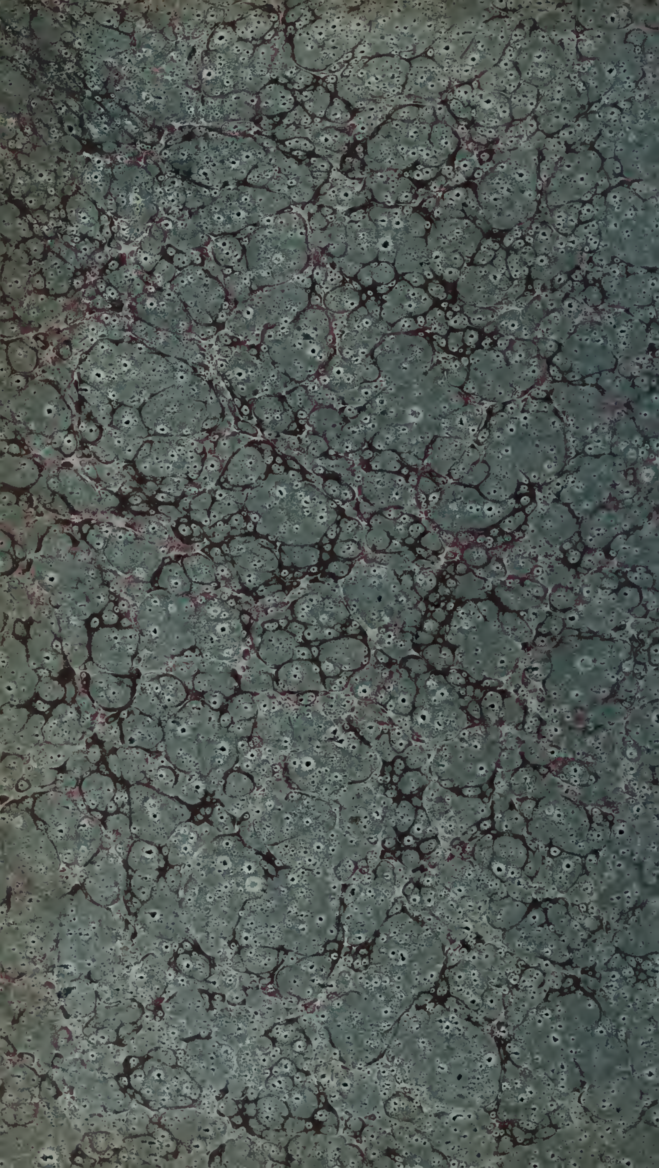






HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PRÉCÉDÉE D'UN APERÇU HISTORIQUE

SUR LES

RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI

ET

SUIVIE DU PROCÈS DE LOUIS XVI

TIRÉ DES SÉANCES DE LA CONVENTION NATIONALE

PAR

ROISSELET DE SAUCLIÈRES

Rien n'est plus facile à tromper que le peuple en révolution ; les audacieux le mènent, les intrigants le dupent.

Seconde édition

TOME PREMIER

PARIS
ADOLPHE DELAHAYS, ÉDITEUR
4 ET 6, RUE VOLTAIRE, 4 ET 6

1857

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES [*]

On croyait jadis que l'histoire était l'école des peuples et l'enseignement de l'avenir. Aussi, l'homme qui se sentait destiné aux compositions historiques commençait par acquérir, en de profondes et calmes études, une idée générale, complète, impartiale des temps, des hommes et des choses qu'il voulait raconter. Sans sortir de la réalité vivante, de la vérité humaine, il cherchait à s'élever à une certaine hauteur morale où les passions s'apaisent, où le jugement s'éclaire, où les préventions disparaissent. Il cherchait aussi à sentir le bien et le mal par le cœur, et non par l'opinion, à mesurer les événements avec un esprit droit et juste, et non avec une imagination excentrique et rêveuse; en un mot, à instruire les peuples par une équitable révélation du passé. En garde également contre les systèmes étroits de l'égoïsme et contre les routines de la voix commune, il se défiait à la fois des utopies du rêveur, que l'ignorance appelle philosophie, et des prosaïques humilités d'un matérialisme *actuel* et positif. Placé, pour ainsi dire, entre le ciel et la terre, dans cet espace sublime et non inaccessible, où la religion, la philosophie, la législation, la poésie, l'éloquence, confinent à l'histoire sans se confondre avec elle, il se faisait une langue pure, chaste, belle, élevée, choisie, digne de toucher à tous les domaines de la pensée, de peindre tous les bons et les grands sentiments de l'homme, de donner d'utiles leçons aux générations présentes comme aux générations futures : sublime sacerdoce,

(1) Ces réflexions étaient écrites avant la Révolution de février; nous n'y avons rien changé.

mission pour ainsi dire divine, que les plus beaux génies de l'antiquité ont eue presque seuls en partage.

Mais, hélas ! les temps sont bien changés ! De nos jours, la littérature n'est plus qu'un vil métier, qu'une profession mercenaire ; l'histoire un détestable pamphlet en style barbare, et les livres une place publique, où toutes les factions viennent, au nom de la liberté, insulter ce qui tombe pour adorer ce qui s'élève, et caresser les rancunes, l'ignorance et les préventions de la multitude.

Telle est, telle semble du moins être la déplorable mission de cette nouvelle école, qui s'amuse à travestir l'histoire de la Révolution et s'étudie à excuser des forfaits, à justifier des hommes contre lesquels il n'y eut pendant longtemps en Europe qu'un cri de réprobation. Impolitique dans ses dédains, immorale dans son amour, elle outrage la vertu et déifie le crime ; elle enivre d'éloges ses héros, et n'a pour les victimes des fureurs révolutionnaires que des paroles d'indignation et de mépris ; implacable dans sa haine, rien ne l'arrête, rien ne la désarme, rien n'est capable de lui inspirer un sentiment de compassion pour ceux qu'elle traîne au tribunal de l'opinion publique. Son cœur est fermé à la pitié, son esprit à la lumière ; et plutôt que de ne pas accuser les victimes, elle s'en irait ramasser l'injure et la calomnie dans la fange des partis. On dirait, à voir son infatigable ardeur dans cette œuvre d'iniquité, que le génie du mal s'est fait historien, et que, ne pouvant plus asservir notre patrie sous la liberté de 93, il veut du moins, pour satisfaire sa haine et venger son impuissance, fausser l'histoire, pervertir les esprits, et rendre pour toujours irréconciliables les rois et les peuples, Dieu et l'homme, le pouvoir et la liberté.

Cependant, il faut le dire, et le dire bien haut, car la vérité a des droits qu'il faut avoir le courage de soutenir : la Révolution de 89 ne fut que l'expression brutale de la force ; de cette force matérielle qui, dégagée de toute loi morale, et ne prenant la raison d'être et d'ordre qu'en elle-même, aboutit impérieusement à la domination de l'homme sur l'homme, c'est-à-dire à la tyrannie la plus exécrable. Et comme elle était tout à la

fois l'insurrection de l'orgueil plébéien ulcéré contre l'orgueil patricien, et la révolte de la raison humaine contre toute autorité, elle devait n'être aussi qu'une œuvre de crime et de destruction : c'est ce qu'elle fut.

Et il ne s'agit point ici de ce que la Révolution de 89 aurait pu, de ce qu'elle aurait même dû être, ni de ce que quelques cœurs honnêtes voulaient qu'elle fût, mais de ce qu'elle a été par le fait; il ne s'agit point non plus de cette grande révolution d'idées, de mœurs, de besoins, consommée bien avant le dix-huitième siècle sous l'action puissante de la monarchie, et qui a commencé à Louis-le-Gros pour finir à Louis-le-Grand; il ne s'agit que de cette révolution matérialiste et barbare que des niveleurs et des oppresseurs firent peser sur la France ; de cette révolution régicide qui dériva de la brutalité des destructions, et qui démolit par le fer et par le feu une monarchie enracinée dans les âges ; de cette révolution meurtrière et liberticide qui, sous prétexte de restaurer la liberté, étouffa la liberté elle-même dans une sanglante anarchie, comme aussi elle asservit la nation tout entière sous prétexte de l'émanciper ; de cette révolution qui, sortie tout armée de violences et de meurtres, ne fut qu'un brutal instinct d'orgueil se jouant dans les fureurs et les ravages ; de cette révolution, enfin, qui eut pour grand prêtre la plus vile populace des égouts, pour autel l'échafaud et la liberté pour victime.

Violente et sans entrailles comme l'orgueil qui l'avait engendrée, elle frappa d'abord pour vaincre et conquérir ; puis, loi fatale des révolutions ! pour garder ses conquêtes ; puis, enfin, par une férocité toute gratuite, par une férocité de bête fauve, par pure habitude et pour le plaisir de tuer. Elle avait bien inscrit sur sa bannière ces trois mots de patriotisme et d'amour : liberté, égalité, fraternité ; mais sa fraternité ressemble à la fraternité de Caïn et d'Abel, son égalité fut celle de l'échafaud, l'égalité de la mort, et sa liberté, la liberté de mourir en lui pardonnant, comme firent tous les royalistes à l'exemple de leur roi, ou de la maudire en mourant, comme firent les Jacobins au 10 thermidor.

Ce fut sous son règne de terreur que l'on vit, pour la pre-

mière fois, le meurtre érigé en loi, la férocité délibérée et les plus exécrables forfaits transformés en système de gouvernement. Et puis, quand elle fut ivre de crime, de débauche et de sang, elle livra la France au despotisme d'un conquérant, qui, lui aussi, étouffa la liberté. Ainsi la licence effrénée d'un peuple, qui jouait avec les têtes de rois comme les enfants jouent avec les ossements dans les cimetières, se perdit dans la tyrannie : et cela devait être ; car les grands crimes entraînent toujours après eux de grandes expiations.

Toutefois, il y eut cette différence entre le despotisme de Robespierre et celui de Napoléon, c'est que l'un étouffa la liberté dans la honte, et l'autre dans la gloire ; celui-ci sur un champ de bataille, celui-là sur un échafaud ; le premier par la terreur qui fait tout redouter, le second par l'amour des grandes choses qui fait tout sacrifier, tout oublier, tout pardonner ; mais tous les deux pour satisfaire une vaste ambition personnelle, un immense orgueil, et réaliser leur rêve de domination sur les hommes et sur les empires. Napoléon asservit la liberté, mais il vainquit l'Europe, qui, depuis Louis XIV, avait soif de l'abaissement de la nation française ; mais, au nom de la France, il promena ses aigles victorieuses aux quatre vents du ciel : Robespierre, en détruisant la liberté, asservit la France et dressa contre sa patrie même ces ignobles instruments de mort, que le sang de tant d'illustres et d'innocentes victimes aurait suffi pour sanctifier, s'il n'y avait lui-même porté sa tête et ses crimes.

Oh ! nous le disions donc bien, la Révolution de 89 fut l'expression brutale de la force ; elle fut dans son principe tyrannique, barbare, liberticide, meurtrière. Et maintenant, faire l'apothéose de cette Révolution, non pas seulement dans ses doctrines, mais dans les hommes en qui elle se personnifie, glorifier les sacrifices humains du règne de la Terreur, n'est-ce pas affaiblir l'horreur du crime par cette auréole de gloire que l'on fait rayonner sur le front du criminel? N'est-ce pas ruiner l'autorité de la conscience publique et la faire au moins douter d'elle-même? En vérité, est-ce pour cela que l'on écrit de nos jours l'histoire?

Mais, après tout et en dépit des apologistes de la Révolution, la conscience humaine vit toujours, malgré les nuages dont on l'a voilée. Le crime n'a pas encore conquis l'admiration ni l'amour. Le meurtre continue d'être maudit, et les scélérats qui souillent la liberté ne sont ni des héros ni des saints chez aucune nation. Telle a été, telle est, telle sera toujours la foi de l'humanité.

Aussi la Révolution s'était déjà jugée elle-même, et elle avait accepté la flétrissure publique comme une juste punition de ses forfaits. Sous l'Empire, on vit et l'on entendit ceux qui avaient subi la Terreur et quelques-uns de ceux qui l'avaient faite. Personne alors n'osait balbutier une excuse, pas même dans la liberté des entretiens privés. Il n'y avait qu'une seule voix, il n'y avait qu'un seul cri, et c'était un cri de réprobation. Les coupables eux-mêmes n'osaient pas se plaindre; toute leur étude était de se faire oublier pour mieux se faire pardonner. Qu'était-ce alors que la Terreur pour la conscience publique? Une guerre de sauvages ivres contre toute supériorité de fortune, de talents et de vertu. Tel était le jugement de la France, de l'Europe, du genre humain. Et que l'on ne croie pas que ce fût une opinion factice, accidentelle, éphémère, née de la mobilité française, de la réaction thermidorienne ou de la direction donné à la presse par la police impériale. Non, non! La terre avait bu depuis longtemps tout le sang répandu par la Terreur; dix ans, quinze ans avaient passé depuis la réaction thermidorienne, et bien d'autres actions, bien d'autres événements l'avaient effacée; toutes les récriminations se taisaient; toutes les haines de parti s'étaient éteintes dans la gloire. Ce jugement univoque, cette réprobation unanime de la Terreur, c'était donc bien la voix que Tacite appelle la conscience du genre humain. La postérité s'était levée de leur vivant contre les Montagnards; elle les avait marqués au front, comme Caïn, du signe du fratricide.

Mais quand vint la Restauration, les hommes qui s'étaient compromis, et pour qui le retour des Bourbons était à lui seul une flétrissure publique, ces hommes sentirent alors la nécessité d'atténuer l'horreur des crimes révolutionnaires et d'é-

mousser cette arme puissante aux mains de la Restauration. C'est dans ce but que M. Mignet et M. Thiers créèrent l'école fataliste, qui soutint résolument la nécessité, la légitimité, le grandiose de la Terreur, comme autant de conséquences de la nécessité, de la légitimité, de la grandeur de la Révolution. Toutefois, ces deux écrivains n'osèrent pas aller plus loin que Danton; ils reculèrent devant l'apologie de Robespierre. On n'en était pas encore au dilettantisme de la Terreur, et il semblait être réservé à M. Michelet dans ses hallucinations historiques, à M. de Lamartine dans son mirage humanitaire, et à M. Louis Blanc dans ses utopies socialistes, de transfigurer tous les grands démolisseurs de la Révolution, Mirabeau, Danton, Robespierre, Marat lui-même; de nous représenter Danton, « héroïque dans ses vices ; » Marat, « grand dans ses crimes ; » Robespierre, « nouveau Saül, comme le philosophe chrétien de la Révolution, » et de sacrifier systématiquement la vérité historique à un fantastique idéal que nul ne rêva jamais dans les acteurs de ce drame sanglant.

Après avoir préconisé les chefs de la Montagne, les fougueux orateurs des clubs, et les membres vils et grossiers de la Commune; après avoir admiré la monstrueuse dictature du comité de salut public et défendu la mémoire exécrée des Marat, des Danton, des Collot-d'Herbois, des Saint-Just, des Hébert, des Chaumette, des Robespierre, les apologistes des crimes de la Révolution ont encore essayé de réhabiliter, de glorifier même cette trop fameuse Convention, dont le caractère le plus incontestable fut la lâcheté ; car ces hommes, que nous venons de nommer, n'étaient pas la Convention, où ils occupaient quelques gradins à peine; ils n'en furent que les tyrans. Ils n'entraînaient pas les votes par l'éloquence ou par la conviction, mais uniquement par la peur. La menace des vengeances populaires, dont ils disposaient, était leur seul moyen de persuasion, et le troupeau servile de la Convention, qu'on appelait énergiquement *les crapauds du marais*, sanctionnait aussitôt toutes les volontés des dictateurs. Qu'on ne croie pas que le fanatisme politique de quelques Brutus, que les emportements même de la haine suffisent pour expliquer la condamnation de Louis XVI ;

ce ne furent les mobiles que d'un petit nombre de votes. La majorité céda honteusement à la peur, et c'est la lâcheté de la Convention, et des Girondins en particulier, qui sacrifia cette tête royale, qu'allaient venger tant d'effroyables holocaustes.

Au 2 juin 1793, le stupide Henriot crie à la Convention : « Vous ne sortirez pas d'ici que vous n'ayez livré les vingt-« deux! » Et les vingt-deux furent livrés! Plus tard, ce n'est plus qu'une machine à décrets; elle ne discute plus, elle ne délibère plus, elle vote.

Le décret qui renvoyait Danton au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la guillotine, fut rendu à l'unanimité, sans l'entendre. La terrible loi du 22 prairial (6 avril 93), qui semblait donner au Comité de salut public la faculté de décimer à son gré la Convention, sans prendre la peine de consulter la majorité, fut voté sans discussion, en trente minutes! Et ce n'était pas seulement devant Robespierre que la Convention se courbait ainsi, c'était devant Hébert et Chaumette.

Nous ne connaissons aucune assemblée dans l'histoire des peuples qui ressemble autant à la Convention nationale que le sénat de Rome sous Tibère et Néron. Des deux côtés, même servilité, même adoration de la force, même égoïsme barbare, même mépris de la vie d'autrui, même ardeur à proscrire, même docilité à se laisser décimer, et aussi, il faut le reconnaître, même stoïcisme païen pour marcher à la mort quand elle était inévitable. Nous devons ajouter que la tyrannie de la Montagne fut renversée, comme l'a été souvent celle des Césars, par une conspiration de sénateurs proscrits qui tuaient le tyran, dans la crainte d'être tués par lui. Aucune pensée généreuse ne présida à la révolution du 9 thermidor, et l'humanité y fut complètement étrangère. Les Tallien, les Fouché et les Barras étaient souillés des mêmes crimes et de plus de corruption peut-être que les ennemis personnels dont ils complotaient la perte pour se soustraire à leurs vengeances. La Convention avait vu, sans s'émouvoir, inonder de sang la France entière; elle ne s'émut que de ses propres périls, quand elle comprit qu'aucun de ses membres n'était en sûreté devant le

farouche orgueil du tyran. La peur avait conseillé sa soumission, la peur aussi conseilla sa révolte. La Convention avait applaudi à l'ignominie de la déesse de la Raison pour obéir aux injonctions de l'infâme père Duchêne; elle avait suivi en corps le char triomphal de la prostituée; elle avait décerné à Marat des honneurs magnifiques et placé ses cendres au Panthéon; elle ne retrouva quelque audace de sarcasme que pour railler la fête de l'Être suprême, et l'athéisme le plus stupide l'avait tellement dépravée, qu'elle osa, pour la première fois, manquer de respect à Robespierre, lorsque celui-ci prétendit donner à la Révolution une sorte de consécration religieuse, en lui faisant décréter l'existence de l'*Être suprême*. Voilà ce qu'a été dans la réalité des faits la Convention nationale. Honore qui voudra les bourreaux, mais que du moins on ait la pudeur de ne pas glorifier jusqu'à leurs valets.

Écoutons un illustre écrivain qui a si éloquemment flétri le règne de la Terreur et réfuté les sophismes de ceux qui célèbrent à l'envie les grands desseins, le dévouement et le génie des hommes de la Convention.

« Ceux qui ont vu de près les terroristes, a dit Château-« briand dans ses *Études*, savent que la plupart d'entre eux « n'étaient que des misérables dont la capacité ne s'élevait pas « au-dessus de l'esprit le plus vulgaire; héros de la peur, ils « tuaient dans la crainte d'être tués. Loin d'avoir ces desseins « profonds qu'on leur suppose aujourd'hui, ils marchaient « sans savoir où ils allaient, jouets de leur ivresse et des évé-« nements..... Défions-nous donc de ce mouvement d'amour-« propre qui nous fait croire à la supériorité de notre esprit, à « la fortitude de notre âme, parce que nous envisageons de « sang-froid les plus épouvantables catastrophes : le bourreau « manie des troncs palpitants sans en être ému : cela prouve-« t-il la fermeté de son caractère et la grandeur de son intelli-« gence? Quand le plus vil des peuples, quand les Romains « du temps de l'empire couraient au spectacle des gladiateurs; « quand vingt mille prisonniers s'égorgeaient pour amuser un « Néron entouré de prostituées toutes nues, n'était-ce pas là « de la terreur sur une grande échelle!..... Quant à moi, je ne

« me sens aucun enthousiasme pour une hache. J'ai vu porter « des têtes au bout d'une pique, et j'affirme que c'était fort « laid. J'ai rencontré quelques-unes de ces vastes capacités « qui faisaient promener ces têtes; je déclare qu'il n'y avait « rien de moins vaste : le monde les menait, et elles croyaient « mener le monde..... Un vrai terroriste n'est qu'un homme « mutilé, privé de la faculté d'aimer et de renaître; c'est son « impuissance dont on a voulu faire du génie. » « La Ter- « reur, a dit Benjamin Constant dans ses *Mélanges*, n'a pro- « duit aucun bien..... Ce régime abominable n'a point, comme « on l'a dit, préparé le peuple à la liberté; il l'a préparé à « subir un joug quelconque; il a courbé les têtes, mais en « dégradant les esprits, en flétrissant les cœurs; il a servi « pendant sa durée les amis de l'anarchie, et son souvenir « sert maintenant les amis de l'esclavage et de l'avilissement « de l'espèce humaine. »

Et maintenant, que faut-il penser de ces détestables romans qu'on décore du nom d'histoire, et où l'apothéose de Voltaire sert d'introduction à l'apologie de Robespierre? Que faut-il penser de ces écrivains perfides qui s'en vont, sans pitié comme sans remords, faire une croisade contre les plus vénérables victimes des fureurs révolutionnaires, contre les plus grandes et les plus nobles infortunes qu'ait jamais éclairées le soleil? Quel mauvais génie les a donc inspirés? Comment ont-ils pu être si cruels envers des proscrits, des persécutés, des malheureux; envers des malheureux dont les noms seuls suffisent, lorsqu'ils sont prononcés, pour mettre des larmes dans les yeux, tant ils remuent dans les âmes de tristes souvenirs, tant ils rappellent de lamentables destinées?

O funeste aveuglement des esprits! Ils voient l'ordre moral détruit dans la société, l'anarchie des opinions s'accroître et régner partout, un esprit de révolte fermenter au sein des nations, les rois prêts à tomber de leur trône, la liberté peut-être aussi prête à périr avec le pouvoir, et au lieu d'être émus des effroyables calamités qui menacent leur patrie, ils s'en vont maladroitement réveiller de tristes souvenirs et glorifier des hommes que l'on devrait maudire, quand on tient à la vie ou

qu'on aime la liberté, quand on sent battre sous sa poitrine un cœur d'homme et de Français.

Mais ils font plus, ces éclaireurs de l'humanité ; ils la laissent sans règle et sans guide, en obscurcissant par des opinions erronnées l'intelligence, cette étoile du monde moral, en substituant leur propre sentiment aux notions les plus sacrées du droit humain, en ôtant au droit son principe, à la loi sa sanction, à la société son Dieu. Les malheureux ! ils ont ôté à la multitude des hommes la loi morale des devoirs mutuels ; ils ont ôté au pauvre le Dieu qui les consolait ; ils ont désolé la vie, ils l'ont dépouillée, ils l'ont désenchantée ; ils ont ôté le ciel à l'espérance ; ils ont enfin laissé l'homme seul avec ses privations et ses misères, n'ayant d'autre terme qu'une tombe scellée à jamais. Sois pauvre, lui disent-ils dans leur métaphysique humanitaire ou dans leur poésie philanthropique, sois nu, sois délaissé, meurs ! ou bien rue-toi sur ceux qui t'ont déshérité des biens de la vie ; arrache-leur la terre qu'ils possèdent injustement. Et si un jour la multitude, entraînée par ces sophismes de poète, se rue sur ses maîtres, direz-vous alors au pauvre : Arrière, tu n'a pas le droit de déposséder le riche, la possession est un droit que tout pouvoir doit protéger par la force? Mais le pauvre révolté vous jettera alors à la face vos imprudents sophismes. Et si vous voulez le dompter, il vous faudra le mitrailler ; et la liberté périra dans cette lutte du pauvre contre le riche, du faible contre le fort. Heureux si les peuples, enfin désabusés, reconnaissent un jour que les révolutions politiques portent en elles-mêmes le germe de la servitude et de la tyrannie, et que la liberté, cette sainte fille du ciel, ce chaste rayon de la divinité, ne se conquiert pas, comme un empire, par les armes, mais par le dévouement, par le sacrifice, par les vertus publiques et privées, par l'ordre et la paix, et, pour tout dire en un mot, par ce noble amour de la patrie qui, seul, enfante les héros et rend les peuples vraiment libres, puissants et heureux.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE PREMIER

RÈGNE DE LOUIS XV

I.

La Révolution de 89 est certainement la plus étonnante révolution que l'on ait encore vue dans le monde entier. Chaos étrange de tyrannie et de liberté, de grandeur et de bassesse, de vertus patriotiques et de mauvaises passions, elle voulut de bonne foi le bonheur du monde et la régénération de l'humanité. Jusqu'au jour de la grande fédération du Champ-de-Mars (14 juillet 1790), où la nation vint s'asseoir au solennel banquet de la liberté, ce fut comme une ivresse intellectuelle qui transportait les âmes. L'espérance de l'âge d'or enflammait tous les cœurs ; une étreinte fraternelle unissait tous les hommes comme des frères d'une même famille ; l'enivrement était général : on eût dit que les âmes allaient se fondre dans ces indicibles

moments d'effusion, d'enthousiasme et d'amour. Mais bientôt, emportée par les mauvaises passions qui surgissent comme de dessous terre, lorsque les peuples se réveillent au nom de la liberté, elle se précipita dans toutes sortes de crimes et de folies, abolissant en aveugle ce qu'il fallait seulement réformer, imposant par la violence ce qu'il fallait doucement insinuer par la persuasion, et, dans sa fureur, oubliant que si la liberté est le droit sacré des peuples, la plus belle vertu d'un républicain, c'est l'amour de l'humanité. Aussi, dès ce moment, l'idéal de la Révolution s'évanouit comme un rêve après le sommeil; l'espérance fit place à une triste réalité; les larmes succédèrent à la joie; une frénésie furieuse s'empara des esprits; et ces trois mots de patriotisme et d'amour, liberté, égalité, fraternité, ne furent plus qu'une devise mensongère sous laquelle vinrent s'abriter l'orgueil et l'ambition de quelques hommes, tribuns de la veille, que le lendemain saluait oppresseurs.

Mais avant de raconter les sanglantes péripéties de cette Révolution, remontons le cours de l'histoire jusqu'au premier jour de la Régence, pour en étudier dans le passé, comme dans ses véritables sources, les causes, la marche et les transformations. Nous la montrerons ensuite, emportée par nous ne savons quel vertige funeste, se jouant dans le sang avec l'anarchie et livrant la France à toutes les horreurs d'une liberté sans règle, sans principe et sans frein.

II.

1715. — A la mort de Louis XIV, il y eut partout en Europe comme un vague silence. Ce fut un de ces moments où l'humanité semble s'arrêter pour reconnaître sa route et chercher le but de sa course. Un monde finissait, un autre

monde allait apparaître; on allait passer presque sans transition de la consécration du droit de la force à l'oubli de toutes les traditions nationales, à l'abdication de toute grandeur et de toute dignité. De là une réaction soudaine, irréfléchie, contre la mémoire de ce roi qui avait anéanti la noblesse, élevé la roture et réuni en sa personne la triple grandeur du génie, de la puissance et de la gloire.

Une des principales causes de cette réaction fut l'état de contrainte où Louis XIV avait tenu les grands à ses pieds. Vainement il les avait assouplis par la gloire et vaincus par les plaisirs; les ennuis d'une cour grave et austère les avait à la fin dégoûtés de l'obéissance, et le charme des triomphes et des honneurs, aussi bien que la pompe des titres, avaient cessé d'être pour eux un dédommagement de la servitude.

C'est alors qu'on put voir ce qui avait manqué à la politique de Louis XIV. Le monarque avait certes complété avec éclat l'œuvre laborieuse des rois de France en consommant l'unité territoriale de la nation par l'unité politique du pouvoir. Toutes les classes s'étaient confondues dans l'unanime adoration d'une puissance unique; toutes les pensées convergeaient vers un même but; toutes les intelligences s'inspiraient à une même source; et si l'État c'était le roi, la royauté c'était la gloire : grand et magnifique spectacle qui imprime à cette époque un caractère de sévère et harmonieuse grandeur!

Toutefois, de ce sommet de gloire il était facile de discerner les germes de la décadence et de prédire les désastres d'un avenir prochain; car, hors de la royauté, il n'y avait de forces constituées nulle part; rien ne vivait en France que par le pouvoir du monarque : si bien qu'à la mort de Louis XIV, la monarchie se trouva environnée de débris de féodalité antique; débris vivants et encore tout animés de vieilles passions et de vengeances invétérées.

La France pourtant n'avait pas subi la domination de la royauté; elle l'avait voulue avec résolution et persévérance; elle avait travaillé, huit siècles durant, à la réaliser dans les institutions comme dans les mœurs, et la monarchie, dans cette longue lutte avec la féodalité, bien loin d'avoir la nation pour adversaire, l'avait toujours eue, au contraire, pour complice et pour soutien.

Mais, par une de ces bizarres inadvertances de la passion humaine, si fréquentes dans la marche des révolutions, la nation se laissa entraîner dans la colère des grands, ne voyant pas dans son ingratitude qu'elle faisait au roi un crime d'une victoire remportée sur les grands pour le profit de la nation.

Il est vrai que les longues guerres de Louis XIV avaient épuisé la France; elle était lasse d'une gloire qu'il fallait payer par l'or et par le sang du peuple. Mais ce n'était pas moins une erreur funeste de décrier une politique où se résumaient, depuis Louis le Gros, six siècles de lutte contre l'anarchie féodale.

Le Parlement vint aussi mêler dans ces réactions son égoïsme et sa colère. Le clergé seul avait des griefs fondés contre Louis XIV. Mais, chose étonnante! les oppositions ecclésiastiques ne sortirent point de ces griefs. Le jansénisme avait grandi en se transformant. Ce n'était plus une simple querelle de couvent, c'était une hostilité de parti, une guerre politique; et c'est de là que partit la réaction qui se déclara sur la tombe de Louis XIV; œuvre de colère et de vanité féodale, expression d'ingratitude populaire.

A ces causes générales de réaction vint se joindre un travail particulier d'ambition, peut-être aussi une méditation de crime. La famille du monarque avait en elle-même un élément d'anarchie, c'était le duc d'Orléans; véritable fanfaron de vices, comme l'appelait Louis XIV; nom funeste

que l'on retrouve toujours depuis deux siècles au milieu de toutes les factions.

Tel est le secret de la réaction qui, bien avant la mort de Louis XIV, se tramait déjà contre sa gloire. Les *Mémoires* du fameux duc de Saint-Simon sont pleins de révélations curieuses sur les retours de cette époque. Sa plume amère et menteuse multiplie le sarcasme lorsqu'elle rencontre des noms de la bourgeoisie grandis sous le sceptre, et Louis XIV lui-même est traité comme un parvenu : « A peine, dit-il, « on lui apprit à lire et à écrire, et il demeura tellement « ignorant, que les choses les plus connues de l'histoire, « d'événements, de fortune, de conduite, de naissance, de « lois, il n'en sut jamais un mot. » Est-il une passion égale à celle de ce duc de la veille, qui insulte le grand monarque pour se donner des airs de haut baron? Toutefois, il lui pardonnerait encore ce manque barbare d'instruction et d'études; mais ce qu'il ne peut lui pardonner, c'est d'avoir fait peser l'égalité sur toutes les têtes; c'est d'avoir élevé aux honneurs et aux premières charges de l'État « la vile « bourgeoisie, la roture, en un mot des gens de rien et de « vile extraction. »

Nous concevons que ces expressions de colère, qui tombent à flots d'une plume ducale, aient remué quelque sympathie au fond de l'âme d'une féodalité toute pleine encore de ses souvenirs : la raison même fléchit quelquefois devant l'égoïsme; et puis, la plainte est permise, quand c'est la plainte des vaincus. Mais ce qui nous surprend, c'est que la démocratie moderne se soit associée à de tels sarcasmes, et que des philosophes du peuple se soient faits les héritiers de la morgue du grand seigneur. Étonnante méprise, qui indique le caractère des temps nouveaux; temps de frivolité et d'inconséquence, où les passions se mêlent à tout hasard pour produire des révolutions fortuites, comme si la raison ou le génie n'était désormais pour rien dans la

conduite des peuples et dans les transformations de la politique.

III.

Un peu de temps avant la mort de Louis XIV, mille passions s'étaient allumées, et l'on avait vu toutes les ambitions se précipiter vers le duc d'Orléans, que le peuple maudissait naguère comme un parricide et qu'il appelait maintenant comme un sauveur. L'armée, la bourgeoisie, le Parlement, les ducs et pairs, tous accoururent en foule au futur régent, et ceux qu'une pudeur de fidélité semblait encore retenir furent achetés par le nouveau maître; ainsi l'avidité suppléait à l'affection. La haine pour les princes bâtards avait servi de prétexte à la servilité des courtisans, et la multitude frivole se laissait entraîner avec eux vers celui que la fortune appelait au pouvoir.

Dans ce brusque changement des affections qu'ils étaient loin d'avoir prévu, les princes légitimés eurent à peine le temps de respirer. Le duc du Maine restait seul à la tête d'une cabale qui se croyait résolue à disputer la prééminence; son frère, le comte de Toulouse, nature douce et pacifique, secondait mal ces pensées de lutte ouverte, et le duc de Bourbon, leur beau-frère, quoique ennemi du duc d'Orléans, avait peur de s'engager dans une guerre ouverte; aussi se contentait-il d'épier les intrigues, comme s'il se fût défié de son génie pour les faire réussir.

Ainsi, toute la popularité restait au duc d'Orléans; et le gouvernement se trouvait en ses mains, avant même qu'il eût le droit de le recevoir.

Le roi étant mort, le Parlement fut assemblé pour faire l'ouverture de son testament. Louis XIV avait écrit qu'il y aurait un conseil de régence, composé du duc d'Orléans, des

princes du Sang âgés de vingt-quatre ans accomplis, du chancelier, de quatre secrétaires d'État, du maréchal de Villeroy, gouverneur du jeune prince, et des maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Talard et d'Harcourt. Toutes les affaires devaient s'y résoudre à la pluralité des voix. Le commandement des troupes était donné au duc du Maine, sans aucune subordination au conseil de régence. De plus, le duc du Maine, et à son défaut le comte de Toulouse, devait avoir une autorité supérieure sur tout ce qui regardait la personne et l'éducation du jeune roi.

Après la lecture de ce testament, la jeunesse bruyante des enquêtes s'étant prononcée par des murmures et appelant en tumulte la régence du duc d'Orléans, le Parlement proclama ce prince régent du royaume, et le duc du Maine, qui n'avait trouvé à la fin de ce drame que quelques lâches paroles pour solliciter un simulacre de dignité, fut nommé surintendant de l'éducation du jeune roi.

Ainsi fut annulé le dernier acte de la royauté de Louis XIV; tout se précipitait aux pieds du nouveau maître, et dès ce moment il se déclara dans la nation, et surtout parmi le peuple de Paris, une sorte de soulèvement contre tous les souvenirs de son règne. La vieille gloire du grand roi semblait lui être devenue importune; on ne se souvint d'aucune de ses merveilles; son nom fut maudit, et le régent n'eut qu'à sourire à ces anathèmes pour s'assurer de la popularité. Premier acte de cette terrible Révolution qui devait bientôt transformer la monarchie française et répandre à flots le sang du peuple, après avoir lâchement insulté aux rois.

IV

Alors parut un fameux plan de gouvernement, dont la préméditation avait devancé la mort de Louis XIV. Le duc

de Saint-Simon l'avait imaginé pour donner satisfaction à l'orgueil des grands, et le régent l'agréa dans l'intérêt de sa popularité.

Il y eut sept conseils d'administration générale à qui les grandes questions d'État étaient soumises. Toutefois, on conserva les charges de secrétaires d'État pour l'expédition des affaires, le conseil privé, ainsi que d'autres juridictions anciennes. Le conseil de Régence dominait tout, et le régent ne s'était conservé que le double vote, en cas de partage des voix, et le droit de disposer des grâces, des emplois et des faveurs.

Telle était, d'après Saint-Simon, l'*enchevêtrement* de cette vaste constitution de gouvernement qui présentait à la France une politique nouvelle, une politique de grands seigneurs, portant aux affaires un esprit de domination pour tout génie, et capables de s'aventurer à tous les hasards des réactions par l'enivrement d'une satisfaction donnée à leur orgueil.

L'imagination publique courut au-devant de ces rêveries; chacun voulut être membre de ces conseils; l'État fut disputé comme une proie, et le gouvernement envahi par des flots de cupides et d'ambitieux qui, durant une minorité, obstruent les avenues du trône.

Aussi, dès ce moment, le philosophe peut plonger son regard dans l'avenir; et voici que d'avance il tient le secret des réactions d'une autre sorte qui s'en viendront un jour venger d'une manière effrayante ces folles entreprises de domination et de vanité.

Le choix qu'il avait fallu faire de tant de personnages pour ce gouvernement complexe donna lieu à des rivalités ardentes, qui ne tardèrent pas à mettre l'anarchie dans l'État. Le duc d'Orléans avait d'abord choisi ses créatures; mais il avait bientôt flotté au milieu des conflits de tous les ambitieux qui se précipitaient, demandant leur part de

cette vaste proie. Désespérant alors de les satisfaire tous par des honneurs, il leur prodigua de l'or pour faire taire un instant leur rivalité. Ici se révéla la facilité avec laquelle le régent, du milieu de ses débauches, laisserait épuiser l'État.

On songea ensuite aux parlements, ces immortels foyers de passions et de popularité. Les parlements, sous Louis XIV, avaient perdu leur puissance politique et leur crédit dans l'opinion. Contenus dans leur office de judicature, c'était trop peu pour l'ambition des hommes et pour la frivolité des peuples. L'occasion était propice de caresser l'orgueil des vieux magistrats. Le régent publia donc un édit qui leur restituait le droit de représentation ou de remontrance, disparu depuis soixante ans.

Aussitôt les applaudissements publics éclatèrent de toutes parts. Le peuple se rua contre la mémoire de Louis XIV; il insulta ses statues; il les couvrit de sales placards, et c'est au milieu de cette frénésie que se firent les obsèques du grand roi. La multitude y courut comme à un spectacle. De toutes parts, sur la route de Saint-Denis, s'étalaient des tables, des jeux et des danses : on eût dit un jour de fête, une protestation contre la gloire.

Tandis que les vanités ducales s'épuisaient en vains efforts pour dominer l'État, une autre sorte d'ambition se glissait auprès du régent pour le dominer lui-même : elle avait pour titre de succès la débauche et l'infamie. Le personnage qui joue ici le principal rôle, mais aussi le rôle le plus méprisable et le plus vil, était un homme d'un caractère douteux, de mœurs suspectes, d'une servilité audacieuse. Autrefois employé à l'éducation du régent, il avait acquis des droits à sa faveur par la confidence de ses vices et peut-être aussi la complicité de ses orgies. Dubois était son nom, et par le nom de ce fameux personnage s'explique tout le secret du gouvernement de la Régence; gouvernement

d'orgueil et de bassesse, et le plus corrompu qui eût jamais existé.

V.

La France était arrivée depuis longtemps à un état extrême de détresse. Pour tempérer les souffrances des peuples, on commença par faire des réductions dans la maison du roi; on supprima des offices; on réduisit l'intérêt des rentes constituées sur les tailles; on accorda des remises sur le dixième et sur la capitation de l'année qui allait s'ouvrir (1716); on diminua les tailles de près de quatre millions; on défendit de lever aucune espèce d'imposition, si elle n'était ordonnée par un arrêt; on liquida plus de deux mille charges nouvellement créées dans Paris, dont les droits étaient des abus funestes; on permit la libre circulation des grains; on refondit les monnaies; on révisa les billets royaux qui circulaient avec une perte de 80 pour 100; on en créa de nouveaux pour une somme de 250 millions; on courut enfin à tout ce qui pouvait ressembler à des améliorations, mais avec rapidité plutôt qu'avec prévoyance.

Mais tous ces expédients troublèrent la confiance des peuples. L'argent cessa de circuler, la détresse parut sous d'autres formes, et le gouvernement finit par s'irriter de la vanité même de ses expédients. Le dépit devint ensuite de la fureur; et comme on ne pouvait accuser la nation souffrante, exténuée, d'empêcher l'effet des opérations, on accusa les traitants et les gens d'affaires, sortes de victimes toujours prêtes pour la tyrannie des pouvoirs qui, n'ayant plus ni justice ni force, ont besoin de popularité. On appela sur eux l'anathème de la nation, qui se prêta à ce mouvement de colère, et le gouvernement n'eut qu'à

les offrir en expiation aux douleurs et aux infortunes publiques.

1716. — On établit une chambre de justice avec la mission de rechercher les iniquités, les spoliations, les barbaries des traitants. Les recherches devaient remonter à l'année 1689. La délation fut encouragée, et dans ce trafic infâme on descendit jusqu'aux temps les plus mauvais de la servitude romaine. Le délateur fut mis sous la protection d'une loi de sang : quiconque aurait médit de lui devait être puni de mort. Les domestiques, provoqués à dénoncer leurs maîtres, voyaient leurs turpitudes honorées par d'énormes récompenses ; puis, la délation même devint superflue, l'opulence se trahissant d'elle-même. La richesse, le luxe, l'élégance, les commodités de la vie furent considérées comme un crime et tinrent lieu de preuves judiciaires. Les malheureux financiers ne purent pas même sortir de ces palais d'or dont la somptueuse magnificence les accusait ; car la fuite était un crime de plus que la loi punissait de mort. Quelques-uns, pour échapper à la haine et aux supplices, s'arrachèrent la vie. Le peuple exalta d'abord cette justice barbare par ses provocations et par ses joies. Mais bientôt l'affreuse monotonie de ce spectacle de vengeance fatigua les âmes ; les ministres eux-mêmes en furent effrayés, et il se fit alors une réaction d'une autre sorte.

On avait payé la délation, on tarifa de même la pitié. Ministres, roués, maîtresses, grands seigneurs, tous se mirent à l'envi à faire de la compassion auprès du régent en faveur des persécutés ; et ces traitants d'une nouvelle espèce gagnèrent des sommes énormes à cet affreux calcul de protection. La France, en changeant de spoliateurs, gagnait l'ignominie.

Enfin la consternation publique fit cesser les scandales. Un édit supprima la chambre de justice, qui avait coûté à l'État plus de 1,200,000 livres.

Ainsi débutait la Régence du duc d'Orléans avec ses conseils de république et ses rêveries de liberté ; impudique Régence, qui livra la royauté à tous les mépris publics et lui fit sous sa couronne un front qui ne rougit plus ; Régence funeste, qui, avec son cortége de popularité insultante pour le passé et menaçante pour l'avenir, déchirait déjà d'une main cynique le voile qui cachait depuis si longtemps les faiblesses du pouvoir et les misères des peuples.

VI.

1716. — Un Écossais, nommé Law, avait déjà paru dans les affaires et fait quelque bruit par l'établissement d'une banque, dont le plan séduisait les imaginations avides de choses nouvelles et de fortunes rapides. Le ministre Desmaretz, qui, sous Louis XIV, avait étudié les théories captieuses de l'Écossais, les avait jugées fatales dans la pratique, et Louis XIV les avait repoussées avec une sorte d'exécration. Law, dit Voltaire, avait aussi proposé son projet à Victor-Amédée, roi de Sardaigne, et ce prince lui avait répondu qu'il n'était pas assez puissant roi pour se ruiner. Mais le régent, du sein de ses plaisirs, goûta, sans les connaître, des conceptions qui promettaient le rétablissement de la fortune pnblique, et le duc de Noailles manqua de génie pour en pénétrer la vanité ou le péril.

La ruine d'ailleurs se précipitait ; la détresse allait au comble. L'expédient des billets d'État avait été désastreux, et la chambre de justice n'avait fait qu'ajouter à la misère publique la stupeur et l'effroi. L'argent fuyait du royaume; le commerce, l'agriculture et l'industrie étaient frappés de mort, et, comme il arrive en ces extrémités, chacun se mit à inventer des plans nouveaux pour raviver la confiance et

relever l'État. Quelques-uns même délibéraient si, pour remède, il ne fallait pas recourir à la banqueroute.

Il n'est donc pas surprenant que l'aventurier Law, se présentant avec des plans ingénieux qui devaient laisser le régent dans la paix de ses débauches, fut accueilli comme un sauveur. Plus ses systèmes avaient de chimère, plus ils avaient de charme ; aussi furent-ils adoptés sans examen. Sa banque devint la banque de l'État, mais avec une extension aventureuse et gigantesque, qui séduisit la France tout entière. On ordonna que ses billets seraient reçus dans les caisses de l'État pour le paiement de toutes espèces de droits et d'impositions. Ce fut là le point de départ de son crédit; et l'argent qui s'était caché reparut, mais pour affluer dans les caisses de Law.

Law ayant inventé de mettre en actions la plantation et la culture des terres de la Louisiane, sous le nom de compagnie d'Occident ou du Mississipi, riches et pauvres, marchands et seigneurs, se jetèrent avec une telle avidité sur ces actions imaginaires, qu'elles montèrent en peu de temps à une valeur chimérique, et qu'en 1719 elles valaient toutes ensemble quatre-vingts fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume. Telles étaient même la confiance et la fureur publiques qu'on vit partir des expéditions de colons et d'ouvriers pour aller prendre possession de ces terres inconnues : on ne se jouait pas seulement de la crédulité des hommes, on se jouait encore de leur vie; barbare effronterie, qui pourtant semblait absoute par l'avidité de ceux qui consentaient ainsi à être dupes ou victimes.

Le duc de Noailles se retira devant le succès fabuleux du financier. D'Aguesseau essaya de s'opposer à ses tromperies; mais il fut exilé : ainsi la banque absorbait le gouvernement.

VII.

Cependant l'opposition éclatait de toutes parts dans le Parlement. L'exil de d'Aguesseau l'aigrit, et il alla porter des remontrances au régent : ce qui parut téméraire, malgré la liberté proclamée. Puis, il fit des arrêts contre la réforme des monnaies et les opérations désordonnées de la banque. Le conseil de Régence cassa ses arrêts. Le Parlement en fit de nouveaux, mais cette fois en invoquant les lois qui faisaient défense aux étrangers de s'immiscer au maniement des deniers royaux, et, pour plus de précision, il cita Law à comparaître devant lui.

Ainsi la guerre était déclarée entre la Régence et le Parlement; l'anarchie régnait dans l'État; aux irritations du Parlement s'étaient ointes les factions des princes; la noblesse était divisée, les passions diverses; les oppositions se croisaient et se heurtaient en tous sens; la politique de l'État se compliquait de haines personnelles et de vanités furieuses, et c'est dans cette effroyable confusion de prétentions politiques, ducales et parlementaires, que les princes légitimés furent déclarés inhabiles à succéder à la couronne : nouvel outrage fait à la mémoire de Louis XIV.

Ce qui frappe ici dans l'histoire, c'est le caractère de personnalité furieuse qui dominait toutes ces réactions. Le duc de Saint-Simon triomphe. Ce fier interprète des passions ducales verse à pleins bords le sarcasme. Toutes les puissances de sa colère et de sa joie se concentrent tantôt sur les princes, tantôt sur le Parlement et sur le garde des sceaux Voyer d'Argenson, tantôt sur le premier président de Mesmes. Il est sublime à force de haine. On dirait quelque chose de satanique dans cet orgueil satisfait, dans cette haine assouvie.

A ces querelles se mêlaient d'étranges conflits. On se reprochait mutuellement des naissances burlesques, qui faisaient contraste avec la grandeur présente; et le public s'amusait de ces batailles, où l'on voyait quelques-uns des plus grands seigneurs rejetés par leurs rivaux à leurs origines de laquais : on eût dit un drame étranger à ses passions. Le triomphe de l'un ou de l'autre de ces partis ne pouvait en effet intéresser la nation, qui les voyait tous se livrer en spectacle, comme un objet de mépris et de sarcasme.

Toutefois, il sortit quelque chose de sérieux de ces luttes : ce fut un changement dans le système du gouvernement.

Le duc d'Orléans avait vu de trop près les jalouses rivalités des grands seigneurs qu'il avait mis à la tête des affaires; tous ces tiraillements dans l'État fatiguaient sa paresse et désolaient ses plaisirs. Dubois aussi avait eu à éprouver la rude atteinte de l'orgueil de ces ministres grands seigneurs, et, avec son caractère entreprenant et décidé, il se sentait mal à l'aise dans ce système où l'étiquette tenait lieu de politique. On lui pardonnait bien d'être un abbé sans pudeur, mais on ne lui pardonnait pas d'être le fils d'un apothicaire de village. Le scandale, ce n'était point sa vie, mais son origine. Alors les deux confidents se ressouvinrent de la merveilleuse simplicité du gouvernement précédent; et le duc d'Orléans, qui avait éprouvé la servitude des conseils crées d'abord pour la liberté, les brisa le 24 septembre 1716.

Ainsi fut rétablie l'autorité absolue; mais au lieu d'être exercée par un roi de génie, elle alla tomber aux mains d'un prince perdu de vices.

Ici l'histoire nous étale de bien tristes spectacles; elle nous montre le palais souillé d'orgies; le régent rivalisant d'infamie avec des seigneurs, des comédiens, des duchesses et des filles d'Opéra; sa fille, la duchesse de Berry, luttant

avec lui de scandales au Luxembourg, et tout ce monde infâme passant les nuits dans les hontes de l'ivresse ou dans les fureurs de la débauche, et disputant les jours aux affaires par les plus licencieuses confidences. Au milieu de tout ce vice, de toutes ces passions dépouillées de pudeur, et de toutes les joies cyniques et bruyantes de l'orgie, qui semblaient attester le mépris public des vieilles mœurs, la liberté de la parole égalait la liberté de la vie; et Dubois, dominant cette émulation de turpitudes, se jouait parmi toutes ces effronteries de libertinage.

Un mot peindra toute l'abjection des mœurs nouvelles. Dans un de ces horribles soupers où l'ivresse se mêlait au délire, une femme, dont il faut dire le nom pour montrer de quelle hauteur était tombée la grande société de Louis XIV, la duchesse de Sabran, jeta au régent ces étonnantes paroles : « Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de « boue, dont il forma l'âme des princes et des laquais. » Tout un siècle se révèle dans une telle liberté, et l'imagination s'épouvante de ce que la familiarité de ces sarcasmes et de ces rires supposait de monstrueux.

VIII.

Le système de Law, devenu le système de l'État, continuait ses ravages et développait dans tous les rangs de la société une fureur de gain inconnue jusqu'alors. Des édits mêmes avaient été publiés pour propager cette ardeur; et le peuple entier se précipita sur les actions de la banque avec une telle avidité que bientôt les actions manquèrent, et il fallut en créer de nouvelles. C'était un délire inoui d'agiotage et de corruption. La fortune publique se trouvait aux mains d'un seul homme, et le gouvernement semblait

prendre plaisir à éteindre toutes les passions généreuses pour les remplacer par une pensée d'avarice.

Law tendait à entasser dans sa banque tout l'or du royaume; on en vint même à publier par un édit que l'argent monnayé ne pourrait être donné ni reçu en paiement dans les transactions privées, si ce n'est pour des appoints : prescriptions de despotisme que la fureur publique seconda avec transport. Un autre édit défendait aux sujets du roi de garder chez eux aucune espèce ou matière d'or et d'avoir plus de 500 livres en argent; la délation était encouragée par la confiscation au profit des dénonciateurs. Ainsi la guerre était faite à l'or au nom de l'avarice; jamais ne s'était vu un pareil exemple d'immoralité et de folie.

On courut donc à la banque de Law changer ses espèces contre des billets. Princes, artisans, magistrats, valets, duchesses, femmes perdues, tous se ruèrent pêle-mêle par des avenues sales et étroites vers la petite rue Quincampoix, pour disputer ce qui restait encore d'actions, peu soucieux de donner au monde le spectacle d'une nation qui ne croit plus qu'à la loterie. Mais comme il n'était pas facile de pénétrer dans le sanctuaire qu'on assiégeait jour et nuit, des succursales furent établies dans les abords du carrefour, dans les caves, dans les greniers, sur les toits, sous des tentes, dans la boue des ruisseaux, pour faciliter cet épouvantable jeu où le régent conviait la France, et où se trafiquaient l'honneur et la fortune de la nation.

Cependant l'opération de la banque eut des résultats de toute sorte. Et d'abord, elle produisit des exemples monstrueux de fortune soudaine. Des laquais, exercés par leurs maitres à l'agiotage, devinrent tout à coup de grands seigneurs. Dans les hautes classes, les exemples d'opulence eurent un autre caractère. Là, le vol avait été facile par les confidences du prince, de ses ministre et de ses roués. Le conseil de Régence eut aussi ses scandales. On vit même

des ducs se faire mécontents pour se faire acheter ; et la cour étala dès ce moment une opulence inusitée, qui semblait attester le pillage de la France.

Mais toutes ces fortunes insultantes finirent enfin par jeter la masse intermédiaire de la nation dans la gêne et la souffrance. Les rentes furent éteintes, les dettes payées en billets, et les petites fortunes détruites par l'absence totale des monnaies et le prix exorbitant de tous les objets de consommation ; le roi lui-même, ô scandale! l'Hôtel-de-Ville et quelques maisons religieuses profitèrent de la facilité de se libérer en papier des rentes constituées. Ces rentes devaient être sacrées; mais l'avarice était plus forte que les lois, et d'ailleurs ne faisait-elle pas les lois mêmes? Et n'est-ce pas elle qui décida que les rentes seraient réduites au denier cinquante ou payées en papier, ce qui était un désastre ou un crime!

1720. — Et comme s'il eût manqué quelque chose à toutes ces folies, le régent donna à l'aventurier la charge de contrôleur général. Mais Law, en touchant au sommet de la faveur, touchait à sa ruine. Dès qu'il fut ministre, il devint suspect; il abusa d'ailleurs de la puissance pour raviver la ferveur des loteries, et sa témérité parut tenir du délire.

Nous ne saurions redire ici l'exaltation de l'avarice, la fureur du gain, la chimère des entreprises, la honte des fortunes qui désolèrent et souillèrent ces temps funestes. Law avait soin d'alimenter sans fin cette avidité par les monstrueux mensonges du Mississipi, et d'empêcher en même temps les joueurs de réaliser leurs richesses. On vit des hommes graves prendre au sérieux les titres de marquisats et de comtés établis sur ces rives sauvages et inconnues; et l'on crut avoir improvisé une civilisation dans ces déserts arides en y jetant des femmes perdues de débauche et ramassées dans les égouts de Paris, pêle-mêle avec des multitudes d'Allemands qui s'étaient vendus pour aller

peupler le duché du Mississipi. D'autre part, on donnait à Paris le spectacle de quelques sauvages et d'une reine de la nation des Missouris, que l'on convertissait au catholicisme et que l'on faisait courir après les cerfs du bois de Boulogne, pour donner une idée de ce pays merveilleux, sur le nom duquel on poursuivait des rêves éblouissants de fortune.

1720. — Quand enfin la stupidité publique et la corruption furent au comble, et que la popularité fut épuisée, la barbarie vint se mêler à la cupidité. L'État se mit à employer la fraude et la terreur pour faire entrer dans ses mains toutes les monnaies et ne laisser aux mains des porteurs de billets que des valeurs idéales; il proscrivit l'or, l'argent et les ouvrages d'orfèvrerie. Et comme la délation continuait au sein même des familles, nul n'osait garder chez soi des espèces d'or ou d'argent, ni même des parcelles d'or.

Le délire du gain restait toujours le même; le jeu de la banque allait à des excès inouïs; l'orgie se mêlait aux trafics; la débauche, l'impiété, le scandale suivaient la frénésie de l'avarice; tout annonçait une épouvantable décadence, et la nation se précipitait vers sa ruine par des saturnales sans frein et des joies sans pudeur.

Pendant ce temps-là, la misère publique s'était aggravée; le crédit avait disparu, et Law, pour prévenir la chute totale de ses billets et de ses actions, en réduisit lui-même la valeur de moitié: coup fatal, insensé, qui fit jeter un cri d'épouvante aux portes mêmes du palais. Tout Paris se trouble à cette nouvelle; on se précipite vers la banque pour retirer son or et son argent; mais il n'y était plus. La colère du peuple éclate, et le Parlement commence enfin à se réveiller.

Law gardait au milieu de ses périls un rare sang-froid. Il déconcerta les oppositions et les haines par des édits nouveaux; puis, embarrassé de son titre de contrôleur général, qui lui avait été funeste, il le rendit à d'Argenson,

lui jetant ainsi l'odieux des mesures qu'il fallait prendre pour échapper à l'éclat d'une banqueroute. Un édit du 1er juin rétablit l'usage de l'or et de l'argent; mais à ce coup fatal aux billets, les porteurs poussèrent des cris. D'Argenson fut accusé, et le régent le sacrifia.

Alors parut d'Aguesseau, nom resté pur au milieu de toutes les souillures publiques. Law, qui l'avait fait exiler à Fresnes, demanda son rappel pour s'en faire un abri. Mais la probité elle-même était impuissante pour détruire les vices, et déjà la haine se déclarait; les satires volaient parmi le peuple; la plainte éclatait de toutes parts; des placards incendiaires couvraient les murs; Law était insulté dans son carrosse, et des menaces de sédition troublaient la police.

A ce moment, des malheurs d'une autre sorte épouvantaient l'imagination publique. La détresse était au comble dans la France entière, et les évêques, dans leurs mandements, faisaient un affreux tableau de la désolation des peuples. Rennes était dévorée par un incendie; la peste envahissait Marseille. Jamais tant de ravages n'étaient tombés à la fois sur un pays.

Le bruit de toutes ces calamités alla troubler à la fin le régent dans ses orgies. Il voulut s'arrêter sur cette pente fatale; mais tout manquait à ses efforts tardifs. Il chercha une force dans le Parlement; mais le Parlement, se ressouvenant de ses injures, fit de son intervention une affaire de popularité. De là des conflits et des vengeances qui firent transférer le Parlement à Pontoise; violence imprévue, exécutée avec un appareil de force armée qui étonna tout Paris, réprima les révoltes, mais laissa subsister la guerre des épigrammes et des satires.

Alors se multiplièrent de nouveau les règlements et les édits pour pallier les maux du système; remède inutile. Law fléchissait déjà devant ses propres folies et aussi de-

vant la fureur du peuple entier. Quelques-uns conseillaient de revenir à la justice atroce qui avait souillé les premiers jours de la Régence, et de faire restituer aux agioteurs leurs rapines et leurs pillages; mais l'Écossais, n'osant pas s'aventurer en de tels périls, céda par la fuite à l'orage qui le menaçait, et la France l'accompagna de ses anathèmes et de ses cris de malédiction.

IX.

1723.—C'est en de telles conjonctures qu'arriva la majorité du roi. La France, à l'apparition d'une royauté nouvelle, s'abandonne aisément à l'enthousiasme. Aussi les cœurs accablés par tant de maux se précipitèrent vers l'espérance, et le peuple accompagna Louis XV aux Tuileries avec des larmes de joie et des cris d'amour.

Mais Louis XV n'avait pas été élevé pour les grandes choses de la royauté; on l'avait, dès son bas âge, accoutumé à des goûts frivoles; on lui avait fait des plaisirs communs, avec un raffinement de luxe qui les lui avait rendus aimables; ou bien, lorsqu'on voulait l'élever au-dessus d'élégantes puérilités, qui faisaient tout le bonheur du jeune prince, on lui faisait jouer un rôle de royauté sévère et magnifique qui contrastait singulièrement avec la débilité de ses idées et la mollesse de ses habitudes. Tout était énervé dans ce jeune roi, l'intelligence, le cœur, la volonté; on n'y voyait même pas quelque trace de forte passion.

Dubois, devenu cardinal et premier ministre, avait bien essayé de faire succéder à l'enseignement efféminé de l'évêque de Fréjus une étude sérieuse de la politique; mais ses leçons trop soudaines dépassèrent les forces d'un esprit formé pour la grâce et non pour le nerf du commandement.

Aussi d'Orléans et Dubois continuèrent d'exercer l'autorité, l'un endormi dans la toute-puissance de l'orgie, l'autre faisant des dissolutions publiques un instrument de domination et de pouvoir. La mort vint enfin les surprendre au milieu de leurs débauches pour les livrer à la justice de Dieu.

1723. — Dubois mourut le premier, laissant d'immenses richesses qu'il avait amassées dans les ruines de l'État. Ministre sans patriotisme et prêtre sans foi, il se joua des hommes comme il se joua des principes. Avec beaucoup de vices, il ne fut point un homme vulgaire. L'activité, mais une activité d'intrigue sans suite et sans règle, lui tint lieu de génie. L'égoïsme fut tout son système. C'est par là qu'il eut quelques semblants de supériorité : dans la corruption publique, le plus corrompu a droit à l'empire.

Et comme si la mort de cet infâme ministre eût rompu le charme qui retenait le duc d'Orléans dans l'oisiveté, on le vit s'occuper des affaires de l'État, renoncer, sinon au libertinage, du moins aux éclats les plus scandaleux de la débauche, se borner à un seul attachement, espèce de modération que la dépravation des mœurs faisait regarder chez quelques grands comme une vertu. Mais bientôt après, vaincu par l'engourdissement qui le poursuivait, il laissa pencher sa tête sur les genoux de la duchesse de Falari comme un homme qui se meurt : le duc d'Orléans était mort.

Ainsi s'acheva la Régence, époque dont le nom réveille la pensée de tous les scandales; longue orgie à la suite de laquelle la nation s'endormit, honteuse et tombée trop bas dans sa propre estime pour se dévouer à autre chose qu'au soin de sa fortune et de ses plaisirs.

X.

1724.— Ici commence le règne d'un enfant qui, ne pouvant encore supporter le fardeau de la puissance, laisse le soin de l'État au duc de Bourbon, prince frivole et avare, inhabile et orgueilleux, sous qui l'administration allait flotter au gré de tous les caprices.

Alors parut avec éclat le duc de Richelieu, que le régent et Dubois avaient éloigné des affaires. La marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, le protégea par coquetterie. Cette orgueilleuse femme versait à son gré la disgrâce et la faveur, prenant plaisir à frapper le parti d'Orléans et à provoquer des arrestations, des exils et des violences de toutes sortes; singulières représailles du vice contre lui-même. Mais tout annonçait que le ministère du duc de Bourbon ne s'affermirait point parmi ces caprices de femme.

1725.—Le gouvernement suivait d'ailleurs sa pente d'abaissement et de ruine. Pour couvrir les dépenses de l'État, qui s'étaient grossies sans mesure, on imagina d'inventer un impôt nouveau, celui du cinquantième des revenus de tous les biens du royaume, sans exception des privilégiés; taxe arbitraire, qui fut fixée sans égard aux frais de culture ni aux charges. Aussi la nation tout entière se récria contre cet impôt oppresseur: le clergé et la noblesse firent des plaintes; le Parlement protesta; Fleury lui-même laissa échapper une pensée de blâme, et il fallut tenir un lit de justice pour faire enregistrer l'édit.

Pour comble, une année de disette se déclarait. La cherté du pain devint effrayante; la terreur glaça les âmes, et, comme il arrive en ces tristes conjonctures, le peuple se crut en proie à des accapareurs. Le duc de Bourbon et la marquise de Prie furent en butte aux haines et aux ana-

thèmes. Quelques jours après, le duc n'était plus ministre; une lettre du roi l'exilait à Chantilly, et la marquise était envoyée à sa terre de Courbépine, laissant le pouvoir à l'évêque de Fréjus, qui, devenu le maître, se contenta du simple titre de ministre d'État.

1726. — Alors les créatures du duc de Bourbon furent frappées et ses victimes vengées. On fit sortir des prisons et l'on rappela des exils tous ceux que l'arbitraire y avait envoyés. C'était un emportement de justice qui ressemblait à l'aveuglement d'un triomphe. Le vertueux d'Aguesseau fut seul oublié dans son exil.

1727. — Cependant l'état matériel de la France appelait la sollicitude du nouveau ministre. Fleury supprima la taxe du cinquantième; il diminua les tailles, combla le déficit, améliora le bail des fermes et celui des recettes générales, fit des économies et réforma les dépenses. Aussi l'État sortit bientôt de sa détresse; le Trésor cessa d'être vide, et la confiance se réveilla dans les âmes; le commerce et l'agriculture se ranimèrent, et l'on vit en peu de temps ce que la France recèle en son sein de ressources et de richesses.

1737. — La paix de 1737, paix féconde et glorieuse, vint enfin ouvrir à la France une ère inconnue de prospérité, mais lui apporter aussi des délices funestes.

Les courtisans, impatients de la domination du vieux prélat, après avoir vainement essayé de l'attaquer par des conspirations d'étourdis, crurent pouvoir le renverser par des intrigues de femmes. Le règne d'une maîtresse, sous un prince sans énergie, paraissait ouvrir la carrière aux ambitions et aux scandales; et Louis XV semblait se livrer tout entier à ces fatales entreprises de séduction. On l'avait déjà vu délaisser la triste et douce Marie Leczinska, et oublier cette retenue décente, qui, sans être de la vertu, est encore de la dignité. Les corrupteurs se précipitèrent sur leur proie, et il se trouva dans les hauts rangs des femmes

avides de la disputer. Ici commence le règne de la célèbre duchesse de Châteauroux, sous lequel l'ambition mêla ses roses aux effronteries de la débauche; et Fleury ne s'effaroucha point de voir reparaître les mœurs de la Régence : on eût dit qu'il demandait seulement que son pouvoir restât debout parmi les intrigues que suscitait ce mélange d'impudiques amours.

Telle était la différence des scandales qui allaient s'étaler : les passions de Louis XIV avaient été de l'amour; les amours de Louis XV furent du libertinage sans passion.

XI.

Déjà était née une littérature nouvelle, expression rigoureuse du siècle nouveau. Dès que le premier travail de réaction contre l'autorité se fut déclaré au nom de l'autorité même, un travail analogue d'affranchissement gagna tous les esprits. Les grands seigneurs de la Régence pensaient se délivrer seuls de la tyrannie royale; mais ils apprirent à tous les hommes, avides également d'indépendance, à briser le frein qui les avait jusque-là retenus.

Pourtant il est vrai de dire que sous le règne de Louis XIV des tendances d'indiscipline s'étaient déjà déclarées en quelques esprits; mais le spectacle général de l'ordre avait combattu ces caractères indépendants, ces âmes mauvaises et déréglées. Ce fut la licence dans l'État qui fit la licence dans les lettres; une autorité qui bravait Dieu appelait une philosophie qui apprit aux hommes à se passer de ses lois. Tout s'enchaîna donc; les lettres furent dégradées comme les mœurs. Les mœurs avaient commencé par être licencieuses; la pensée finit par être déréglée, et les hommes perdus dans les vices s'étourdirent dans l'impiété.

Deux noms fameux se distinguent dans ce travail im-

mense de révolution, Voltaire et Rousseau. Nature active, ardente, audacieuse, mais mauvaise; imagination vive, brillante et féconde, mais débauchée; âme sans affection, sans noblesse, impie par nature, dévote quelquefois par calcul; esprit sans grandeur, toujours prêt à immoler ses ennemis sous le fouet de ses railleries sanglantes et à les marquer du sceau de ses vengeances, comme des victimes publiques destinées à servir d'exemple; Voltaire apportait au milieu des hommes un génie inconnu, le génie du rire appliqué aux choses sérieuses de la vie humaine. Rien ne lui fut sacré, ni Dieu, ni l'homme, ni la vertu, ni le malheur; il se jouait de la religion comme il se jouait de l'histoire; nulle foi, nul respect, nulle sincérité, nulle candeur; jamais intelligence n'avait paru plus brillante et aussi plus perverse. De son rire sarcastique, de ses âpres saillies, il attaqua sans distinction toutes les puissances de la terre; les morts eux-mêmes ne furent pas respectés. Et ce rire gagna, s'étendit sur toutes les classes; il monta jusque sur les marches du trône, jusqu'au pied des saints autels; il descendit jusqu'au réduit du pauvre; et le père et la mère enseignaient ce rire aux enfants !!!...

Voilà la philosophie de Voltaire. « Négation froide, cor« rosive et railleuse, dit M. de Lamartine dans son *Histoire « des Girondins*, elle agissait à la façon du poison, elle gla« çait, elle tuait; elle ne vivifiait pas. Aussi ne créa-t-elle ni « culte, ni morale, ni charité; elle ne fit que décomposer et « détruire. » Mais Voltaire n'était-il pas « le drapeau de la « destruction? » L'autorité s'effraya d'abord du cynisme répandu dans les écrits du chef des philosophes, puis elle sembla comprendre qu'elle n'avait pas le droit de le contenir; et après l'avoir fait enfermer à la Bastille, elle le combla d'honneurs; les grands le félicitèrent; la nation idolâtre lui decerna des triomphes, comme pour attester qu'il était le génie, le dieu peut-être d'une société frivole et souillée d'orgie.

Rousseau travailla avec Voltaire à cette œuvre de nouveauté, mais par des procédés tout à fait différents. Doué d'une nature plus haute et plus fière, et d'un génie plus grave, il lui eût fallu une forte éducation pour dompter son indépendance et guérir cet esprit malade, sans cesse épris de chimères, tourmenté de pensées vagues et avide de bruit. Mais, né de lui-même comme par une soudaine explosion, il n'eut d'instinct que pour attaquer en ennemi les abus d'une société délabrée. Son éloquence avait je ne sais quoi de jaloux, de sombre et de farouche, et il y avait dans ses goûts une atroce préférence pour les mœurs de la nature inculte et sauvage; aussi, tout en prêchant la vertu, il prit sa part de la débauche publique. Fait pour la solitude, il fut recherché du monde qu'il fuyait et dont les hommages lui semblaient une offense. Nature égoïste et soupçonneuse, il maudissait l'affection comme un mensonge, la gloire comme un artifice; et par là même s'explique l'intérêt qu'il appela sur lui et la puissance qu'il exerça sur un siècle avide de contradiction et de sophisme. Du reste, nulle doctrine dans ses livres où il attaque à outrance l'autorité qui veille dans la société au maintien de certains principes que la nature a scellés dans le cœur de l'homme.

Voilà le secret de sa domination. Et comme la haine du frein était alors dans toutes les âmes, on se passionna pour l'écrivain qui, par ses livres et par sa vie, réalisait cet affranchissement de toute loi. Les grands auraient dû frémir de voir tomber le dernier lambeau de voile qui couvrait le sanctuaire où s'était abrité le pouvoir social; mais ils s'amusèrent à livrer un reste de majesté à la risée et à la colère du peuple. Dès ce moment tout charme disparut; l'autorité humaine ne reposa plus que dans la richesse, et toute la séduction dans les voluptés. Alors fut proclamé le dogme de l'égalité des conditions; fatale expression du principe qui fait les hommes égaux devant Dieu; meurtrier

sophisme, en vertu duquel l'homme, dispensé d'obéir à l'homme, est transformé en bête sauvage, et, pour sanctionner sa liberté, se trouve condamné à périr sous le glaive du plus fort.

Tels furent ces deux hommes qui, sous des formes diverses, remuèrent et dominèrent ce siècle étrange; hommes extraordinaires, qui semblaient être nés pour agiter le monde, et qu'on voit toujours apparaître, comme des prodiges, aux époques marquées pour quelque grand changement dans les destinées des peuples. Leurs nombreux disciples remplissaient les cours, les académies et les salons; ils possédaient tous les organes de la pensée publique : depuis la géométrie jusqu'à la chaire sacrée, la philosophie du dix-huitième siècle envahissait ou altérait tout, flétrissant ou raillant tout ce qu'elle voulait renverser, ôtant au droit son principe, à la loi sa sanction, à la société son Dieu, et laissant l'humanité sans règle et sans guide au milieu d'une multitude d'opinions erronées, qui coulait dans toutes les veines du temps et parlait toutes les langues.

Cependant le gouvernement, qui ne s'était point effrayé de la licence des mœurs, s'étonna de la hardiesse des livres; il eut peur de l'esprit d'indépendance que les Diderot, les Lamétrie, les d'Argens, les d'Holbach, les de Sade, soufflaient sur les peuples en furieux plutôt qu'en philosophes. Les magistrats se mirent à sévir contre les livres; mais la répression ne pouvait être qu'un péril de plus et la sévérité odieuse. Les philosophes étaient maîtres de l'opinion; ils dominaient les ministres et les grands; les femmes les recherchaient; la marquise de Pompadour les caressait; partout on les fêtait, on les flattait, on les exaltait; c'était plus que de la gloire, c'était un culte. Là où passait un philosophe, on érigeait un monument, et l'on trouve encore çà et là dans les vieux manoirs de l'aristocratie des traces de cet enthousiasme. Rousseau eut ses temples; Voltaire

eut ses prêtres : religion intolérante et farouche qui frappait d'anathème quiconque refusait d'adorer ses dieux.

XII.

1748-1749.— Au milieu de cet immense désordre des idées, Louis XV laissait flotter les rênes du pouvoir aux mains d'une maîtresse vulgaire, et lui-même languissait demi-éteint en des voluptés dépourvues de dignité comme de pudeur, ou bien en des occupations frivoles qui faisaient un singulier contraste avec ses airs naturels de majesté. La famille royale gémissait pourtant de cet abaissement du sceptre; mais l'habitude du respect lui ôtait toute énergie pour flétrir les vices; et la marquise de Pompadour étalait son empire, sans retenue comme sans esprit, sous les yeux de la reine outragée et de ses enfants humiliés. Les courtisans, à genoux à ses pieds comme de vils esclaves, purent lui faire croire que la conscience publique acceptait ces ignominies. Elle-même d'ailleurs ne manquait point d'artifice pour les faire aimer, en les entourant de pompe ; la grande reine de Hongrie, Marie-Thérèse, les protégeait de ses caresses politiques, et des prélats sans honneur les autorisaient de leurs lâches flatteries.

Pour comble, les luttes étaient ardentes entre le pouvoir, le jansénisme, le Parlement, le sacerdoce et les philosophes, et les scissions éclataient jusque dans le gouvernement sur des questions d'ordre et d'autorité. Le Trésor était de nouveau obéré ; la dette s'était accrue de plus de 1,200 millions, et les prodigalités du roi précipitaient la ruine que la dernière guerre avait commencée.

Le contrôleur général Machault produisit alors des expédients qui naissaient tout naturellement de la disposition nouvelle des idées publiques. Il proposa de soumettre à

l'impôt tous les biens de la noblesse et du clergé, et il commença par faire restreindre le privilége des établissements ecclésiastiques, dits de main-morte, et par leur ôter le droit de se multiplier, d'acquérir, de recevoir ou même de posséder sans une autorisation légale. C'était par le fait augmenter le revenu public, en rendant au droit commun une grande quantité de biens de cette nature.

Le Parlement n'eut point d'opposition contre un principe d'équité propice à ses antipathies ; mais le siècle, tout en propageant des idées nouvelles, avait peine à se détacher des vieilles coutumes et des vieux droits. Les seigneurs de la cour qui vivaient du produit des impôts ne repoussaient point cette égalité; les autres, au contraire, riches de leur priviléges, le considéraient comme une atteinte mortelle aux lois de la monarchie. De là deux systèmes opposés de gouvernement : l'un, défendu par Machault, invoquait les exemples de Colbert; l'autre, soutenu par d'Argenson, invoquait ceux de Sully ; le premier plaisait à la favorite, le second au roi. De là aussi des rivalités ardentes où d'Argenson eut le seul mérite de maintenir l'autorité du monarque ; mais cette autorité fléchissait d'elle-même, et nul génie de ministre n'aurait pu l'affermir.

1750. — Machault s'obstinait dans son système d'égalité en matière d'impôt. Dès le mois d'octobre 1749, il avait envoyé à l'enregistrement un édit pour le rétablissement de l'impôt du vingtième, et le Parlement avait protesté par des remontrances. Il fallut employer la formule ordinaire de l'exprès commandement pour lui faire enregistrer l'édit; mais les parlements des pays d'État opposèrent des résistances plus opiniâtres et firent de leurs priviléges un droit de révolte. Ce fut là une longue et fatale dissidence ; et l'histoire de cette liberté est par malheur l'histoire de l'anarchie.

Une chose digne de remarque, c'est que tandis que les

parlements défendaient les priviléges de la noblesse contre l'unité de l'État, le peuple se mêlait aux oppositions par des murmures ardents contre le monarque. Il y avait alors, comme toujours, de tristes méprises dans la nation. Il est vrai aussi que des passions de toute sorte fermentaient autour du Parlement. Les querelles jansénistes étaient furieuses; les conflits étaient complexes, et la misère avait aigri le peuple, qui, une fois enclin à l'irritation, accepta tous les soupçons, tous les griefs, toutes les menaces.

La police de Paris ayant voulu chasser les mendiants, quelques enfants disparurent dans cette violente expulsion. Les récits du peuple allèrent alors jusqu'aux plus effrayantes énormités. On supposa qu'ils étaient réservés pour une mort affreuse. Le sang du roi, disait-on, était épuisé par ses continuelles débauches, et les médecins lui avaient conseillé des bains de sang humain pour renouveler sa vie perdue. Cet horrible récit mit la populace en fureur; elle se précipita avec d'atroces menaces vers l'hôtel du premier président et du lieutenant de police. Il fallut la contenir par des répressions terribles. Les principaux chefs de cette émeute furent pendus; mais la terreur continua de glacer les âmes, et la malédiction populaire s'éleva jusqu'au trône du malheureux roi. Dès lors il n'osa plus se montrer aux regards des Parisiens, et, pour éviter l'obligation de traverser la ville lorsqu'il se rendait de Versailles à Compiègne, on lui fit un chemin sur Saint-Denis, qu'on appela le chemin de la révolte: funeste monument d'un grand vertige et d'une lamentable dégradation.

XIII.

1756. — Pendant que la royauté désormais sans prestige flottait dans l'indifférence au gré des vices et des passions,

et que le pouvoir royal s'affaiblissait, le Parlement profitait de cette mortelle apathie pour raviver ses prétentions et rallumer ses querelles. Alors parut un projet de confédération avec tous les parlements du royaume; vaste révélation d'une résistance juridique à la marche politique de l'État, et qui devait aller un jour au delà de la prévoyance des ambitieux. Les parlements, en se constituant eux-mêmes sous le nom de *classes du Parlement du royaume*, entendaient s'attribuer la représentation générale de la nation et suppléer aux anciens états généraux. On fit tenir au roi un lit de justice pour dompter les oppositions d'un caractère inconnu; mais les parlements protestèrent. Puis, dans un second lit de justice, on modifia par un édit toute l'organisation du Parlement. On laissait à la grande chambre sa consistance; on supprimait les chambres turbulentes des enquêtes, et l'on ordonnait que nul conseiller n'eût voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans, et que nul aussi ne pût opiner avant d'avoir servi dix ans.

Le lendemain, quinze conseillers de la grande chambre déposèrent leur démission sur le bureau, et cet exemple fut bientôt suivi par cent quatre-vingts membres du Parlement. Aussitôt la ville se remplit de tumulte; l'enthousiasme pour le Parlement amena l'anathème contre le monarque. Et comme depuis longtemps on maudissait les désordres de sa vie, on se mit à multiplier les récits de ses débauches, et le nom de marquise de Pompadour devint un objet d'exécration.

Les haines toutefois étaient diverses: les uns s'irritaient de voir le roi sous la domination d'une maitresse; les autres frémissaient de voir le clergé libre et le Parlement contenu. Cette dernière plainte surtout était formidable; elle allait remuer en des âmes fanatiques des pensées furieuses, et la royauté, s'oubliant elle-même, donnait à ces passions contraires une exaltation pleine de menaces.

C'est parmi ces émotions qu'un homme du peuple, un laquais, nommé Damiens, tenta d'assassiner le roi. Au bruit de ce crime, ce fut comme un coup de foudre à la cour, à la ville et par toute la France. Les peuples furent étonnés, mais point émus; il y eut de la terreur dans les âmes, mais non de la douleur; les partis se reprochèrent mutuellement cet attentat. Les jésuites furent surtout en butte aux fureurs ; les parlementaires, toutefois, et les jansénistes, leurs auxiliaires, ne furent point épargnés. On cherchait partout des complices, et si l'assassin n'en avait pas, on s'efforçait au moins de découvrir d'où était partie l'exaltation frénétique de ses idées.

Après cet odieux attentat, le roi continua de s'abîmer dans les débauches. Ici commence la plus triste époque du règne de Louis XV. Nous ne dirons pas toutes les hontes, tous les raffinements de la débauche, tous les jeux de dégradations, tous les caprices de folie et de fureur qui marquèrent ces temps infâmes. Laissons ces affreux mystères à l'effrayante familiarité des Mémoires; l'histoire redoute de les pénétrer, même pour expliquer les coups de foudre qui devaient plus tard faire justice de ces épouvantables énormités, dont la honte semble se résumer dans un seul mot qu'elle n'écrit qu'en frissonnant; ce mot, c'est celui de PARC AUX CERFS.

XIV.

Cependant il fallut songer à la guerre; la fameuse guerre de sept ans avait déjà commencé. Tour à tour vainqueurs et vaincus, Français, Russes, Anglais, Prussiens et Autrichiens se livraient des combats sanglants, où chacun se disputait la victoire par d'héroïques faits d'armes. La France s'irritait de cette succession de malheurs; les impôts fati-

guaient et épuisaient la nation; le gouvernement, obéré, ne savait que changer de contrôleurs généraux; rien de grand ne se révélait; la passion même était sans énergie et la haine sans éclat; et dans cette guerre fatale, rien n'apparaissait qui pût gagner les âmes et ramener l'enthousiasme. Entreprise par des caprices de cour, conduite par des généraux sans génie, indifférente à un roi plongé dans la débauche, elle attestait que le gouvernement de la France était étranger à la France même; et l'on ne vit l'honneur public se ranimer que lorsqu'il fallut défendre le pays contre l'invasion des Anglais.

La lassitude des âmes fit enfin un besoin de la paix, et la marquise de Pompadour, l'amie des batailles, pour mériter d'être l'amie de l'impératrice Marie-Thérèse et aussi pour se venger des satires du roi de Prusse, dut céder à l'impression publique. La paix, après une telle guerre, devait être une honte de plus, et elle fut en effet le plus éclatant et le plus décisif de tous les revers; digne couronnement d'une guerre de désastres et de caprices.

1763. — Ainsi s'acheva cette guerre de sept ans, qui ne fut qu'une guerre d'extermination sans objet. La France y épuisa ses restes de grandeur et de richesse. Entreprise au milieu du mouvement des idées nouvelles, lorsque rien ne restait de la grande discipline de Louis XIV, elle attestait, sous les dehors d'une civilisation élégante, une décadence que la paix elle-même allait précipiter davantage.

XV.

Ce fut alors un bien triste spectacle de voir la France dans l'humiliation de ses guerres et de ses traités, tandis que la cour étalait la joie de ses fêtes et la licence de ses plaisirs. Louis XV semblait parfois relever son front, natu-

rellement empreint de dignité, et se ressouvenir de la grandeur de sa couronne; mais il retombait bientôt dans sa voluptueuse torpeur, laissant toute l'administration de l'État aux mains de la marquise de Pompadour. Parfois un rayon de bon sens venait illuminer sa pensée. Il voyait alors la décadence publique, et il découvrait une de ses causes dans l'action des doctrines nouvelles. « Ces gens-« là, disait-il en parlant des philosophes, perdront la mo-« narchie. » Mais pourvu que la sécurité de ses plaisirs ne fût point troublée, l'avenir le touchait peu.

L'histoire ne saurait dire tout ce que cet abaissement du monarque produisait autour de lui de scandales et de lâchetés, d'intrigues et de pillages. Le dauphin protestait par la gravité de sa vie contre cette universelle flétrissure; aussi était-il délaissé de tous les seigneurs de la cour; le roi son père le redoutait; la maîtresse le haïssait; le duc de Choiseul osait le braver en public; et l'infortuné prince trainait sa dignité parmi toutes ces humiliations, secrètement dévoré par de profonds chagrins qui allaient le mettre au tombeau.

1765. — Sa mort fut pour la nation une grande douleur. On croyait au génie comme à la vertu de ce prince; et Louis XV, dont les débauches avaient glacé l'âme, retrouva quelque sensibilité pour prendre part au deuil public.

Un peu après, la dauphine mourut, et la reine elle-même ne tarda pas à la suivre dans la tombe. Cette dernière mort remua profondément toutes les âmes. Louis XV parut sentir aux pieds du cadavre de la reine le remords des humiliations et des supplices qu'il lui avait fait endurer; mais on ne crut point à la douleur d'une âme énervée par le libertinage.

Déjà était morte à Versailles la marquise de Pompadour, entourée de soins et d'hommages, comme une reine; mais, après sa mort, son cadavre fut livré à l'ignominie. Deux

domestiques l'emportèrent sur une civière à son hôtel, et Louis XV ne lui donna pas même une larme.

Cependant la cour avait paru changer d'aspect, sous l'impression de toutes ces douleurs. Louis XV avait un instant oublié ses débauches : on eût dit que la religion, avec ses appareils de tristesse autour des tombeaux, avait remué son âme. Le parc aux cerfs fut fermé. Mais bientôt les corrompus, qui avaient besoin pour leur ambition des vices du monarque, réveillèrent ce roi demi-éteint par des raffinements nouveaux, et achevèrent de déshonorer sa vie, en le précipitant dans toutes sortes d'intempérances.

Vers ce temps-là (1767), Philippe d'Orléans-Égalité, âgé de vingt ans à peine, était déjà le patron et le héros des roués de son époque. Comme il prenait soin de divulguer lui-même ses turpitudes, il avait acquis un renom d'impureté que n'égalaient pas les traditions des plus fameuses nuits de la Régence, et que surpassaient seulement les souvenirs de la bestialité de l'empereur Claude et des orgies de l'île de Caprée. L'histoire ne saurait dire tous les divertissements de ce prince dissolu. Tantôt c'étaient des filles ramassées dans les plus immondes quartiers de Paris, et qu'on jetait nues, ivres de vin et de luxure, dans le parc de Mousseaux; alors recommençaient entre ces bacchantes modernes les mystères de la déesse dont parle Juvénal. Tantôt c'était un souper de filles et de jeunes seigneurs, avec des incidents de tenue et de libertinage impossibles à rendre en aucun langage honnête; tantôt une obscène comédie, semblable aux spinctries de Néron, lorsqu'il épousa, aux yeux de Rome étonnée, Sporus son affranchi.

Au milieu des plus lamentables dégradations et de la décadence de l'État, Choiseul, magnifique seigneur plutôt que grand ministre, essayait de voiler la ruine publique par une certaine splendeur qu'il jeta dans la nation. La paix

avait donné aux affaires une grande activité ; le luxe était au comble. Ainsi quand tout se ravivait, l'État seul semblait dépérir, sans avoir même la puissance d'égaler les ressources aux besoins, soit par des réformes, soit par des expédients quelconques. Pliant sous une fatalité inexorable, dès qu'on essayait d'un remède, on choquait mille passions. Le clergé, la noblesse, une portion de la magistrature, s'abritaient sous les priviléges qui ne permettaient pas à l'impôt de les atteindre; et si des charges nouvelles venaient menacer le peuple, le Parlement aussitôt se levait avec ses refus d'enregistrement. De sorte que l'État voyait s'aggraver la ruine, sans pouvoir rien autre chose que de la dissimuler par des artifices.

XVI.

Par remède ou par distraction à cette décadence, les ministres, les grands, les courtisans, les politiques, le peuple même, poursuivaient des idées générales de réforme, sorties des livres d'une classe de philosophes désignés sous le nom d'économistes. On dissertait sur le commerce et sur l'agriculture, et à défaut d'améliorations présentes, on jetait vers l'avenir des théories sur le travail, sur la richesse, sur l'impôt, sur l'industrie ; on se berçait d'espérances et de bien-être inconnus à tous les âges, et l'on répandait dans la nation des idées nouvelles d'égalité qui renfermaient une révolution sociale et politique tout à la fois.

Et par une triste coïncidence, voici le moment où les philosophes touchent aux dernières limites de la folie. L'athéisme apparaît ; un matérialisme hideux, et qui avilit l'homme jusqu'à la brute, se déclare dans les livres ; l'impiété, sous la plume de Diderot, devient une sorte de poésie inspirée : c'est un délire, un combat contre le ciel, une

terrible émulation de licence et de témérité, où, comme il arrive toujours, les esprits ordinaires se montrent les plus insensés : le bruit pour eux, c'est de la gloire; le scandale, c'est le génie.

Voltaire maudit les athées; il les décrie par ses épigrammes et ses satires; mais on eût dit un jeu d'impiété : en même temps qu'il laisse Dieu dans le ciel, d'où les athées avaient entrepris de le chasser, il le chasse de la terre et du cœur des hommes; il persiffle, il insulte, il salit la religion ; il varie sous mille formes l'expression de sa haine contre le christianisme, et c'est par ce génie de sarcasme qu'il domine le plus corrompu et le plus frivole de tous les siècles.

Rousseau garde, au contraire, la tristesse et l'élégance d'un moraliste farouche et découragé ; mais avec quelques idées chrétiennes il renverse la base du christianisme ; il apprend à l'homme à se suffire par la raison ; et cette raison, il l'affranchit et la rend maîtresse. C'est là le principe d'une longue et incurable anarchie.

Il se fit alors pour un petit nombre d'hommes sérieux une affreuse émotion de colère et de douleur. Le sacerdoce se sentant vaincu, ne combattait qu'avec une mollesse désespérée, comme s'il eût compris que le plus grand péril pour la religion, c'est d'avoir à combattre des rieurs et des débauchés ; mais une partie de la magistrature fit revivre les vieilles lois contre cette dégradation des doctrines, et rendit contre les livres, qui en étaient imbus, des arrêts impuissants à saisir la pensée humaine. De là une lutte de foi d'autant plus terrible et plus implacable, qu'elle heurtait davantage les mœurs et les pensées publiques, et qu'elle allait frapper des livres accrédités par l'enthousiasme de tout un peuple, depuis les laquais jusqu'aux princes, et même jusqu'aux abbés.

XVII.

Pendant que tout était sapé dans l'État, et que les vices s'abritaient derrière une philosophie sans pudeur, Louis XV achevait d'éteindre la royauté dans la débauche. Une femme, ramassée dans la honte, parut alors à la cour avec toute la renommée de ses infamies. Ne pouvant en faire une vertu, les roués, qui l'avaient jetée au monarque, en firent une comtesse : l'histoire a nommé la du Barry. C'est cette femme avilie qui va désormais servir à des entreprises de pouvoir absolu sans exemple dans la monarchie française : tant il est vrai que la corruption est la voie de la servitude !

La marquise de Pompadour avait été le tyran de ce règne, la comtesse du Barry en fut l'opprobre ; l'une et l'autre dévorèrent l'État ; l'une et l'autre s'associèrent un ministre ambitieux qu'elles rendirent puissant pour s'en faire un agent journalier et même au besoin un appui. La première eut le duc de Choiseul pour favori, la seconde le duc d'Aiguillon : coalition monstrueuse de l'intrigue et de la bassesse, du vice et de l'avidité. Le chancelier Maupeou lui-même, après s'être rendu le jouet de la du Barry et de son petit nègre, poussa l'infamie jusqu'à s'en dire son parent, et appela cousine une prostituée qui ne fit les délices du monarque qu'après avoir assouvi la lubricité publique.

1770. — Comme il fallait à cette monarchie ainsi dégradée une sorte d'affranchissement de tout contrôle, on résolut d'exterminer les parlements, qui, eux aussi, perdus de vices, ne se sentirent plus même la force de défendre les vieilles formes traditionnelles de liberté.

Mais, il faut le dire, les parlements devaient de longues

expiations pour l'usurpation qu'ils avaient faite des vieilles lois et de la liberté politique. Cette usurpation, contenue par Louis XIV, avait pris depuis la Régence un caractère systématique qui menaçait d'absorber l'État dans le palais; et la ligue immense et mystérieuse qui, sous les noms d'*unité*, d'*indivisibilité* et de *classe*, s'était révélée dans ces derniers temps, au procès de la Chalotais, pouvait bien avoir effrayé le conseil de Louis XV. Toutefois la politique, en ces jours frivoles, ne se motivait point de la sorte, et les plus extrêmes nécessités n'étaient souvent que des caprices de femme.

A la nouvelle de la dissolution du Parlement et de l'exil de Choiseul, Paris et Versailles s'émurent comme à un signal de calamité; les grands coururent faire cortége au ministre disgracié comme au dernier défenseur de la liberté et de la dignité publique; le peuple s'étonna; les princes protestèrent, mais ils furent frappés d'exil. On eût pu se croire sous une royauté formidable; on était sous le plus débile des pouvoirs devant lequel tout avait fléchi. Bientôt les autres parlements du royaume furent frappés à leur tour : tous furent dissous. Ainsi le despotisme allait suppléer à la puissance, l'abaissement à la soumission.

Le chancelier Maupeou, qui avait ourdi toute cette trame pour satisfaire ses rancunes et les caprices de la favorite, ne manquait pas de motifs pour justifier cette extermination des parlements. Mais il avait franchi toutes les bornes par ce coup d'État sans exemple dans l'histoire, et les usurpations judiciaires étaient une triste apologie de la tyrannie ministérielle.

1772.—Aussi cette révolution extraordinaire ne se consomma point sans produire au sein de la nation de tristes réactions de mépris et de colère. Il fallut employer la force contre les menaces de sédition; le nouveau Parlement, institué par Maupeou, devint un objet de sarcasme, et la cour

elle-même se vit atteinte par des attaques auparavant inconnues. Des libelles sanglants révélèrent un esprit nouveau de persifflage, et l'insulte montait jusqu'à la royauté. De nouveaux essais de vengeance vinrent suppléer à la justice publique : les lettres de cachet répondaient aux satires ; mais la punition était bravée ; on ne croyait ni à la peine, ni à la justice, ni à l'honneur, ni à la honte.

Tous ces conflits agrandissaient l'exil de Choiseul. Du moins il avait gardé de la dignité dans la puissance, et ce fut alors comme une mode d'imiter sa grandeur par des semblants d'indépendance. On vit des seigneurs s'expatrier volontairement, comme pour fuir un gouvernement dégradé. La noblesse ne soupçonnait point ce qu'il y avait de fatal pour elle-même dans cette flétrissure jetée au front de la royauté.

XVIII.

1774. — C'est au milieu de ce mortel abaissement de la puissance que va s'éteindre le règne scandaleux de Louis XV. Depuis quelque temps le monarque était plongé dans une immobilité morale qui ressemblait à de la stupeur. Le poids de ses débauches paraissait l'accabler ; on eût dit un remords, et peut-être n'était-ce qu'un épuisement. Un souvenir de religion était venu se mêler à cette disposition de tristesse morne et disputer au vice ce dernier reste d'une vie délabrée. Ce fut une lutte violente où la du Barry, secondée par toute la cabale des favoris, épuisa les artifices d'une science abjecte et mit en œuvre les plus honteuses intrigues, pour empêcher un roi mourant de tourner vers Dieu sa dernière pensée. Mais cette femme dut enfin quitter le palais, laissant à la mort sa proie et quelques heures au repentir. Le roi mort, nulle pitié, nulle douleur, nul

hommage ne le suivit à sa dernière demeure ; et on s'en alla jeter au tombeau parmi les mépris, qui sont les plus tristes anathèmes des peuples, celui qui avait été salué du nom de *Bien-Aimé*, et que la France avait aimé jusqu'au fanatisme de l'amour; retour fatal, qui n'était pas seulement un caprice des hommes, mais une juste expiation de Dieu.

Et cependant Louis XV ne devait pas porter seul toute la peine de tant de hontes. Ce n'était pas lui qui avait ouvert le dix-huitième siècle par une réaction contre la grande et nationale monarchie de Louis XIV. Toutes les classes de la société, et surtout les hautes classes, avaient participé à l'altération des mœurs ; toutes s'étaient précipitées dans l'amour des choses nouvelles ; toutes étaient complices de la décadence. C'est une funeste apologie sans doute de dire que le monarque fut l'expression vivante de cette société perdue dans les vices; mais la flétrissure d'un mauvais règne reste tout entière, si ce n'est qu'elle atteint tous les coupables, et qu'elle ne laisse pas l'impunité aux plus criminels.

LIVRE DEUXIÈME.

—

RÈGNE DE LOUIS XVI.

—

I.

1774. — Louis XVI avait à peine vingt ans lorsqu'il monta sur le trône. Devenu roi à l'improviste, il s'étonna de sa mission et parut hésiter sur ses devoirs. Seul en quelque sorte au milieu d'une cour qui ne lui était point connue, il y chercha vainement de sages conseillers parmi des politiques frivoles ou des rivaux égoïstes, parmi des hommes qui, par leurs habitudes futiles ou décriées, répondaient mal à la sévérité de ses goûts et de ses pensées. Aussi depuis longtemps le gouvernement de l'État n'était qu'un caprice sans génie, sans expérience, sans système accrédité.

Dans cette première anxiété, Louis XVI, après avoir consulté les sœurs vénérées de son père, les filles de Louis XV, fit choix d'un vieux ministre, qui avait été secrétaire d'État dans la dernière année du règne de Louis XIV et qui parut devoir rattacher le règne nouveau à des anciens souvenirs de gloire ; noble pensée, mais mal justifiée par le personnage qui en fut l'objet : c'était le comte de Maurepas, esprit léger et railleur, indolent et sans énergie, qui avait conservé dans son vieil âge toute la frivolité de sa jeunesse,

et qui, sous le règne de Louis XV, avait pu facilement se montrer supérieur aux autres politiques par la liberté de ses satires, l'indépendance de ses jugements et une grande facilité de travail.

C'est avec un tel ministre que Louis XVI aventura sa couronne dans les essais de l'empire. Son premier acte de royauté excita des transports; ce fut le renvoi du chancelier Maupeou et de l'abbé Terray. La populace applaudit d'une manière féroce à la chute de ces deux ministres : triste présage pour l'avenir. Déjà les passions aveugles frémissaient et avertissaient le pouvoir du péril des réactions, si elles n'étaient pas conduites avec force, ou si elles ressemblaient à des concessions. Le Parlement fut ensuite rétabli (12 novembre 1774) avec tous les priviléges qui l'avaient déjà rendu formidable; et le peuple accueillit cet acte de justice téméraire par des acclamations tumultueuses qui eurent l'air d'une sédition.

Ainsi s'ouvrit le nouveau règne; règne bienveillant, mais sans nerf, et qui allait céder à toutes les alternatives de l'opinion ou de la passion publique.

Huë de Miromesnil, ancien premier président au Parlement de Normandie, eut la garde des sceaux, et les finances furent confiées à Turgot, célèbre économiste, dont les philosophes vantaient les théories; mais « son incapacité, dit « le baron de Besenval, et son caractère vain commen« çaient à l'emporter sur une réputation accréditée par « quelques hommes fanatiques et surtout par quelques « femmes qui le sont toujours, et soutenue par un extérieur « méthodique, une vie recueillie. » Les esprits toutefois se laissaient encore entraîner par un engouement irréfléchi; c'était l'*opinion*, comme on disait alors, qui devenait maîtresse, mais maîtresse capricieuse et fatale.

Les desseins de Turgot cependant avaient un caractère de préméditation et de système qui justifiait l'enthousiasme;

ses écrits avaient du renom, et le public y cherchait le secret d'un avenir de prospérité, de grandeur et de liberté. Des évêques, des ministres, des princes, de grands seigneurs, de nobles dames, que le contact des philosophes avaient imbus d'idées nouvelles, se prêtaient avec passion à la propagation de ses théories; le prosélytisme avait gagné tous les rangs; il se répandit même en Europe, et les rois, devenus philosophes à leur tour, enviaient le bonheur de Louis XVI d'avoir en sa possession un ministre qui allait, disaient-ils, faire bénir son sceptre.

Voici le tableau de ses réformes et de ses desseins : « liberté illimitée du commerce amenée graduellement; — « suppression des droits les plus onéreux sur les objets de « consommation et surtout du droit de la gabelle ; — « abolition des corvées et des usages les plus tyranniques « nés de la féodalité ; — conversion des deux vingtièmes « et des tailles en un impôt territorial qui assujettirait la « noblesse et le clergé aux charges communes ; — égale « répartition de l'impôt assuré par le cadastre général de « toutes les terres du royaume ; — liberté de conscience ; « — rappel des protestants ; — suppression de la plupart « des monastères, en conservant aux moines les droits de « propriétaires usufruitiers ; — rachat des rentes féodales, « combiné avec le respect de la propriété ; — abolition de « la torture ; — code criminel moins effrayant pour les ac« cusés ; — un seul code civil substitué aux dispositions « incohérentes du droit coutumier mêlé avec le droit ro« main ; — uniformité des poids et mesures ; — suppres« sion des jurandes et des maîtrises, et de toutes les en« traves apportées à l'industrie ; — tout ce qui rendait les « provinces françaises étrangères l'une à l'autre, modifié et « écarté ; — administrations provinciales, composées de « grands propriétaires, combinant avec ordre les intérêts « municipaux, substituant l'utilité au luxe capricieux des

« monuments, perçant de nouvelles routes, joignant les « fleuves et les mers par de nombreux canaux ; — les ri« ches abbayes tenues en réserve après la mort des titu« laires ; — l'aisance des curés et des vicaires assurée ; — « les philosophes invités à fournir au gouvernement le « tribut de leurs observations philanthropiques ; — la « pensée rendu aussi libre que l'industrie ; — un nouveau « système d'instruction publique où tous les vieux préjugés « seraient combattus ; — l'autorité civile rendue indépen« dante du pouvoir ecclésiastique. »

C'étaient là de grands desseins, et l'histoire les contemple avec frémissement ; car ils allaient servir de préambule à de lamentables révolutions : c'est que les pensées généreuses ne se suffisent pas à elles-mêmes, et les réformes sont fatales lorsque la force manque pour les mettre en pratique.

Au reste, si les théories de Turgot avaient séduit les âmes ouvertes aux pensées de bienveillance ou de poésie, leur mise en pratique effrayait d'avance certains esprits égoïstes, plus touchés de leur propre intérêt que de l'intérêt général. On voyait dans ces idées de droit commun, d'impôt territorial, de répartition légale, de participation universelle aux charges de l'État, une menace pour des priviléges antiques, et la philosophie des princes, des grands, des magistrats, des seigneurs ou du clergé même n'allait pas jusqu'à ce degré de sacrifice.

Alors, en regard du parti économiste, ardent à provoquer les réformes, commença de se constituer une ligue puissante, résolue à lutter par l'invocation des vieux droits contre des nouveautés qu'elle traitait d'usurpation. On y vit entrer trois corps depuis longtemps ennemis déclarés, la cour, le Parlement et le clergé. Le duc d'Orléans, les autres princes du sang, le comte de Maurepas et la plupart des ministres se montrèrent également fort opposés aux

réformes de Turgot. Louis XVI, qui éprouvait autant de chagrin que d'effroi de cette résistance, disait souvent au contrôleur des finances en plein conseil : « Il n'y a que « vous et moi qui aimons le peuple. »

Cette ligue appela à soi, sous des prétextes toujours faciles à trouver, les passions du peuple ; et c'est avec ce renfort, redoutable pour les classes privilégiées elles-mêmes, qu'elle attaqua le ministre réformateur par tout ce qui pouvait lui être fatal.

Turgot, en vertu de ses principes de liberté illimitée du commerce, avait affranchi de toute entrave l'importation des grains. Or, on savait que son système ne s'arrêterait point à cette limite, et on s'attendait à voir proclamer la liberté d'exportation. Ce fut avec cette crainte qu'on s'efforça d'allumer les passions populaires.

En diverses parties du royaume il se forma des rassemblements d'un aspect sinistre : on eût dit des brigands sortis de cavernes inconnues ; ce n'était point le peuple, c'étaient des hordes de sauvages recrutées par le crime. Quelques-unes marchèrent sur Paris, pénétrèrent dans Versailles, et Louis XVI eut la faiblesse de paraître à son balcon pour désarmer par des promesses cette sédition hideuse, qu'il fallait au contraire réprimer avec vigueur et punir avec sévérité.

Les criminels apprirent ainsi à connaître leur puissance, et désormais s'explique le mystère des rassemblements qui vont troubler le triste règne de Louis XVI.

II.

Turgot avait captivé le roi par la philanthropie de ses vues, mais aussi il l'avait étonné par la hardiesse de quelques-unes de ses théories. Le vieux comte de Maurepas,

ennemi de ces réformes, sut bientôt par où il pourrait attaquer le crédit de l'économiste ; toutefois il ne se hâtait point dans ses poursuites envieuses. Il fallut un ministre pour remplacer Philippeaux, duc de la Vrillière, qu'on avait laissé quelque temps survivre aux autres ministres de Louis XV. Turgot fit agréer Lamoignon de Malesherbes, magistrat philosophe, qui avait partagé les exils du Parlement, et dont l'imagination embrassait avec amour toutes les réformes.

Mais Maurepas opposa à ces esprits un peu chimériques un réformateur d'une autre sorte, le comte de Saint-Germain, à qui il fit donner le ministère de la guerre après la mort du maréchal de Muy (octobre 1775). C'était un esprit aventureux, qui, depuis la guerre de sept ans, avait poursuivi en Allemagne des rêves d'organisation militaire ; homme de pratique toutefois, et qui allait droit aux choses positives, au lieu de se perdre dans les spéculations de la pensée. Il se proposait aussi de tout refaire dans l'armée, mais par un principe de conduite tout contraire à celui de Turgot. Il y avait dans le système des économistes une pensée de philanthropie qui ne touchait point le comte de Saint-Germain. Ce ministre supprimait dans l'homme toute la partie noble et morale ; il faisait du soldat une machine, de l'officier un instrument, de l'armée un corps inanimé, sans pensée, sans honneur, sans courage même ; car l'obéissance contrainte par le bâton n'est pas un acte libre.

Maurepas s'amusa de voir en présence ces deux natures si diverses de réformateurs ; il pensait que cette émulation de nouveautés produirait des mécontentements qui finiraient par lui être propices à lui-même : ainsi l'État était mis en jeu, et la frivolité d'un ministre se plaisait à créer le désordre pour s'assurer la puissance.

Saint-Germain fut prompt à réaliser ces déplorables cal-

culs. En quelques jours, il eut bouleversé toute la maison du roi et supprimé, sous prétexte de réforme, les chevau-légers, les mousquetaires, les gendarmes et les grenadiers à cheval, qui jouissaient d'une haute réputation de valeur et de fidélité incorruptible. A cette réforme inopportune, Versailles se remplit de murmures. Bientôt le mécontentement gagne toute la France. Les plaintes ne s'arrêtaient point à l'examen d'une réforme particulière; la colère tombait sur l'esprit de réforme en général; c'était ce qu'avait espéré Maurepas. Aussi, dès ce moment, il fit des manéges pour attaquer le crédit de Turgot.

1776.— C'est en regard de ces irritations que Turgot osa songer à faire rendre six édits, qui étaient comme un premier essai de cette politique contre laquelle se récriait déjà toute la cour. Le premier de ces édits supprimait les corvées pour l'entretien des grandes routes, et on y suppléait par une contribution dont les privilégiés eux-mêmes n'étaient point exempts; le second et le troisième concernaient la police de Paris, dont ils supprimaient quelques offices vexatoires, surtout en matière de commerce des grains; le quatrième proclamait imprudemment la liberté d'industrie et supprimait les jurandes et les maîtrises; et les deux derniers réformaient des établissements qui rentraient dans la catégorie des jurandes.

A l'apparition de ces édits, une vaste clameur éclate : le Parlement refuse violemment de les enregistrer; le peuple prend parti dans cette ardente mêlée de prétentions et de droits contraires, et les philosophes s'étonnent de trouver dans les hauts rangs, qui ont protégé leur prosélytisme de nouveautés, une résistance si violente à la pratique des réformes. Mais bientôt ils sont eux-mêmes un objet de sarcasme et de persifflage; la popularité s'attacha au Parlement protecteur des priviléges; l'anathème poursuit le ministre réformateur de la corvée; la reine et les princes excitent les

satires, et le roi, tout en hésitant, va tenir un lit de justice (12 mars 1776) pour faire enregistrer ces édits.

Il y avait quelque chose de fatal dans cet état de société, où les réformes étaient comprises comme une théorie nécessaire, et où elles étaient invinciblement repoussées comme une pratique désastreuse. Un despote peut-être les eût imposées par son génie; une révolution devait les imposer par la destruction.

1776.—Turgot (15 mai), Malesherbes et Saint-Germain (mois de septembre) sortirent du ministère, et la royauté resta flottante parmi les caprices d'une cour qui crut avoir trouvé la sécurité de ses priviléges, et avoir assez fait pour l'égalité en introduisant dans les mœurs une familiarité inconnue jusqu'alors; familiarité désolante pour ceux qui, à la cour, étaient comme une partie même de l'étiquette, mais périlleuse pour la majesté même, dont elle ôtait le prestige et atténuait le culte. Le roi seul gardait une réserve triste et morne : on eût dit un pressentiment.

III.

Au milieu de l'altération publique des mœurs, la France restait imposante à l'Europe; la marine prenait un développement dont l'Angleterre commençait à s'irriter; mais l'état des finances restait toujours périlleux. Un nouveau contrôleur général, Clugny, avait essayé de reprendre quelques-unes des pensées aventureuses de Law, et de déguiser la détresse par les gains du jeu et les hasards des emprunts. Il avait tour à tour supprimé les édits de Turgot, et le système d'égalité, en matière d'impôt, restait une théorie soumise aux discussions des philosophes, en attendant qu'elle fût livrée aux passions turbulentes des masses.

1777.—Tout allait vite dans la contradiction et le chan-

gement ; ce contrôleur général ne fit que passer aux affaires, et la faveur alla chercher le banquier Necker, républicain de Genève, établi à Paris, où il avait jeté de l'éclat par sa fortune et par quelques écrits opposés aux théories de Turgot. Esprit calme, expérimenté, précis, il promettait une organisation régulière dans les finances ; aussi fut-il accueilli par le roi et applaudi par la cour. Quelles que fussent ses théories, dès qu'elles étaient contraires à celles de Turgot, elles étaient suffisamment justifiées ; elles promettaient d'ailleurs l'intégrité des priviléges ; rien n'allait manquer à la popularité du nouvel administrateur des finances.

Tout l'artifice de Necker fut de voiler la situation du trésor, et tout son système de remplacer les impôts par des emprunts. En cela il se distinguait de Turgot, qui avait pris au sérieux la théorie des finances et avait voulu l'établir sur des réalités et non sur des fictions. Necker trouva pour le moment des ressources inattendues et fit naître la confiance. Mais il fallait plus que des artifices financiers pour terminer les embarras du trésor. Il essaya aussi le moyen des réformes. La conviction des abus était universelle ; on en convenait partout ; le roi le savait et en souffrait cruellement ; mais pendant toute la durée de son règne, qui ne fut qu'un long martyre, Louis XVI eut toujours la douleur d'entrevoir le bien, de le vouloir sincèrement et de manquer de la force nécessaire pour l'exécuter.

Les jeunes esprits du Parlement, qui, dans ces alternatives de systèmes, cherchaient à donner au vieux droit de remontrance un caractère plus libre et invoquaient aussi l'intérêt du peuple, tout en s'opposant à l'égale répartition de l'impôt, firent des emprunts de Necker l'objet d'une controverse profonde et hardie. Alors se révéla Duval d'Espréménil, jeune conseiller, qui aspirait à transformer le Parlement judiciaire en un Parlement politique, et sem-

blait apporter à ce dessein toute la maturité d'un esprit méditatif avec toute l'ardeur d'un âge passionné. Sa voix remua le Parlement, et des remontrances secrètes furent adressées au roi sur le danger des théories d'un étranger, ignorant des mœurs comme des lois françaises, et sur la frivolité plus périlleuse encore du vieux ministre qui protégeait de tels systèmes. Toutefois l'opposition n'éclata pas dans le public; d'autres préoccupations captivaient dès lors tous les esprits.

IV.

Depuis quatre ans l'Angleterre avait vu ses provinces soutenir par les armes la liberté politique qu'elles avaient inutilement revendiquée par d'éloquentes protestations. Une vaste insurrection avait révélé une nation nouvelle dans cette réunion de populations qui semblaient imprégnées tout à la fois de civilisation et de barbarie, mais qui étaient justement impatientes de secouer le joug de la domination anglaise. L'esprit d'indépendance et de nouveauté qui fermentait en France dans toutes les têtes se complaisait au spectacle de ces colonies puissantes armées pour la liberté, et l'Europe tout entière palpitait au récit des luttes sanglantes de l'Amérique disputant l'empire à ses maîtres.

Il y avait d'ailleurs dans les manifestes de l'insurrection américaine un caractère systématique qui semblait en faire la mise en pratique des doctrines philosophiques françaises, ce qui exaltait encore plus les âmes. En se passionnant pour la *Déclaration des Droits*, que la province de Massachusset jeta la première dans le monde, l'esprit français semblait se passionner pour son œuvre ; et lorsqu'un congrès, sorti de cette vaste révolte, parut assemblé à Philadelphie, délibérant avec la gravité d'une nation déjà prête

pour la liberté, l'enthousiasme fut au comble; la France, quoique épuisée de vices et de plaisirs, retrouva toute son énergie pour se précipiter vers des images de république : l'esprit de nouveauté tenait lieu d'admiration et de sympathie.

C'est qu'il y avait alors dans la nation française une certaine exaltation d'idées, un vague entraînement vers des choses inconnues, qui était tout le patriotisme des masses, toute la chevalerie des classes nobles. Ce mouvement se manifestait à la fois par des controverses ardentes, passionnées, sur des questions de philosophie ou d'étiquette, d'économie sociale ou de mode, d'organisation militaire ou de musique.

Toutefois la France, parmi ces agitations de la pensée et ces caprices de la nouveauté, se sentait travaillée d'une passion plus profonde, l'amour de l'égalité ; passion désordonnée, formidable, que tout un siècle avait fait naître, en abaissant la puissance, en ôtant aux choses anciennes tout leur prestige, et qui, pour se satisfaire, était désormais capable d'aller à toutes les destructions.

Dans cette impatience des choses présentes et cette aspiration vers l'avenir, l'idée de la guerre était embrassée avec joie, et il eût dépendu d'un monarque résolu d'en faire un moyen de transformer la passion publique. La France d'ailleurs était prête pour des luttes armées ; ses flottes étaient réparées, et l'esprit de rivalité contre l'Angleterre, esprit toujours survivant dans la paix comme dans la guerre, avait eu le temps de se nourrir et de s'exalter jusqu'à la colère.

« Quand s'armera-t-on pour les insurgents, » s'écriait-on de toutes parts ! Et pour contraste, c'était la noblesse qui hâtait de ses vœux le concours du gouvernement en faveur de la démocratie américaine ; après avoir accrédité l'égalité sociale dans les livres des philosophes, elle l'accrédita dans

la politique des nations. Ainsi s'annonçait la consommation du travail qui, depuis Louis XI, avait transformé la société politique. Toutefois, il était fatal que cet achèvement de trois siècles de réactions démocratiques dût se couronner par de terribles violences qui ne seraient pas seulement des crimes, mais d'éternelles attestations de l'ingratitude des peuples.

C'est au milieu de ces impétueux bouillonnements de l'opinion publique qu'on vit arriver en France Franklin, l'envoyé d'un peuple en insurrection, pour solliciter les secours d'une vieille monarchie. Toutes les âmes s'émurent à l'aspect du philosophe américain qui semblait apporter au milieu d'une société pervertie l'image des mœurs antiques. Cela même fut une nouveauté de voir le vieillard démocrate recherché, honoré, caressé dans les salons des grands seigneurs. Popularité étrange ! on eût dit une société faisant réaction contre elle-même, et protestant contre ses droits et ses lois, contre ses mœurs et ses vanités.

1777.—Sur ces entrefaites, arrive la nouvelle des malheurs éprouvés par les Américains. L'enthousiasme alors s'exalte ; on s'élance, on se plaint que le roi n'ait pas hâté d'armer ses flottes pour voler au secours d'un peuple combattant pour la liberté. De jeunes seigneurs préviennent la politique et prennent l'épée. Le marquis de Lafayette donne l'exemple ; il s'en va en Amérique poursuivre sous les drapeaux de Washington une renommée qui ne devait être ni sans éclat ni sans chimère, et commencer cette guerre mémorable, où l'orgueil de l'Angleterre s'exposa aux affronts de la défaite par son obstination à ne pas vouloir reconnaître la justice des plaintes de l'Amérique, ou les convenances d'une transaction.

Le gouvernement de Louis XVI continuait d'hésiter. Tout l'excitait à prendre parti pour l'Amérique ; mais le monarque cherchait la justice, et ne trouvait que

l'enthousiasme. Enfin il se décida, mais comme un roi qui obéit, et non comme un maître qui commande.

V.

1780. — Cependant l'insurrection américaine semblait défaillir, et la nation française commençait à se fatiguer d'une guerre sans batailles décisives; Versailles était travaillé par des partis de cour, et les ministres se reprochaient mutuellement ce défaut de victoires. Sartine, ministre de la marine, et Montbarrey, ministre de la guerre, furent remplacés par le marquis de Ségur et de Castries, tous les deux éprouvés aux combats et résolus à donner à la guerre un mouvement rapide et décisif.

1781. — Alors le gouvernement prit un aspect nouveau. Necker jusque-là s'était renfermé dans le rôle d'un administrateur, sans paraître rechercher celui d'un homme d'État. Mais l'entrée au ministère de deux hommes qui lui étaient dévoués et qui lui apportaient le crédit de la reine, lui donna une hardiesse soudaine. Tout à coup il imagina de se produire, non dans le conseil du monarque, mais en regard de la nation même, comme celui qui tenait dans ses mains tout le ressort de la puissance, et cela, par la publication de sa gestion et de ses systèmes. Ainsi la royauté, dont il était le ministre, restait en dehors du gouvernement, et c'était le ministre qui revendiquait la popularité de ses actes; fait nouveau dans la monarchie qui révélait une marche fatale. La cour n'y prit pas garde. On admira Necker; on applaudit son compte rendu; on crut à tout ce qu'il racontait de ses réformes, et la France se berça dans les rêves d'une prospérité inconnue.

Il est vrai que Necker avait rétabli l'ordre dans les finances; et désormais le déficit ne pouvait plus se cacher dans les mystères d'une gestion ténébreuse. Son système d'em-

prunt et ses réformes utiles avaient momentanément suppléé aux impôts. Il avait fait abolir ou restreindre le droit de main-morte, attaqué des vices barbares d'administration dans le régime des hôpitaux, et indiqué des pensées d'amélioration applicables dans le régime des municipalités et des provinces. Mais son compte rendu ne dissimulait pas une pensée plus générale, celle de la répartition égale de l'impôt; c'était là le problème décisif des réformes, et tout le reste n'était qu'un déguisement des périls financiers dans la marche nouvelle de la monarchie. Cette menace imprévue suscita des haines secrètes, et dès ce moment Necker put prévoir le jour où, après avoir épuisé les ressources artificielles de l'emprunt, il se trouverait en face de toutes les passions que les économistes avaient irritées, et que sa popularité avait un instant assoupies.

1781. — Enfin les haines éclatèrent. On savait qu'il voulait changer toute l'organisation administrative par l'établissement d'administrations provinciales qui auraient eu une sorte d'uniformité, et qui auraient fortifié l'action royale au détriment des états ou des Parlements, surtout en matières d'impôt. Versailles frémit en apprenant les desseins du ministre; des écrits, qui n'étaient pas sans valeur, les attaquèrent au point de vue de la liberté et au point de vue de l'économie; Louis XVI parut hésiter dans ses jugements. Il approuvait la plupart des vues de son ministre; mais il manquait de force pour les avouer et pour en chercher la pratique.

Assailli par des haines puissantes, Necker demanda entrée au conseil, afin d'assister à la discussion de ses plans: un fait assez curieux à recueillir, c'est que le contrôleur général, celui qui tenait en main l'administration des finances, ne participait nullement aux autres secrets de l'État. Maurepas se servit en cette occasion de tout l'ascendant qu'il exerçait sur Louis XVI, pour l'engager à refuser l'en-

trée au conseil ; mais Necker, extrêmement susceptible, donna sa démission (21 mai 1781) ; ce qui fut un triomphe pour les uns, fut une consternation pour les autres.

Alors se révéla la puissance de ce qui s'appelait jadis le *tiers état*, et qui semblait être devenu la nation même. Cette partie immense du peuple, que les économistes avaient flattée, sentait que la disgrâce de Necker touchait à son bien-être ou à ses vanités. Il y eut comme un instinct qui passionna les masses pour un ministre qui avait proposé l'égalité de l'impôt. Le murmure des mécontents avait bien quelque chose de personnel ; mais ceux qui étaient désintéressés dans la plainte du peuple gémissaient de la faiblesse du monarque, qui, en sacrifiant son ministre, sacrifiait ses pensées mêmes.

VI.

1783-1784. — La paix se fit enfin ; l'indépendance des États-Unis d'Amérique fut reconnue par le roi de la Grande-Bretagne (3 septembre 1783). Mais pendant que l'Angleterre murmurait, et que Fox, soulevant l'opposition, commençait cette lutte célèbre où le jeune Pitt fit preuve de courage et de sagesse, les opinions philosophiques ou politiques prenaient en France une exaltation inconnue. Les écrivains avec leurs chimères, les économistes avec leurs utopies, les novateurs avec leurs desseins, absorbaient l'attention publique ; une vive curiosité de l'avenir remuait les âmes ; les hommes les plus sages participaient à ce vague mouvement, et nul ne pensait qu'il dût amener un jour des désastres épouvantables.

L'enthousiasme de la France était au comble. Par malheur, la crédulité se mêlait à l'admiration, et la tromperie se glissait jusque dans la science. Un médecin allemand, Mesmer, parut avec la théorie d'un fluide universel répandu

dans la nature; lien secret des êtres, au moyen duquel l'homme pénétrait l'homme; communication mystérieuse qui se révélait par des faits prodigieux. Toute la cour se précipita vers cette science; un sensualisme épuisé y crut trouver des raffinements secrets; l'émotion gagna la France entière; le mesmérisme fut comme une secte; il eut son fanatisme, ses convulsionnaires et ses miracles : rien n'avait encore égalé un tel délire.

En ce temps, la prospérité matérielle de la nation était arrivée au comble par le commerce, par l'industrie et l'agriculture; les arts jetaient de l'eclat; l'aisance était dans tous les rangs; mais, comme il arrive, dans cette prospérité même, l'inquiétude morale était plus vive et l'impatience des nouveautés plus ardente. Nul n'était content de soi ni des autres; on ne tenait compte ni de la richesse, ni de la paix, ni de la douceur des lois; on aspirait à un je ne sais quoi d'inconnu; et aussi bien cette impulsion des âmes était justifiée par les vices et les désordres que voilait la splendeur de la fortune publique.

Le même mouvement d'impatience de choses nouvelles avait atteint le clergé même. Là aussi, la grandeur s'était abaissée par des méprises d'orgueil, peu compatibles avec l'esprit chrétien. Les dignités ecclésiastiques étaient devenues un droit exclusif des hautes classes; ni la foi, ni la piété, ni les bonnes mœurs n'étaient une condition de l'épiscopat : des abbés, grands seigneurs, profanaient le sacerdoce, et un règlement public, maintenu depuis Louis XV, excluait des bénéfices les prêtres roturiers. Ainsi l'inégalité était prescrite par les honneurs, là même où la religion commande l'égalité par les vertus. Il eût été miraculeux qu'une réaction secrète ne se fût pas introduite dans le clergé contre un système de cette nature, surtout lorsque le privilége des distinctions pouvait paraître le privilége des scandales ou de l'incapacité.

C'est à l'armée surtout que la distinction des rangs se conservait, intolérante et hautaine, et qu'elle gardait ses inégalités offensantes. Louis XIII et Louis XIV avaient appelé par des règlements au grade d'officiers le mérite et la vaillance, et ouvert à tous la perspective du maréchalat. Mais, depuis Louis XV, ces règlements avaient été graduellement délaissés; et sous Louis XVI, un ministre philosophe, le maréchal de Ségur, homme d'ordre toutefois et ami des soldats, n'avait pas craint d'abroger ces traditions, en faisant porter un édit (22 mai 1781), qui déclarait inhabile à devenir officier tout Français qui ne serait pas noble de quatre générations. C'est ainsi qu'en plein dix-huitième siècle et sous l'action des doctrines publiques d'égalité, le plébéien ou le bourgeois était exclu de l'ambition militaire, la plus noble, la plus magnifique, et en France la plus naturelle.

Et néanmoins tout était constraste dans ces temps-là. Les officiers qui avaient fait la guerre d'Amérique avaient rapporté en France des idées d'égalité qu'ils propageaient avec un enthousiasme aveugle, et les nobles étaient démocrates, sans s'inquiéter de concilier leurs théories avec leurs priviléges. Ainsi les esprits étaient sans règles; la raison publique semblait obscurcie, et la confusion des pensées indiquait une vague disposition des esprits dans le peuple comme dans l'armée à accepter les plus énormes et les plus fatales nouveautés. Quelques voix s'élevaient qui s'efforçaient de ramener la nation à des lois de sagesse; mais ces voix étaient méconnues. D'autres jetaient dans l'avenir des menaces effroyables; mais on s'en allait en se jouant vers les désordres et les tempêtes.

D'autres indices de révolution étaiant encore plus précis. La maison d'Orléans, accoutumée à l'hostilité envers la royauté, se cherchait une popularité facile dans ce grand désordre; les libertins et les infâmes avaient un asile ou-

vert au Palais-Royal : on eût dit un antre de prostitution, où les jeunes seigneurs venaient rivaliser de débauches et d'infamies avec le duc d'Orléans ; « véritable sentine de « vices, dit M. de Lamartine, bâtie au centre de la capi- « tale; œuvre de cupidité que les mœurs antiques ne par- « donnaient qu'avec peine, et qui, adoptée peu à peu « comme le forum de l'oisiveté du peuple de Paris, devait « devenir bientôt le berceau de la révolution. » Les jours de la Régence avaient reparu, mais avec un caractère infernal, que le Régent lui-même eût abhorré ; car l'orgie se mêlait d'ambition, et il y avait dans la volupté une certaine odeur de crime. On préludait aux attentats par la débauche ; il semblait être dans la destinée du Palais-Royal d'avoir la triple royauté du luxe, du vice et du crime.

En face de cette conspiration en plein soleil par le libertinage des mœurs et des idées, se montrait une cour tout occupée de plaisirs, insoucieuse des périls publics, et s'en allant rieuse aux abîmes ; et dans cette cour une jeune reine, brillante et belle, pleine de grâces et d'amabilité, se laissait aller à l'entraînement général. Toutefois elle gardait dans les plaisirs une dignité personnelle, seule étiquette qu'elle voulût conserver dans un monde qui s'était fait une autre étiquette de puérilités, où la dignité n'était pour rien. Femme infortunée ! cela même lui fut fatal. Il y eut une longue révolte contre Marie-Antoinette, parce qu'elle voulut affranchir la royauté des lois que les courtisans lui avaient faites pour se dissimuler à eux-mêmes leur servitude. Les plaintes de la vanité finirent même par avoir une empreinte de passion. La reine méritait de dominer les cœurs; on lui suscita des inimitiés; sa vie fut d'abord troublée par des caquetages de duchesses, et puis empoisonnée par des calomnies de libertins.

Autour de cette reine apparaissent des personnages qui s'agitaient, les uns avec de l'amour, les autres avec de

l'envie, tous avec une frivolité rieuse et fatale. Louis XVI la suivait dans ce tourbillon avec une sorte d'admiration complaisante et de tendresse calme : la sévérité des mœurs du monarque se pliait au goût des plaisirs; mais par malheur il ne soupçonnait point de périls dans le bruit des fêtes. Et cependant il avait déjà lui-même été en butte aux pervers. On avait gardé le souvenir de l'affreux malheur qui avait assombri les joies de son mariage; c'était comme un crime qu'on laissait peser sur sa vie. Puis, ses habitudes paisibles devenaient des griefs; on noircissait son caractère; il était, disait-on, triste et farouche. De là des accusations atroces, où la vertu de la reine et de la princesse de Lamballe, son amie de cœur, était souillée; car des pamphlétaires immondes allaient jusqu'à prétendre que, ressuscitant Rome païenne, Marie-Antoinette avait furtivement rouvert l'alcôve de Messaline et ajouté un dernier et honteux chapitre au mystérieux roman des amours de Laufella. On frissonne de dégoût en lisant ces impures satires qui ne s'éteignirent même pas, lorsque, aux joies de la cour, eurent succédé les rigoureuses persécutions de la captivité.

Louis XVI toutefois reste coupable dans l'histoire de n'avoir pas cru à la perversité, lorsqu'elle s'étalait sous ses yeux. Et d'ailleurs il n'y avait point en cette âme une énergie suffisante pour dompter les volontés mauvaises et contenir les scandales effrénés. Son caractère de défiance et de timidité était loin de répondre à une époque pleine d'emportement et de trouble; la pureté de sa vie fut un contraste sans être une leçon; il cherchait le bien avec candeur, lorsqu'il fallait l'imposer avec autorité. Et enfin c'était l'homme du monde le moins propre à arrêter ou à faire une révolution, mais aussi le plus capable de garder une force d'âme à toute épreuve au milieu de ses ravages et de ses périls.

VII.

Cependant les affaires publiques se ressentaient de ces passions ardentes, complexes et frivoles tout à la fois. Il y avait au ministère des hommes qui n'étaient pas sans valeur ; le comte de Vergennes surtout gardait les savantes traditions de la politique ; mais nul génie ne dominait l'État. Huë de Miromesnil, garde des sceaux, avait essayé de réformer la justice et s'était abîmé dans les cabales du Parlement. Le baron de Breteuil, protégé par la reine, secrétaire d'État et ministre de la maison du roi, défendait l'autorité, mais sans la faire prévaloir. Tout s'épuisait en conflits stériles ; le gouvernement s'absorbait dans les finances, et la situation du trésor se prêtait difficilement aux besoins ou aux caprices de la cour. D'un autre côté, tandis que tout se transformait dans les idées, le privilége s'affermissait dans la pratique ; la répartition égale de l'impôt rencontrait des résistances obstinées, et il fallait dissimuler ce grand péril par des artifices qui ne faisaient qu'ouvrir un abîme sous les pas de la royauté.

1786. — Calonne parut alors au poste de contrôleur général. C'était un jeune maitre des requêtes, à qui les parlementaires avaient fait une renommée de délateur dans le fameux procès de La Chalotais (1783). Les Parlements continuaient de le haïr comme un félon ; la cour l'aimait comme un ministre plein de grâce, courant aux fêtes, prenant part aux plaisirs, payant les dettes des princes, raillant l'autorité des économistes, se jouant des calculs, n'ayant nul souci de la ruine publique ou de la ruine privée, et d'ailleurs ingénieux à se tromper par la facilité de ses espérances et à communiquer sa sécurité par la clarté de sa parole. « Spirituel, brillant, fécond en ressources,

« dit M. Thiers, Calonne comptait sur son génie, sur la « fortune et sur les hommes, et se livrait à l'avenir avec la « plus singulière insouciance. Son opinion était qu'il ne « fallait point s'alarmer d'avance, et ne découvrir le mal « que la veille du jour où on voulait le réparer. »

Le roi lui avait imposé trois vœux pour toute condition de réforme : plus de nouveaux emprunts, plus de nouveaux impôts, plus d'oppositions nouvelles dans les parlements. Calonne étala des projets qui devaient réaliser ces bienfaisantes pensées et fit succéder aux plus sinistres présages un moment de bonheur et d'aveugle confiance. Mais il fallait appeler à soi la nation, non point, disait-il, par ses assemblées d'ordres, avec leurs distinctions périlleuses d'états ; mais par une représentation des notables, choisis par le roi lui-même et de telle façon qu'ils fussent aux yeux de tous l'expression réelle de la pensée publique. Là seulement se pouvaient donner des exemples de sacrifices de la part des grands ; là devait tomber le privilége par le consentement libre des princes, des pairs, des prélats, des privilégiés eux-mêmes, en un mot ; et Calonne se flattait de tout emporter, soit par conviction, soit par adresse, avec le secours des grands seigneurs populaires et philosophes.

Mais le ministre trop confiant s'était mépris. L'opinion publique commença par embrasser avec ferveur ces idées. Alors les esprits s'allumèrent. Le barreau, le Parlement, les cercles, les salons, tout fut plein de controverses ; la France semblait être lancée à la découverte d'un monde inconnu. Les hommes calmes et graves s'effrayaient de cette impulsion des esprits ; une partie des seigneurs la maudissait ; la cour s'en effrayait ; le roi s'en étonnait ; le Parlement indécis y voyait à la fois une conquête pour la nation et une menace pour lui-même ; partout se révélait comme un vague instinct des périls mystérieux où s'en-

gageait la vieille France ; une force dominante entraînait les craintifs et les audacieux ; une révolution était consommée dans les mœurs et les idées ; nulle puissance ne pouvait empêcher qu'elle s'accomplît dans les lois. Seulement il était fatal que nul génie n'apparût pour la contenir dans sa marche et l'enchaîner même dans ses destructions.

VIII.

1787. — Les notables furent convoqués le 29 décembre 1786 pour le 22 février suivant. Depuis 1626, on n'avait point vu une pareille assemblée. Les princes, le haut clergé, la haute noblesse, des conseillers du roi, les députés des parlements et des pays d'États, et les chefs de quelques grandes municipalités s'y trouvèrent réunis au nombre de 144. Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au jour de la réunion, les opinions s'exaltèrent. Calonne, avec sa bonne grâce, n'était pas moins en butte à des oppositions actives ; sa confiante frivolité était une excitation des jalousies, et la faveur de la cour motivait la haine. Dès lors, il fut aisé de prévoir que cette assemblée apporterait des passions et soulèverait des tempêtes.

Au jour venu, Louis XVI n'eut à prononcer aux notables que quelques paroles timides et paternelles, telles qu'il les fallait justement pour donner de la hardiesse aux esprits avides de nouveautés.

Puis Calonne, avec sa parole brillante et téméraire, s'en vint exposer la situation des finances, la reprenant de haut, remontant de deux siècles dans la monarchie pour expliquer la ruine publique, se mettant à l'aise pour parler du déficit, l'étalant comme à plaisir, accusant ses devanciers, Necker et Turgot, Necker ! cette idole du peuple, heurtant de la

sorte la jalousie, et enfin se proposant pour remèdes des réformes d'abus qui devaient achever de les irriter. « Que « reste-t-il pour combler ce vide effrayant, s'écria-t-il, et « faire trouver le niveau désiré ? Que reste-t-il qui puisse « suppléer à tout ce qui manque et procurer tout ce qu'il « faudrait pour la restauration des finances? Les abus! oui, « messieurs, c'est dans les abus mêmes que se trouve un « fonds de richesses que l'État a droit de réclamer, et qui « doivent servir à rétablir l'ordre. C'est dans la proscription « des abus que réside le seul moyen de subvenir à tous les « besoins. » Et Calonne expliquait avec une confiante sécurité tout un plan de salut fondé sur la suppression des abus. « Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le « salut public, disait-il, ce sont les plus considérables, les « plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes « et les branches les plus étendues.

C'était jeter l'épouvante parmi les hommes qui étaient l'expression la plus naturelle de ces abus mêmes ; ou bien, c'était allumer contre eux dans la nation de sombres haines ; et dans l'un et l'autre cas, c'était attester une profonde ignorance de la politique ; car la première condition du succès des réformes, c'est de les faire adopter comme un intérêt, et non point de les faire accepter comme une vengeance.

Aussi une opposition vive se déclara dans l'assemblée contre ce ministre réformateur des abus. Le clergé avait d'abord prononcé quelques paroles de gratitude ; puis il se renferma dans la défense de ses priviléges. La noblesse l'imita. Un dénigrement irréfléchi tint lieu de jugement politique. Étrange contraste ! on acceptait en théories les maximes de droit commun et d'égalité, introduites dans la société par les philosophes ; et lorsque la pratique en était montrée dans un plan de réforme, on la repoussait à outrance. La contradiction était égale parmi les princes et

dans le peuple. Monsieur, frère du roi, esprit imbu des idées nouvelles, excitait les satires contre le ministre réformateur, et le comte d'Artois, peu enclin aux nouveautés, appuyait la destruction des abus. En même temps on applaudissait les prélats qui résistaient aux réformes : les archevêques de Narbonne, de Toulouse, d'Aix et de Bordeaux avaient élevé la voix pour sauver la fortune du clergé; le peuple les salua comme les gardiens des droits de la patrie.

D'autre part, le garde des sceaux Huë de Miromesnil excitait des cabales dans la magistrature contre le contrôleur général. Calonne le fit destituer; un instant il put se croire le maître; mais son triomphe ne fut que de deux jours.

Il y avait alors comme un vertige dans les têtes; et dans cette ardente fermentation, les délibérations des notables furent peu fécondes. Néanmoins l'assemblée parut faire quelques concessions; mais elle refusa de consacrer des plans relatifs à la perception de l'impôt territorial en nature et à l'organisation des assemblées nationales : le motif de la résistance, de la part du clergé et de la noblesse, était l'égalité menaçante du tiers état; question pleine de tempêtes, et qui déjà se montrait à l'horizon comme un point sinistre.

Calonne inquiet, mais non point effrayé, songe alors à dissoudre les notables. Les notables le préviennent; ils publient un mémoire au roi, où Calonne est montré comme un prévaricateur. De son côté, Necker, attaqué dans le rapport du ministre, se justifie par un mémoire. Les opinions s'exaltent. Le nom de Necker est formidable; Calonne le fait exiler, et l'opposition n'en devient que plus ardente contre le ministre. Le roi, qui pourtant l'aimait et s'était engagé à le soutenir, s'épouvante à la fin de ses réformes; il doute même de ses propres vues pour le bien public.

Enfin Calonne se retire (20 avril 1787), et ce sont les notables qui disposent alors de l'État. Le président de Lamoignon, ennemi personnel des parlements, est nommé garde des sceaux, et le vieux conseiller d'État Fourqueux accepte les fonctions de contrôleur général. A ce prix, les notables consentent avec empressement à tout ce qu'ils avaient d'abord refusé. L'impôt territorial, l'impôt du timbre, la suppression des corvées, les assemblées provinciales, tout fut accordé avec une sorte d'affectation; on demande au roi et aux princes de faire des réformes dans leurs maisons; et l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, l'un des notables, qui avait le plus contribué à la perte de Calonne dans l'espoir de lui succéder, entre dans le ministère avec le titre de chef du conseil des finances (24 avril); le 1er août suivant, le roi le nomme son principal ministre, à la prière de Marie-Antoinette, qui, par les intrigues et les suggestions de l'abbé de Vermont, l'avait proposé sans le connaître.

C'était un homme de suffisance et de babil, ne manquant pas de facilité, mais d'un esprit obstiné et d'un caractère faible, sans idées et sans génie, d'une dureté égoïste et d'une avarice cruelle, rêvant le ministère depuis son enfance et poursuivant par tous les moyens cet objet de ses vœux; un de ces ecclésiastiques comme il n'y en a plus heureusement, qui alors couvraient de la gravité de leur habit la légèreté de leurs habitudes, ou quelquefois la honte de leurs vices, et accréditaient par la grandeur de leur état la petitesse de leurs pensées. « Il ne croit pas en Dieu! » s'était écrié Louis XVI, quand on le lui avait proposé pour ministre. « On lui avait cru de l'énergie, dit Bertrand de « Molleville, parce qu'il était violent; de l'instruction, parce « qu'il était affirmatif; du génie, parce qu'il avait de la « vivacité; enfin le talent de gouverner, parce qu'il avait « sans cesse critiqué l'administration. » Mais bientôt il ne

parut que ce qu'il était, médiocre, effronté, corrompu; et c'est à cet homme qu'était remis le soin de sauver la monarchie.

Les notables étant congédiés (25 mai 1787), si Brienne avait su profiter des avantages de sa position, s'il eût sans délai présenté au Parlement toutes les réformes consenties, sans laisser aux esprits le temps de se reconnaître, c'en était fait des oppositions : le Parlement aurait consenti à tout, et la lutte qui allait s'engager eût été probablement retardée pour longtemps.

Par des délais imprudents, les esprits eurent le temps de se reconnaître et les têtes de fermenter; les oppositions se refirent; la noblesse, le clergé, les parlements varièrent la plainte; on dissimula la défense des priviléges sous des griefs qui avaient une apparence de justice; et tandis qu'il eût été facile à Brienne de s'emparer de la faveur par de justes lois d'égalité, il laissa la popularité aller à ceux qui avaient soif de monopole et d'inégalité.

Des deux projets adoptés par les notables, l'un sur le timbre semblait frapper les petites fortunes, l'autre sur l'impôt territorial frappait la grande propriété. Les ministres portèrent d'abord au Parlement celui que le peuple devait le plus redouter. Alors se trouvèrent naturellement conciliées les haines du peuple et les haines des grands. C'est ici le vrai début de la Révolution française.

IX.

Déjà une conspiration s'était ourdie dans les orgies du Palais-Royal, qui était devenu le palais de l'opinion; elle embrassait par la complicité des débauches une foule de grands seigneurs et de magistrats, et elle appelait à soi les passions et les haines qui bouillonnaient dans tous les

rangs de la société, dans le peuple, dans les châteaux, dans les parlements et dans l'armée.

Tout servait à la conjuration, et surtout l'exaltation des esprits sincères et ignorants du but que se proposaient les factieux. Le Parlement de Paris était plein de ces sortes d'esprits, têtes ardentes, jeunes hommes imbus de maximes modernes, insoucieux de l'avenir, amoureux d'égalité et vains de leurs titres, impatients de tout pouvoir et disposés au despotisme, méprisant la foule et la flattant, s'en allant tête baissée en des expériences dont les moyens étaient cachés et le terme mystérieux. A la tête de ces jeunes conseillers brillait Duval d'Espréménil, esprit téméraire et rieur, enthousiaste et léger, au cœur bouillant, à la parole acérée, un de ces hommes qui naissent pour servir d'instrument au crime tout en le maudissant.

D'autres conseillers servaient les mêmes desseins, mais avec moins de bruit. C'étaient les vieux restes du jansénisme, sectaires implacables, respirant de longues vengeances contre l'Église et la monarchie, et s'enveloppant de ténèbres pour marcher à leurs desseins de représailles.

Les rôles de la conjuration étaient savamment distribués, et de telle sorte que les auxiliaires les plus sûrs étaient ceux qui n'étaient pas complices, l'amour des choses nouvelles tenant lieu d'excitation aux révoltes et aux attentats.

C'est parmi ces dispositions diverses de la nation que Brienne envoya l'édit du timbre au Parlement (6 juillet 1787). La vieille question de l'enregistrement des édits était à peine aperçue dans cette vague poursuite de transformations universelles. Tout se précipitait au hasard, et la méditation n'était pas même possible dans cette fougue des âmes. Le Parlement ne délibéra pas; il cria, et son cri, mot d'ordre de la conjuration, fut les *états généraux!* A cette demande inattendue, tous les esprits furent frappés d'étonnement; chacun répète le mot d'ordre, et, *d'un bout*

de la France à l'autre, les états généraux furent demandés à grands cris. C'était une contradiction de plus, puisque le Parlement, qui avait absorbé la puissance des états généraux, devait en les appelant se croire exposé à perdre son pouvoir. Mais la raison était voilée, et la passion tenait lieu d'intérêt. L'édit fut rejeté parmi ces clameurs.

Alors le roi tint un lit de justice à Versailles (6 août 1787), où furent présentés à la fois l'impôt territorial et l'impôt du timbre; et le lendemain, les deux frères du roi, Monsieur et le comte d'Artois, allaient en imposer l'enregistrement, l'un à la cour des comptes, l'autre à la cour des aides; celui-là, laissant percer son opposition et affectant l'amour des réformes, était accueilli par les applaudissements du peuple; celui-ci, déclarant son assentiment, était insulté par les murmures de la foule. Le chevalier de Crussol, capitaine des gardes du comte d'Artois, fut même obligé de le protéger par le signal : *haut les armes!* La multitude effrayée se dispersa; mais la ville se remplit d'alarmes; la sédition gronda; le Parlement fit des protestations, et le gouvernement cassa ses arrêtés et l'envoya en exil à Troyes (15 août 1787). Ainsi tout allait à l'extrême par la faiblesse de l'autorité.

Mais le Parlement avait besoin de Paris pour théâtre, et au bout d'un mois il se lassait de la popularité et de son exil. Alors il y eut des transactions; le Parlement sut faire peur encore, et on le laissa revenir comme en triomphe (20 septembre 1787). Le peuple le reçut à Paris par des fêtes bruyantes; les conjurés du Palais-Royal s'étaient enhardis; l'outrage envers le monarque commençait à être libre; le mot d'*états généraux* continuait d'être proféré comme une menace; et c'est parmi ces agitations que Louis XVI parut au Parlement (19 novembre 1787).

Avec les édits précédents, Louis XVI apportait deux édits nouveaux : l'un en faveur des protestants, à qui on ren-

dait les droits politiques, et l'autre portant un emprunt de 420 millions, propre à écarter les alarmes suscitées par les systèmes aventureux de Calonne. Le roi, qui croyait encore à sa puissance, avait permis qu'on opinât à haute voix. Il s'attendait à recevoir de respectueux conseils; mais il n'entendit que des paroles de sédition. Le mot d'*états généraux* fut jeté comme un cri funeste. Les uns toutefois le proféraient avec prières, les autres avec menaces.

L'impétueux d'Espréménil semblait supplier l'orage d'éclater; il disait au roi : « Je le vois ce mot désiré (d'états « généraux) prêt à échapper de vos lèvres; prononcez-le, « sire, et le Parlement souscrit à vos édits. » D'Espréménil parla de la nécessité de convoquer les états généraux avec une telle énergie, dit Montjoie, avec des raisons si séduisantes, avec des formes oratoires si gracieuses, que le monarque en fut touché et ébranlé. On crut un instant qu'il allait se rendre au vœu de ce magistrat. Robert de Saint-Vincent, l'abbé Sabattier et Fréteau de Saint-Just lançaient, au contraire, contre le roi, les grands et la cour, des sarcasmes grossiers et des traits injurieux, qui ne servirent qu'à irriter les esprits.

Durant sept heures le roi, immobile, entendit les opinions tour à tour suppliantes et séditieuses. Il crut enfin qu'il pouvait terminer cette longue et violente délibération par un acte de souveraineté, et il ordonna l'enregistrement des édits. Déjà le garde des sceaux dictait au greffier en chef la formule consacrée, lorsqu'il se fit une explosion d'une autre sorte. Le duc d'Orléans, qui, pendant ce long orage, avait épié le moment de remplir le rôle que lui avaient fait les conjurés, se tourne vers Louis XVI et lui demande, d'un ton insolent et de menace, si la séance était un lit de justice ou une séance royale; il s'était donné de l'audace et du courage, dit Montjoie, en se gorgeant de vin. « Une séance « royale, répond le roi. — Elle est illégale, dit le prince,

« et je demande qu'il soit mentionné que l'enregistrement « est fait du très-exprès commandement de sa majesté. » Étourdi par cette insolite provocation, le roi se trouble et ne sait que balbutier ces mots : « Cela m'est égal.... Vous « êtes bien le maître.... Si, c'est légal, parce que je le « veux. » Les édits furent enregistrés, les états généraux renvoyés à cinq ans, et le Parlement protesta.

Telle était la situation du monarque ; il proclamait son droit absolu, lorsque la royauté même était contestée, et il montrait le vieux sceptre, lorsque le sceptre était brisé.

Voilà comment fut engagée la lutte contre la royauté. Louis rentra dans son palais de Versailles, où l'affront qu'il venait de recevoir fut ressenti avec une profonde douleur; Marie-Antoinette surtout, plus cruellement blessée dans sa fierté de reine et dans ses souvenirs de femme, sembla deviner par une prévoyance instinctive les maux que lui préparait la vindicative insolence du premier prince du sang ; et le duc d'Orléans fut suivi dans son Palais-Royal d'une popularité furieuse. Dès lors on vit ce palais devenir le rendez-vous des mécontents et le foyer d'une conjuration permanente, où la révolte en habit de prince et l'émeute en haillons vinrent donner la main aux agioteurs, aux libertins et aux filles de joie. Les magistrats aveugles ne s'aperçurent point qu'ils venaient d'ouvrir la barrière aux passions sanglantes de la multitude.

La grande députation du Parlement fut mandée (21 novembre) devant le roi, et sa protestation biffée. Le duc d'Orléans fut exilé (20 novembre) à Villers-Cotterets, et les deux conseillers factieux, Fréteau et Sabbatier, furent envoyés, l'un au château de Ham, ou aux îles d'Hyères, selon M. Thiers, et l'autre au fort Saint-Michel. Le Parlement fit des remontrances en faveur du prince exilé; les autres parlements du royaume envoyèrent aussi des plaintes ; le peuple se mêlait par ses clameurs à cette sédition de palais;

et le vertige ou l'enthousiasme était tel, qu'on faisait du rappel du duc d'Orléans une question de monarchie, d'honneur national et de liberté publique ; mais en réalité le nom d'Orléans ne paraissait là que pour servir de prétexte à de grandes préoccupations politiques. En même temps, d'Espréménil, suivant son impulsion, jetait sa fougue en des pamphlets éloquents. Le naïf jeune homme s'amusait à défaire pièce à pièce la monarchie constituée par Richelieu, pour se trouver bientôt en face de la démocratie dégagée de la royauté, son dernier patronage.

1788. — Cependant les événements se précipitaient. La faction avait besoin du duc d'Orléans, et le prince lui-même avait besoin de la vie de Paris, du bruit et des plaisirs de la grande cité, de ses luxurieuses habitudes et de ses orgies du Palais-Royal. « Dépourvu à la fois de la « dignité d'un prince, dit M. Thiers, et de la fermeté d'un « tribun, il ne sut pas supporter une peine aussi légère ; et, « pour obtenir son rappel, il descendit jusqu'aux sollici- « tations, » il s'abaissa jusqu'à la prière, il se fit humble, souscrivit d'avance à tout ce qu'on exigerait de lui, et Louis XVI, vaincu par ses prières et ses continuelles obsessions, le laissa venir au Raincy. Quelque temps après, débarrassé de l'hypocrisie de ses protestations, le duc d'Orléans revint au Palais-Royal préparer les éléments de la fortune nouvelle qu'il demandait à la Révolution.

En même temps le Parlement continuait de délibérer. L'édit de liberté sur les protestants était un sujet d'opposition ; le duc d'Orléans, le plus inique des hommes, le blâmait amèrement, et le fougueux d'Espréménil l'attaquait avec la foi d'une autre époque, en regard de séditieux qui n'avaient point de foi. Tout servait d'instrument, et la popularité était aveugle. La cour ne sut pas même s'attribuer le bénéfice d'une tolérance que les idées modernes devaient faire aimer (21 janvier 1788).

X.

Ce fut alors que Brienne et Lamoignon concertèrent un plan nouveau pour abattre la puissance politique des parlements, dont les continuelles agressions auraient ébranlé le pouvoir le plus solide. Ils décidèrent de les frapper dans un lit de justice et de constituer à leur place une autre magistrature destinée à juger en dernier ressort, suivant des lois communes à tout le royaume. Il fallait un caractère ferme. audacieux, et surtout une popularité puissante pour exécuter ce coup d'État : Richelieu lui-même aurait hésité; Brienne devait nécessairement échouer. A cette nouvelle, dont le secret fut révélé à d'Espréménil par Huguet de Sémonville (1), le Parlement s'assemble et délibère à la hâte une protestation contre les ministres qu'il accuse de vouloir bouleverser la France (5 mai 1788).

Brienne, déconcerté par la divulgation de ses desseins, se jette alors dans la violence. Il donne l'ordre d'enlever les deux conseillers les plus séditieux, d'Espréménil et Goislart de Monsabert; mais comme rien ne restait secret, la nouvelle vole bientôt à Paris. Les conseillers sortent aussitôt de leur demeure et vont s'abriter au Parlement; la multitude les suit; le palais se remplit de tumulte : dans aucune de nos guerres civiles, on n'avait vu une telle agitation.

(1) « On fit dans le temps, dit Montjoie, *Histoire de la conjuration d'Orléans*, t. I, p. 155, une autre version de la manière dont d'Espréménil « avait eu le secret de ces opérations. On raconte qu'un des ouvriers de « l'Imprimerie royale, gagné par l'argent de d'Espréménil, avait mis dans « une boule de terre glaise une épreuve du nouveau code que préparaient « les ministres, et avait ensuite jeté cette boule par la fenêtre. Cette ver« sion a été adoptée par tous ceux qui ont écrit sur le commencement de « notre Révolution; ils se sont trompés. Moi-même j'ai consigné cette er« reur dans dans un écrit précédent. D'Espréménil, qui n'avait aucun intérêt « à déguiser la vérité, m'a depuis raconté le fait tel qu'on vient de le lire. »

Tout Paris est en feu. Les pairs sont convoqués, et les magistrats attendent sur leurs siéges l'ordre du roi.

La cour, croyant que l'autorité du roi serait compromise si les deux conseillers n'étaient arrachés au Parlement, lève sur-le-champ comme une armée. Le régiment des gardes, commandés par le marquis d'Agoult, investissent le palais; les pairs et les magistrats sont constitués prisonniers de guerre; d'Agoult paraît au milieu d'eux (6 mai) et dit : « Le roi m'ordonne d'arrêter MM. d'Espréménil et de Mon-« sabert; je n'ai pas l'honneur de les connaître; mais je les « invite à se conformer à la volonté de sa majesté. » Il se fait à ces mots un silence de consternation et de peur dans toute l'assemblée. D'Agoult répète ses ordres. Alors d'Espréménil se lève, Monsabert l'imite; on les emmène par des issues secrètes pour échapper à la foule : l'un est envoyé au fort Sainte-Marguerite, l'autre à Pierre-en-Cize; le Parlement, sommé de se séparer, obéit; et le surlendemain (8 mai), le roi, au milieu d'un silence morne, sinistre, fait enregistrer les nouveaux édits dans un lit de justice.

L'un de ces édits établissait une *cour plénière*, à laquelle on attribuait l'enregistrement des lois et des édits, avec pouvoir de prononcer en dernier ressort sur tout procès dont le fonds n'excèderait pas la somme de 20,000 livres. C'était une dépossession du Parlement; et aussitôt un frémissement de colère courut dans toute la magistrature du royaume.

Bientôt la sédition parlementaire gagna dans les provinces comme un incendie; la fermentation fut extrême; le sang coula. En Bretagne, la noblesse méconnut les ordres du roi; quinze gentilshommes se battirent contre quinze militaires. Les officiers des régiments hésitaient dans la fidélité. Le parlement de Rennes se mit en pleine rebellion et déclara infâmes ceux qui entreraient dans la cour plénière : c'était un cri de révolte. En même temps, il pro-

testa contre le dernier lit de justice, et la noblesse envoya douze députés au roi. Celui de Pau appela à son aide les passions pétulantes des montagnards. Tout se mêlait au hasard dans ces prodigieuses luttes de liberté. Le Dauphiné dépassa toutes les bornes. Dans une réunion célèbre, tenue au château de Vizille, la province se donna une constitution nouvelle et menaça de séparer le Dauphiné de la France. De toutes parts un mouvement d'indépendance remuait les esprits; la vanité se mêlait aux haines, et tout annonçait un ébranlement général de la société. Le clergé eut sa part dans ces entraînements de nouveautés. Il était alors assemblé à Paris; et, désintéressé, ce semble, dans ces luttes effrénées, il demanda aussi les états généraux: c'était comme un torrent.

Brienne ne savait opposer à ces insurrections partielles que des coups d'autorité, qui aigrissaient de plus en plus le mal au lieu de le guérir. Il avait fait enfermer à la Bastille, dès leur arrivée, les douze députés bretons; il envoya le comte de Thyard, puis le maréchal de Stainville avec seize mille hommes pour contenir la Bretagne. D'autre part, il promettait au clergé les états généraux. L'État fléchissait, les finances étaient ruinées, le trésor vide, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville suspendu, toutes les autorités en lutte, les provinces en armes. Dans ces déplorables conjonctures, Brienne, se rendant enfin justice, ou peut-être voyant sa fortune faite au détriment de la fortune publique, songea à déposer un fardeau qui le tuait; mais, auparavant, il sembla vouloir s'assurer de la popularité. Il renonça à la cour plénière, fit passer Louis XVI par des résolutions contradictoires, et enfin promulgua (8 août 1788) la convocation des états généraux pour le 1er mai 1789.

Brienne osa encore concevoir la pensée d'opposer le tiers état aux prétentions exaltées des deux premiers ordres et de reprendre la tradition politique de la troisième race

de nos rois, qui pendant longtemps avait cherché sa force dans la nation contre la puissance des grands. Dans ce but, il commença par faire examiner en théorie le droit de représentation et la puissance numérique de chacun des trois ordres dans l'assemblée commune : c'était remuer la base de la monarchie. Aussi à cet appel du ministre éclatèrent des écrits fulminants où tout fut mis en question, la noblesse, le clergé, le peuple et la royauté même.

Et c'est lorsque cet incendie fut allumé que Brienne fit rendre un arrêt (18 août) par lequel les rentes sur l'Hôtel-de-Ville au-dessus de 500 livres seraient payées cinq huitièmes en numéraire et les trois autres en billets du trésor avec intérêts; celles au-dessus de 1,200 livres devaient être payées trois cinquièmes en argent et deux cinquièmes en billets.

A cette nouvelle, Paris se remplit d'épouvante et de colère, comme à une annonce de banqueroute publique; une insurrection était imminente; la cour elle-même parut s'alarmer de la situation nouvelle de l'État. Ce fut alors que Brienne s'enfuit (24 août 1788), poursuivi par les anathèmes du peuple, et le nom de Necker reparut avec sa bruyante et folle popularité. Chacun invoquait son génie sauveur, et Brienne lui-même l'avait proposé au roi, afin qu'il pût s'aider de sa popularité contre des résistances devenues impossibles. Mais, choisi ou imposé, ce nom était un signal de faction; toute la France l'accueillit avec un frémissement de joie qui ressemblait, dit Bertrand de Molleville, à une effrayante menace de représailles.

1788. — En ce moment le peuple était dans un état cruel de souffrance. La grêle avait ravagé les moissons (du 10 au 20 juillet); une perspective de disette s'ajoutait aux maux réels, et cette terreur avait partout remué les multitudes et grossi les agitations produites par l'esprit de révolte. Mais au nom de Necker toutes les alarmes cessèrent.

non les désordres; la confiance revint, le crédit se rétablit; une ivresse aveugle emporta le peuple; le trouble changea de nature; et tel était l'entraînement, que la magistrature comme l'armée prenaient part à cette frénésie, et, sous le nom d'enthousiasme, le scandale était sans frein et la fureur impunie.

Toute la France eut des émotions de cette sorte. A Paris, le désordre, excité par la faction d'Orléans, fut au comble. Des rassemblements se firent dans les rues et sur les places avec des cris de joie sinistre. Sur la place Dauphine, on brûla les mannequins de Lamoignon en simarre et de l'archevêque de Sens en habits pontificaux (27 août 1788); on insulta la majesté du roi; et ces scènes tumultueuses allaient se répétant chaque soir, sans que la force publique parût songer à les réprimer (29 août). Enfin le guet s'empare de toutes les avenues de la place pour empêcher la réunion des mutins et faire cesser le désordre. Mais l'or et les menées du duc d'Orléans allumaient l'effervescence du peuple. Les séditieux résistent à la force armée; plusieurs combats meurtriers s'engagent sur le Pont-Neuf, et l'ordre ne reparaît que lorsque les mutins ont laissé un grand nombre de morts sur la place : triste victoire, qu'il eût été facile d'épargner au pouvoir, si Necker, l'idole du peuple, se fût présenté au milieu de cette multitude turbulente. Mais on eût dit qu'il se complaisait à cette popularité formidable et qu'il avait intérêt à laisser grossir l'orage.

XI.

Cependant la pensée politique se portait vers les états généraux, et mille écrits continuaient d'agiter la France. Déjà des partis s'étaient formés. On crut imposer aux opinions éparses, mobiles, désordonnées, par une convo-

cation nouvelle des notables (6 novembre 1788). Le Parlement, qui venait d'être rétabli (5 septembre) dans toute l'intégrité de ses fonctions, pensait y retrouver de la puissance, et d'Espréménil y parut avec un plan de réforme sociale. Mais les passions avaient fait un vaste progrès. D'Espréménil n'était plus qu'un révolutionnaire timide; le public ne songea point à ses réformes; les notables coururent aux questions brûlantes de la représentation, et le Parlement, avec ses formes solennelles et légales, resta perdu et comme anéanti dans cette recherche bruyante, insolite, de nouveautés et de destructions; il entrevoyait déjà la conséquence de ses imprudentes provocations, et il voyait bien que le tiers état n'arriverait pas en auxiliaire aux états généraux, mais en maître : il allait faire l'épreuve de l'instabilité des faveurs populaires.

Tout, du reste, se résumait en un seul mot : le *tiers état*. C'était comme le grand nœud des questions qui allaient se produire aux états généraux. Le tiers absorbait toutes les pensées; c'était vers lui qu'allait le vaste flot des opinions; jamais la controverse philosophique du dix-huitième siècle n'avait excité une telle agitation. Les esprits s'échauffaient par l'importance tout actuelle de la question; et les deux ordres du clergé et de la noblesse se sentaient comme entraînés par cette impulsion; réaction terrible contre l'aveugle emportement qui avait, au début du siècle, détaché le gouvernement de ce que Saint-Simon avait appelé la politique bourgeoise de Louis XIV. Ce fut sur ces entrefaites que l'abbé Sieyes publia une brochure célèbre dont le titre seul pouvait passer pour le manifeste le plus éclatant contre la noblesse : *Qu'est-ce que le tiers état? — Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent? — Rien. — Que demande-t-il à être? — Quelque chose.*

L'assemblée des notables fut divisée en six bureaux, présidés chacun par un prince, et chaque bureau eut à

résoudre des questions posées par le roi, dont les principales étaient : Quel devait être le nombre respectif des députés de chaque ordre? Quelle avait été et quelle pouvait être la forme de délibérer? Quelles conditions seraient nécessaires pour être électeur ou éligible?

La première question provoquait le plus d'animosités. Dans tout le public on sollicitait pour le tiers état une double représentation. Cette opinion avait surtout l'avantage de paraître plus populaire et de mieux répondre à l'ardeur insatiable de nouveautés. Le roi eut le tort de ne pas résoudre la question, et par là même elle se tourna contre son pouvoir. Le malheur de cette monarchie qui croulait fut de ne pouvoir se faire un appui ni des corps privilégiés, ni de la nation, et tout eut l'air de l'abandonner à sa destinée.

Sur les six bureaux des notables, un seul, celui que présidait Monsieur, frère du roi, demanda la double représentation du tiers, selon le vœu de Necker; les autres supplièrent le roi de garder les traditions nationales. Mais l'opinion de la majorité devint superflue, et le roi n'eut aucun mérite de suivre l'opinion contraire.

On raconte que Louis XVI, au retour du conseil où cet important problème fut résolu, avait trouvé dans son cabinet, au lieu du portrait de son aïeul, qui l'ornait depuis longtemps, celui de Charles Ier. L'infortuné monarque jette les yeux sur l'image de Stuart, la fixe deux ou trois minutes, et comprenant à merveille ce que voulait lui annoncer ceux qui l'avaient mise sous ses yeux : « Je les « entends, s'écria-t-il; mais ils ont beau faire, le tiers état « aura la double représentation; c'est décidé irrévoca- « blement. » Louis XVI en effet à cette époque épousait sincèrement et avec chaleur les intérêts du tiers, et avait quelque prévention contre ce qu'on appelait alors le haut clergé et la haute noblesse. Mais au milieu d'influences con-

traires, il n'osait envisager en face les difficultés, juger les abus, les détruire d'autorité, et il cédait alternativement à la cour ou à l'opinion, ne sachant satisfaire ni l'une ni l'autre. Terrible destinée de ce prince mille fois trop malheureux, qui, aimant sincèrement le peuple, et voulant abaisser les uns pour élever les autres, ne fit d'une part que des mécontents et de l'autre des ingrats.

Cependant l'ordre de la noblesse et celui du clergé, témoins de l'agitation croissante des opinions, avaient espéré leur donner du calme en s'engageant par un acte solennel à supporter les charges publiques dans la proportion de leur fortune. Cette proposition était tardive, après le triomphe du tiers état; elle ne fit que provoquer des moqueries.

Dès lors on commençait à dire que le clergé seul, par des sacrifices plus généreux, pouvait rétablir la fortune publique et ôter tout prétexte aux révolutions. Mais c'était une erreur grave d'imaginer encore, après tout ce qui se passait sous les yeux, que les malheurs et les périls de la monarchie tinssent seulement à la situation des finances. Tout était emporté par un vertige, et quand même le faible déficit, si mesquinement reproduit dans les comptes-rendus par la vanité des ministres ou de ceux qui voulaient le devenir, n'aurait pas existé, il y avait dans la situation violente des esprits tout ce qu'il fallait pour produire des tempêtes.

Enfin lorsque le roi eut fait connaître sa décision sur les question débattues, d'autres luttes se préparèrent. Il ne s'agissait pas seulement d'avoir la double représentation du tiers état; il fallait sous cette prépondérance étouffer les autres ordres et le roi même. Ce fut l'objet de la conspiration orléaniste, et dès ce moment commence un long effort pour s'emparer du peuple.

XII.

1788-1789. — L'or du duc d'Orléans y fut employé; l'hiver était d'une excessive rigueur; jamais la France n'avait été frappée d'un semblable fléau. La misère se montrait à Paris dans son affreuse nudité; et ce prince, qu'on avait vu jusque-là uniquement occupé de spéculations mercantiles, et ne pas rougir d'avoir recours aux moyens les plus vils et les plus iniques pour accroître son patrimoine; ce prince, qui naguère encore affichait pour l'opinion publique le plus insolent mépris, devint tout à coup libéral; il se mit à mendier la popularité avec autant d'affectation qu'il en avait mis autrefois à la renier. Ce fut une émulation parmi les seigneurs riches, pour préserver les artisans, les ouvriers et les pauvres, de la misère et du froid. Dans tous les palais, dans tous les hôtels, on trouvait des tables dressées où l'on admettait indifféremment quiconque s'y présentait. Des poêles énormes échauffaient les salles où les tables étaient dressées. On voyait sur les places publiques de grands feux continuellement allumés : les sacrifices faits en cette occasion sont incalculables. La duchesse de l'Infantado y dépensa plus de trois cent mille livres; l'archevêque de Paris, M. de Juigné, y employa tout son revenu et s'endetta en outre de quatre cent mille livres, et l'on fit faire au duc d'Orléans des actes de générosité avec un appareil d'ostentation qui sied mal à la vraie bienfaisance : c'était une charité de factieux.

Mais, chose étonnante! en même temps il faisait des trames perverses, et il organisait dans Paris des atrocités qui, cette fois il faut le déclarer, dépassent la croyance de l'histoire. Faut-il dire que sous ses auspices s'était formée dans Paris une compagnie de voleurs et de meurtriers, con-

duits par deux scélérats, Coffiné et Poupart de Beaubourg ; que les objets volés étaient déposés la nuit au Palais-Royal, où d'Orléans, après avoir retenu la principale part, distribuait le reste à ses satellites ; qu'ainsi on enleva à Lucienne les riches diamants de la comtesse du Barry ; qu'il se commit des assassinats pour de l'argent, et qu'enfin rien ne manqua aux crimes de Louis-Philippe d'Orléans, pas même les crimes d'un escroc ? Montjoie raconte ces monstruosités avec une assurance effrayante, comme si ce n'était pas assez d'avoir mis tout un empire à feu et à sang, et qu'il fallût encore ajouter à cette infamie l'ignominie du dernier des bandits. La terreur qu'inspirait ces misérables était si grande qu'on n'osait point les punir; on les délivrait même de prison, dès qu'on apprenait que le coupable était l'un des hommes du duc d'Orléans. Un jour Coffiné ayant eu l'audace de se glisser à la cour parmi les seigneurs et les courtisans, fut surpris au moment où il tentait de voler la montre que portait la reine. L'attentat était évident; le coupable d'ailleurs en faisait l'aveu ; mais dès qu'on sut que le coupable était l'un des agents du prince, il fut aussitôt relâché, et le crime demeura impuni.

D'Orléans pensa que ce n'était pas assez d'être environné d'une bande de malfaiteurs, toujours prêts à commettre des crimes; il crut qu'il lui importait d'avoir à ses ordres une armée de factieux : dans ce but, il chercha des chefs à cette armée, et s'adressa d'abord à deux honnêtes et riches manufacturiers, Réveillon et Henriot, qui repoussèrent sans hésiter ses criminelles propositions. Le brasseur Santerre fut moins incorruptible ; il devint l'agent du prince et vécut dès lors avec lui dans la plus grande intimité.

Les hommes publiquement déclarés contre le roi, et ceux qui cherchaient dans les vicissitudes d'un avenir nouveau quelque chance à leur ambition ou quelque prétexte à leur rancune, vinrent aussi se grouper autour du duc d'Orléans.

Alors il se fit au Palais-Royal un conseil de sédition, où se remarquèrent quelques noms fameux. De ce nombre étaient les ducs d'Aiguillon, de Liancourt et de Biron-Lauzun; Choderlos de Laclos, qu'un horrible roman, *les Liaisons dangereuses*, avait voué à la célébrité, et dont le prince fit son secrétaire des commandements et son compagnon de débauche. Taciturne, rêveur, d'un caractère hypocondriaque, Choderlos n'était pas fait pour la bruyante société de Philippe d'Orléans; mais d'autres pensées plus secrètes, plus amies de l'ombre et de l'isolement, l'attachaient à la fortune de ce prince. Tous les historiens de l'époque, Mme de Genlis entre autres, témoignent de la fatale influence que cet homme exerça sur l'esprit du duc d'Orléans. Après Laclos venaient Mirabeau, tête volcanique, avide de célébrité, patricien populaire, sali de vices, et ne sachant que faire de sa bouillante éloquence dans une monarchie paisible et réglée; Sieyès, âme sombre, atrabilaire et mélancolique, ayant toujours l'air de méditer un crime et de rêver le malheur d'un empire, abbé philosophe, croissant à l'ombre de l'ancien régime pour la honte de l'Église; Hébert et Anacharsis Clootz le contraignirent d'apostasier; Robespierre lui eût fait signer le Coran: c'est cet homme que le dictateur de 93 appelait par dérision *la taupe de la Révolution;* Sillery, précédemment comte de Genlis, gentilhomme sans honneur, à qui le duc d'Orléans passait ses prostituées: né pour être un bas valet, il en avait le ton, les manières, la contenance humble, le patelinage; il caressait avec une stupide complaisance tous les vices de son maître; et pendant la tenue des états généraux, croyant effacer les honteux déréglements de sa vie par la réputation de bel esprit, il se faisait composer par Laclos des discours que l'imbécile gentilhomme ne savait pas même lire; Valence, gendre de Sillery, et fils du père du duc d'Orléans et de Mme de Montesson, homme moins pervers, mais inepte

autant qu'ambitieux, ce qui est pire quelquefois en révolution. Ce conseil remplaça les conciliabules où assistaient les jeunes conseillers du Parlement, et, aussi longtemps qu'il subsista, il eut sur les mouvements populaires l'influence qu'eut après la formation des états généraux le club breton, et qu'eurent dans la suite les Jacobins. Il se réunissait surtout à Montrouge, et c'est là que fut conçu le plan de nommer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, avec les membres de ce conseil pour ministres.

A la suite de ces conspirateurs arrivaient en foule les hommes d'action : en tête, la phalange des encyclopédistes et des philosophes, les pamphlétaires, les journalistes, et tous ces écrivains sans génie, la plupart vendus ou à vendre, et prêts à faire des crimes comme de mauvais livres ; quelques conseillers du Parlement, comme Duport, désespérés de n'être plus populaires, et ayant besoin de se prendre à quelque chose de vil ou de violent pour continuer leur rôle ; des agitateurs de tout rang et de tous pays ; un marquis de Saint-Huruge, homme à la face de taureau, au regard hébété, esprit stupide qui ameutait la populace avec une voix de tonnerre ; un bâton levé le faisait pâlir et se taire ; il s'évanouissait à la vue d'une épée ; Camille Desmoulins, tête ardente, écrivain original, spirituel et cynique, orateur de carrefour ; Brissot, homme de corruption ; Rotondo, un professeur de langue italienne ; Fournier, dit l'*Américain*, esprit inquiet, mutin, aimant les aventures, le bruit et le désordre ; un comédien nommé Grammont, homme d'une férocité si singulièrement atroce qu'il ne savait prêcher que le massacre et semblait ne pouvoir vivre que de sang humain ; et tous hommes de carnage, ne pouvant être hommes de talent. Ceux qui n'arrivaient pas encore jusqu'aux salons attendaient sous les portiques, ameutant le peuple dans le jardin, organisant l'émeute, brûlant des mannequins. Chacun avait son rôle dans le grand drame qui se préparait,

les hommes de conseil comme les hommes d'intrigue, les écrivains comme les hommes d'action.

Tels étaient les conseillers ou les auxiliaires du parti d'Orléans. Sous leur direction et sous le patronage du prince s'était formée au Palais-Royal une société qui prit le nom de *club des Enragés*, laquelle mit tout de suite en action les volontés des conspirateurs, faisant des harangues pour le peuple de Paris et des pamphlets pour le peuple des provinces, animant la population à la haine et au mépris du roi et de la reine, soudoyant l'émeute et soufflant partout la révolution dans un langage qui lui-même ressemblait à une révolution.

Le duc d'Orléans combina pour les provinces un plan d'insurrection semblable à celui qu'il avait organisé dans la capitale. Partout il eut des chefs prêts à produire des émeutes : Dumouriez était son agent à Cherbourg.

C'est ainsi que la conspiration du Palais-Royal étendait de tous côtés ses ramifications d'autant plus puissantes qu'elle s'appuyait sur les instincts populaires, sur les généreuses passions du moment, sur les espérances de toute une nation. On versait sur la France tous les maux à la fois. La disette était extrême, et cette souffrance donnait une activité de plus au besoin de choses nouvelles qui dévorait toutes les classes.

Tous les hommes qui entretenaient cette ardeur dans les esprits n'étaient pas également sous la main du duc d'Orléans. Il y en avait qui avaient conçu la révolution seulement comme un chaos, et qui la voulaient entière ; une révolution où il n'y eût qu'un vaste niveau de destruction sur toutes les têtes ; point de roi, point de patronage, point d'usurpation ; une égalité farouche et meurtrière. C'était les hommes de pratique de la philosophie. Champfort révéla ce plan à Marmontel. Ce républicain d'académie avait déjà le secret des crimes populaires ; d'avance il en faisait

l'histoire ; il se réjouissait de leur énormité et prenait plaisir à les voir dans le lointain. Le malheureux, quand il les vit de près, en fut tout épouvanté, et il se coupa la gorge avec un rasoir.

XIII.

1788-1789. C'est au milieu de ces circonstances et sous ces terribles inspirations que l'on se préparait aux élections pour les états généraux. Les gens de cour, qui commençaient à s'effrayer des allures populaires du duc d'Orléans, crurent que ce serait prévenir tous les maux que de rapprocher ce prince du roi ; et l'on se mit à faire des plans de mariage, un, entre autres, entre la fille du duc et le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois. Ce fut une petite intrigue d'un jour; la fierté de la reine, qui ne voulut pas entendre à de telles intrigues, fit échouer ce projet; et le duc d'Orléans revint à des intérêts plus grands, à ses pamphlets, à ses clubs, à son conseil de démolisseurs, à ses flatteurs du peuple, à ses bandes de meurtriers, ayant au cœur une haine de plus.

Dès ce moment, son parti devint plus insultant et ses écrivains redoublèrent d'effronterie. On outragea publiquement la reine, les pamphlets se multiplièrent, la calomnie devint sanglante; jamais la licence effrénée de la presse n'en avait fait éclore d'aussi insolents. Le Parlement essaya de sévir; mais il devint un objet de sarcasme et de moquerie.

Le duc d'Orléans se lia secrètement avec Necker pour se faire nommer député et réaliser ainsi toutes ses espérances. Puis, il revint avec plus de soin à ses moyens ordinaires de séduction : il envoya dans tous ses bailliages des ordres à ses officiers pour qu'on eût à traiter le tiers état avec considération et le bas peuple avec les plus grands

égards ; il publia qu'il renonçait dans toute l'étendue de ses domaines à ses capitaineries, privilége dont les princes et les grands capitaines étaient en général fort jaloux ; aussi la joie du peuple alla jusqu'à l'ivresse. Il fonda des apanages, des académies, des hospices, et répandit partout ses libéralités. En même temps on célébrait ses vertus bienfaisantes et populaires dans tous les journaux ; on racontait ses largesses, on les grossissait. Une foule d'arrêtés de son conseil, dit le marquis de Ferrières, répandus avec profusion, et dans lesquels ce prince ne paraissait s'occuper que de la misère du peuple et des moyens de la soulager, donnaient de la vraisemblance à tout ce qu'on publiait de sa générosité. A ces dehors si faits pour en imposer, le duc joignit la simplicité des manières ; il se montrait doux, affable, accessible ; il affectait un grand amour de la liberté, un grand désir de la réforme des abus, un grand zèle pour les intérêts du peuple. Ses agents assuraient qu'il était disposé aux plus nombreux et aux plus coûteux sacrifices.

A la séduction de l'argent, qui ne suffisait pas toujours, on ajouta la corruption par les doctrines. Laclos et l'abbé Sieyès rédigèrent, au nom du duc d'Orléans, pour les bailliages de ses domaines, des instructions où se trouvaient tous les germes d'une république. Le prêtre apostat mit son cachet dans cette œuvre de destruction, en sollicitant le divorce ; demande digne d'un prince qui avait souillé le mariage par toutes les espèces d'ignominies.

Ainsi le duc d'Orléans arriva à ce qu'il y a de plus violent dans la popularité. Il ne pouvait se montrer en public sans recevoir des triomphes. On le comblait de bénédictions ; on se prosternait à ses pieds. Jamais la présence de Titus, jamais celle de Henri IV n'excita de tels transports. Il y avait comme une frénésie dans ces affections vouées à un prince sans dignité, à un homme sans courage, à un factieux sans esprit ; la nation était dans le délire.

Le duc d'Orléans, déjà élu par les bailliages de Villers-Cotterets et de Crépy, se laissa encore nommer à Paris pour avoir le mérite populaire de préférer l'élection modeste d'un bailliage : la noblesse parisienne avait mérité cette injure par sa soumission à de tels vœux.

Quant à la cour, un bandeau lui couvrait les yeux. A ce prince, qui s'emparait du peuple par la flatterie, qui dominait la noblesse par l'intrigue, et qui cherchait à gagner la nation par l'amour des réformes et de la liberté, elle ne savait opposer qu'une fatale inaction.

Louis XVI, pour rester fidèle à de vieux usages, n'avait pas voulu que les princes ses frères se fissent élire aux états généraux, ni qu'ils reçussent les mandats qui leur auraient été décernés. C'était laisser le champ libre à la faction d'Orléans. Les princes, témoins de ces énormités, se bornèrent à pousser des plaintes vers le roi. Ils rédigèrent une admirable déclaration sur la situation de l'État, où ils montraient les périls de la monarchie, l'avenir plein de tempêtes, les droits méconnus, tout penchant vers la ruine. Mais que servaient les présages? On voyait les abîmes, et l'on y courait.

XIV.

1789. — Quelques jours avant l'ouverture des états généraux, de sinistres événements vinrent aggraver les alarmes. Les factions voulurent faire l'essai de leurs enseignements de meurtre et de pillage, mettre en quelque sorte à l'épreuve la populace et contraindre les Parisiens à s'armer, en jetant l'alarme et la confusion dans toute la ville. Dans ce but, on exalta l'imagination des multitudes par des bruits d'asservissement et de famine; des gens apostés dans les halles, dans les marchés, dans les cafés, dirent

mystérieusement que les princes voulaient anéantir les états généraux, que la ville allait être dévorée par la famine, que la cour faisait arriver une armée formidable pour soumettre les députés et exterminer les Parisiens; et une fois disposée aux vengeances par ces rumeurs désastreuses, on présente à la multitude un objet de colère, on la pousse comme un volcan contre la manufacture de Réveillon, qu'on accusait d'avoir voulu réduire le salaire de ses ouvriers à moitié prix, mais qui, dans le fait, n'était coupable que de n'avoir pas voulu se prêter aux vues séditieuses de la faction d'Orléans.

27 et 28 avril 1789. — La multitude aveugle se laisse entraîner vers le faubourg Saint-Antoine. En un instant, tout est dévasté ou brûlé; la manufacture d'Henriot a le même sort; le désordre est immense. Au bruit de cet effroyable tumulte, la garde accourt; on cerne tous les soldats; on fait pleuvoir sur eux une grêle de pierres, de tuiles, d'ardoises, de meubles brisés. Des femmes, véritables furies, se jettent au milieu des rangs, animant les mutins du geste et de la voix; elles se montrent cent fois plus acharnées au combat que les hommes. Le régiment Royal-Cravate est fort maltraité par l'impétuosité de cette première attaque. Les gardes françaises pénètrent dans la cour de la manufacture Réveillon, se forment en bataillon carré et somment la populace de se retirer. Mais, ivre de vin et de sédition, elle répond à cet ordre impérieux en lançant sur les soldats tout ce qu'elle trouve sous la main. Les toits, les poutres, les charpentes, des quartiers énormes de pierre, roulent avec fracas sur les gardes; on eût dit qu'elle voulait arracher les murailles et jusqu'aux fondements mêmes. Tout ménagement devient inutile avec de semblables bêtes féroces; le bataillon fait un feu roulant sur les quatre faces. Ce moment fut terrible. Les malheureux tombaient des toits; les murs dégouttaient de sang; les pavés étaient cou-

verts de cadavres écrasés par leur chute, de membres mutilés, de lambeaux de chair ; les cris pitoyables de la douleur se mêlaient au râle de l'agonie, aux lugubres hurlements de la rage. Le massacre fut horrible. Les soldats pénètrent enfin dans la maison. Ici, un combat terrible s'engage ; on se dispute le terrain pied à pied ; la résistance tient du prodige ; tous ces malheureux se défendent en désespérés ; on les tuait, mais ils ne reculaient pas. On s'engage dans les caves ; mais là, un affreux spectacle fait reculer les soldats d'horreur. La terre était jonchée de ces misérables. Les uns, après s'être gorgés de vin, ou dormaient ou se roulaient dans l'ordure ; les autres, trompés par leur avidité, s'étaient abreuvés d'acides ou de drogues, et ils expiraient dans d'horribles convulsions qui défiguraient leur visage : on eût dit une scène de l'enfer. La nuit vint mettre enfin un terme à ce déplorable combat ; et la garde, restée maîtresse du champ de bataille, n'eut à protéger que des cadavres et des ruines.

A cette horrible explosion, Paris se voila de terreur. Le duc d'Orléans avait paru avec sa famille sur le théâtre de l'émeute ; il y avait reçu une ovation de la part du peuple. Dès lors son nom fut maudit par les gens de bien ; et jusque dans la chambre de la noblesse, de terribles accusations furent portées contre lui. A cette occasion, le marquis de Laqueille menaça de dénoncer aux états généraux les fauteurs de ces épouvantables désordres et de les faire punir. « Punir ! et comment ? s'écria le duc effrayé. — Par « la honte, monseigneur, répondit le marquis de Laqueille ; « en livrant les coupables à la justice du roi pour être punis « corporellement. » A ces mots, d'Orléans, effrayé, pâlit et sortit avec précipitation de la salle, mais ce fut pour aller adresser aux journaux sa justification, dans laquelle il prenait l'engagement solennel de dénoncer publiquement les véritables auteurs de l'émeute. Malgré la solennité de cet

engagement, le duc ne dénonça personne, et la procédure fut ensevelie dans le mystère.

XV.

1789. — Quelques jours après (4 mai) s'ouvrirent les états généraux : c'était sous de funestes auspices. Jamais la nation n'avait été plus pleinement représentée. Les députés étaient au nombre de 1,214 d'après le *Moniteur* : 308 de l'ordre du clergé, 285 de l'ordre de la noblesse, 621 du tiers état. Près de trois millions de Français avaient concouru à cette élection. Les députés de la Bretagne n'étaient pas venus, par l'obstination de cette province à rester fidèle à ses droits privés ; c'était une manière de concourir à la ruine des droits communs dans tout le royaume.

Le roi parla avec effusion et candeur ; il conseillait aux uns le désintéressement, la sagesse aux autres, et parlait à tous de son amour pour le peuple. Sa voix avait encore de l'autorité ; on l'écouta avec ravissement.

Le garde des sceaux Barentin et Necker développèrent ensuite, selon l'usage, les intentions du roi et les projets des ministres. Necker parla longuement des finances, accusa un déficit de 56 millions, et fatigua de ses longueurs ceux qu'il n'offensa pas de ses leçons. Après quoi l'Assemblée fut laissée à ses émotions et livrée à ses propres desseins.

La première question qui s'offrait à l'examen était celle de la réunion des ordres ; question ardemment débattue dans le public, et que le roi eut tort d'abandonner à la décision des états. La double représentation du tiers impliquait l'unité de l'Assemblée ; mais il était dans le caractère de Necker de tout laisser dans le doute. Ce fut la cause d'une division qu'il eût été facile de prévoir et de prévenir en terminant d'avance le différend.

La noblesse et le tiers état furent en lutte : « Le clergé, « dit Lally-Tollendal, attendait qu'il y eût un vainqueur « pour se faire un allié. » Dans le clergé, néanmoins, comme dans la noblesse, il y avait des députés qui penchaient vers la démocratie par cette impatience de l'autorité qui était le mal de tous les esprits. Le parti d'Orléans s'était emparé dans la chambre de la noblesse de ces députés qui se faisaient une vanité de caprice, gentilshommes populaires, marquis démocrates, orgueilleux devant les faibles, rampants devant la multitude.

Mille jeux se jouèrent pour créer des factions dans les trois ordres et les amener, par la scission même, à une fusion, où le tiers état devait être le maître. Et pendant que se faisaient ces cabales, le tiers se donnait à lui-même le nom d'*Assemblée nationale* (17 juin) et se constituait immédiatement en activité, en s'attribuant tous les droits de la nation : dès ce moment, la révolution fut accomplie.

Alors fut prononcé le mémorable serment du *jeu de paume* (20 juin), qui allait être le signal d'une éclatante rupture dans la monarchie sous ce nom même d'unité. Les députés du tiers, réunis dans la salle du jeu de paume à Versailles, jurèrent, au milieu du plus affreux tumulte, de ne se séparer qu'après avoir donné une Constitution à la France; et en même temps ils délibéraient et signaient un décret (1) pour contraindre les deux autres ordres à venir se joindre à lui : la force allait ainsi suppléer à la raison et au droit. Un seul député, Martin d'Auch, eut l'étonnant courage de se détacher de cette unanimité effrayante et d'ajouter à sa signature le mot *opposant*. Aussitôt des cris

(1) La première déclaration que l'Assemblée intitula *décret*, dit Bertrand de Molleville, fut par cette seule dénomination non seulement une violation de l'ancienne Constitution qui, dans aucun cas, n'autorisait les états généraux à rendre des décrets, mais même un attentat direct contre l'autorité royale qui, dès ce moment, cessa d'exister.

de colère soulèvent toute l'Assemblée : il se fait un grand tumulte. Camus, Target, Barnave, se ruent sur le courageux député ; on le menace violemment ; Guilhermi, son collègue de députation, le défend au péril de sa vie, et Bailly, qui présidait l'Assemblée, fait cesser le dissident pour le soustraire à la fureur de ces amis de la liberté, après lui avoir « représenté, dit M. Thiers, qu'il n'avait « pas le droit de former opposition. »

Le clergé continua d'hésiter ; quelques-uns de ses membres passaient tour à tour dans les rangs du tiers ; mais la noblesse persistait dans son isolement. L'obstination était acharnée ; tout annonçait des luttes qui seraient fatales. Alors Louis XVI assembla les états (23 juin) pour leur porter une déclaration politique, qui semblait devoir désarmer les passions : c'était l'énoncé de principes admirables et de réformes fortunées, en rapport avec les besoins nouveaux de la nation, et qui atteste hautement l'inutilité des crimes de la Révolution. Voici cette déclaration célèbre que l'histoire doit garder et transmettre à la postérité, comme un monument immortel de la pensée populaire de Louis XVI :

« Art. 1er. Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun « ancien ne sera prorogé au delà du temps fixé par les lois, « sans le consentement des représentants de la nation.

« 2e. Les impositions nouvelles qui seront établies, ou « les anciennes qui seront prorogées, ne le seront que pour « l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la « tenue des états généraux.

« 3e. Les emprunts pouvant devenir l'occasion néces- « saire d'un accroissement d'impôts, aucun n'aura lieu « sans le consentement des états généraux, sous la con- « dition, toutefois, qu'en cas de guerre ou d'autre danger « national, le souverain aura la faculté d'emprunter, sans « délai, jusqu'à la concurrence d'une somme de 100 mil-

« lions; car l'intention formelle du roi est de ne jamais « mettre le salut de son empire dans la dépendance de « personne.

« 4ᵉ. Les états généraux examineront la situation des « finances, et ils demanderont tous les renseignements « propres à les éclairer parfaitement.

« 5ᵉ. Le tableau des revenus et des dépenses sera rendu « public, chaque année, dans une forme proposée par les « états généraux et approuvée par sa majesté.

« 6ᵉ. Les sommes attribuées à chaque département se« ront déterminées d'une manière fixe et invariable, et le « roi soumet à cette règle générale les fonds mêmes qui « sont destinés à l'entretien de sa maison.

« 7ᵉ. Le roi veut que, pour assurer cette fixité des « diverses dépenses de l'État, il lui soit indiqué, par les « états généraux, les dispositions propres à remplir ce but, « et sa majesté les adoptera, si elles s'accordent avec la « dignité royale et la célérité indispensable du service « public.

« 8ᵉ. Les représentants d'une nation fidèle aux lois de « l'honneur et de la probité ne donneront aucune atteinte à « la foi publique, et le roi attend d'eux que la confiance « des créanciers de l'État soit assurée et consolidée de la « manière la plus authentique.

« 9ᵉ. Lorsque les dispositions formelles, annoncées par « le clergé et la noblesse, de renoncer à leurs priviléges « pécuniaires, auront été réalisées par leurs délibérations, « l'intention du roi est de les sanctionner, et qu'il n'existe « plus, dans le paiement des contributions pécuniaires, « aucune espèce de priviléges ou de distinctions.

« 10ᵉ. Le roi veut que, pour consacrer une disposition « si importante, le nom de *taille* soit aboli dans son « royaume, et qu'on réunisse cet impôt soit aux *vingtièmes*, « soit à toute autre imposition territoriale, ou qu'il soit

« enfin remplacé de quelque manière, mais toujours d'après « des proportions justes, égales, et sans distinction d'état, « de rang et de naissance.

« 11e. Le roi veut que le droit de franc-fief soit aboli, « du moment où les revenus et les dépenses fixes de l'État « auront été mis dans une exacte balance.

« 12e. Toutes les propriétés sans exception seront con- « stamment respectées, et sa majesté comprend expressé- « ment, sous le nom de propriétés, les dîmes, cens, rentes, « droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et générale- « ment tous les droits et prérogatives utiles ou honori- « fiques, attachés aux terres et aux fiefs, ou appartenant « aux personnes.

« 13e. Les deux premiers ordres de l'État continueront « à jouir de l'exemption des charges personnelles ; mais « le roi approuvera que les états généraux s'occupent des « moyens de convertir ces sortes de charges en contribu- « tions pécuniaires, et qu'alors tous les ordres de l'état y « soient assujettis également.

» 14e. L'intention de sa majesté est de déterminer, d'a- « près l'avis des états généraux, quels seront les emplois « et les charges qui conserveront à l'avenir le privilége « de donner et de transmettre la noblesse ; sa majesté, « néanmoins, selon le droit inhérent à sa couronne, accor- « dera des lettres de noblesse à ceux de ses sujets qui, par « des services rendus au roi et à l'État, se seraient montrés « dignes de cette récompense.

« 15e. Le roi, désirant assurer la liberté personnelle « de tous les citoyens d'une manière solide et durable, invite « les états généraux à chercher et à lui proposer les « moyens convenables de concilier l'abolition des ordres « connus sous le nom de *lettres de cachet*, avec le maintien « de la sûreté publique et avec les précautions nécessaires, « soit pour ménager dans certains cas l'honneur des fa-

« milles, soit pour réprimer avec célérité les commence-
« ments de sédition, soit pour garantir l'État des effets
« d'une intelligence criminelle avec les puissances étran-
« gères.

« 16ᵉ. Les états généraux examineront et feront con-
« naître à sa majesté le moyen le plus convenable de con-
« cilier la liberté de la presse avec le respect dû à la reli-
« gion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens.

« 17ᵉ. Il sera établi dans les diverses provinces ou gé-
« néralité du royaume des états provinciaux composés de
« deux dixièmes des membres du clergé, dont une partie
« sera nécessairement choisie dans l'ordre épiscopal, de
« trois dixièmes des membres de la noblesse et de cinq
« dixièmes des membres du tiers état.

« 18ᵉ. Les membres de ces états provinciaux seront
« librement élus par ces ordres respectifs, et une mesure
« quelconque de propriété sera nécessaire pour être
« électeur ou éligible.

« 19ᵉ. Les députés à ces états provinciaux délibèreront
« en commun, sur toutes les affaires, suivant l'usage
« observé dans les assemblées provinciales que les états
« remplaceront.

« 20ᵉ. Une commission intermédiaire, choisie par ces
« états, administrera les affaires de la province pendant
« l'intervalle d'un terme à l'autre, et les commissions
« intermédiaires, devenant seules responsables de leur
« gestion, auront pour délégués des personnes choisies
« uniquement par elles ou par les états provinciaux.

« 21ᵉ. Les états généraux proposeront au roi leurs
« vues pour toutes les autres parties de l'organisation inté-
« rieure des états provinciaux, et pour le choix des formes
« applicables à l'élection des membres de cette assemblée.

« 22ᵉ. Indépendamment des objets d'administration dont
« les assemblées provinciales sont chargées, le roi confère

« aux états provinciaux l'administration des hôpitaux, des
« prisons, des dépôts de mendicité, des enfants trouvés,
« l'inspection des dépenses des villes, la surveillance sur
« l'entretien des forêts, sur la garde et la vente des bois,
« et sur d'autres objets qui pourraient être administrés plus
« utilement par les provinces.

« 23e. Les contestations survenues dans les provinces
« où il existe d'anciens états, et les réclamations élevées
« contre la constitution de ces assemblées, devront fixer
« l'attention des états généraux, et ils feront connaître à
« sa majesté les dispositions de justice et de sagesse qu'il
« est convenable d'adopter pour établir un ordre fixe dans
« l'administration de ces mêmes provinces.

« 24e. Le roi invite les états généraux à s'occuper de
« la recherche des moyens propres à tirer le parti le plus
« avantageux des domaines qui sont dans ses mains, et de
« lui proposer également leurs vues sur ce qu'il peut y avoir
« de plus convenable relativement aux domaines engagés.»

« 25e. Les états généraux s'occuperont du projet conçu
« depuis longtemps par sa majesté, de porter les douanes
« aux frontières du royaume, afin que la plus parfaite
« liberté règne dans la circulation intérieure des marchan-
« dises nationales ou étrangères.

« 26e. Sa majesté désire que les fâcheux effets de l'impôt
« sur le sel et l'importance de ce revenu soient discutés
« soigneusement, et que dans toutes les suppositions on
« propose au moins d'en adoucir la perception.

« 27e. Sa majesté veut aussi qu'on examine attentive-
« ment les avantages et les inconvénients des droits d'aides
« et des autres impôts, mais sans perdre de vue la nécessité
« absolue d'assurer une exacte balance entre les revenus
« et les dépenses de l'État.

« 28e. Selon le vœu que le roi a manifesté par sa décla-
« ration du 23 septembre dernier, sa majesté examinera

« avec une sérieuse attention les projets qui lui seront pré-
« sentés relativement à l'administration de la justice, et
« aux moyens de perfectionnement des lois civiles et cri-
« minelles.

« 29ᵉ. Le roi veut que les lois qu'il aura fait promulguer
« pendant la tenue, et d'après l'avis et selon le vœu des
« états généraux, n'éprouvent pour leur enregistrement
« et pour leur exécution aucun retardement ni aucun
« obstacle dans toute l'étendue de son royaume.

« 30ᵉ. Sa majesté veut que l'usage de la corvée pour la
« confection et l'entretien des chemins soit entièrement
« et pour toujours aboli dans son royaume.

« 31ᵉ. Le roi désire que l'abolition du droit de main-
« morte, dont sa majesté a donné l'exemple dans son do-
« maine, soit étendue à toute la France, et qu'il lui soit
« proposé les moyens de pourvoir à l'indemnité qui pourrait
« être due aux seigneurs en possession de ce droit

« 32ᵉ. Sa majesté fera connaître incessamment aux
« états généraux les règlements dont elle s'occupe pour
« restreindre les capitaineries, et donner encore dans cette
« partie, qui tient de plus près à ses jouissances person-
« nelles, un nouveau témoignage de son amour pour ses
« peuples.

« 33ᵉ. Le roi invite les états généraux à considérer le
« tirage de la milice, sous tous les rapports, et à s'occuper
« des moyens de concilier ce qui est dû à la défense de
« l'État avec les adoucissements que sa majesté désire pou-
« voir procurer à ses sujets.

« 34ᵉ. Le roi veut que toutes les dispositions d'ordre
« public et de bienfaisance envers ses peuples, que sa
« majesté aura sanctionnées par son autorité pendant la
« présente tenue des états généraux, celles entre autres
« relatives à la liberté personnelle, à l'égalité des contri-
« butions, à l'établissement des états provinciaux, ne puis-

« sent jamais être changées sans le consentement des trois « ordres, pris séparément. Sa majesté les place à l'avance au « rang des propriétés nationales qu'elle veut mettre, comme « toutes les autres propriétés, sous la garde la plus assurée.

« 35ᵉ. Sa majesté, après avoir appelé les états généraux « à s'occuper, de concert avec elle, des grands objets « d'utilité publique, et de tout ce qui peut contribuer au « bonheur de son peuple, déclare, de la manière la plus « expresse, qu'elle veut conserver en son entier et sans la « moindre atteinte l'institution de l'armée, ainsi que toute « autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les « monarques français en ont constamment joui. »

Telle fut la célèbre déclaration du roi. Les temps ont depuis lors transformé sur quelques points les vœux ou les besoins publics; mais, en se reportant à l'époque où Louis XVI s'en venait produire de tels desseins, l'histoire ne saurait douter qu'ils n'eussent suffi à l'accomplissement des révolutions modernes, en les dégageant de violence et d'anarchie, si une main ferme se fût trouvée pour les imposer à ceux qui aspiraient aux nouveautés pour la destruction.

Mais, dans cette préméditation du bien, la volonté forte était absente. Les esprits méchants ne le savaient que trop; et aussi le bienfait du roi, loin de les dompter, ne les rendit que plus frémissants.

Après la lecture de cette déclaration, le roi ordonna aux ordres de se séparer à l'instant même, puis il se retira, suivi de toute la noblesse et du clergé; mais il laissait après lui des orages.

C'est alors que Mirabeau jette dans l'Assemblée sa voix de rebelle. « Ce que vous venez d'entendre, dit-il, pour- « rait être le salut de la patrie, si les présents du despo- « tisme n'étaient pas toujours dangereux. » La France n'avait point connu dans ses séditions passées ce langage

de tribun qui venait éclater comme un tonnerre. « Quelle « est cette insultante dictature? ajoute l'audacieux orateur : « l'appareil des armes, la violation du temple national, « pour vous commander d'être heureux! Et qui vous fait « ce commandement? Votre mandataire. Qui vous donne « des lois impérieuses? Votre mandataire, lui qui doit la « recevoir de vous et de nous, Messieurs, qui sommes « revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable. » Il ne fallait rien de plus que ces paroles étranges, fanatiques, insensées, pour annoncer au monde que la monarchie n'était plus. « Je demande, poursuit Mirabeau, qu'en vous « couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, « vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; « il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir établi « la Constitution. »

Ainsi se révélait l'éloquence prodigieuse du tribun, signal de révolte et de crimes; et l'Assemblée restait immobile sous la terrible impression de cette parole, mêlée d'audace et de réserve. Le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, voulant rappeler au nom du roi qu'elle avait à se séparer : « Vous avez entendu, lui dit-il, les inten- « tions du roi! — Monsieur, répond Bailly, l'Assemblée « s'est ajournée après la séance royale; je ne puis la « séparer sans qu'elle en ait délibéré. — Est-ce là votre « réponse, et puis-je en faire part au roi? — Oui, Mon- « sieur; » et Bailly ajoute, en parlant aux députés qui l'entouraient : « Je crois que la nation assemblée n'a point « d'ordres à recevoir. — Nous sommes ici par le vœu de « la nation, crie alors le tribun, en apostrophant le mar- « quis de Brézé, et la force matérielle seule pourrait nous « faire désemparer (1). » Bientôt après il faisait proclamer l'inviolabilité des représentants de la nation (25 juin 1789),

(1) La version de Bailly est : « Allez dire à ceux qui vous envoient que

comme pour relever le courage des plus timides et les exalter par le sentiment de quelque vague péril; et l'Assemblée déclarait traître, infâme et coupable de crime capital, quiconque attenterait à leur personne. Tel était le début d'une guerre à mort contre la royauté inoffensive, confiante et désarmée.

la force des baïonnettes ne peut rien contre la volonté de la nation. » On a beaucoup loué, ajoute Bailly, cette réponse, qui n'en est pas une, mais une apostrophe qu'il ne devait pas faire, qu'il n'avait pas droit de faire, puisque le président seul doit parler, et qui, en même temps que déplacée, était hors de toute mesure.

Plusieurs historiens rapportent la version suivante : « Allez dire à votre « maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en « sortirons que par la force des baïonnettes. » Cette version fut même reproduite par M. Villemain, en pleine Chambre des pairs, dans sa séance du 9 mars 1833. M. le marquis de Brézé, fils de l'ancien grand maître des cérémonies sous Louis XVI, lui répliqua avec feu, et rétablit les faits dans toute leur vérité et tels que nous venons de les rapporter. M. de Brézé invoqua le témoignage de plusieurs membres de la Chambre des pairs alors présents qui avaient fait partie de l'Assemblée constituante, notamment M. de Montlosier, qui répondit à l'interpellation par ces mots : *C'est la vérité tout entière.*

Voici maintenant ce que dit l'abbé Monnet dans ses *Mémoires :* « Je « voudrais que ces mots sublimes eussent été prononcés; mais je suis déses- « péré de détruire l'enthousiasme qu'ils inspirent encore au lecteur des « récits de ces temps déjà si loin. Deux députés seulement me séparaient « de Mirabeau, ma position me forçait d'avoir presque constamment les « yeux sur lui, et je puis affirmer que ce n'est pas là le langage qu'il tint « pendant la discussion élevée entre Bailly et le maître des cérémonies. Ma « conviction est si forte à cet égard, que je défie les membres de l'Assemblée « qui vivent encore, d'affirmer qu'ils ont entendu cette éloquente apos- « trophe, dont les éléments existent, il est vrai, dans la réponse du Dé- « mosthène français, mais qu'un député arrangea pendant la séance même, « en y ajoutant les baïonnettes, et dont il fit ensuite honneur à l'orateur. « Le public fut trompé : le caractère ardent et fougueux de Mirabeau la lui « fit attribuer, et il aimait trop la gloire et le bruit pour démentir une « circonstance de peu d'importance, mais faite pour le flatter. Il n'en « fallut pas davantage pour perpétuer une erreur qui, répétée jusqu'à « nos jours, a acquis un tel poids par le crédit et l'autorité de mille « écrivains, que mon assertion, je ne me le dissimule pas, paraîtra ha- « sardée à beaucoup de monde, malgré ma qualité de témoin. »

XVI.

1789. — Pendant que le peuple s'en allait à Versailles entourer de son enthousiasme les députés du tiers état et ceux qui suivaient l'impulsion de Mirabeau, Paris voyait affluer en son sein des bandes de malfaiteurs et de mendiants, partis de quelques régions de la Provence et de la Savoie au premier bruit des séditions, et comme à la lueur des incendies qui avaient dévoré les manufactures de Réveillon et de Henriot. Ces hommes, prêts au crime, venaient recevoir les enseignements du Palais-Royal, où on les dressait aux forfaits par des joies infâmes; « brigands « soudoyés par le duc d'Orléans et par l'Angleterre, dit le « baron de Besenval, et toujours prêts à exécuter les « ordres effroyables qui leur étaient donnés. » Bientôt Paris trembla sous la menace des puissants auxiliaires que le duc d'Orléans venait de se donner. Des listes de victimes furent dressées; on les fit courir parmi le peuple; et déjà une horrible soif de meurtre commençait à se répandre comme une infernale contagion.

Tel était le double travail de la Révolution. Tandis que la place publique menaçait la société d'extermination, l'assemblée des états généraux, sous le nom d'Assemblée nationale, mettait légalement la sape à la monarchie, sous prétexte de la constituer. Déjà cette Assemblée avait de grandes scissions. Au côté droit avaient apparu des hommes de la noblesse et du clergé, éminents par le talent et le courage, et à leur tête l'abbé Maury et Cazalès; tous défendant les vieilles lois, mais nul ne comprenant la nécessité de s'emparer de la liberté nouvelle pour la tourner contre le crime des factieux.

La gauche avait divers partis, tous réunis pour la destruction, mais travaillés par une rivalité de désordre où ils

devaient périr tour à tour. Mirabeau marchait à leur tête, avide de popularité, de mouvement et de bruit; il fallait des tempêtes à sa fougueuse éloquence et des révolutions à son âme ardente. Après lui venait Barnave; il s'essayait à un avenir d'un jour; dans l'obscurité apparaissait Maximilien Robespierre, qui plus tard devait tout dominer par le meurtre; à côté, et comme au dehors du tableau, le duc d'Orléans : c'était un nom plutôt qu'un chef; sa honte couvrait celle d'autrui.

Au centre, des masses inertes, sans volonté, sans idées nettes; et parmi elles, toutefois, des hommes fidèles, mais tourmentés à leur façon de pensées nouvelles : Mounier, l'évêque de Langres, Lally-Tollendal, Bergasse, Malouet, tous s'exerçant à appliquer à la France des formes de gouvernement imitées de l'Angleterre.

Dans cette variété de pensées, une seule pensée était ferme et tenace, c'était celle du parti d'Orléans, allant droit à un changement de royauté par la violence et le crime. Les ministres s'assurèrent enfin de ce péril, et ils songèrent à entourer Louis XVI de soldats fidèles. On fit avancer des troupes; mais on ne parla point à la nation, et on ne fit rien pour disputer la multitude aux factions qui la dépravaient. Aussi les mesures prises devinrent bientôt un péril nouveau. Les orateurs du Palais-Royal s'en allaient parmi la populace, semant les terreurs, montrant des vengeances, secouant à ses yeux le spectre de la famine, et déployant partout des images de deuil, de misère et de mort.

L'Assemblée nationale intervint elle-même dans la sédition comme pour la protéger; elle résolut, le 8 juillet, de ne souffrir, ni autour de Versailles ni autour de Paris, aucun rassemblement armé, et à ce sujet elle délibéra une adresse au roi. C'était Mirabeau qui, sous un semblant de liberté, précipitait les représentants de la nation. « Ce n'était pas « assez, s'écriait-il, que le sanctuaire de la liberté ait été

« souillé par des troupes, que l'Assemblée ait été sou-
« mise à la consigne et à la force armée; il fallait employer
« tout l'appareil du despotisme, et montrer à la nation
« assemblée plus de soldats menaçants qu'il ne serait
« nécessaire d'en montrer à l'ennemi. Et pourquoi cet
« appareil? pour l'ordre, pour contenir le peuple? Le
« peuple a été ramené à l'ordre, a été contenu par un
« acte de clémence et de bonté, dans une circonstance
« récente et remarquable : la raison suffit pour le rappeler
« à ses devoirs. » Et puis, le dangereux tribun montrait le peuple capable de se porter à des réactions sanglantes, s'il était ainsi provoqué. « Que deviendraient les auteurs
« de ces mesures, s'écriait-il, quand l'incendie général
« sera allumé, quand le peuple enivré se sera précipité
« dans des excès dont l'idée fait frémir! » Ces paroles mêmes étaient une affreuse provocation. « Et Mirabeau
« pouvait avoir ici, dit Bailly, des connaissances particu-
« lières pour diriger cet esprit de prophétie. »

Son discours fut couvert d'applaudissements, et l'adresse au roi votée à l'unanimité, moins quatre voix; elle était suppliante, mais par cela même perfide. Les ministres hésitaient; Necker surtout, avide de la faveur populaire, tremblait de se jeter au travers des opinions et des partis. Il avait abandonné le roi dans cette manifestation du 23 juin, et il n'avait point paru à la séance royale, comme pour éviter de porter la responsabilité d'un acte que lui-même avait conseillé. De là une secrète défiance. Depuis quelques jours Necker supposait que cet appareil de forces amassées autour de Paris cachait un dessein formé de l'éloigner des affaires, et puis de braver la popularité des séditieux en composant un ministère résolu à se servir du courage de l'armée. Necker, avide de la faveur des factions, courut au-devant de ces pensées, et volontiers il s'apprêtait à quitter le ministère; il avait même dit plusieurs fois au roi que si

ses services lui déplaisaient, il se retirerait avec soumission (11 juillet). Enfin le roi lui signifia timidement de s'éloigner. Breteuil parut à sa place avec de la Vauguyon, de Broglie, Foulon et Damérort, qui tous se croyaient de force à défendre le roi.

A cette nouvelle, l'alarme se répand dans Paris; toute la ville s'emplit de tumulte. Le soir, des hommes égarés courent dans les spectacles : « Assez! s'écrient-ils; retirez-« vous! Le royaume est en deuil, Paris est menacé; Necker « n'est plus en place; il est renvoyé, et avec lui tous les « ministres amis du peuple ! » A ces nouvelles, tout se disperse; le Palais-Royal est comme inondé de sédition; Camille Desmoulins monte sur une table, montre à la populace des pistolets en criant : Aux armes! arrache une feuille d'arbre dont il se fait une cocarde, comme un signe de ralliement : c'est là l'origine de la cocarde verte. Les arbres sont aussitôt dépouillés de leurs feuilles; on se répand ainsi dans la ville; on grossit l'épouvante, on allume les colères, on provoque les forfaits : ce fut une nuit atroce.

Ces scènes et d'autres encore étaient un prélude à de grands crimes. Il fallait allécher la multitude sauvage par quelque meurtre, et le parti d'Orléans avait son choix tout fait. Flesselles, le prévôt des marchands; Berthier, intendant de Paris; Foulon, beau-père de ce dernier, ancien intendant de la guerre, que Louis XVI destinait au ministère, étaient des hommes que leur position avait mis en mesure de pénétrer les plans d'accaparement du duc d'Orléans, et dont l'expérience intrépide pouvait aider le roi à sauver le peuple de sa propre fureur. Ils furent par là même désignés à la vengeance. Et, de plus, il fallait enflammer les imaginations populaires par quelque grande scène de destruction, et rendre ainsi les meurtres faciles par l'enivrement d'une victoire prodigieuse et inattendue.

Telles furent les inspirations du 14 juillet, jour célèbre

dans la Révolution française, et que M. Thiers croit justifier en disant : « L'aristocratie conspirait, le parti populaire « pouvait bien conspirer aussi. »

XVII.

Depuis plusieurs jours l'Hôtel-de-Ville avait pris sa part des émotions populaires par des délibérations funestes : on proposait une garde bourgeoise : ce fut l'occasion de motions frénétiques, qui volèrent dans le peuple comme des brandons. Par degrés l'idée vint aux masses de séditieux qu'on ameutait sur la place et dans les rues d'aller insulter la Bastille. Bientôt Paris offrit le spectacle d'une vaste émeute; Versailles s'alarma ; l'Assemblée nationale s'émut; les délibérations se multipliaient parmi ces agitations pleines de mystères. Bientôt la sédition s'arma d'audace.

Le 12 juillet, quelques troupes amenées sur la place Louis XV furent assaillies d'insultes, de coups de pierre, de coups de pistolet. Une défense calme et passive exalta le peuple. Le prince de Lambesc, commandant du Royal-Allemand, renversa sans le vouloir, dans le jardin des Tuileries, un vieillard et des enfants; on crie alors au meurtre; la colère s'allume; l'insurrection se prépare par trois jours d'agitation furieuse, et la capitale se remplit d'une foule d'hommes hideux que l'on voit toujours au premier tumulte sortir comme de dessous terre; brigands, déjà signalés chez Réveillon, dit M. Thiers, et qui reparaissaient armés de piques et de bâtons et répandaient partout l'épouvante. L'insurrection éclate; les gardes françaises la dirigent et fusillent les bataillons campés aux Champs-Élysées. Au même instant, les barrières sont attaquées, renversées, brûlées; les bourgeois alarmés s'assemblent dans les districts; le tocsin sonne dans chaque quartier; les citoyens s'arment à la hâte; les électeurs accourent à

l'Hôtel-de-Ville, se réunissent au corps municipal et s'emparent de la caisse qui contenait 3 millions, qui vont servir à fomenter la révolte. L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville décrète l'institution de la milice parisienne; quarante-huit mille citoyens s'inscrivent dans un seul jour et sont formés en compagnies; on donne à cette milice la cocarde bleue et rouge : tel est le premier acte de l'autorité publique qui a constitué la force pupulaire.

Enfin, le 14 juillet, une vaste population de cent mille hommes, excitée par l'éloquence de Camille Desmoulins, fut jetée sur la Bastille, gardée par trente-deux Suisses et quatre-vingt-deux invalides. On vint y chercher des armes. Quelques coups de canon furent tirés, mais comme il convenait pour annoncer que la terrible forteresse n'était pas défendue. Le peuple n'en eut que plus d'ardeur. D'atroces menaces remplissaient l'air; l'exaltation était au comble; quelques-uns des assiégés finirent par ouvrir une issue à ces flots de peuple, et bientôt trente à quarante mille hommes s'établirent vainqueurs dans la formidable citadelle, qu'on livra ensuite au peuple pour être démolie; il n'en resta pas une pierre. Ce fut là toute la gloire du 14 juillet (1); mais la victoire n'était point achevée.

Le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, avait été conduit par les vainqueurs à l'Hôtel-de-Ville. Là on se mit à l'égorger à plaisir; on lui coupa la tête, et on la promena dans les rues. Ce fut la première tête qui fut ainsi montrée au peuple : fatal apprentissage de barbarie !

Flesselles vint ensuite. On se joua avec cette victime; on

(1) Le peuple eut encore la gloire de délivrer sept prisonniers, enfermés à la Bastille; savoir : les nommés Béchade, la Caurége, la Roche, Puzade; tous quatre falsificateurs de lettres de change au nom de Tourton et Ravel, banquiers de Paris; le comte de Solages, renfermé en punition de graves désordres et à la demande de son père; Tavernier et l'Irlandais Whyte, homme obscur, fous l'un et l'autre, emprisonnés pour des raisons inconnues.

lui montra la mort par degrés; enfin on l'égorgea de même. Sa tête servit de trophée à la Révolution, et « son corps, « dit Prudhomme, fut livré à toutes les fureurs d'un peuple « abandonné aux transports de la rage et mis en pièces. » Le soir, tout Paris se remplit d'illuminations, « pour célé- « brer, ajoute le même écrivain, le triomphe de la justice « et de la liberté. »

A ce spectacle, il y eut dans Paris comme une muette stupeur. La bourgeoisie était glacée d'effroi, et on eût dit le peuple comprimé par le remords. C'est dans ces conjonctures que l'Assemblée fit à Louis XVI un devoir de dignité et d'humanité d'éloigner ses troupes; d'autre part, la ville de Paris demanda le rappel de Necker. Louis XVI obéit, sentant bien qu'il fallait légitimer l'insurrection par une clémence sans réserve, ou la noyer dans des flots de sang; et Necker fut rappelé (18 juillet). Le comte d'Artois, le prince de Condé, et un grand nombre de personnes tenant à la cour, qui redoutaient la fureur populaire, s'éloignent alors précipitamment de Versailles et se retirent à Turin. Ce furent les premiers émigrés.

17 juillet. — Bailly vint ensuite imposer au roi comme un devoir nouveau de sagesse royale de s'en venir saluer la ville souillée de meurtres. Louis XVI partit aussitôt de Versailles sans suite, sans escorte, accompagné seulement de cent membres de l'Assemblée nationale, et traversa deux cent mille hommes armés de pioches, de faux, de bâtons, de fusils, de poignards, de tout ce qui avait servi à la victoire du 14; lui seul gardait un calme qui n'était pas sans courage, et le contraste de sérénité parmi cette expansion de joies sinistres fit naître dans les cœurs quelques émotions propices.

Bailly, qui venait d'être proclamé maire de la Commune, alla haranguer Louis XVI aux portes de Paris et lui offrir les clefs de la ville. « J'apporte à sa majesté, lui dit-il, les

« clefs de la bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui « furent présentées à Henri IV ; ce bon roi avait conquis « son peuple ; aujourd'hui c'est le peuple qui a reconquis « son roi. » Tous le discours était plein de ces effusions de naïveté et de contrastes. Bailly était de ces rêveurs honnêtes qui prenaient au sérieux la Révolution ; il s'imaginait que l'exaltation de la multitude se calmerait et que la royauté, épurée de tous les abus, sortirait de ces épreuves plus brillante que jamais : déplorable candeur qu'il allait bientôt expier ! Lally-Tollendal, non moins naïf, échauffa par sa parole pleine d'élan les multitudes curieuses, et leur arracha des cris de : *Vive le roi !* Louis XVI ouvrit son âme à quelque espérance ; il prit la cocarde nouvelle : ce n'était déjà plus le vert ; c'était le rouge et le bleu, deux couleurs de la maison d'Orléans, en attendant que la troisième fût arborée.

Le voyage du roi sembla laisser dans le peuple des impressions qu'on n'avait pas prévues. Partout sur son passage il trouva les cœurs pleins de joie et d'amour ; *Vive le roi !* fut le cri général. L'enthousiasme était à son comble : les factieux du Palais-Royal parurent déconcertés. « Celui « qui a conseillé cette démarche au roi, dit à ce sujet « Mirabeau, est un hardi mortel ; sans cela Paris était « perdu pour lui. »

XVIII.

Cependant la Révolution suivait sa course. A Paris, l'assemblée des électeurs du tiers état s'était perpétuée à l'Hôtel-de-Ville et jetait les bases de cette autre puissance qui devait absorber tous les pouvoirs publics sous le nom terrible de *Commune* de Paris. Elle avait nommé (15 juillet) le marquis de Lafayette commandant général des milices parisiennes : c'était un début éclatant d'usurpation. En

même temps, l'Assemblée nationale posait des principes inconnus dans la monarchie sur le droit de s'ingérer dans la nomination des ministres.

Dans cette rivalité de destruction politique, les hommes de crime eurent bientôt repris leur hardiesse. « Il est « certain, dit M. Thiers, que la fureur du peuple, qui, en « général, ne sait ni choisir ni chercher longtemps ses « victimes, paraissait souvent dirigée soit par des misé- « rables payés, comme on l'a dit, pour rendre les troubles « plus graves en les ensanglantant, soit seulement par des « hommes plus profondément haineux. » La journée du 14 juillet ne leur avait point donné toutes les victimes promises; deux manquaient : Berthier et Foulon, l'un et l'autre objets de haine pour leur fidélité. Berthier fut arrêté à Compiègne comme il revenait à Paris, Foulon à Viry, et tous les deux furent traînés à l'Hôtel-de-Ville comme coupables de *lèse-nation:* c'était le crime qui suppléait à tous les autres. Bailly et Lafayette essayèrent en vain de les protéger par quelques formes de judicature; les masses furieuses criaient qu'il fallait les pendre (23 juillet). Bientôt en effet on s'amusa à les mettre l'un après l'autre en lambeaux sur la place de Grève. Leurs têtes furent promenées sur des piques, et on choisit les restes de Foulon pour les exposer au Palais-Royal, qui était comme le charnier de la Révolution. Un barbare, dit Prudhomme, arrache le cœur des entrailles palpitantes de Berthier, et, les mains dégouttantes de sang, il va l'offrir à l'assemblée des électeurs. Puis, ce cœur tout fumant encore est porté dans les rues au bout d'un coutelas et dans un lieu public (1); des hommes osent tremper dans leur breuvage des lambeaux de chair tout imprégnés de

(1) Ce fait a eu lieu, dit Prudhomme, dans un café, rue Saint-Honoré, près de la rue Richelieu.

sang. On eût dit une scène chez les cannibales ou parmi les nègres de Saint-Domingue.

Paris ne fut pas le seul théâtre de crimes. La France tout entière se couvrit de meurtres et d'incendies. De toutes parts arrivaient des récits atroces de châteaux brûlés, de seigneurs pendus ou égorgés, de magistrats, de maires tués à plaisir par des bandes de sicaires mêlées de prostituées, la pire espèce de bourreaux; et ces terribles récits venaient mourir aux oreilles des politiques occupés à régénérer la France. Il y avait comme un délire dans les têtes. Lally-Tollendal voulut parler à l'Assemblée nationale de ces barbaries; il y trouva tous les cœurs glacés. Et pourtant la forme de son éloquence était pathétique; elle eût remué les entrailles des plus inhumains. « Un jeune homme, « s'écria-t-il le soir des derniers massacres de Paris « (23 juillet), un jeune homme s'est présenté chez moi, « s'est précipité à mes pieds, m'embrassant les genoux : « O vous, Monsieur, qui avez passé votre vie à pleurer un « père, à rétablir sa mémoire, par ce nom sacré, Monsieur, « intercédez pour moi auprès de l'Assemblée nationale, « rendez-moi le mien, sauvez-le de la mort qui l'attend ! « Cet infortuné jeune homme était le fils de M. Berthier. « Hélas ! je n'ai pu appuyer ses touchantes prières; l'As- « semblée ne s'est point formée, et le soir le père de ce « malheureux a été exécuté de la manière la plus affreuse. » L'Assemblée resta muette à ces cris de douleur; les meurtres étaient aussi de la Révolution. Barnave osa même jeter à l'orateur des apologies inhumaines : « Ce sang « qu'on a versé, cria le jeune homme, était-il donc si pré- « cieux? — Et chaque fois, ajoute Lally-Tollendal dans « ses *Mémoires*, qu'il élevait le bras au milieu de ses « déclamations sanguinaires, il montrait à tous les regards « les marques lugubres de son malheur récent, et les « témoins incontestables de son insensibilité barbare. »

Telle était la Révolution dans son début. Nulle part il ne se faisait de résistance contre les crimes; nulle autorité n'était présente; la justice était muette, les armes impuissantes; la force ne se déployait qu'après que les meurtres étaient consommés; et pour s'absoudre de tant de lâcheté, on accusait les victimes et on glorifiait les meurtriers.

XIX.

Au milieu de ces meurtres politiques, l'histoire a signalé des meurtres privés, dont l'infamie pèse sur la mémoire du duc d'Orléans. L'ambition, l'avarice, l'escroquerie, faisaient du Palais-Royal comme un amas de turpitudes. C'est de là que partait l'inspiration des forfaits. L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, comme l'Assemblée nationale, subissait cet empire. L'Hôtel-de-Ville avait voté un arrêté pour mettre les citoyens sous la protection des lois. Cet arrêté fut dénoncé au Palais-Royal; les meurtriers rugirent, et l'on se hâta de supprimer un acte qui demandait un retour à l'ordre et à l'humanité. Le 1er août, l'Assemblée nationale avait nommé Thouret président au scrutin. Ce nom déplut; le Palais-Royal frémit de colère et cria à la trahison; il fallut défaire l'élection. Ainsi ceux qui abattaient le trône avaient déjà des maîtres; et ces maîtres étaient des tribuns de crimes et de massacres.

Puis vinrent des scandales d'une autre sorte. Comme on se sentait emporté par une puissance aveugle et terrible, on crut dissimuler la décadence par l'empressement à courir au-devant des dominateurs. Le 4 août est célèbre. Dans le jour, l'Assemblée nationale avait adopté la fameuse *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, et elle s'était exaltée par ce décret d'émancipation de l'humanité; dans la nuit, l'enthousiasme ressembla à du délire : sur la proposition du vicomte de Noailles, prêtres et nobles

se mirent à déclarer dans une espèce d'ivresse qu'ils renonçaient à tous les priviléges et à abolir tous leurs vieux droits survivants du régime féodal.

Il eût fallu apporter dans cette unanime abolition une résolution calme et délibérée ; car l'emportement était plein de péril, en ce qu'il exaltait la victoire populaire ; mais on ne sut pas même s'arrêter aux suppressions que le temps avait imposées. Pour attester la sincérité de leur sacrifice, les nobles annoncèrent même le dessein d'abolir leurs titres de famille. Quelques-uns brûlèrent leurs parchemins et reprirent leurs noms originaires : exagération d'abnégation qui était pire que l'orgueil, puisqu'elle était de la lâcheté.

Et d'ailleurs, il y avait dans cet ensemble de dévouement un complot caché. Une orgie faite chez les ducs d'Aiguillon et de Liancourt, sous les auspices du duc d'Orléans, avait disposé les députés éminents de la noblesse à cette ferveur insensée d'égalité. Et puis l'on enveloppait dans la suppression des droits certains priviléges de la royauté, et notamment les capitaineries royales ; enfin on abolissait les priviléges des provinces d'états, et toutes les communautés publiques et privées de toute sorte, et ainsi était inauguré, sous le nom d'égalité, le système *d'individualisme* moderne ; vaste isolement des citoyens français, qui devait faciliter toutes les tyrannies. On aspirait à la liberté, on courait à l'opprobre et à l'anarchie ; car le peuple, voyant supprimer ce que jusqu'alors il avait respecté, devait perdre toute pudeur et se livrer à l'impétuosité des passions qui lui seraient inspirées. Les moyens de répression devaient être aussi sans force ; car les institutions judiciaires, qui pouvaient soutenir les malfaiteurs, étaient ainsi livrées à la déconsidération, au mépris même des classes inférieures.

Après tout ce déblaiement de vieux titres et de vieux droits, Lally-Tollendal proposa de décerner à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*. L'Assemblée

accueillit cette proposition avec des cris de frénésie plutôt que de joie ; et on alla porter au monarque cette décoration nouvelle, avec la liste des décrets spoliateurs. Une médaille fut frappée pour conserver ce souvenir : on eût dit une éclatante ironie.

Les esprits pervers gardaient le calme au milieu de cette exaltation générale ; ils épiaient la suite de ces destructions. Leur but permanent était la royauté du duc d'Orléans ; toutefois, ils avaient à dissimuler leurs desseins, et ils se bornaient à préparer son accomplissement par l'extermination de la royauté de Louis XVI. Des théoriciens de révolution, sorte d'esprits non moins funestes, aidaient à cette œuvre par la promulgation de maximes nouvelles qui étaient comme le droit de l'état sauvage. Ce furent ces sophistes qui firent proclamer, en tête de la *Déclaration des Droits*, cette parole : *Tous les hommes naissent libres et égaux ;* cri d'orgueil stupide, protestation dérisoire contre les misères qui enveloppent le berceau de l'homme. C'est avec ces théories qu'on s'emparait des esprits avides d'indépendance, et qu'on faisait table rase de toutes les conditions naturelles de l'humanité.

XX.

1789. — Cependant l'administration publique était dans un désordre effrayant ; le trésor était vide et tous les impôts suspendus. Necker avait essayé d'ouvrir des emprunts ; mais ils n'avaient pas été couverts. On y suppléa par des offrandes patriotiques. Le roi donna l'exemple, en envoyant à la Monnaie toute sa vaisselle. Les *patriotes* de l'Assemblée, cette désignation commençait à s'établir, poussèrent des cris d'enthousiasme ; Barrère fut d'avis de modérer ces sacrifices, mais Mirabeau s'écria : « Je ne m'apitoie pas ai-

« sément sur la faïence des grands ou la vaisselle des rois; « je pense néanmoins comme les préopinants par une raison « différente : c'est qu'on ne porte pas un plat d'argent à « la Monnaie qui ne soit aussitôt en circulation à Lon- « dres (1). » C'était une effroyable accusation. Le roi toutefois consomma son sacrifice. « Quand la justice et la probité « sont sur le trône, écrivait Barrère dans son journal (*le « Point du jour*), toutes les vertus règnent avec elles. »

La cour imita ce dévouement; les hommes et les femmes, les nobles et les bourgeois rivalisèrent d'abnégation; toutefois, le ridicule se mêla au patriotisme, et le trésor ne remplit pas son vide immense. Quatre millions seulement étaient réalisés; Necker provoqua un emprunt du quart sur le revenu. Mirabeau lui vint en aide, mais par des raisons qui épouvantaient l'imagination publique. « Naguères, dit-il, à « propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, vous avez « entendu ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de « Rome, et l'on délibère !* et certes, il n'y avait autour de « nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.... Mais « aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est « là; elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre « honneur....... et vous délibérez (2) ! »

A ces mots, l'Assemblée, transportée, se lève en poussant des cris d'enthousiasme. L'impôt fut voté : il produisit 90 millions. Mais le trésor restait vide encore; la disette poignardait le peuple; la peur la grossissait : l'avenir était plein de menaces.

En même temps l'Assemblée nationale se remettait à délibérer sur la Constitution de la monarchie, et Louis XVI demandait aux évêques de France des prières publiques pour faire descendre un rayon du ciel sur la nation régénérée.

(1) Séance du 22 septembre.
(2) Séance du 26 septembre.

XXI.

Tandis que l'Assemblée nationale portait ainsi la main sur toutes les parties de l'édifice et l'ébranlait jusque dans ses fondements, de grands événements se préparaient.

Les conspirateurs avaient hâte d'arriver au terme de leurs desseins, et ils n'y pouvaient atteindre que par un crime décisif. On avait commencé par semer la corruption et l'esprit de licence dans les régiments qui devaient être voués à la défense du monarque. Les gardes françaises n'étaient plus qu'un amas de soldats sans discipline. Ils s'étaient incorporés dans la garde nationale, et il avait fallu trafiquer avec eux de leurs équipements et de leurs effets. Tout s'était affaibli; et, de son côté, la populace, longuement enivrée par les excitations du Palais-Royal, était prête à obéir au premier signal de quelque entreprise définitive contre la royauté désarmée. Camille Desmoulins était l'orateur de ce forum de crimes d'où partaient les plus sinistres provocations.

Des bruits de famine furent perfidement répandus; d'autres terreurs étaient jetées dans les âmes; des folliculaires à la solde du Palais-Royal dénonçaient des plans formidables de la part de Louis XVI. Il se proposait, disait-on, de tomber sur Paris avec ses gardes, qui s'étaient excités aux vengeances dans un repas de corps (1er octobre), où la famille royale avait un instant paru; des listes de proscription étaient dressées, les amis du peuple menacés, Mirabeau en péril; il fallait prévenir ces projets horribles! Tels étaient les discours exagérés du Palais-Royal, portés ensuite sur tous les points de la capitale par des pamphlets incendiaires ou par des harangueurs de carrefour, hommes ou femmes, dont la parole éveillait et excitait les pensées les plus atroces: tels étaient les complots qui, dès le mois de sep-

tembre, se tramaient contre le roi. Ils étaient connus de la cour et des ministres; mais une déplorable fatalité semblait avoir frappé la monarchie d'impuissance et de faiblesse.

Lafayette, commandant général de la garde nationale, n'avait pas été le dernier à pénétrer le secret de ces criminelles entreprises. Vers les derniers jours de septembre, il écrivait à de Saint-Priest « qu'on avait excité les grena-« diers à marcher sur Versailles, mais que cette velléité « était détruite par les quatre mots qu'il leur avait dits, et « qu'il ne lui était resté de la connaissance de ce projet « que l'idée des inépuisables ressources des cabaleurs. »

Dans le vertige qui emportait les esprits vers des extrémités opposées, à l'inertie du pouvoir ou à l'agression révolutionnaire, on ne songea pas même à s'enquérir des cabaleurs, ni à s'emparer de ces inépuisables ressources qu'avait devinées Lafayette. Aussi Mirabeau promenait-il tranquillement son insouciance de désorganisateur, préparé d'avance aux complots dont il connaissait les secrets, riant de tout, de la royauté qu'attendaient les gémonies, des héros qui saluaient la foule, et de lui-même, digne représentant, disait-il, de la canaille qui l'avait élu.

Et lorsque la populace des factions fut ainsi préparée aux vengeances, il n'y eut plus qu'à lui jeter un de ces appâts de fureur, qui ne manquent point dans les temps de révolution. Le roi, dit-on, s'apprêtait à fuir à Metz pour revenir ensuite avec des forces imposantes et foudroyer le peuple! Là-dessus se dresse dans Paris le plus formidable soulèvement qui ait jamais eu lieu. C'était le 5 octobre (1)!

(1) M. Thiers est admirable d'adresse, lorsqu'il s'agit de justifier quelque grand crime de la Révolution. Ici, sa plume glisse légérement sur les événements des 5 et 6 octobre. Les principaux faits sont omis à dessein, car il ne pouvait les ignorer, et ceux qu'il raconte sont tronqués ou dénaturés; mais, en revanche, il s'étend fort au long sur les séances de l'Assemblée nationale; et lorsqu'il s'agit d'attaquer le roi ou de répandre de

Les femmes, mais des femmes la lie de leur sexe, sont à la tête de la sédition ; elles parcourent les rues, pénètrent dans les maisons et emmènent avec elles tout ce qui peut grossir leur séditieux cortége. Elles obéissent à un citoyen nommé Maillard, agent avoué de la faction d'Orléans ; un tambour les rassemble toutes sur la place de Grève.

Par contraste, une courtisane, dressée au crime par l'effronterie des vices, la Théroigne de Méricourt, en habit d'amazone, une plume à son chapeau, sert de communication aux conjurés. Cette furie vole et commande dans Paris ; elle parle aux soldats, elle parle au peuple ; tout s'émeut à sa voix. Bientôt les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau vomissent un peuple hideux armé de haches, de fusils, de sabres, de piques. On range en bataille ces légions infernales, mêlées de prostituées et de meurtriers. Puis, au son du tocsin qui sonne de toutes parts pour assembler les districts, cette vaste cohue d'hommes s'ébranle ; elle part pour Versailles, sans qu'aucune autorité songe seulement à la contenir. Pour comble, Lafayette vient donner à cette marche satanique un semblant d'ordre militaire. En

perfides insinuations, il ne se fait pas faute de détails. On ne voit dans son récit aucune scène d'horreur, aucun garde tué, aucune tête au bout des piques. Toutefois à la fin il nous en montre deux, mais seulement pour démentir qu'elles aient précédé la voiture du roi, et pour nous dire que Lafayette les avait fait arracher des mains de ceux qui les portaient et jeter dans la Seine : ce qui est complétement faux. (Voir la procédure du Châtelet.) Quant au nom du duc d'Orléans, il n'apparaît qu'une fois ou deux, et c'est pour une justification. Il se pourrait cependant, dit notre impartial historien, que le prince eût fort innocemment sans doute répandu *un peu d'or*, mais évidemment, ajoute-t-il aussitôt avec une noble indignation, on a emprunté son nom. M. Thiers, qui ne voit pas de complot dans les événements de ces deux journées, trouve tout naturel qu'après avoir réduit l'autorité du roi, on cherchât à s'assurer de sa personne. Il se pourrait même, pense-t-il, que le peuple de Paris, en ramenant le roi dans sa capitale, ait eu en vue de recouvrer les avantages que la présence d'une cour et d'un gouvernement procure à une ville. Et ne croyez pas que M. Thiers plaisante ; il parle fort sérieusement.

tête, des canons, des munitions, tout l'appareil des batailles; puis les volontaires de la Bastille, puis les femmes avec leur aspect farouche et un air de débauche cruelle; pêle-mêle la garde nationale de Paris, les gardes françaises, des hommes déguisés en femmes, lâches scélérats qui n'avaient pas même la franchise du crime; et à la suite, pour bagage extrême, une populace désordonnée et hideuse, tout ce que Paris peut vomir de plus sale en un jour de sanglante orgie. Et tout cela pour faire triompher le duc d'Orléans, et l'établir roi sur le trône de Louis XVI!

A cet aspect, Versailles s'émeut de terreur. L'Assemblée nationale en ce moment délibérait sur la réponse de Louis XVI au sujet des articles constitutionnels et de la *Déclaration des Droits*. Une députation de vingt femmes se présente. Mounier, qui présidait, les admet à la barre. Leur orateur, Maillard, l'instigateur et le chef de cette sédition inouïe, prononce des paroles impérieuses; il veut, il exige que le roi éloigne le régiment de Flandre, et qu'on fouille les maisons suspectes d'accaparement. L'Assemblée s'étonne de ce langage insolite. Un vague sentiment de terreur se glisse dans les âmes. On demande que Mounier aille instruire le roi de la gravité des choses. Il part avec douze députés, et les femmes le suivent. Le roi les rassure par quelques douces paroles, et promet de tout faire pour appaiser la famine et pour satisfaire le peuple. Mais, pendant ce temps, le vaste corps de populace parisienne affluait sur Versailles. On avait envoyé des gardes du corps pour le reconnaître; les femmes, en les voyant, jettent des cris de fureur; les hommes se précipitent, et les gardes ne sont sauvés que par la rapidité de leurs chevaux. Le brave de Cuverville, qui commandait une compagnie de dragons, protégea leur retraite.

Dès ce moment, l'immense sédition a un mot d'ordre. « Que voulez-vous faire des canons? demande-t-on à la po-

« pulace disséminée en bataille dans l'avenue de Paris? — « Tirer sur les gardes du corps! » répond-elle. Ce mot de gardes du corps est l'excitation des crimes. La rage se communique. La milice de Versailles se laisse gagner par cette affreuse contagion. On menace d'assiéger les gardes dans leur hôtel. Les canons sont déjà braqués; les gardes sont obligés de s'abriter au château. C'est alors qu'on va demander à la reine les chevaux de ses écuries pour servir à la défense. « Je consens, répond-elle, à vous donner « l'ordre que vous demandez, à condition que si les jours « du roi sont en danger, vous en ferez un prompt usage, « et que, si moi seule je suis dans le péril, vous n'en userez « pas. » Magnanime réponse, mais plutôt magnifique erreur ! En ces tristes jours, rois et peuples se méprenaient sur le courage comme sur la liberté.

Dès que la royauté se réfugiait dans l'abnégation et le sacrifice, la révolte était sûre du triomphe. Louis XVI avait signé l'acceptation de la Constitution telle que l'Assemblée l'avait voulue ; et lorsque Monsieur rentra avec ce témoignage de soumission, il trouva la salle envahie par des flots de populace ivre, bruyante, roulée sur les bancs des députés qui avaient levé la séance. C'est à cette représentation nationale que Monsieur lut la déclaration du roi.

En même temps, l'armée parisienne s'avançait en ordre militaire sous la conduite de Lafayette. Tout l'office de ce général semblait être d'aller mettre de l'ordre dans le crime. Pour ne point donner de prétexte à des luttes, on éloigna de Versailles toute la force armée ; ce qui resta de serviteurs et de gardes du château eut ordre de ne point tirer sur le peuple. La royauté semblait courir au sacrifice. Dès que le château est sans défense, la multitude accourt. Bientôt la chaîne des grilles est rompue; les brigands font irruption dans le manége ; ils enlèvent les armes et tout ce qui se trouve sous leurs mains. Lafayette arrive vers mi-

nuit. Il s'en va pompeusement à l'Assemblée faire prêter à sa milice le serment d'être fidèle *à la nation, à la loi et au roi.* De là il va au château et calme les alarmes de Louis XVI.

Le roi n'était que trop disposé à la sécurité. Un moment après, l'Assemblée nationale arrive de son côté, pleine de terreur. Louis XVI, que Lafayette avait déjà fasciné, lui répond par des paroles de confiance, et elle s'en retourne faire des lois pour s'étourdir sur les dangers présents. A une heure du matin, le château est livré à la garde de la milice parisienne; à deux heures, tout est calme. La populace dort dans sa victoire; la cour prend le repos général pour un signal de paix; le roi se couche, et Lafayette va annoncer à l'Assemblée que tout est en ordre, qu'il est content et qu'il va dormir. Alors le sommeil enveloppa tout Versailles dans son silence.

Mais le crime ne dormait pas. Les principaux chefs des conjurés profitèrent des ombres de la nuit pour se glisser parmi leurs affidés, afin d'exciter leur fureur. Toutes les relations contemporaines s'accordent à signaler, au nombre de ces excitateurs nocturnes, Mirabeau, les frères Lameth, que le roi avait comblés de bienfaits; le duc de Lauzun, le vicomte de Barras, un des vainqueurs de la Bastille; Pétion, Choderlos de Laclos, Barnave, Condorcet, le duc d'Aiguillon, en habits de femme, et le duc d'Orléans, au nom de qui allait se commettre le plus honteux des attentats. Çà et là circulaient aussi d'atroces rumeurs. « Demain, « disaient deux scélérats, il n'y aura pas un seul garde du « corps en vie. — Tout dort maintenant, disait un autre; « mais vienne le jour! nous danserons. — Votre tour « ne tardera pas, disaient quelques autres à des gardes du « corps restés en sentinelle; il sera jour demain. — « Faites-nous manger le cœur de Marie-Antoinette, nous « voulons manger de la reine, » s'écriaient de hideuses femmes; on parlait même d'apporter sa tête au bout d'une

pique; et on avait vu deux officiers de la milice parisienne s'enquérir des passages et des escaliers dérobés pour pénétrer dans les appartements de la reine. Tout annonçait un réveil de mort.

En effet, dès les premiers rayons du jour, tout s'ébranle. Des femmes féroces et déjà ivres, des hommes déguisés, des brigands armés avec un raffinement de barbarie, courent de toutes parts vers la place d'Armes; le tambour bat le rappel; l'irruption s'organise sous des étendards aux flammes rouges et bleues; le château était ouvert, tant la sécurité était profonde! La multitude s'y précipite vers les six heures; et à l'aspect des premiers gardes du corps restés en sentinelle dans les cours : « Ah! les voilà, s'écrie-t-elle; ah! les « voilà, les gueux! Au réverbère, les gardes du corps! »

A cet affreux signal commencent les crimes de cette sanglante journée. Ici, la plume tremble et frémit dans la main de l'histoire; elle hésite à rappeler de si grands forfaits. Deux gardes, Varicourt et des Huttes, sont les premières victimes. On leur coupe la tête, et le sanglant trophée, étalé au bout des piques, irrite la soif du carnage. « Il nous faut le cœur de la reine! » crient des scélérats. Et avec cette parole infernale ils traînent après eux des masses de furieux. Le roi avait défendu à ses gardes de se servir de leurs armes : on eût dit une résolution de mourir; comme si le martyre devait être tout le courage de la royauté! Aussi les meurtriers furent aisément les maîtres. A mesure qu'ils égorgeaient, ils se paraient des chapeaux et des bandoulières de leurs victimes; des femmes mêmes se paraient la coiffe de chairs mutilées : c'était un nouveau spectacle d'horreur. Enfin on laisse bientôt ces meurtres vulgaires, et l'on se souvient de la reine, victime plus digne des bourreaux.

Voilà tout aussitôt cette horrible nuée de sicaires qui envahit le palais, en poussant des cris atroces et invoquant

pour ralliement le nom du duc d'Orléans. « Notre père est « avec nous; marchons! criaient-ils. — Qui est votre « père? leur demande M. de Lasserre. — Eh! f....., « est-ce que vous ne le connaissez pas? C'est le duc d'Or- « léans, répond l'un de ces bandits; ne le voyez-vous pas « au haut de l'escalier? » Il y était en effet, dominant cette scène de carnage et de désolation, et désignant du geste la salle des gardes du corps de la reine. Il allait tour à tour des salles dans les cours, ayant un air riant, une badine à la main, comme un homme qui se joue du crime, et tout fier des acclamations de la populace. Une grosse cocarde ornait son chapeau : c'était un insigne de la souveraineté qui s'ouvrait par des assassinats.

On a peine à suivre l'ardeur des criminels. Ils débouchent par tous les points du palais. « Ils veulent, disent-ils, « le cœur du roi, de la reine et du dauphin. » On eût dit une irruption de sauvages. Ils courent vers les appartements de la reine. Là, quelques gardes du corps sont à leurs postes, furieux de ne point se défendre. Alors commencent des scènes atroces. Les gardes sont refoulés vers les salles. « C'est par là! c'est par là! » crient les sicaires. Parmi eux se précipitent des femmes pires que des bêtes fauves. Elles respirent le meurtre, et leurs menaces font frémir. Des voix hurlaient sans cesse ces mots de cannibales : « Il faut lui manger le cœur! »

Alors se virent de grands exemples de fidélité héroïque en regard de ces lamentables fureurs. Deux noms, celui de du Repaire et celui de Miomandre, méritent d'être à jamais conservés dans l'histoire. Ces deux gardes fidèles luttèrent seuls avec les assassins. Accablés, déchirés, mutilés, se protégeant mutuellement contre la mort, ils continrent quelques moments les flots d'assaillants à la porte de la reine. « Sauvez la reine! » cria Miomandre, et au même instant il tombait demi-mort, en travers de la porte, le

crâne fracassé et baigné dans son sang. Quelques minutes après, la foule barbare se précipite en plus grand nombre; on enfonce la porte, on pénètre dans la chambre de la reine, on bouleverse son lit, on le souille d'affreux outrages : la victime venait de leur échapper, et ils la cherchaient avec leurs armes, comme des bourreaux désespérés d'avoir manqué leur proie.

Le reste du palais était un théâtre d'horreurs semblables. Les malheureux gardes étaient assaillis et tués sans pitié dans les escaliers, dans les salles, dans les cours, dans les rues. Les égorgeurs avaient avec eux un bourreau à longue barbe, Jourdan, le *Coupe-Tête;* l'effroyable auxiliaire, les manches retroussées, décapitait tous ceux qui lui étaient amenés, et puis il demandait du tabac aux passants, en homme qui fait son métier avec une grande tranquillité d'âme ; tant il est vrai que pour tuer il ne faut pas même du courage, et qu'il suffit d'un peu de stupidité ! Encore ces atrocités avaient leurs scènes burlesques. La basoche de Paris était devenue un corps d'armée ; elle était là avec son major général nommé Laurent, assistant à des exploits de bourreau, et faisant parade d'un patriotisme qui ne savait que couper des têtes.

Enfin quelques gardes ralentirent cette ardeur de carnage en se barricadant dans l'œil-de-bœuf; suivant les ordres du roi, ils se défendaient sans donner la mort ; mais, après une résistance d'une heure, les portes allaient se briser sous les coups redoublés des masses furieuses, lorsqu'un cri d'humanité sortit de quelques âmes. Un officier et des grenadiers de la milice parisienne, frémissant de tant d'atrocités, résolurent de sauver la famille royale et de faire cesser les assassinats. Ils coururent au palais, en chassèrent les brigands, et firent ainsi avorter une partie des terribles projets des factieux. L'histoire ingrate n'a point sauvé de l'oubli les noms de ces Français généreux.

Alors enfin parut Lafayette. Tout venait de s'achever. Il n'eut plus qu'à promener le roi dans les salles dévastées et à le montrer à la milice parisienne accourue en foule dans le palais. L'infortuné monarque allait partout répétant que ses gardes n'étaient point coupables, et il sollicitait pour eux la pitié. Plusieurs soldats ne purent résister à ce touchant spectacle; les larmes leur coulaient des yeux.

Ce ne fut point toutefois la fin des barbaries. Les égorgeurs, répandus çà et là dans le château, commirent encore des meurtres; mais Lafayette vint donner aux fureurs une direction imprévue. Une multitude immense remplissait les cours, pêle-mêle avec les soldats et les sicaires. Lafayette lui amena le roi et la reine au balcon; c'était lui montrer ses vaincus. « Le roi à Paris! » crie à cette vue la grande voix du peuple (1). A ce prix les gardes du corps étaient pardonnés! On n'hésite pas. Le roi et la reine annoncent qu'ils vont obéir au peuple, et tout aussitôt se prépare le plus étrange, le plus fatal, le plus hideux voyage, parmi des transports de frénésie qui jamais ne s'étaient vus chez aucune nation.

Quelques bandits s'étaient emparés des deux têtes de Varicourt et de des Huttes, et avaient pris les devants avec ce trophée; puis marchait la milice parisienne avec les soldats du régiment de Flandre. Après cette troupe régulière, la horde barbare avec ses armes variées, ses rangs confus et ses cris dissonnants; des hommes déguisés, des femmes dansant, riant et chantant; quelques-unes, tenant des rameaux de verdure ornés de rubans arrachés aux dames de

(1) Au milieu des diverses relations de cette affreuse journée, on trouve des détails qui feraient croire que la translation du roi à Paris était un fait concerté, à l'insu du parti d'Orléans, entre les démocrates de l'Assemblée et Lafayette : ce qui expliquera l'étrange inaction du géneral, qui voulait laisser grandir le danger, afin de terrifier Louis XVI et sa famille, et d'en obtenir cette immense concession.

Versailles; plusieurs assises sur des canons; d'autres amoncelées sur les chariots, pêle-mêle avec des cadavres et se livrant à des actes dont la pensée fait trembler d'effroi; enfin, au milieu de cette effroyable escorte, le roi, sa femme, ses enfants, sa famille, s'en allant comme des esclaves, obligés de sourire à la mort et à l'ignominie; et derrière, parmi les traînards, les gardes, les uns à pieds, les autres à cheval, la plupart sans armes, comme il convenait à des vaincus pardonnés. A voir cet effrayant cortége, on eût dit que la royauté assistait au lugubre convoi de ses funérailles : le roi vivait encore; la royauté n'existait plus.

Cependant la faction, conseillère des crimes, éprouvait dans sa victoire une joie qui n'était pas sans terreur. D'Orléans avait fini par se cacher; triste et honteux, en apprenant le départ du roi, il écrivait à l'une de ses fidèles créatures ce laconique billet daté du 6 octobre 1789 : « Cours « vite, mon cher, chez le banquier...., qu'il ne délivre pas « la somme....; l'argent n'est point gagné; le marmot vit « encore (1). » Mirabeau se montra peu dans ces sanglantes journées. Le 5 octobre, il avait été vu dans la foule par le marquis de Valfond et de Bouthilier, avec un grand sabre nu sous le bras, affectant de paraître se tenir en garde contre des dangers qui ne pouvaient l'atteindre; le lendemain, quelqu'un le reconnut qui se cachait au milieu du régiment de Flandre. Du reste, il n'avait rien perdu de sa tranquillité d'âme ni de son ironie habituelle. Que la populace hurlât ses cris de bête fauve, ou que la royauté demandât merci aux bourreaux, le cynique tribun se jouait de tout, du malheur comme du crime.

(1) C'est le comte Réal, ministre de la police, sous l'Empire, qui le premier a révélé cette étrange missive, dans une note d'un ouvrage commandé au conventionnel Barrère par Napoléon. Le comte Réal avait eu en main cette lettre, bien connue dans Paris, ajoute-t-il. —(*Conduite des Princes de la maison de Bourbon durant la révolution, l'émigration et le consulat.*)

Au moment où la royauté s'en allait captive vers Paris, il proposait à l'Assemblée nationale de faire une adresse aux provinces pour leur apprendre « que le vaisseau de « l'État allait s'avancer vers le port plus rapidement que « jamais. » Puis, au sortir de la séance, il disait avec un affreux ricanement : « Le peuple a besoin qu'on lui fasse « faire de temps en temps le saut du tremplin. » Et pourtant il pressentait le péril de ces jeux funestes. « Au lieu « d'un verre d'eau-de-vie, disait-il au Génevois Dumont, « le soir du 6 octobre, on en a donné une bouteille ! »

Le roi, après un voyage plein d'incidents atroces, arriva à l'Hôtel-de-Ville au milieu du sanglant cortége. Il lui fallut subir, ainsi que la reine, le triste hommage d'une harangue municipale, et y répondre avec l'effusion d'un sentiment de confiance et d'amour. Puis il alla s'établir au palais des Tuileries, qui n'avait pas été habité depuis un siècle, et dans lequel on n'avait point eu le temps de faire aucun des préparatifs nécessaires. Le soir, le peuple fit des illuminations. Pour excitation à cette joie, les forcenés continuèrent de promener dans les rues les têtes des gardes du corps ; à la fin on jeta dans la Seine cet horrible trophée.

XXII.

Telle fut la fatale journée du 6 octobre. Elle annonçait qu'il n'y avait plus en France de royauté. Les gens de bien, revenus de ces ardentes émotions, comprirent qu'on était engagé dans une révolution effroyable. Ceux-là mêmes qui, avec des pensées de justice et d'égalité avaient le plus aspiré à des réformes dans l'État, frémirent des attentats qui les précédaient et qui les suivraient sans doute. Le nom d'Orléans, mêlé à toutes les atrocités qui déjà s'étaient produites, inspirait l'horreur. Dans l'Assemblée nationale, cette aversion se déclara par la fuite précipitée de plusieurs

membres qui ne voulurent plus être en contact avec des séditieux ayant pour chef un prince du sang et pour complices des sicaires. Lally-Tollendal et Mounier furent les plus notables de ces fugitifs. Le premier expliqua sa fuite par d'éloquentes paroles.

« Il a été au-dessus de mes forces, s'écriait-il, de sup-
« porter plus longtemps l'horreur que me causaient mes
« fonctions. Ce sang, ces têtes, cette reine presque égor-
« gée, ce roi esclave emmené en triomphe à Paris au milieu
« des assassins, et précédé des têtes de ses malheureux
« gardes du corps; ces perfides janissaires, ces femmes
« cannibales, ces cris de : *Tous les évêques à la lanterne!*
« dans le moment où le roi est entré dans sa capitale avec
« deux archevêques de son conseil dans sa voiture de suite;
« un coup de fusil que j'ai vu tirer dans une des voitures
« de la reine; M. Bailly appelant cela un *beau jour;* l'As-
« semblée ayant déclaré froidement le matin qu'il n'était
« pas de sa dignité d'aller tout entière environner le roi;
« M. le comte de Mirabeau disant impunément dans cette
« Assemblée nationale que le vaisseau de l'État, loin d'être
« arrêté dans sa marche, s'élançait avec plus de rapidité
« que jamais vers la régénération; M. Barnave riant avec
« lui, quand des flots de sang coulaient autour de nous;
« le vertueux Mounier échappant par miracle à dix-neuf
« assassins, qui voulaient faire de sa tête un trophée de
« plus : voilà ce qui m'a fait jurer de ne plus mettre les
« pieds dans cette caverne d'anthropophages; tous les hon-
« nêtes gens et moi avons vu que le dernier effort à faire
« pour le bien était d'en sortir. . . . .
« . . . . On brave une seule mort, on en brave
« plusieurs quand elles peuvent être utiles; mais aucune
« puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou
« privée n'a le droit de me condamner à souffrir mille sup-
« plices par minute, et à périr de désespoir et de rage au

« milieu du triomphe du crime. Ils me proscriront, ils con-
« fisqueront mon bien ; je labourerai la terre, et je ne les
« verrai pas. »

Mounier fit de même ; il quitta la présidence de l'Assemblée nationale pour aller chercher à Grenoble un repos qu'il n'y trouva pas. Plus explicite que Lally-Tollendal, il dénonça le duc d'Orléans, et son *exposé de conduite* est une des premières et des plus importantes accusations contre la faction du Palais-Royal.

Le murmure des gens de bien grossissait à toute heure, et les conspirateurs virent qu'il était prudent d'aller au-devant de ce flot de colère et de dénonciation qui pouvait entraîner le peuple même.

Alors se jouèrent des intrigues complexes, pour soustraire d'Orléans à une sorte de réaction de la conscience publique. Lafayette et Mirabeau se disputaient cet instrument imbécile de faction : Mirabeau, pour le retenir, Lafayette, pour l'éloigner ; celui-ci, pour échapper aux soupçons de complicité qu'avaient fait naître l'ambiguité de sa conduite et l'irrésolution de son caractère dans les journées des 5 et 6 octobre ; celui-là, pour ne point rester seul sous le poids des accusations dont la fuite du duc d'Orléans légitimerait la vraisemblance. Entre ces deux extrémités, le duc d'Orléans flottait irrésolu : il redoutait Mirabeau, mais il craignait aussi Lafayette ; il promettait à l'un de rester, il s'engageait envers l'autre à fuir. Laclos, Sillery, Latouche, Biron, Liancourt, le ramenaient à la volonté de Mirabeau et le forçaient de prendre jour pour la dénonciation que le tribun avait juré de faire avec solennité à l'Assemblée nationale, et dont il eut fait une apologie ; mais Lafayette, le faisant appeler dans le cabinet du ministre Montmorin, l'accusait avec énergie des crimes qu'il avait commis. Enfin Lafayette l'emporta. Il fut résolu qu'on mènerait le duc d'Orléans au roi comme un coupable qui

demande grâce; et qu'on lui donnerait une mission diplomatique pour Londres, où il se rendrait immédiatement. Un billet du prince avertit Mirabeau de cette détermination. « Tenez, dit le tribun à un député de ses amis, lisez! il est « lâche comme un laquais. C'est un j...-f..... qui ne mé- « rite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui. » Puis il ajoutait dans un langage cynique, qui peint admirablement le génie de Mirabeau et l'infamie de Philippe d'Orléans: « *Ribaldaccio! Rizza sempre la scelleratezza, senza mai* « *ejacularla!* Bien loin d'avoir jamais demandé Philippe « pour roi, disait-il encore, je ne voudrais pas même de « lui pour laquais. Ne me parlez plus de cet homme, il a « l'âme d'un laquais. »

D'Orléans, sous le poids des plus terribles accusations, exécré des royalistes, souffleté par Lafayette, conspué par Mirabeau, s'en alla donc en Angleterre représenter la dignité et la grandeur de la France. Georges III le reçut avec honneur; il garda avec lui des relations de bienveillance, dans un temps où tous les monarques auraient rougi de correspondre avec cet homme. Pitt, le grand ministre, l'accueillit de même; facilement il pénétra que l'Angleterre pouvait se faire un instrument de celui qui avait trahi ses devoirs de prince, et qui avait toujours un pied dans la couardise et un autre dans l'hypocrisie.

XXIII.

La tempête avait repris son cours. Une fois que le roi eut été jeté à Paris, les chefs de la Révolution voulurent y conduire l'Assemblée nationale, pour la mettre sous l'impression des émeutes. Mirabeau commandait cette résolution; Malouet la repoussait avec courage.

Sur ces entrefaites, arrive à Versailles une députation de

la Commune, qui promettait la tranquillité de Paris et la liberté des suffrages. Lafayette et Bailly firent triompher Mirabeau. Les gens de bien cédèrent au torrent, et on alla se mêler aux flots croissants de la Révolution. Dès lors, la vieille Constitution de la France fut engloutie dans les conciliabules d'une seule ville. L'Assemblée nationale tint sa première séance à l'archevêché, le 19 du mois d'octobre.

On avait promis aux députés la tranquillité de Paris; mais dès le premier jour la sédition reparut avec ses crimes. Le mot de famine avait volé parmi le peuple. C'étaient les nobles, disait-on, c'étaient les prêtres qui voulaient affamer Paris. A cette parole, la multitude s'agite; elle court cherchant quelque meurtre. Le hasard la pousse vers un boulanger nommé François, « qui méritait une couronne « civique, dit Prudhomme, pour avoir donné depuis la « Révolution les plus grandes preuves de zèle; » c'est lui qui affame le peuple (20 et 21 octobre)! On enlève François; on le conduit à l'Hôtel-de-Ville; la Commune le trouve innocent, et, pour le sauver, elle l'envoie à l'Abbaye. « Il « nous faut justice sur l'heure! crient les mégères sou« doyées; on trahit le peuple! » Et, en même temps, des forcenés arrachent le malheureux à la garde qui le conduit; ils le pendent à un réverbère; puis ils lui coupent la tête, la couvrent d'un bonnet blanc, la promènent dans Paris, la montrent aux autres boulangers avec des rires atroces, et, pour comble, la vont faire baiser à la femme de cet infortuné; après quoi ils se reposent, et le peuple se croit ainsi préservé de la famine.

Toutes ces atrocités donnèrent lieu à des accusations mutuelles entre les partis. Déjà la Révolution avait ses factions, les unes tempérant, les autres exaltant le désordre, toutes s'exécrant et se maudissant. La faction d'Orléans était surtout désignée comme étant la plus intéressée aux forfaits; et, de son côté, elle montrait les forfaits

comme profitables à ceux qui voulaient *museler le peuple.*

Lafayette et Bailly avaient demandé à l'Assemblée une loi contre les attroupements; c'était ce qu'on devait appeler la loi martiale. A cette menace, Camille Desmoulins avait rugi dans sa tribune du Palais-Royal. Les violences étaient extrêmes.

Alors commença à se faire entendre la voix de Robespierre : « Une loi martiale ! cria le tribun, jusqu'alors caché « dans un coin de l'Assemblée ; n'est-ce pas dire : Le peuple « se révolte, il lui manque du pain, nous n'en avons point, « il faut l'immoler? Une loi martiale! qui l'exécutera? Des « soldats citoyens tremperont-ils leurs mains dans le sang « des citoyens dont ils partagent les maux? Non, ne le pen- « sez pas... Ce sont les mandements incendiaires que l'on « fait circuler partout, qui irritent le peuple; ce sont les « commandants des provinces qui favorisent l'exportation « des grains. » Pour Robespierre, les auteurs des crimes, c'étaient les évêques, c'étaient les agents de la puissance.

Barnave s'effraya à ces indices; il appuya la loi martiale; loi terrible, mais nécessaire, et qui fut promulguée le 22 octobre avec le plus grand appareil. L'Assemblée pensa avoir conquis la sécurité; et pendant que Lafayette s'amusait à déployer dans les rues le drapeau rouge, elle se remit paisiblement à détruire toutes les institutions de la monarchie.

Alors éclata la fameuse motion de Talleyrand, évêque d'Autun, pour l'expropriation du clergé. Ce fut là la plus éclatante et la plus fatale discussion de droit politique. Montlosier se couvrit de gloire. Mais l'Assemblée avait son parti pris sur la spoliation de l'Église, qui fut décrétée à une grande majorité le 2 du mois de novembre. Par là s'achevait l'ébranlement du vieil édifice catholique. La Révolution n'eut plus qu'à se consommer par la délibération et par la violence, par le crime et par la loi.

XXIV.

Cependant on n'avait pu paraître laisser impunis les attentats du 6 octobre. Une procédure immense s'était ouverte; et le Châtelet, dont la juridiction subsistait encore parmi les ruines, s'était laissé imposer l'office d'une poursuite périlleuse et qui pouvait sembler chimérique. Les factieux de l'Assemblée frémirent à l'idée de la justice. Ils s'efforcèrent de jeter au travers des recherches les fils d'une conspiration imaginaire, et de faire croire à d'autres crimes qu'à ceux qui avaient effrayé la France. « Une conjuration, « disaient-ils, s'était ourdie, ayant pour but d'emmener « le roi à Metz; c'était ce crime qu'il fallait punir. » Peu s'en fallut que la justice du Châtelet ne fût égarée dans un dédale d'atroces chimères. Des noms purs furent jetés dans cette intrigue. Monsieur, frère du roi, y fut tristement mêlé. Le marquis de Favras y périt noirci d'accusations restées mystérieuses dans l'histoire.

Favras avait été autrefois dans les gardes de Monsieur, et récemment on le lui avait présenté comme un agent d'un emprunt de 2 millions dont le prince avait besoin. Cet emprunt donna lieu à des rumeurs sombres, et bientôt à des accusations ambiguës. Quelques-uns imaginèrent qu'il était question de lever des troupes dans un but de réaction. Favras fut arrêté. Monsieur, effrayé de l'agitation des esprits, se présenta à l'Hôtel-de-Ville (26 décembre 1789), protesta contre les insinuations dont il était l'objet, expliqua ses rapports avec Favras, rappela ses dispositions populaires manifestées autrefois dans l'Assemblée des notables et demanda à être jugé, non sur les bruits publics, mais sur son patriotisme connu et point démenti. Des applaudissements couvrirent son discours, et il fut reconduit

par la foule jusqu'à son palais. Mais toute idée de complicité dans un crime de ce genre, fût-il chimérique, faisait trembler. Favras fut abandonné à la justice du Châtelet, qui le pria de mourir plutôt qu'elle ne le condamna ; on frappait des crimes imaginaires, pour avoir le droit de poursuivre les crimes réels. Favras fut pendu avec un appareil extraordinaire pour satisfaire les soupçons du peuple (19 février 1790), « qui se réjouit de ce spectacle, dit « M. Thiers. Il y mêla d'atroces railleries et parodia de « diverses manières le supplice de cet infortuné. »

Le Châtelet put à ce prix continuer son enquête sur le 6 octobre. Il est juste de dire qu'il y mit un courage inflexible et qui fit trembler les bourreaux.

XXV.

1790. — L'année s'était ouverte par un drame parlementaire qui avait été comme le dernier effort de la vieille magistrature luttant contre la mort. Un décret du 3 novembre 1789 avait ajourné indéfiniment les vacances des parlements. La plupart de ces grands corps, jadis si fiers et si rebelles, s'étaient soumis. Celui de Bretagne refusa d'enregistrer le décret ; la chambre des vacations fut mandée à la barre de l'Assemblée constituante, et ce fut un magnifique spectacle de voir ces graves magistrats comparaître, non comme des accusés qui supplient, mais comme des juges qui revendiquent leurs droits : leur discours tint l'Assemblée immobile et muette ; c'était l'antique liberté aux prises avec la liberté nouvelle.

Après sa harangue, le président de la Houssaye ajouta en son nom ces graves paroles : « Permettez, Messieurs, que « je parle de moi. Cette circonstance illustrera mon nom et « celui de mes collègues ; l'histoire rappellera que nous

« avons bravé les dangers plutôt que d'étouffer le cri de « l'honneur et de la conscience.... Un jour les Bretons « désabusés rendront hommage à nos principes ; heureux « si, à mon âge, ma santé affaiblie me permettait de voir ce « jour et de prouver encore que je fus toujours digne de « porter les titres précieux de sujet fidèle et de véritable « citoyen ! » Mais cette dignité n'était déjà plus dans les mœurs nouvelles ; la force était maîtresse, grâce à l'indépendance dont les magistrats eux-mêmes avaient auparavant donné l'exemple. « Ils n'ont pas dû enregistrer! cria « Mirabeau lorsque vint la délibération ! Eh ! qui parle « d'enregistrer? Qu'ils inscrivent, qu'ils transcrivent, « qu'ils copient ; qu'ils choisissent parmi ces mots ceux « qui plaisent le plus à leurs habitudes, à leur orgueil « féodal, à leur vanité nobiliaire ; mais qu'ils obéissent à « la nation, quand elle leur intime ses ordres sanctionnés « par son roi. Êtes-vous Bretons? les Français comman« dent. N'êtes-vous que des nobles de Bretagne? les Bre« tons ordonnent : oui, les Bretons, les hommes, les com« munes, ce que vous nommez tiers état. »

A de telles paroles, le Parlement devait être vaincu. Les magistrats de Rennes furent de nouveau mandés à la barre, et, sur la motion de Barrère, ils furent déclarés inhabiles à remplir aucune fonction de citoyen actif, jusqu'à ce que, sur leur requête présentée au corps législatif, ils eussent été admis à prêter serment de fidélité à la Constitution nouvelle. Ainsi dissipait-on par un décret cette poésie de la vieillesse et des souvenirs de la liberté : il n'y avait plus de parlements.

Quelques jours après (15 janvier), les provinces disparaissaient, et la France était divisée en quatre-vingt-trois départements. Une nouvelle justice allait apparaître. Partout le peuple accourait au-devant de ces nouveautés, et il les accueillait par des désordres scandaleux ou des ap-

probations tumultuaires. Ce fut alors que Necker, conseiller funeste, détermina le roi à aller porter à l'Assemblée de douces paroles d'union et de paix (4 février). C'était porter aux factions des encouragements et des suffrages. Aussi furent-elles promptes à saluer le monarque par des cris de joie.

XXVI.

Tandis que les députés étaient excités dans leur travail de destruction légale, la Révolution hâtait son œuvre par des délibérations d'une autre sorte, en des assemblées formidables connues sous le nom de clubs, où se faisait l'opinion.

Le club des Jacobins fut le plus célèbre. Ce club était la centralisation de l'anarchie. « Il l'emportait, dit Thiers, sur « tous les autres par le nombre, le talent et la violence. « Ses séances étaient suivies comme celles de l'Assemblée « elle-même. Il devançait toutes les questions que celle-ci « devait traiter, et émettait des décisions qui étaient déjà « une prévention pour les législateurs eux-mêmes. » Il devait son origine à une première réunion formée à Versailles par un député de Rennes nommé Le Chapelier, en haine de la cour et en représailles de ses coups d'État contre les états de Bretagne. Les têtes ardentes de l'Assemblée nationale étaient allées s'exercer dans le *club Breton*, dit aussi *club des Amis de la Constitution*, aux improvisations de la colère. Transféré à Paris, à la suite de l'Assemblée nationale, ce club s'installa dans une des salles des Jacobins de la rue Saint-Honoré ; de là son nom à jamais célèbre. Ce fut là que les factieux se firent une lice effroyable, où ils venaient puiser des forces et des excitations. Le parti d'Orléans y fut bientôt le maître, et il s'y organisa en sections, sous les noms de comités de correspondance, de

recherches, de trésorerie, de présentation et de vérification. Les hommes de toute position sociale, le duc d'Aiguillon, Barnave, les Lameth, Fouquier-Thinville, Alexandre de Beauharnais, Victor de Broglie, une foule d'autres nourrissant également des pensées de nouveautés, les uns égarés, les autres pervers, tous salis de vices, rivalisaient de haine et de destruction; et de là sortait comme un torrent d'opinions mauvaises, qui emportait le peuple entier.

Le club des Cordeliers, qui se confondait quelquefois avec celui des Jacobins, le dépassait encore en turbulence et en démagogie. Marat et Danton y dominaient. C'était le club des coups de main, comme les Jacobins étaient le club des théories radicales.

En vain les gens de bien imaginèrent-ils d'opposer au club des Jacobins des clubs semblables, mais inspirés par des pensées contraires; tout cédait à la puissance du mal. « Lafayette, pour combattre cette terrible influence, dit « M. Thiers, s'était concerté avec Bailly et les hommes les « plus éclairés, et avait formé (12 mai 1790) un autre club « dit de 89, et plus tard des Feuillants. Mais le moyen était « impuissant. Une réunion de cent hommes calmes et « instruits ne pouvait appeler la foule comme le club des « Jacobins, où on se livrait à toute la véhémence des pas- « sions populaires. »

Alors commença la corruption de l'armée par l'or et par toutes les espèces de séduction. Les affiliations allèrent empoisonner les garnisons des villes principales du royaume; la fidélité des soldats devint chancelante; quelques officiers ne résistèrent pas à la contagion. Il en résulta des conflits armés, des scandales inconnus, des révoltes audacieuses, mais aussi de beaux exemples de fidélité. Le prosélytisme fut tel qu'il embrasa le monde.

Le club des Jacobins aspirait à la domination de la terre et à la ruine de tous les trônes; et le duc d'Orléans se fai-

sait en Angleterre le représentant de cette propagande en recevant des initiations au club de Paris, tandis que son jeune fils, le duc de Chartres, venait de sa personne prendre sa part de cette politique de forcenés.

Ainsi le flot révolutionnaire allait grossissant, et bientôt les chefs des conjurés eurent à songer à quelque grande manifestation qui attestât leur empire.

XXVII.

L'Assemblée avait décrété que toutes les gardes nationales du royaume, et les armées de terre et de mer enverraient à Paris des députés pour cimenter je ne sais quelle vaste union proposée par la municipalité de Paris et prêter *le serment civique*. C'était le serment *à la nation, la loi et le roi*, que l'Assemblée elle-même avait prêté après cette déclaration du 4 février 1790, que Louis XVI était allé faire dans son sein, et qui avait produit pendant quelques jours un enthousiasme sans objet; le même que Lafayette était allé faire prêter par sa milice parisienne au milieu des noirs apprêts du crime, la nuit du 6 octobre. Alors les esprits s'exaltaient à des images de grandeur inconnue et de nouveautés chimériques. L'annonce de ce serment universel à une puissance idéale, *à la nation, à la loi et au roi*, émut toute la France; et, pour ajouter à cette excitation, on fixa la solennité au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Le club des Jacobins avait imposé ce jour, et avait ainsi marqué de son sceau la fête patriotique.

D'Orléans ne devait point manquer à cette fête; la faction le rappela. Un instant Lafayette voulut s'opposer à son retour; pour lui, la Révolution était une parade de force armée dans les rues ou au Champ-de-Mars, et la présence du duc d'Orléans lui était importune comme une rivalité

trop sérieuse pour sa vanité. La faction resta maîtresse : d'Orléans lui revint pour couvrir de son nom la suite des attentats.

Toutes les pensées s'étaient tournées vers la fête qu'on appelait d'avance la *Fédération*. C'était pour ses apprêts comme une immense frénésie. Paris tout entier se précipita durant plusieurs jours dans le Champ-de-Mars : femmes, enfants, vieillards, allaient prendre part aux travaux ordonnés pour cette pompe. Mais aussi l'enthousiasme, à force d'être exalté, fut ridicule, et l'orgie des passions déshonora le patriotisme. De grandes dames, accourues en brillant équipage, maniaient la pioche et traînaient la brouette, pêle-mêle avec des moines, des soldats, des séminaristes, des chiffonniers, des sœurs du pot et des filles perdues.

Tous les citoyens mêlés, confondus, formaient dans le Champ-de-Mars un atelier immense et mobile dont chaque point présentait un groupe varié : la courtisane échevelée se trouvait à côté de la citoyenne pudibonde ; le capucin traînait le haquet avec le chevalier de Saint-Louis ; le portefaix avec le petit-maître du Palais-Royal ; la robuste harengère poussait la brouette remplie par la femme élégante ; le peuple aisé, le peuple indigent, le peuple vêtu, le peuple en haillons, vieillards, enfants, comédiens, cent-suisses, commis, travaillant et réparant ; acteurs, spectateurs, offraient à l'œil étonné une scène pleine de vie et de mouvement ; des tavernes ambulantes, des boutiques portatives, augmentaient le charme et la gaîté de ce vaste et ravissant tableau ; les chants, les cris de joie, le bruit des tambours, des instruments militaires, celui des bêches, des brouettes, des voix des travailleurs qui s'appelaient, qui s'encourageaient.... L'âme se sentait affaissée sous le poids d'une délicieuse ivresse, à la vue de tout un peuple descendu aux doux sentiments d'une fraternité primitive. On eût dit tout un peuple devenu fou ; et, en regard de cette

égalité menteuse, les sicaires et les bourreaux gardaient leur supériorité terrible. On les voyait avec leurs emblèmes de mort, mêlés à la grande multitude des travailleurs; des bandes d'ouvriers avaient sur leurs drapeaux des inscriptions menaçantes. Les bouchers avaient écrit ces mots : *Tremblez, aristocrates, voilà les bouchers;* et l'on entendait parmi les travaux empressés de la foule cette chanson de carnage : « Ah ! ça ira, les aristocrates à la lanterne ! » Affreux mélange de joie et de fureur, qui n'a d'excuse que le délire.

Ainsi fut préparée la fête du 14 juillet. La solennité ne manquait pas de magie. Tout le peuple de France s'était donné rendez-vous dans la vaste enceinte, avec des emblèmes de liberté, de bonheur et d'espérance. C'était un magnifique spectacle, digne de l'observateur philosophe, que cette foule d'hommes, venus des parties les plus opposées de la France, entraînés par l'impulsion du caractère national, bannissant tout souvenir du passé, toute idée du présent, toute crainte de l'avenir, et se livrant à une délicieuse insouciance.

La religion fut appelée à bénir cette alliance nouvelle de la royauté et de la nation; par malheur, elle était représentée en ce saint office par l'évêque d'Autun, devenu depuis célèbre sous le nom de Talleyrand. Après la cérémonie religieuse, le roi, debout, la main étendue vers l'autel de la patrie, prête le serment civique, et la reine, entraînée par le mouvement général, saisit dans ses bras le jeune dauphin, héritier du trône, et, du haut du balcon où elle est placée, le présente au peuple. A cette vue, des cris extraordinaires de joie, d'amour, d'enthousiasme, se dirigent vers la mère et l'enfant; tous les cœurs sont à elle. *Vive le roi ! vive la reine ! vive le dauphin !* sortent de toutes les bouches. La voix majestueuse du canon annonce à la France ce serment solennel ; douze cents musiciens font retentir l'air

de chants guerriers ; les acclamations du peuple se mêlent aux instruments militaires ; les drapeaux, les bannières s'agitent, les sabres tirés étincellent, et le soleil, qui se montre alors dans tout son éclat (la pluie avait tombé dès le matin par torrents), semble avertir le peuple que Dieu lui-même veut être le témoin de ce mutuel engagement et le ratifier par sa présence.

Mais ce ne fut là qu'une émotion passagère. Le lendemain de cette fête si touchante, la guerre était recommencée.

XXVIII.

Pendant ce temps, le Châtelet avait poursuivi en silence la procédure du 6 octobre. Déjà l'Assemblée nationale reculait devant la lumière. Le parti d'Orléans dominait les volontés libres, et Mirabeau tenait les consciences sous sa main de fer. L'œuvre judiciaire n'en était pas moins complète. Cinq cents témoins avaient été interrogés. Une seule déposition manquait à l'effrayante procédure, c'était la déposition de Marie-Antoinette. *J'ai tout vu, tout entendu et tout oublié !* avait répondu la grande reine. Magnanimes, immortelles paroles ; mais avec cette sublime lacune, l'enquête n'en restait que plus accablante.

Rien n'est beau dans l'histoire du dix-huitième siècle comme ce dernier drame de la justice des vieux temps ! Un frêle débris de la magistrature antique s'opposait comme une digue à toute cette Révolution qui roulait les crimes comme un torrent. Les factions de l'Assemblée nationale essayèrent vainement d'effrayer les juges ; ils restèrent inflexibles. Un moment, les factions elles-mêmes frémirent de terreur. Des envoyés du Châtelet s'en allèrent porter l'enquête à l'Assemblée (7 août) ; à leur aspect, il y eut comme une stupeur sur les bancs des criminels ; et lorsque

le chef de la députation, le conseiller Boucher d'Argis, après quelques louanges aux pouvoirs du temps, prononça ces paroles: « Ils vont être connus, ces secrets pleins d'horreur; « ils vont être révélés, ces forfaits qui ont souillé le palais « de nos rois dans la matinée du 6 octobre....» Il fut aisé de voir les fronts se voiler de terreur; on eût dit un coup de tonnerre qui réveillait le remords.

Pour comble, le Châtelet déclarait pour conclusion de sa procédure que le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau lui *paraissaient dans le cas d'être décrétés*. C'était un éclatant appel à la conscience nationale. Mais aussi par là les criminels échappaient à la justice; car l'Assemblée s'était réservé le droit de prononcer sur la culpabilité de ses membres, et ainsi l'inviolabilité fut assurée aux deux grands coupables. En cette rencontre, les orateurs royalistes parurent timides. Cazalès et Maury manquèrent à leur office de gardiens des lois. Le marquis de Bonnay seul prononça quelques paroles militaires qui firent frissonner les criminels. Mais ils étaient protégés par la formidable popularité des tribunes, et Mirabeau n'eut pas même à faire un effort d'éloquence pour arracher un vote que la faction imposait par la menace et par la terreur.

Toutefois le duc d'Orléans, au lieu de se présenter hardiment comme Mirabeau et de venir lui-même discuter son procès, fit porter à la tribune quelques paroles astucieuses et hypocrites par le duc de Biron, un de ses confidents de crime et d'orgie; puis, l'Assemblée prononça le décret suivant: « Il n'y a point lieu à accusation contre M. de Mira- « beau l'aîné et M. Joseph-Louis-Philippe d'Orléans. » « L'absolution de l'Assemblée nationale, a dit Étienne « Dumont, l'ami de Mirabeau, n'est pas celle de l'histoire.» Aussi le souvenir de la journée du 6 octobre restera-t-il gravé sur la mémoire de Philippe d'Orléans, ineffaçable comme cette tache de sang que, dans ses rêves, lady Mac-

beth, après le meurtre de Duncan, croyait voir sans cesse renaître sur sa main. Dès ce moment, le crime n'eut plus qu'à lever le front; l'impunité était promise aux pillages et aux meurtres.

Le décret de l'Assemblée nationale trouva toutefois dans le public d'énergiques désapprobateurs. Les chansons et les pamphlets attaquèrent le duc d'Orléans et le député Chabroud, qui avait été le rapporteur de cette affaire; celui-ci même gagna dans la mêlée le sobriquet populaire de *blanchisseur du duc d'Orléans*.

Mais cette réaction de la conscience publique ne produisit que des troubles impuissants et des représailles atroces. Avignon et le Comtat-Venaissin, Lyon, Uzès, Nîmes, Bordeaux, Perpignan, Aix, Montauban, Saint-Étienne, Angers, Douai, Nancy, virent naître des conflits sanglants; c'étaient comme de hautes protestations contre le crime des factions de Paris. Les factions feignirent d'y voir des manifestations payées par l'or de l'étranger; et le parti royaliste ne sut pas repousser cette flétrissure, depuis lors renouvelée dans les histoires révolutionnaires. Ainsi les honneurs de la nationalité restaient à des partis accrédités par les passions ennemies de la France; on eût dit quelque chose de fatal qui ne permettait pas aux défenseurs de la royauté de jouir de leur patriotisme, tant la raison publique était confuse, et aussi tant le devoir sous une autorité débile était indécis.

XXIX.

1790. — Pendant tous ces orages, Necker avait disparu (4 septembre) des affaires, n'y laissant aucune trace; les ministres se succédaient sans système et sans politique, et l'Assemblée nationale, tenant le roi captif à Paris, multipliait ses lois de démolition.

Elle avait prononcé la spoliation des biens du clergé; puis elle avait décrété (12 juillet) une Constitution civile, qui rompait toutes les lois de la hiérarchie ecclésiastique : source fatale de persécutions ; œuvre impie, qui tendait à décatholiciser la France en livrant la religion à la Révolution.

Elle avait aussi décrété (6 septembre) l'abolition des parlements, sur la motion d'Adrien Duport, ce même conseiller qui s'était jeté dans les séditions sous prétexte de l'indépendance de la magistrature : triste expiation des troubles et des factions des temps passés.

Enfin toute la vieille Constitution de l'État avait croulé comme d'un seul coup par l'établissement des départements et des districts. Et, chose étonnante, les révolutionnaires et les amis de la cour s'étaient réjouis à la fois de cette innovation extrême de l'abbé Sieyès, les uns y voyant la ruine définitive de l'ancien régime, les autres un moyen de donner plus de force à l'action du roi ; double opinion qui avait son fondement, si ce n'est que ce n'était pas à Louis XVI que les factions réservaient l'autorité centralisée, où s'allaient abîmer les franchises anciennes.

Ce vaste ensemble de destruction jeta l'épouvante dans les esprits. L'instinct du salut se révéla toutefois par quelques scènes éparses de résistance; mais le génie de la défense était absent, et cette révolution légale dut se consommer rapidement par la chute précipitée de toutes les vieilles lois.

En même temps, la violence allait la tête haute, et la persécution commençait à se montrer au sujet du serment à la Constitution civile du clergé. La désignation de prêtres réfractaires et de prêtres jureurs annonçait une distinction qui devait finir par des haines et des supplices.

Louis XVI avait d'abord refusé énergiquement de sanctionner cette Constitution schismatique ; il voulait bien sacrifier les droits de sa couronne, mais non sa foi. De leur

côté, les évêques publièrent une admirable déclaration, où ils défendaient sans plainte et sans amertume les vrais principes de l'église. Pour vaincre cette opposition, l'Assemblée nationale prononça, par un décret du 27 novembre, que tous les évêques et les curés qui ne prêteraient point serment à la Constitution civile, seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions. En même temps, on eut soin de répandre que si le clergé se montrait docile au vœu de l'Assemblée, l'expropriation de ses biens déjà commencée serait ajournée indéfiniment; et ce fut pour lui donner le temps de réfléchir sur cette proposition que la prestation du serment fut renvoyée à deux mois.

Mais les factieux avaient surtout besoin de la sanction royale, pensant qu'elle entraînerait une grande partie de l'épiscopat français. Menaces, prières, sollicitations, rien ne fut épargné pour vaincre la résistance du roi; les menaces elles-mêmes se changèrent bientôt en fureur. Les journaux de l'anarchie retentissaient des plus affreuses déclamations; le club des Jacobins déclarait qu'on égorgerait *Capet* et sa famille s'il refusait la sanction; des bandits poussaient des clameurs effrayantes autour des Tuileries; les masses populaires s'ébranlaient déjà; l'Assemblée nationale s'était constituée en permanence, et elle avait décidée (22 décembre) que son président irait demander au roi la sanction; enfin Lafayette et un grand nombre de députés vinrent annoncer au roi que les horreurs des 5 et 6 octobre allaient se renouveler, et qu'ils se trouveraient bientôt dans l'impuissance de garantir le palais contre la rage des faubourgs. Louis XVI alors, voyant sa famille tremblante et ses jeunes enfants se presser autour de lui au bruit des sanguinaires vociférations de la populace, se détermina au grand acte que les circonstances exigeaient de lui et sanctionna la Constitution civile du clergé et le décret du 27 novembre dernier.

1791. — Au jour fixé pour la prestation du serment (4 janvier), des groupes menaçants entourèrent le lieu des séances; les tribunes se remplirent de Jacobins et des furies de la Halle que les folliculaires excitaient depuis plusieurs jours contre les prêtres; tout annonçait une séance des plus tumultueuses. Quelques députés courageux, Cazalès, Malouet, Foucault, la Gallissonnière, Virieu, Dufresse et le président Beauharnais, demandaient qu'on chassât les perturbateurs qui entouraient l'enceinte des délibérations.

On entendait distinctement cet horrible cri : « A la lan-« terne ceux qui refuseront! » Enfin, après un orage épouvantable, commença la cérémonie de la prestation du serment. Tous les évêques présents refusèrent, à l'exception de Talleyrand, évêque d'Autun; et, sur deux cent cinquante-cinq curés ou abbés, soixante-dix seulement imitèrent ce honteux exemple. En dehors de l'Assemblée, trois évêques prêtèrent serment : le cardinal de Brienne, archevêque de Sens; de Jarente, évêque d'Orléans, et de Savines, évêque de Viviers.

XXX.

Cependant les premiers révolutionnaires de 89 se voyaient au loin débordés. Les émeutes et les rassemblements de Paris avaient pris un aspect formidable; le nom du roi et celui de la reine étaient devenus un objet d'outrage; la menace se faisait hideuse, et des bandes de scélérats, sauvages demi-nus, s'en allaient étaler devant le palais du roi leurs sales infamies : rien de semblable n'avait encore paru chez aucun peuple, barbare ou policé.

La famille royale dut songer alors à échapper à des désastres qui, chaque jour, devenaient plus imminents. Les tantes du roi quittèrent la France (4 février); Monsieur

fit ses préparatifs pour s'éloigner à son tour; mais cette défiance fut un signal funeste; la multitude révolutionnaire eut le secret de sa force par la terreur qu'elle inspirait, et elle n'en fut que plus avide de l'exercer par le crime.

Lafayette ne savait plus que faire de sa popularité ambiguë : il flottait entre les factions. Une vaste émeute, conduite par Santerre, se déclare dans le faubourg Saint-Antoine (28 février); il y court avec sa milice et la disperse, mais en lui laissant les moyens de rassembler des forces plus considérables et plus formidables. Au bruit de cette émeute, les royalistes s'étaient armés au hasard et étaient accourus aux Tuileries pour défendre le roi; mais Lafayette vint les désarmer violemment et les chasser du château : on eût dit qu'il voulait se faire pardonner la répression des bandits. On ne parla bientôt dans tout Paris que de la conspiration des Tuileries, et l'histoire révolutionnaire, tenace comme il convient à l'histoire écrite par les factions, se mit à raconter à la postérité les desseins criminels de la grande *journée des poignards*.

La cour venait de faire un pas de plus vers l'abîme. Chaque tentative de défense la précipitait. Déjà elle avait tourné sa dernière espérance vers Mirabeau. Mais le grand tribun était aussi dépassé, et déjà il n'égalait plus les crimes et les passions de la Révolution qu'il avait allumée. Il se laissa donner de l'or et supplier par la reine en personne d'enchaîner le monstre populaire. Mais sa parole ne mugissait plus parmi les tempêtes; il était vaincu, et puis, sa fin approchait. Les excès de plaisir et de travail, les émotions de la tribune, avaient usé en peu de temps cette existence si forte; ses traits étaient pâles, ses yeux profondément creusés, et une teinte verdâtre qu'on attribuait au poison couvrait tout son corps. Aussi la cour était alarmée, tous les partis étaient étonnés, et, même avant sa mort, on en

demandait la cause. Il mourut le 2 avril 1791, avec le pressentiment des calamités qu'il léguait à sa patrie.

« Quand je ne serai plus, disait-il à Étienne Dumont, « son ami, on saura ce que je valais. Les malheurs que j'ai « arrêtés fondront de toutes parts sur la France. Cette « faction criminelle qui tremble devant moi n'aura plus « de frein. Je n'ai devant les yeux que des prophéties de « malheur. Ah! mon ami, que nous avions raison, quand « nous avons voulu dès le commencement empêcher les « Communes de se déclarer Assemblée nationale ; c'est là « l'origine du mal. Depuis qu'ils ont remporté cette vic- « toire, ils n'ont cessé de s'en montrer indignes.... Ils ont « voulu gouverner le roi, au lieu de gouverner par lui ; « mais bientôt ce ne sera plus eux ni lui qui gouverneront, « une vile faction les dominera tous et couvrira la France « d'horreurs. »

Une autre fois il s'était écrié : « Vous aurez des mas- « sacres, vous aurez des boucheries, vous n'aurez pas « même l'exécrable honneur d'une guerre civile ! » Et enfin, touchant à sa mort : « J'emporte, dit-il à Talleyrand, « les derniers lambeaux de la monarchie. » Son présage était vrai, si ce n'est que ces lambeaux, c'était lui en grande partie qui les avait faits.

Aussitôt après la mort de Mirabeau, les factieux déployèrent une activité satanique dans l'exécution de leurs projets. On ne peut concevoir par quelle magie ils étaient parvenus à inspirer au peuple de Paris une animosité aussi furieuse contre le roi et sa famille ; c'est un des faits les plus inexplicables de l'esprit humain : jamais tyran farouche n'avait soulevé autant de haines. De moment en moment, des bandes d'hommes et de femmes en guenilles venaient stationner dans les jardins des Tuileries, devant les fenêtres du roi, et vomissaient mille imprécations contre lui.

Dans le courant du mois d'avril (le 18), Louis XVI,

désirant faire respirer l'air de la campagne à ses enfants, ordonna qu'on le conduisît à Saint-Cloud pour y passer une semaine. A la vue des voitures qui venaient prendre la famille royale, le peuple s'émeute, les gardes nationaux se joignent à lui ; on dételle les chevaux, et le voyage ne peut s'effectuer. Louis XVI réclame énergiquement auprès de l'Assemblée nationale contre une telle tyrannie ; mais sa réclamation ne fut pas écoutée ; et Lafayette, qui, depuis la mort de Mirabeau, était redevenu le personnage le plus influent, bien loin de s'interposer pour faire cesser ces outrages, reprit au contraire ardemment ses projets de déchéance. Le roi, qui ne les ignorait point, résolut alors de poursuivre le plan formé par Mirabeau, et, dans ce but, il convint avec le marquis de Bouillé de se rendre à Montmédy et d'obliger ensuite l'Assemblée nationale de transiger avec lui sur les points les plus importants, tels que la révision de la Constitution, le rétablissement des provinces, la constitution civile du clergé, etc. Ce projet était hardi, et s'il eût réussi au mois d'avril, avant la mort de Mirabeau, il restait encore à la France des ressources assez grandes pour se tirer de l'état épouvantable où elle était tombée.

On a souvent dit que le roi aurait dû se mettre à la tête des fidèles royalistes et de tenter une défense désespérée par les armes. Mais on oublie qu'il y avait partout des indices d'un découragement qui glaçait les plus fermes volontés. L'armée offrait peu de ressources. Selon Bertrand de Molleville, rien n'avait frappé d'inertie les soldats accoutumés à obéir, comme de se voir en face du peuple armé de ses haches et de ses piques. Louis XVI, déjà faible par sa nature, se sentait plus faible encore de l'épouvante d'autrui. Souvent des pensées de fuite avaient assailli son âme désolée, et toute sa famille aspirait à l'exil, cette fatale extrémité des rois dont le trône croule : c'est ce salut extrême qui fut enfin tenté.

XXXI.

Ici apparaît le drame fatal de Varennes dans ses sinistres détails. Louis XVI avait pu s'enfuir de Paris (nuit du 20 au 21 juin 1791), accompagné de la reine, de Madame Élisabeth, de ses deux enfants, de Mme de Tourzel, leur gouvernante, et de trois gardes du corps habillés en courriers. Monsieur s'enfuit aussi la même nuit ; mais il prit la route de Flandre et parvint à se sauver. Sa disparition soudaine avait laissé les factions dans l'effroi ; Paris était en feu ; une agitation universelle régnait dans cette vaste cité ; les rues, les places publiques étaient encombrées de foule ; les gardes nationales se rassemblaient ; le tambour battait le rappel ; le canon d'alarme tonnait de minute en minute. Tous les travaux avaient cessé ; le peuple des faubourgs hurlait ; il éclatait en paroles cyniques, parce que sa proie lui était échappée, et de rage il brisait les lis et les différents emblèmes de la royauté qui ornaient les édifices publics. Les clubs, convoqués à la hâte, retentissaient de motions frénétiques. Celui des Cordeliers décrétait que l'Assemblée nationale avait voué la France à l'esclavage en proclamant l'hérédité de la couronne ; il demandait que le nom de roi fût à jamais supprimé et que le royaume fût constitué en république ; Danton lui soufflait son audace et Marat sa démence. Camille Desmoulins excitait la gaieté du peuple, comme la forme la plus insultante de son mépris. On affichait sur les murs des Tuileries des promesses d'une récompense modique pour ceux qui ramèneraient les animaux malfaisants ou immondes qui s'en étaient échappés. On faisait en plein vent, dans le jardin, des motions extravagantes. « Peuple, disaient des orateurs montés sur des « chaises, il serait malheureux que ce roi perfide nous fût

« ramené ; qu'en ferions-nous ? Il viendrait, comme « Thersite, nous verser ces larmes grasses dont nous parle « Homère, et nous serions attendris. S'il revient, je fais « la motion qu'il soit exposé pendant trois jours à la risée « publique, le mouchoir rouge sur la tête ; qu'on le con- « duise ensuite, d'étape en étape, jusqu'à la frontière, et « qu'arrivé là, on le chasse à coups de pieds hors du « royaume. » Fréron faisait vendre ses feuilles du jour dans les groupes. « Il est parti, y lisait-on, ce roi imbécile, « ce roi parjure ! Elle est partie, cette reine scélérate, qui « réunit la lubricité de Messaline à la soif du sang qui con- « sumait Médicis ! Femme exécrable ! furie de la France ! « c'est toi qui étais l'âme du complot ! » Le peuple, répé- tant ces paroles, colportait de rue en rue ces imprécations odieuses, qui nourrissaient sa haine et envenimaient sa terreur. Mais, dès qu'on le sut arrêté à Varennes, une réaction formidable se fit dans les âmes ; on ne vit plus que d'horribles transports.

« Je suis arrêté, s'écria Louis XVI ; il n'y a plus de « roi ! » C'était un triste pressentiment. Toutefois la Révo- lution, à mesure qu'elle avançait vers son terme, trouvait en elle-même des résistances imprévues. Barnave avait été envoyé avec Latour-Maubourg et Pétion pour ramener le monarque captif et le protéger contre la fureur des popu- lations armées qui couvraient la route de Paris et manifes- taient la plus violente exaspération. Chaque pas, dans ce malheureux retour, était marqué par quelque sanglant outrage. De Dampierre, appelé par un sentiment de fidélité, s'approche de la voiture pour offrir des hommages à ses malheureux maîtres : il tombe frappé de deux balles, et son corps est mis en lambeaux par la populace.

25 juin. — Arrivée aux barrières de Paris (sept heures du soir), la voiture, qui renfermait les malheureux prisonniers, fut assaillie par des bandits, et elle traversa la ville au tra-

vers d'une forêt de baïonnettes; on entendait, le long de cette redoutable haie, cette phrase homicide : « La mort « pour qui se découvrira devant le roi ! » De Guillermy, député du tiers, se découvre en voyant passer le roi; aussitôt on le menace; mille baïonnettes se tournent contre lui; on veut le forcer de remettre son chapeau; il le lance au milieu de la foule : ce trait de courage arrête les furieux. Cazalès faillit être mis en pièces par la populace; une députation de ses collègues vint heureusement le réclamer.

Cependant Dieu fit luire un éclair d'espérance dans le cœur du royal captif : Barnave revint à de meilleurs sentiments. Le contact de cette grandeur frappée, supportant ses infortunes avec calme et noblesse, avait sans doute ému l'ardeur révolutionnaire, car lorsqu'il reparut dans l'Assemblée, ce fut pour protéger Louis XVI contre les décrets de déchéance et de mise en accusation que provoquaient Robespierre et Danton en toute hâte. Il fut secondé dans son généreux dessein par le conseiller Duport et les deux frères Lameth, qui essayèrent de racheter ainsi leur affreuse ingratitude envers celui qui les avait comblés de bienfaits; mais en révolution on ne se repent pas, on expie.

Au milieu des retours étranges de terreur et de popularité que produisaient encore et le nom de Louis-Philippe d'Orléans et les fureurs des Jacobins, l'Assemblée nationale rendit un décret (14 juillet) qui proclamait l'inviolabilité du roi. Effrayé de cette décision, Robespierre quitta (16 juillet) la séance et parut au milieu du peuple qui se pressait continuellement autour de la salle : « Mes amis, « tout est perdu! Le roi est sauvé! » s'écria-t-il. Et aussitôt le peuple courut aux Jacobins; le club s'enflamma. Laclos, l'horrible affidé du duc d'Orléans, le présidait; il formula à la hâte une pétition pour faire déclarer la déchéance de Louis XVI, comme perfide et traître à ses ser-

ments : c'était une proclamation de révolte ouverte contre l'Assemblée nationale.

La pétition fut portée le lendemain (17 juillet) au Champ-de-Mars, et la foule s'y précipita pour la couvrir de ses adhésions sur l'autel même de la patrie. Des brigands s'étaient jetés dans la multitude, épiant l'occasion de quelque crime. On découvre deux pauvres invalides cachés sous la charpente de l'autel de la patrie ; la populace les massacre ; on leur coupe la tête, qu'une bande d'enfants féroces alla promener, au bout de piques, jusqu'aux environs du Palais-Royal, et alors le désordre n'eut plus de bornes. D'autres meurtres furent commis ; d'autres têtes furent coupées. L'Assemblée nationale se déclare en permanence et réclame l'assistance de la garde nationale et de la municipalité qu'elle charge de veiller à l'ordre public. Lafayette et Bailly arrivent avec le drapeau rouge, signal de la loi martiale. Mais, aussitôt, la garde nationale et l'artillerie sont assaillies par des volées de pierres et des coups de feu. On attaque alors le peuple avec des armes et du canon. L'autel de la patrie est teint de sang ; le Champ-de-Mars est souillé de carnage, et, dès ce moment, Lafayette et Bailly sont confondus dans les anathèmes des Jacobins qui poursuivaient la cour.

Pendant ce temps-là, le duc d'Orléans était allé se cacher au Raincy, et Robespierre, aussi lâche que féroce, n'osa point paraître sur le lieu de la scène où Danton, ce Mirabeau de la populace, dirigeait le mouvement. « Il « tremblait dans son obscure demeure, dit M. Thiers, et « malgré son inviolabilité de député, il demandait asile à « tous ses amis. » Pendant plusieurs jours on ne le vit ni à l'Assemblée ni aux Jacobins, et ce club demeura fermé un mois entier.

XXXII.

L'Europe contemblait ce vaste désordre sans le comprendre, et peut-être même sans le maudire. L'empereur Joseph II était mort dans le délire d'innovations philosophiques. Il avait vu avec une insensibilité morne les désolations et les périls du trône où était assise sa sœur Marie-Antoinette. Rien n'avait mieux attesté combien la royauté avait perdu de ses élans chrétiens de chevalerie et d'amour. Tout semblait glacé en Europe. L'empereur Léopold II avait toutefois des inspirations meilleures ; mais la prudence manqua à sa politique.

Tout à coup on apprit que les cabinets d'Autriche et de Berlin formaient une ligue dans le dessein déclaré de défendre la monarchie Française ; et c'était précisément un moyen assuré de la perdre sans retour. La convention des deux souverains, datée de Pilnitz (27 août), était motivée en ces termes : « Sa majesté l'empereur et sa majesté le « roi de Prusse ayant entendu les désirs et les représenta- « tions de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent « conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve « actuellement sa majesté le roi de France comme un « objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Eu- « rope. » En conséquence, les deux rois faisaient appel à tous les États et les conviaient à employer avec eux « les « moyens les plus efficaces pour mettre le roi de France en « état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases « d'un gouvernement monarchique ; « et ils annonçaient le dessein formé « d'agir promptement et d'un mutuel « accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but « proposé et commun. »

Et pour comble de maladresse, les deux princes, si fa-

talement désignés par la Convention, rédigèrent une sorte de manifeste adressé à Louis XVI, dans lequel ils invoquaient cet engagement des deux monarques pour accréditer leurs protestations contre les actes révolutionnaires que leur frère aurait sanctionnés ou subis. C'était Calonne qui avait inspiré cette politique, où la guerre se montrait suspendue sur la Révolution ; mais elle ne fit qu'attiser l'incendie qui déjà dévorait la France.

XXXIII.

30 septembre 1791. — C'est parmi ces émotions que l'Assemblée nationale, dite *constituante*, arrivait au terme de sa carrière, après avoir passé par les exagérations de l'enthousiasme et les mépris de l'inexpérience, et lancé la France dans un abîme, où la liberté devait se confondre dans la licence, et puis enfin périr dans le sang. Elle s'était ouverte aux acclamations d'un peuple unanime dans ses espérances ; elle allait se fermer au bruit des récriminations de tous les partis ; et elle finit en effet si lâchement, au moment où elle se voyait obligée de supporter tout le poids de son ouvrage, qu'elle doit être regardée comme la première et la principale cause de toutes les calamités qui désoleront la France pendant une période de vingt-quatre années.

Elle avait depuis son apparition promulgué, au milieu des dissensions et des folies populaires, deux mille deux cents décrets, et l'histoire ne saurait les dénombrer tous avec leur objet propre de destruction ; elle avait rasé toutes les institutions anciennes, non seulement celles que le temps rendait inapplicables, mais encore celles qui se pouvaient adapter à des habitudes nouvelles de liberté, conservant la royauté comme pouvoir exécutif et dépossédant

le roi de la puissance législative ; elle avait proclamé les droits métaphysiques de l'homme, confondu tous les éléments de la société, déchaîné les passions populaires et désorganisé la monarchie avec une inconcevable célérité ; elle avait rompu le lien d'association, et par là même disposé l'homme isolé à la servitude ; elle avait dressé sur la France le principe d'une centralisation inconnue, et fait ainsi de la liberté l'instrument de la tyrannie ; et la France, par ses antipathies pour des dominations de vanité, avait accepté avec applaudissement les apprêts d'une domination administrative sans exemple dans l'histoire des peuples.

Enfin ce grand nivellement fut couronné par une Constitution nouvelle (3 septembre 1791) qui dépouillait le roi de tous ses droits politiques, et en particulier du droit de faire la paix ou la guerre, droit réservé à la nation, indice suffisant d'une révolution consommée. Louis XVI alla jurer l'observation de cette Constitution dans une séance solennelle (14 septembre). L'apparition du roi sembla raviver des souvenirs d'amour, et son discours jeta dans l'Assemblée une vive émotion : on eût pu se croire aux jours d'enthousiasme de 89 ; c'était comme un dernier adieu à la monarchie.

L'Assemblée constituante, en s'éloignant, allait laisser le trône aux mains des factions. Louis XVI, en vertu de la Constitution, essaya de se donner une garde ; mais ce fut une occasion de conflit avec la garde nationale de Paris. On lui avait aussi constitué une liste civile (9 juin 1790) ; mais le trésor était vide, et le roi ne put même payer ses serviteurs. En même temps les partis s'étaient transformés. Les royalistes n'étaient déjà plus dans le mouvement des affaires. A leur place était apparu le parti des monarchiens ou des impartiaux, dit aussi des modérés, sorte d'opinion indécise, comme il s'en rencontre en tous temps pour servir de transition vers les partis violents et extrêmes. Les con-

stitutionnels venaient ensuite, parti plus avancé dans la Révolution, mais incapable comme le premier de la contenir. Enfin le parti des Jacobins se montrait déjà avec tout le développement de sa frénésie, si ce n'est que les orléanistes étaient dans son sein, pensant le maîtriser et payant ses crimes pour en faire sortir une royauté d'un d'eux. Quant au duc d'Orléans, il se tenait dans l'ombre, prêtant son nom aux desseins funestes, n'apparaissant que pour des actes de lâcheté, se dépouillant de son titre de prince, déclarant que les titres civiques suffisaient désormais à quiconque était né sur le sol de France, préludant enfin par l'infamie à l'usurpation qu'il avait rêvée.

XXXIV.

Tandis que le feu de la sédition embrasait le monde, et que la sanglante insurrection de Saint-Domingue trouvait dans la nation des voix de philanthropie pour excuser, pour exalter même son horrible carnage des blancs, une Assemblée nouvelle, représentant la Révolution dans ses progrès, s'ouvrait à Paris (1er octobre 1791). Cette Assemblée nationale, plus connue dans l'histoire sous le nom d'Assemblée législative, se composait de sept cent quarante-cinq membres, parmi lesquels on comptait près de quatre cents avocats, la plupart dénués de fortune; soixante-dix prêtres apostats; autant de poètes et de littérateurs sans talents comme sans renommée, transformés soudainement en Lycurgues; anciens valets des courtisans de Versailles, aujourd'hui courtisans du peuple ou de la Commune de Paris; la plus grande majorité ne possédant aucun patrimoine et n'ayant pas même atteint leur trentième année; et presque tous n'étant connus que parce que depuis deux ans ils avaient exercé leur loquacité dans les clubs et les

assemblées populaires, ou sur la place publique. La noblesse et le clergé n'y avaient plus que quelques membres épars ; l'intérêt démocratique avait dominé les élections; seul il allait désormais inspirer ses actes et sa politique.

Le côté droit de l'Assemblée ne devait plus avoir rien de commun avec ceux qui, les premiers, avaient défendu la monarchie ; là se réfugiaient, timides et glacés, et en très-petit nombre, ceux-là même qui avaient appelé la Révolution comme réforme, se rattachant à quelques débris de la vieille Constitution et s'abritant en quelque sorte dans les ruines. Au centre apparaissait une masse de révolutionnaires ineptes ou indécis, disposés à adopter ou à sanctionner par la peur toutes les ruines nouvelles, et, votant tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, elle devint lâche et méprisable dans les Assemblées postérieures où régna la violence, et reçut le nom trivial et honteux de *ventre*. Enfin au côté gauche se déroulait le parti jacobin, s'avançant de plus en plus en ses desseins de destruction et dominant l'avenir par la jouissance de ses premiers triomphes.

Les clubs acquirent à cette époque une plus grande importance. Agitateurs sous la Constituante, ils devinrent dominateurs sous la Législative. C'était là que se rendait tout ce qui voulait parler, s'agiter, s'émouvoir. L'Assemblée nationale ne pouvant contenir toutes les ambitions, celles-ci se réfugiaient dans les clubs, où elles trouvaient une tribune et des orages. Le peuple courait à ce spectacle nouveau, et y trouvait, dès ce temps même, un emploi lucratif; car on y payait les applaudissements, dit Bertrand de Molleville.

Le plus ancien des clubs, celui des Jacobins, avait déjà une influence extraordinaire ; il semblait à peine égaler l'ardeur des passions. Un autre club, celui des Cordeliers, avait voulu rivaliser de violence avec les Jacobins; Camille Desmoulins en était l'écrivain, Danton en fut le chef. Robespierre resta aux Jacobins, où il dominait sans partage

par le dogmatisme de ses opinions et par une certaine réputation d'intégrité qui lui valut le surnom d'*Incorruptible*. C'est en face de cette rivalité que se constitua le club des Feuillants pour venir en aide à la droite de l'Assemblée ; mais il n'eut point d'écho dans les masses populaires désormais fascinées et comme enivrées par le crime : c'est que la passion manque aux réunions défensives ; l'offensive seule groupe les factions.

Entre ces partis divers, il en apparaissait un qui semblait s'être formé dans le Jacobinisme, si ce n'est qu'il formulait les violences en théories, comme s'il eût manqué de courage pour les réaliser dans la pratique ; parti dogmatique, qui se contenta de dominer les centres avec les doctrines de la gauche, mais sans pouvoir contenir la gauche par la force numérique des centres. Ce parti était celui des Girondins, remarquable par un certain enthousiasme de langage et une facilité d'éloquence qui eut alors son prestige et qui a gardé depuis quelque autorité. Il rêvait la République avec tous ses prestiges, avec ses vertus et ses mœurs sévères. L'enthousiasme et la véhémence furent ses principaux caractères. Avec l'horreur du massacre, les Girondins servirent les meurtriers ; avec l'amour de la liberté, ils constituèrent la tyrannie ; avec la haine du régicide, ils tuèrent le roi. Le centre appartint à ce parti, ne pouvant plus appartenir au parti de l'ordre, qui tous les jours s'épuisait ; et par là s'établit la domination absolue de la gauche. Par Vergniaud, Guadet, Gensonné et Huart, le centre toucha à Chabot, Bazire et Merlin de Thionville, terrible unité qui embrassa des volontés disparates, pour en faire une puissance d'où devait sortir plus tard la puissance formidable de la Convention. Inférieurs par le talent, ces derniers surpassaient les autres Girondins par l'audace ; ils devinrent le parti de la Montagne, lorsque après le renversement du trône ils se séparèrent de la Gironde.

Au moment où tout s'écroulait ainsi autour du trône, un homme, célèbre par l'immense part qu'il avait eue dans la ruine publique, cherchait à se rapprocher du roi : c'était le duc d'Orléans qu'on amenait à Louis XVI, comme un prince qui se repent. Sentant lui-même combien il était déjà déplacé dans le parti populaire, d'Orléans voulut essayer d'obtenir le pardon de la cour, et Louis XVI prit au sérieux quelques paroles qui témoignaient de la peur, mais non du remords; sur le conseil de Bertrand de Molleville, il lui donna le grade d'amiral qu'il ambitionnait depuis longtemps. Par le conspirateur tremblant, on eût pu tenir sous la main la conspiration entière ; mais quand il parut au milieu des courtisans, l'étonnement et l'horreur assombrirent tous les visages : la nouvelle de sa réconciliation avec le roi n'avait pas encore transpiré. Un murmure d'indignation courut avec son nom dans les chuchotements ironiques. La foule s'ouvrit sur son passage et s'écarta comme en répugnance d'un contact odieux. En approchant de la chambre du roi, des groupes de courtisans et de gardes lui barrèrent avec affectation les portes en lui tournant le dos et en serrant les coudes; rebuté de ce côté, il entra dans les appartements de la reine. Le couvert était mis pour le dîner de la famille royale. « Prenez garde aux plats! » crièrent des voix outrageantes, comme si on eût vu entrer un voleur ou un empoisonneur public. Le prince, indigné, rougit, pâlit et crut reconnaître un mot d'ordre donné par le roi dans ces insultes. Il regagna l'escalier pour sortir du palais; mais de nouvelles huées, de nouveaux outrages l'y poursuivirent, et, du haut de la rampe qu'il descendait, on cracha sur ses habits et jusque sur sa tête. Des poignards l'auraient blessé moins cruellement que ces outrages du mépris. Il sortit du château sans avoir pu voir la famille royale, implacable et emportant au cœur une blessure cruelle. Dans les temps d'autorité, les coupables ne sont

pas insultés, mais punis. Maintenant, toute la force se bornait à huer le crime; c'était lui donner un prétexte et le pousser à la frénésie par une sorte de désespoir.

Aussi le duc d'Orléans se remit dans la voie des Jacobins. Il ouvrit son palais à Danton et à Barrère, et ne se rencontra plus que dans les partis extrêmes qu'il suivit sans hésiter ni reculer un seul jour, en silence, partout, jusqu'à la République, jusqu'au régicide, jusqu'à la mort. Lafayette avait déposé tout le commandement militaire et disparu de la scène politique; d'Orléans fit nommer Santerre au commandement de la garde nationale de Paris; le démagogue Pétion fut élu maire à la place de Bailly (17 novembre 1791) par la protection des Jacobins. Ainsi la Révolution se choisissait des instruments terribles, qui à leur tour devaient être bientôt brisés. L'Assemblée nationale suivait la même impulsion de violence. Alors se déclara un commencement de lutte ouverte, au sujet de l'émigration des nobles hors du royaume; fuites aveugles, précipitées, toutefois contraintes et en quelque sorte fatales, que l'histoire a déjà reprochées tant de fois comme une faute à la noblesse de France.

Mais, il faut le dire, il y avait alors un affreux déchaînement contre tous ceux qui avaient des titres de famille; la naissance fut un crime comme elle avait été une vanité. Et, pour comble, il n'était point donné aux nobles de se faire pardonner leur origine ou leurs priviléges détruits, en se mêlant à la réaction générale qui emportait le peuple entier dans ces destructions; car la raison eût passé pour de l'hypocrisie et le patriotisme pour de la bassesse. Il eût fallu un ensemble de volonté et une règle souveraine de conduite, qui ne se trouvaient ni dans la royauté ni dans le parti royaliste. Chacun donc suivit sa pente. Les plus sages furent emportés par les plus prompts; et comme d'ailleurs le séjour en France était funeste, on se précipita

au dehors, sans préméditation et sans avoir aucun projet de politique arrêté. On fit de l'émigration une affaire d'amour-propre, bien plus, une affaire d'honneur, et ce qui est regardé dans l'histoire comme un événement insensé, fut tout au plus un événement fortuit, dominé par un instinct de salut, qui avait à peine le temps de choisir entre les périls.

L'Assemblée nationale s'arma de décrets contre l'émigration, dont le seul fait signalait la France aux yeux de l'Europe comme une terre de mort.

Les Français, rassemblés au delà des frontières, furent d'abord déclarés (28 octobre, 9 novembre 1791) suspects de conjuration contre la France, puis coupables de conjuration et punis de mort, si, au 1er janvier 1792, ils étaient encore en état de rassemblement, et les revenus de leurs biens confisqués pendant leur vie au profit de la nation. Les mêmes décrets portaient que les princes français, frères du roi, seraient également punis de mort comme de simples émigrés, s'ils n'obéissaient pas à la sommation qui leur était faite; que leurs revenus seraient, dès à présent, séquestrés; et que les officiers de terre et de mer, qui abandonneraient leur poste sans congé ou sans démission acceptée, seraient assimilés aux soldats déserteurs et punis de mort.

Ces deux décrets portèrent la douleur dans le cœur du roi et la consternation dans son conseil. La Constitution lui donnait le droit de les suspendre par le *veto* royal : c'est ce qu'il fit (12 novembre); mais suspendre les effets de la colère publique contre les ennemis armés de la Révolution, c'était l'appeler sur lui-même. « Les Girondins, « dit M. de Lamartine, fomentaient artificieusement ces « éléments de discorde entre l'Assemblée et le roi. Ils « attendirent avec impatience que le refus de sanctionner « les décrets portât l'irritation au comble et forçât le roi

« à fuir ou à se remettre dans leurs mains. » De là des violences nouvelles. L'Assemblée nationale multiplia ses décrets ; elle confisqua, non plus les revenus, mais les biens (30 mars 1792) ; et ces décrets, Louis XVI les sanctionna. Une résistance fragile appelait une lutte terrible : ainsi marchait la Révolution agacée, irritée, exaltée par les hésitations, dès qu'elle n'était pas contenue, désarmée, vaincue par l'autorité.

Les affaires religieuses s'étaient aggravées, et le schisme s'était consommé. Le clergé fidèle fut privé de ses églises, que la Révolution livra aux prêtres assermentés. On fit même des décrets prononçant la peine de l'exil contre ceux qui refuseraient de prêter serment à la Constitution. Louis XVI refusa de les sanctionner ; et ce fut contre le roi un fatal grief. Le lendemain, les ministres venaient lui conseiller de faire desservir sa chapelle par des prêtres assermentés. « Non, Messieurs, non, dit le roi d'une voix « ferme ; ne me parlez pas davantage de cela : puisqu'on « a rendu la liberté du culte générale, je dois certainement « en jouir aussi bien que les autres. » L'esprit de schisme se déclarait par la violence comme par la peur ; les familles chrétiennes étaient dans les alarmes. Il se fit alors dans le peuple d'éclatantes scissions, prélude de persécutions sanglantes.

La misère venait s'ajouter à ces maux. En plusieurs lieux, il y eut des séditions. La Vendée commençait à se révéler ; là, plus qu'en aucun pays, la religion était sacrée, et l'on s'étonna que les pouvoirs de Paris osassent toucher à sa liberté. Ailleurs, la politique suffisait à l'excitation, et la guerre civile éclatait par des massacres. Tout était bruit, trouble, émeute dans les départements. Dans le Midi, la réunion du Comtat-Venaissin et de la ville d'Avignon à la France donnait lieu à des troubles armés (16 octobre 1791). Des massacres souillèrent les partis, et, dès ce moment,

on vit apparaitre en ces contrées ardentes des bandes organisées pour faire le métier de tuer. Là parut le fameux Jourdan Coupe-Tête : ses crimes sont restés célèbres ; ils sont écrits en lettres de sang sur les murailles de la Glacière. Les assassins préludèrent à la mort des femmes par des dérisions et des souillures qui ajoutent la honte à l'horreur, et le supplice de la pudeur au supplice de l'assassinat. Et quand il n'y eut plus personne à tuer, on mutila les cadavres ; on balaya le sang dans les égouts du palais ; on traîna dans la Glacière les restes mutilés, les victimes à demi-vivantes ; et puis on la mura, on y scella la vengeance de Jourdan et de ses satellites. A cette nouvelle, l'Assemblée frémit d'indignation et reçut l'hommage de ce crime comme un outrage ; le président s'évanouit en lisant l'affreux récit du massacre d'Avignon. On ordonna l'arrestation de Jourdan et de ses complices ; mais les Jacobins imposèrent aux Girondins l'amnistie pour les crimes d'Avignon ; et Jourdan, sûr de l'impunité et fier de son crime, y reparut pour immoler ses dénonciateurs.

A Brest, qui était un des foyers les plus bouillonnants du jacobinisme, Lajaille, commandant un des vaisseaux destinés pour Saint-Domingue, fut assailli dans les rues par des bandes de brigands ; Lauvergeat, un charcutier, l'arracha à la mort. Dans la ville d'Haguenau, on mit le feu à un vaste magasin de fourrage ; à Torn, des militaires s'armèrent et se battirent entre eux ; à Valognes, des troubles éclatèrent pour le choix que la municipalité avait fait d'un chapelain non sermentaire ; à Arles, à Nancy, à Agen, à La Rochelle, à Lille, à Metz, à Auch, en mille autres lieux à la fois, la sédition était ardente et les émeutes pleines de menaces.

« La discorde, dit M. de Lamartine, était fomentée dans « toutes les garnisons entre les officiers et les soldats. Le « sang coulait partout. Les clubs embauchaient les régi-

« ments. Les motions patriotiques, les dénonciations contre « les généraux, les insinuations perfides contre la fidélité « des officiers étaient dans les ordres du jour que le peuple « des villes donnait à l'armée. La terreur était dans l'âme « de l'officier, la défiance dans le cœur du soldat. Le plan « prémédité des Girondins et des Jacobins réunis était de « désorganiser cette force dévouée au roi, en substituant « des plébéiens aux nobles dans le commandement des « troupes et de donner ainsi l'armée à la nation. En atten- « dant, ils la donnaient à la sédition et à l'anarchie. Mais « ces deux partis, ne trouvant pas encore la désorganisa- « tion assez rapide, voulurent résumer en un seul acte la « corruption systématique de l'armée, la ruine de toute « discipline et le triomphe légal de l'insurrection. » Ils firent délivrer de prison les quarante-et-un soldats du régiment de Châteauvieux qui avaient eu, comme on sait, une part très-active à la fameuse insurrection de Nancy dans les derniers jours de l'Assemblée constituante, et leur décernèrent à Paris (15 avril 1792) une insolente ovation qui fut le triomphe de l'indiscipline, du scandale et du meurtre.

A Paris, enfin, tout annonçait des crimes nouveaux ; et Pétion, l'homme du désordre, fut obligé de se jeter avec la municipalité au milieu de la populace pour rétablir l'autorité des lois (23, 24 janvier 1792). Ainsi la royauté se noyait dans des flots d'anarchie.

XXXV.

1792. — Cependant des rumeurs de guerre s'étaient répandues ; le traité définitif d'alliance et de concert avait été signé à Berlin (7 février 1792) entre l'Autriche et la Prusse ; l'Europe paraissait s'armer. Il était parti des

manifestes de la cour de Vienne, et l'émigration semblait se mêler à des desseins de coalition. Alors la Révolution devint furieuse. On contraignit Louis XVI à prendre l'initiative; et, en vertu de la Constitution, c'était lui qui devait déclarer la guerre à l'Europe. Ce qui paraîtra singulier, c'est que les Jacobins excessifs et Robespierre, leur chef, étaient portés pour la paix, et les Jacobins modérés ou les Girondins, pour la guerre. Ceux-ci avaient à leur tête Brissot et Louvet, qui soutenaient la guerre de leur influence et de leur talent. Ils espéraient que les dangers de la patrie leur donneraient la force de secouer le trône et d'enfanter le régime républicain.

Pendant ce temps, il s'était fait de rapides changements de ministres. De Lessart, Duportail, Bertrand de Molleville; et puis de Narbonne, de Grave, Servan, Duport-Dutertre, parurent tour à tour, mais sans système; les sections les accueillaient ou les brisaient avec caprice. Le parti girondin fut maître un instant; cette fois, on crut voir apparaître un plan de politique. Dumouriez, Lacoste, Clavières, Garnier et Roland semblaient vouloir régler la Révolution; hommes d'un esprit raisonneur, sophistes qui se croyaient de force à enchaîner la logique, ils n'étaient là que pour attester l'impuissance des partis à se maîtriser eux-mêmes. Mme Roland, Spartiate vaniteuse, fut l'âme de ce ministère; Brissot en fut l'oracle diplomatique.

Alors régnait en despote une puissance toute nouvelle, c'était le journalisme. Ce forum universel et quotidien des passions du peuple s'était ouvert avec la Révolution. Tous les esprits ardents s'y étaient précipités; Mirabeau lui-même avait donné l'exemple : en descendant de la tribune, il écrivait les *Lettres à mes commettants* ou le *Courrier de Provence*. Camille Desmoulins jetait dans ses feuilles l'agitation fiévreuse de ses pensées. C'était le génie sarcastique de Voltaire descendu du salon sur les tréteaux. Brissot,

Gorsas, Carra, Prudhomme, Fréron, Laclos, Danton, Fauchet, Condorcet, Hébert et Manuel rédigeaient des journaux démagogiques; on commençait à y demander l'abolition de la royauté, « le plus grand fléau, disaient les « *Révolutions de Paris*, qui ait jamais déshonoré l'espèce « humaine. » Marat semblait avoir absorbé en lui toutes les haines qui fermentent dans une sociéte en décomposition; il s'était fait l'expression permanente de la colère du peuple; il écrivait avec de la bile et du sang, et, comme le premier Brutus, il contrefaisait peut-être le fou; mais ce n'était pas pour sauver sa patrie, c'était pour la pousser à tous les vertiges et pour la tyranniser par sa propre démence. Chaque opinion, chaque parti, chaque faction; la colère, le soupçon, la haine, l'envie, le fanatisme, la crédulité, l'injure, la soif du sang, les paniques soudaines, la démence et la raison, la révolte et la fidélité, l'éloquence et la sottise, avaient chacun leur organe dans ce concert de toutes les passions civiles, et le peuple frémissait sous l'impulsion diverse de ces conseillers d'anarchie. Le langage s'était transformé; on avait inventé une langue cynique, un style à part pour égaler les frénésies de la pensée. Tout respirait ainsi le crime et la folie.

Mais les événements suivaient leur cours. Dumouriez, caractère indécis, s'effraya comme tous ceux qui avaient quelque idée d'autorité. Il eut des conférences secrètes avec la reine, dont la pensée, plus pénétrante que celle du roi, pressentait des jours sinistres. Toutefois, les communications réciproques furent sans confiance. Dumouriez épiait les événements et cachait ses pensées; il affecta de la sécurité, et la reine se rejeta vers d'autres espérances.

La coalition des rois était lente. L'empereur Léopold avait contenu son premier élan, et puis, il ne fit que passer sur le trône. Les autres cabinets épiaient les événements. Le roi de Suède, Gustave III, était le seul qui parût prompt

à tirer l'épée ; aussi était-il à Paris un objet d'effroi. Tout à coup on apprit qu'il avait été assassiné dans un bal masqué, la nuit du 16 au 17 mars 1792. Le nom de l'assassin, le capitaine Ankarstroëm, vola en France comme un nom de libérateur. Cet événement releva le courage des révolutionnaires ; ils prirent une attitude menaçante et surent faire passer dans le peuple la fureur qui les animait. L'enthousiasme parisien devint une frénésie. On s'excitait par des fêtes d'un caractère théâtral que les anciennes mœurs n'avaient point connu. Et, cependant, les discordes désolaient la France ; le sang continuait de souiller les villes ; le meurtre même devenait une fête (1), et ainsi les Français s'accoutumaient à des spectacles d'atrocité.

XXXVI.

Ce fut parmi ces excitations que l'Assemblée nationale lança son décret de guerre (20 avril 1792). On fit intervenir le roi dans cet acte solennel, qui allait décider du sort de la France et de l'Europe. Louis XVI parut à l'Assemblée « plus triste que sérieux, dit un témoin oculaire, « Beaulieu, comme un homme qui enfouit ses angoisses. « Je viens, dit-il, au milieu de l'Assemblée nationale « l'entretenir sur des objets les plus importants dont elle « puisse s'occuper. Mon ministre des affaires étrangères « va vous lire le rapport qu'il a fait à mon conseil sur notre « situation politique. » Ce ministre, c'était Dumouriez! Son rapport était une accusation contre l'Autriche, qui n'avait cessé, disait-il, d'abuser du traité de 1756, et qui, en ces

(1) On fit une fête funèbre à l'occasion de l'assassinat du maire d'Étampes (3 mars 1792). Les meurtriers de ce magistrat, tué dans une émeute, furent reçus au club des Jacobins comme des patriotes persécutés. (Beaulieu, *Hist. de la Révolution.*)

derniers temps, avait allumé des haines et armé des ligues contre la France dans toute l'Europe. Le ministre concluait la justice et la nécessité de la guerre. Quand il eut fini de parler, Louis XVI, d'une voix émue et les larmes au yeux, ajouta ces paroles : « Vous venez d'entendre le rapport qui « a été fait à mon conseil. Les conclusions y ont été adoptées « unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermina- « tion ; elle est conforme au vœu, plusieurs fois exprimé, « de l'Assemblée nationale, et à celui qui m'a été adressé « par plusieurs citoyens de divers départements. J'ai dû « épuiser tous les moyens de maintenir la paix ; main- « tenant je viens, aux termes de la Constitution, vous « proposer formellement la guerre contre le roi de Hon- « grie et de Bohême (1). »

Étrange prérogative du monarque, qui proclamait la guerre, parce que, outre le vœu de l'Assemblée nationale, elle lui était demandée par plusieurs citoyens de divers départements! Le décret fut proclamé au milieu des plus bruyants transports et des cris de *Vive le roi!* Le public s'émut d'enthousiasme pour la guerre; c'était comme un signal de longues et de fatales exterminations dans toute l'Europe.

Trois corps d'armée étaient déjà formés : l'un en Flandre, commandé par le maréchal de Rochambeau ; le second sur la Moselle, commandé par Lafayette; le troisième en Alsace, sous les ordres du vieux maréchal Luckner. Dumouriez dirigeait à la fois les opérations politiques et les opérations militaires.

La guerre ne tarda pas à gronder sur nos frontières. Les premiers engagements furent des défaites. Les armées françaises ne connaissaient point encore cet emportement

(1) C'était François Ier, plus tard empereur d'Allemagne sous le nom de François II.

de bravoure qui devait bientôt suppléer à toutes les règles connues des batailles. En ce moment, la politique ôtait au commandement sa liberté; les rivalités des chefs énervaient la guerre et laissaient le courage sans conduite.

Les défaites exaltèrent la politique. Les clubs de Paris s'acharnèrent entre eux; la guerre des opinions devint furieuse. Tous les partis s'accusèrent d'avoir voulu trahir la cause de la liberté. Marat publia dans son journal, l'*Ami du Peuple* des articles, furibonds où il excitait ouvertement le peuple au meurtre de tous les aristocrates, et couvrait des plus audacieuses injures la famille royale et tous les hommes qui étaient suspects à son imagination délirante. Plusieurs députés réclamèrent en vain la répression de ce folliculaire, véritable trompette du crime; ses amis le vengèrent en dénonçant un prétendu comité autrichien qui, selon eux, se tenait aux Tuileries sous la direction de la reine.

Un moment on craignit une réaction royaliste. La cocarde blanche avait reparu; des régiments se déclaraient; la garde constitutionnelle du roi, composée d'hommes de courage (novembre 1791 et 2 mars 1792), pris dans les rangs de la noblesse et du peuple, paraissait résolue à défendre le dernier débris du trône. Le gouvernement alors s'effraya; l'Assemblée porta des décrets de répression; la garde fut licenciée (29 mai 1792), et son commandant, le duc de Brissac, envoyé dans les prisons d'Orléans, où il grossit le nombre des détenus que la haute cour de cette ville devait juger.

Les ministres suivaient ces retours de politique; trois furent destitués par Louis XVI (16 juin), Roland, Clavières et Servan; Dumouriez perdit aussi la confiance du roi, mais il offrit sa démission qui fut acceptée, et alla se réfugier au sein des armées. On vit alors arriver aux affaires des hommes sans renom, quelques-uns, toutefois, pleins de courage : Scipion Chambonnes, aux affaires

étrangères; Terrier de Monciel, à l'intérieur; Beaulieu, aux finances; Lajard, à la guerre; Lacoste et Duranthon gardèrent la justice et la marine. Louis XVI avait pris les nouveaux ministres aux *Feuillants*, comme pour se dissimuler à lui-même la gravité de ses périls; la Révolution le laissa faire, assurée qu'elle était de sa destinée. C'était le 17 juin; les Jacobins et le peuple, guidés par les Girondins, agitaient déjà la capitale; tout annonçait une prochaine insurrection; et les ministres, sans force armée, sans popularité et sans parti, acceptaient ainsi la responsabilité des périls accumulés par leurs prédécesseurs.

« Le roi, dit Mme Campan, tomba à cette époque dans « un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, « même au sein de sa famille, si ce n'est qu'à une partie de « trictrac qu'il faisait avec Madame Élisabeth après son « dîner. Il était obligé de prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine le tira de cette position si « funeste dans un état de crise où chaque minute amenait « la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour l'effrayer, tantôt « les expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait « aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui « dire que, s'il fallait périr, ce devait être avec honneur, « et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur « le parquet de leur appartement. »

XXXVII.

Cependant le pouvoir s'était déplacé : le club des Jacobins dominait l'Assemblée nationale, et la gauche régnait déjà par la terreur. En même temps, une autre autorité se révélait : c'était l'organisation définitive du meurtre et du

pillage. Des milliers de bandits couraient les rues dans un accoutrement abject et sauvage, qui leur fit donner le nom de *sans-culottes*. Eux-mêmes se paraient de ce titre avec orgueil, à l'exemple des *gueux* de Hollande. On les avait armés de piques, de faux, de bâtons ferrés, de haches tranchantes, d'affreux coutelas. Tous obéissaient à un commandement hiérarchique, et leur solde était régulière. Des affiliés d'une autre sorte, hommes ou femmes, étaient destinés aux tribunes de l'Assemblée ; et là, par leurs cris féroces, ils glaçaient le courage des gens de bien ou donnaient une popularité infernale à des motions de crime. Tels étaient les dominateurs formidables qui se levaient sur la France.

Il y avait, dans ces apparitions de bandits au milieu de tout Paris, des indices de préméditations sanglantes. On exaltait le peuple par d'atroces rumeurs ; on lui parlait d'un comité autrichien, prêt à l'accabler par le glaive. Et le peuple, comme toujours, se repaissait de ces murmures.

Tout, d'ailleurs. le disposait à la plainte. Les denrées étaient montées à des prix effrayants ; l'argent avait disparu de la circulation. La Révolution y avait suppléé par des assignats (19 décembre 1789 et 29 septembre 1790), qui avaient d'abord couru comme une monnaie ; car le peuple croyait encore à la puissance de faire de l'or. Mais bientôt ils perdirent leur valeur et la détresse reparut, et, avec elle, tous les soupçons. Le peuple ne voyait autour de lui que des conspirateurs qui le voulaient affamer. De là des pensées de pillage : les boutiques des épiciers furent assaillies (23, 24 janvier 1792) ; et ces désordres conduisirent à des violences d'une autre sorte.

La cour s'offrit surtout à l'imagination du peuple comme la cause des souffrances publiques ; et aussi les excitations se multipliaient sous mille formes. Des provocations effrénées étaient jetées aux factions. D'affreux

libelles volaient chaque matin dans Paris. C'étaient Mme *Veto* et *Louis Sanguinola*, ainsi on désignait le roi et la reine, qui ordonnaient à leurs satellites d'égorger le peuple. Les passions les plus farouches s'allumaient de la sorte.

Un député, nommé Ribbes, eut le courage de dénoncer à la tribune ces excitations du crime. Le véritable comité autrichien, disait-il, était la faction d'Orléans, qui avait formé l'horrible complot d'égorger le roi, sa famille et tous ceux qui voulaient la Constitution. Il citait pour preuve les voyages du duc d'Orléans et de Talleyrand à Londres ; il dénonçait des écrits qui appelaient le roi M. *Veto*, la reine *tigresse*, les gardes nationales *les assemblées du Champ-de-Mars*, et, enfin, il demandait un décret d'accusation contre Louis-Philippe d'Orléans, Dumouriez et quelques autres. On se contenta de dire que Ribbes était fou, et l'on passa à l'ordre du jour.

XXXVIII.

20 juin 1792. — Cependant le crime arrivait par degrés à son explosion. Les sans-culottes se sentaient maîtres, et ils se lassaient de vaines démonstrations dans les rues. Dans une réunion secrète tenue à Charenton pour délibérer sur le prétexte, le plan et l'heure de l'insurrection, les principaux instigateurs de la journée du 20 juin imaginèrent de les présenter en armes à l'Assemblée comme pétitionnaires. Ils n'avaient rien à demander ; mais ils voulaient faire acte de souveraineté en se montrant à la barre populaire. « On voit assez par là, dit M. Thiers, que l'in-« tention véritable de ce projet était d'*effrayer* le château « par la vue de quarante mille piques. — Les passions « étaient diverses parmi les conspirateurs, dit M. de La-

« martine, l'impatience était la même. Ceux-ci voulaient « effrayer, ceux-là voulaient frapper, tous voulaient agir. « Une fois le peuple lancé, il s'arrêterait où voudrait la des- « tinée. Pas de scrupules dans une réunion présidée par « Danton. En deux mots, Danton indiqua le but, Santerre « les moyens, Marat l'atroce énergie, Camille Desmoulins « la gaieté cynique du mouvement projeté, tous la réso- « lution d'y pousser le peuple. La carte révolutionnaire de « Paris fut dépliée sur la table. Le doigt de Danton y « traça les sources, les affluents, le cours, le point de jonc- « tion des rassemblements. La place de la Bastille, im- « mense carrefour sur lequel débouchaient comme autant « de fleuves les nombreuses rues du faubourg Saint- « Antoine, fut le rendez-vous assigné aux rassemblements « et le point de départ des colonnes, qui devaient être « divisées en trois corps. Quant à l'ordre de la marche, « aux costumes hideux, aux drapeaux sanglants, aux pro- « pos forcenés qui devaient signaler l'apparition de cette « armée des faubourgs dans les rues de la capitale, les « conjurés ne prescrivirent rien. Le désordre et l'horreur « faisaient partie du programme. Ils s'en rapportèrent à « l'inspiration désordonnée de la foule, et à cette rivalité « de cynisme qui s'établit de soi-même dans de telles agglo- « mérations d'hommes. Danton le savait, et il y comptait.»

On vit donc arriver vingt mille environ de ces pétitionnaires, marchant par divisions : l'une, armée de baïonnettes et de sabres, avait à sa tête le fameux Santerre, l'un des chefs jacobins de la garde nationale ; l'autre, formée d'hommes du peuple, sans armes, ou armés de piques et de bâtons, obéissait à Saint-Huruge, marquis aventurier, devenu démagogue à force de vices et d'infamie ; et la troisième, véritable horde, pêle-mêle confus d'hommes en haillons, de femmes et d'enfants, suivait en désordre une jeune femme, vêtue en homme, un sabre à la main, un

fusil sur l'épaule et assise sur un canon traîné par des ouvriers aux bras nus : c'était la Théroigne de Méricourt, *la belle Liégeoise*, cet être fantastique qui avait déjà paru dans les mystères sanglants du 6 octobre. Ces bandes ignobles chantaient leur chanson de mort; « la musique mili-« taire, dit M. de Lamartine, faisait retentir l'air cynique « et atroce de *Ça ira*, cette Marseillaise des assassins. » Au milieu d'elles s'élevaient une pique portant au bout de son fer, en guise d'étendard, les lambeaux d'une culotte de soie noire, avec cette inscription : *Tremblez, tyrans, voici les sans-culottes!* Tout fuyait ou tremblait à l'aspect de cette troupe barbare. La garde nationale se croisait avec elle dans les rues et la laissait s'avancer triomphante : on eût dit des soldats en faction devant une salle de spectacle, regardant les apprêts d'un combat simulé pour la scène. Et les bandits s'en allèrent librement étaler leurs hideux emblèmes devant les députés de l'Assemblée nationale, qui purent comprendre dès lors que la Révolution était ailleurs que dans leurs lois et dans leurs réformes. Il était midi.

Malgré la courageuse opposition du député Ramond, une députation de sans-culottes pénètre dans la salle des séances, conduite par Gonchon, orateur du faubourg Saint-Antoine, qui harangue les députés pendant une heure. A l'issue de ce discours, toute la bande témoigne sa joie féroce par des danses sauvages et par ces airs démagogiques qui appellent aux massacres, en vomissant mille imprécations contre le roi. Le cortége défile ensuite au milieu des applaudissements de l'Assemblée. Toutefois, les plus audacieux étaient glacés par ce spectacle terrible, et le président, François de Nantes, avait levé la séance, comme pour soustraire l'Assemblée à de si violentes émotions.

De là, les sans-culottes se portèrent au château des Tuileries. Aucune défense n'était préparée. Environ deux cents gentilshommes, ayant à leur tête le vieux maréchal

de Mouchy, étaient accourus au premier bruit des dangers du roi. C'étaient des vétérans volontaires du vieil honneur français plus que des défenseurs utiles de la monarchie ; mais on crut leur présence funeste, et on les éloigna, comme on avait éloigné les Suisses, pour prévenir les clameurs et dissiper les ombrages qui s'élevaient déjà contre ces troupes fidèles. Cependant on avait fermé les premières portes des appartements royaux ; mais les sans-culottes montaient le grand escalier, portant sur leurs épaules un canon chargé à mitraille qu'ils allèrent déposer dans la salle des gardes. En un instant, les cours, les escaliers, les salles, les corridors, sont inondés des flots de cette populace. Toutes les portes s'ébranlent ou tombent sous les épaules ou sous les haches de cette multitude. Elle cherche à grands cris le roi ; elle demande la reine en vociférant d'atroces imprécations, en l'appelant des noms les plus outrageants pour une femme, pour une reine. L'épouvante était au comble ; les serviteurs, effrayés, fuient de toutes parts ; la famille royale tremble d'effroi en entendant les hurlements du peuple et le fracas des portes qui se brisent et qui tombent sur les parquets ; Louis XVI seul gardait sa sérénité. Au premier coup de hache qui fut donné sur la porte qui le séparait de la foule, il accourt pour l'ouvrir, et, en même temps, il lève son chapeau devant l'immense cohue, en criant : *Vive la nation!* Ce sang-froid, la sérénité du monarque, ce respect de tant de siècles pour la personne sacrée du roi étonnent les furieux et suspendent leur colère. Ils semblent hésiter à franchir le seuil qu'ils voulaient forcer.

L'horrible *nation* entra de la sorte dans le palais des rois de France. Trois étendards s'élevaient du milieu de ces flots immondes : l'un, représentant une machine nouvellement inventée pour les supplices, qu'on appelait *guillotine*, du nom de son auteur, ami des hommes, portait en inscrip-

tion : *Pour le tyran;* le second représentait une femme à une potence avec ces mots : *Pour Antoinette;* le troisième, plus hideux encore, portait un lambeau de chair, façonné en forme de cœur et cloué à une planche, avec ces mots : *Pour les prêtres et les aristocrates.* C'est cette nation devant qui Louis XVI tenait son chapeau.

Les bandits voulaient des meurtres; ils proféraient des paroles de carnage; mais, chose étonnante, la facilité de faire le crime les désarma. Ils arrivaient en menaçant la reine. « Il faut égorger la reine! criaient-ils; où est la « reine? il nous faut la tête de la reine! » Alors se vit un acte de dévouement sans exemple dans l'histoire de tous les peuples. Madame Élisabeth, sœur du roi, se précipite au-devant des forcenés. « Voilà la reine! » s'écrient quelques femmes des faubourgs. Ce nom dans un pareil moment était un arrêt de mort. « Non, ce n'est pas la reine, « dit un officier du palais qui s'était élancé entre elle et les « bandits; c'est Madame Élisabeth! respectez Madame « Élisabeth! — Ah! que faites-vous? s'écrie douloureuse- « ment la princesse; pourquoi leur ôter cette erreur? » Cet admirable dévouement, l'histoire est tentée de dire ce miracle, glace les veines des scélérats; ils paraissent interdits en voyant tant de magnanimité dans une femme.

La multitude alors se presse autour du roi et le couvre d'insultes; il était calme au milieu de ces bandes hideuses. « Faites de moi ce que vous voudrez, disait-il, mon âme « est en paix. »

Le crime restait comme atterré! Mille cris s'élevaient; on demandait la mort, et nul n'osait la donner : Louis XVI, par sa sérénité, déconcertait ces âmes féroces. Quelqu'un lui présenta un bonnet rouge au bout d'une pique; c'était peut-être une inspiration de bienveillance; et Louis XVI, le bonnet rouge sur la tête, restait paisible, comme s'il eût été là pour entendre les réclamations d'un peuple soumis.

De son côté, la reine, retenue avec ses enfants dans la chambre du lit, se livrait au désespoir. Elle voulait courir auprès du roi : « Ma place est auprès du roi ! criait-elle ; lais- « sez-moi mourir avec le roi ! que ma sœur ne lui serve pas « seule de défense ! — Votre place est auprès de vos « enfants ! » lui répondait-on ; et on l'arrêta dans cette chambre, derrière un rempart de tables et de chaises.

Bientôt l'infortunée reine se voit elle-même environnée des dangers les plus pressants ; sa porte, assiégée par les bandits, cède à leurs coups redoublés : le crime va être consommé, lorsque le chevalier de Rougeville arrive avec trente grenadiers du quartier des Filles-Saint-Thomas ; il culbute les brigands, place Marie-Antoinette derrière une longue table massive et la défend contre les assaillants. La reine demeura plusieurs heures entourée de ces furieux, sans que son courage et sa contenance parussent ébranlés un seul instant ; elle répondait avec dignité à toutes les apostrophes outrageantes qu'on lui adressait à travers les baïonnettes des grenadiers.

C'était un atroce spectacle. Les cris, les pleurs, les menaces, les piques et les sabres en l'air, les emblèmes de mort, les sans-culottes qui se pressent et se renversent, qui épient des victimes en hurlant ; le maire Pétion, le dieu du jour, l'homme du peuple, le roi de Paris, qui se mêle à la populace ; Santerre, qui rugit ; le boucher Legendre, qui pérore : tout cela faisait une excitation progressive, qui à chaque moment semblait devoir arriver à quelque grand forfait.

Dans les cours, la masse des bandits se lassait d'attendre. Il leur fallait la tête du roi et de la reine ; ils étaient pressés. De sinistres dialogues s'établissaient entre les séditieux d'en haut et les impatients d'en bas. Les battements de mains, les bravos, les éclats de rire de la foule extérieure encourageaient les assaillants. « L'a-t-on frappé? est-il

« mort? Jetez-nous les têtes! » criaient des voix. « Des « membres de l'Assemblée, dit M. de Lamartine, des jour- « nalistes girondins, des hommes politiques, Garat, Gorsas, « Marat, mêlés à cette foule, échangeaient des plaisante- « ries sur ce martyre de honte imposé au roi. Un moment, « le bruit courut qu'il était assassiné. Il n'y eut pas un cri « d'horreur dans cette multitude. Elle leva les yeux vers « le balcon pour voir si on lui montrait le cadavre. » De temps en temps les bandits envoyaient des émissaires pour avoir raison de ces retards. A chaque moment, l'horrible scène était ainsi ranimée ; et le roi ne se défendait que par son immobilité, adressant néanmoins quelques paroles de douceur et de courage au peuple, lui témoignant une confiance de roi, comme il eût fait au vrai peuple de France.

Cette situation dura plusieurs heures. Enfin quelques pelotons de garde nationale percent au travers de cette forêt de piques ; quinze grenadiers, conduits par des Aubiers, arrivent au moment où Louis XVI, réfugié dans l'embrasure d'une fenêtre de l'Œil-de-Bœuf, opposait un courage intrépide aux menaces les plus atroces. Sa contenance ne décélait aucune émotion. Tout à coup un des gardes nationaux se précipite et détourne le coup de sabre qu'un mulâtre lançait sur le visage du monarque. Le maire Pétion paraît alors devant le roi : « Sire, vous n'avez rien à « craindre! lui dit-il. — Rien à craindre! répond le roi; « ma conscience est pure. Il n'y a que ceux qui ont la con- « science troublée qui ont peur. » Et saisissant vivement la main du grenadier Guibout, il la posa sur son cœur : « Mon ami, voyez si j'ai peur, lui dit-il, et si mon cœur est « agité! »

Un homme en haillons, tenant une bouteille à la main, s'approcha du roi et lui dit : « Si vous aimez le peuple, « buvez à sa santé! » Les personnes qui entouraient le prince, craignant le poison autant que le poignard, conju-

rèrent le roi de ne pas boire. Louis XVI tendit le bras, prit la bouteille et but à la nation. On cria alors : *Vive le roi!* et ces cris allèrent contenir les groupes qui attendaient en bas une victime et qui apprenaient un attendrissement des bourreaux.

A force de calme, le monarque vainquit les scélérats. Quelques députés royalistes, guidés par leur dévouement, étaient accourus au château pour interposer leur autorité ; la garde nationale arrivait aussi de tous les quartiers ; le ministre de la guerre Lajard était à la tête d'un bataillon ; sa présence suffit pour contenir les sans-culottes, qui, dociles à la voix de Santerre, regagnèrent les faubourgs, laissant le château dans une dévastation complète : le défilé de ces hordes barbares dura deux heures.

Ainsi finit le 20 juin, qui fut une des fameuses journées de la Révolution : Louis XVI y déploya un courage majestueux, une héroïque intrépidité dans la résignation, dont les hommes de toutes les opinions furent profondément touchés. Pendant cinq heures de supplice, il avait vu sans pâlir les piques et les sabres d'une immense cohue passer à quelques doigts de sa poitrine ; il avait déployé dans cette lente revue de la sédition plus d'énergie et couru plus de périls qu'il n'en faut à un général pour gagner dix batailles. Il n'y eut en ce jour d'autre crime commis que cette violation effroyable du palais, ces horribles menaces de mort et ces dégoûtantes profanations de la royauté. Mais c'étaient là de sinistres présages. Un historien, Dulaure, témoin de ces atrocités, les a racontées de nos jours avec une ironie où l'on croirait voir je ne sais quel goût secret pour le crime. Il termine ainsi son récit : « A huit heures du soir, « enfin, cet *importun* et dangereux rassemblement évacua « les Tuileries. » C'est comme un regret de voir le crime inachevé ! « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation, « et combien son orgueil a dû souffrir ! » s'écria Mme Ro-

land en parlant de Marie-Antoinette. Ce mot était un crime de la politique contre la nature. Mme Roland le pleura plus tard ; elle en comprit la cruauté le jour où des femmes féroces firent leur joie de son supplice et battirent des mains devant la charrette qui la conduisait à l'échafaud.

XXXIX.

Cette journée insurrectionnelle jeta la terreur dans toute la France et révolta surtout l'armée. Il n'était plus possible de se faire illusion sur le but réel de la Révolution. « Parmi « les pétitionnaires et les meneurs, dit Rœderer, quelques-« uns voulaient pour roi le duc d'Orléans. Pendant la « Convention, ajouta-t-il, le boucher Legendre déclara à « Boissy-d'Anglas, de qui je le tiens, que le projet avait été « de tuer le roi. » Louis XVI fit une proclamation que le ministre Terrier de Monciel ne craignit pas de contre-signer ; elle était éloquente et courageuse : c'était comme un défi porté aux scélérats. Plus de vingt mille citoyens de Paris signèrent une protestation. « Nous vous demandons, di-« saient-ils à l'Assemblée, de développer toute l'énergie « de votre zèle pour laver la nation de la honte qui lui « serait imprimée par les attentats d'une troupe de bri-« gands. » Lafayette, campé alors sous le canon de Maubeuge, vint en personne (28 juin) accuser à la barre les Jacobins et les Girondins. Il demandait « que les instiga-« teurs et les chefs des violences du 20 juin fussent pour-« suivis et punis comme criminels de lèse-nation, et que « l'on détruisît une secte qui envahissait la souveraineté « nationale, tyrannisait les citoyens et nourrissait des des-« seins atroces. » Vains efforts ! Le crime était maître, et ceux qui l'avaient déchaîné ne pouvaient espérer de le dominer dans les orgies de sa victoire.

L'Assemblée nationale était emportée comme tout le reste. La fureur dictait des lois. Les modérés, pour avoir quelque action au milieu de ce grand désordre, étaient obligés de prendre part à la frénésie; et, dans cette excitation violente, nul événement n'était jugé avec calme. A chaque accident survenu dans la politique, il se faisait une explosion désordonnée, qui n'était pas de l'enthousiasme, mais du délire.

La pensée de la guerre s'ajoutait à ces causes d'exaltation. L'aspect de l'Europe en armes, et celui de l'émigration mêlée aux armes de l'Europe, double danger qui eût dû être étudié avec sang-froid, produisit une de ces démonstrations exagérées où le sentiment de la peur se transforme aisément en excitation furieuse. Le duc de Brunswick, à la tête des armées prussiennes, semblait devoir menacer Paris. Plus cette pensée avait jeté d'effroi, plus l'immobilité du prince rendit de courage. Pour animer le peuple à sa propre défense, on proclama (11 juillet), sur la proposition du député Vergniaud, *la patrie en danger*. Ces mots, devenus depuis si célèbres, se répandirent dans les quatre-vingt-trois départements aussi rapides que l'étincelle électrique et provoquèrent le départ de nombreux bataillons de volontaires, bien décidés à vaincre ou à périr.

Dès cet instant, les séances de l'Assemblée nationale furent déclarées permanentes; des coups de canon, tirés de moment en moment, annonçaient au peuple de Paris cette grande crise; toutes les municipalités, tous les conseils de districts et de départements siégèrent sans interruption; toutes les gardes nationales se mirent en mouvement. Des amphithéâtres étaient dressés au milieu des places publiques, et des officiers municipaux y recevaient sur une table, portée par des tambours, le nom de ceux qui venaient s'enrôler volontairement: les enrôlements s'élevèrent à Paris jusqu'à quinze mille dans un seul jour.

XL.

Tandis qu'on enrôlait les vaillants pour la guerre étrangère, les bandits s'enrôlaient pour la guerre intérieure, c'est-à-dire pour le pillage et le massacre. Paris devint le rendez-vous des hommes les plus pervers, que les clubs jacobins du royaume y envoyèrent pour célébrer le troisième anniversaire du 14 juillet. Alors la population changea d'aspect. Il accourut aussi du Midi des restes de ces bandes atroces qui s'étaient exercées au meurtre sous la conduite de Jourdan Coupe-Tête. On donna à ces forcenés le nom de *Marseillais;* nom qu'ils ne méritaient pas; car Marseille, divisée en partis comme toutes les cités, n'avait pas cependant nourri dans son sein ces hordes qui n'appartenaient à aucune patrie. Elles arrivèrent à Paris le 30 juillet, au nombre de quinze cents environ. Barbaroux, qui avait promis au comité insurrectionnel la coopération de ses Marseillais; Bourdon de l'Oise, Merlin, Santerre, s'étaient rendus (29 juillet) au-devant d'eux à Charenton, accompagnés de quelques hommes d'action des Jacobins et des faubourgs. Partout, sur leur passage, ils avaient été fêtés par les populations et enivrés d'enthousiasme et de vin dans des banquets patriotiques. Ils étaient entrés dans les villes et dans les villages sous des arcs de triomphe. A voir leurs figures hâlées, leurs physionomies farouches, leurs yeux de feu, leur coiffure phrygienne, leurs armes bizarres, leurs langages étrangers mêlés de jurements et accompagnés de gestes féroces, on eût dit que l'idée révolutionnaire s'était faite homme et qu'elle marchait, sous la figure de cette horde, à l'assaut des derniers débris de la royauté. L'appel de ces hommes féroces à Paris était une pensée de Mme Roland, dit M. de Lamartine, qui, de concert avec Barbaroux

et Rebecqui, prenait sur elle-même la responsabilité des événements et préparait la journée suprême de la monarchie.

Sous le nom de Marseillais s'étaient associés les scélérats de tous les pays ; leurs principaux chefs connus furent Fournier l'Américain et le fameux Polonais Lazouski ; mais les chefs véritables, c'étaient Barbaroux et Rebecqui ; ce dernier les avait même recrutés à Marseille, de concert avec Barbaroux. On en fit un corps régulier pour le crime ; on les caserna à Paris. Un officier du génie, Rouget de l'Isle, doué d'une verve poétique fort remarquable, leur fit une chanson dont il composa lui-même la musique et qu'on appela l'hymne des Marseillais ; hymne funèbre, qui devint le chant patriotique de la Révolution française, « mais qui fut aussi, dit M. de Lamartine, l'imprécation de la fureur. » Il conduisit nos soldats à la frontière et nos bataillons à la victoire ; mais il accompagna les victimes à l'échafaud et devint ainsi l'hymne de la terreur : tant il était devenu difficile, en ces temps de trouble et d'enthousiasme, de séparer le crime de la gloire.

Paris, livré à cette exaltation frénétique, devint un séjour de tempête. La garde nationale était impuissante à dominer les lois : l'instinct de la conservation l'inspirait toutefois ; mais la face des événements la précipitait. Elle eut à lutter contre les Marseillais, qui commencèrent de la sorte à s'exercer aux attentats ; ils avaient trouvé des auxiliaires naturels dans la canaille de Paris. Le meurtre excitait des transports de joie, et ainsi les classes moyennes, qui avaient appelé une révolution dans les classes élevées, commençaient à être en butte à une révolution nouvelle qui ne supportait pas davantage l'inégalité injurieuse de la bourgeoisie.

Des pensées de résistance entraient néanmoins dans les esprits, mais s'en échappaient aussitôt comme des pensées

funestes. Les volontés étaient glacées ; la consternation régnait à la cour. On avait encore proposé la fuite à la cour. « Pouvons-nous fuir? » répondit la reine. Et puis, cette idée de fuir répugnait à une âme superbe. « La belle « chose, disait-elle, que de s'embarquer sur quelque ba- « teau pêcheur, pour aller faire le roi Jacques je ne sais « où! » La résistance à main armée n'était pas moins chimérique. L'enthousiasme n'était que dans les âmes éprises des grands forfaits ; les autres étaient captivées par l'effroi.

Ainsi la Révolution était maîtresse : ce n'était plus une Révolution réglée, mais une Révolution aveugle et tumultuaire. Pour la maîtriser, il eût fallu un héros, et la monarchie n'avait qu'une victime.

Cependant quelques hommes de bien cherchaient à s'opposer au torrent. Le dévouement survivait. On multipliait les plans et les conseils ; mais en communiquant à Louis XVI tant d'inspirations contraires, en l'assiégeant de conseils, on ne faisait souvent qu'augmenter ses angoisses. Et ce prince malheureux, frappé de la raison des uns, entraîné par la passion des autres, tourmenté de craintes sur le sort de sa famille, agité par les scrupules de sa conscience, hésitait entre mille projets divers, et voyait arriver le flot populaire sans oser ni le braver ni le fuir. D'ailleurs, son esprit sensé, mais timide, n'osait pas s'aventurer en des entreprises douteuses ; on l'eût cru enchaîné à sa destinée. Ainsi le crime avait sa liberté ; et dans ce vaste désordre, la violence put ressembler quelquefois à une fatale justice.

D'Espréménil, un des grands agitateurs de 89, s'était séparé d'une cause qui ne se pouvait plus défendre que par le meurtre. Il avait commencé par être populaire ; il finit par être odieux à la nation. La Révolution ne souffrait pas qu'on lui fût infidèle. Il fut un jour rencontré sur la terrasse des Feuillants par des groupes de peuple qui l'insultèrent et le désignèrent à la fureur des Marseillais.

Atteint de plusieurs coups de sabre, abattu sous les pieds des assassins, traîné tout sanglant par les cheveux dans le ruisseau de la rue Saint-Honoré vers un égout, on allait l'y jeter, lorsque quelques gardes nationaux l'arrachèrent mourant des mains des meurtriers et le portèrent au poste du Palais-Royal. La foule, altérée de sang, assiégeait les portes du corps de garde. Pétion, averti, accourut, et contemplant longtemps en silence l'infortuné d'Espréménil, étendu sur un lit de camp, il ne put s'empêcher de témoigner de l'émotion à l'aspect de cette instabilité de la fureur populaire. « Et moi aussi, monsieur Pétion, s'écria d'Espréménil, j'ai été l'idole du peuple. Il m'a donné des couronnes; « j'étais le plus ferme soutien de ses droits; vous voyez « comme il me traite! Puisse-t-il vous réserver un autre « sort! » Nul séditieux en aucun temps n'échappa à ces retours; c'est la loi éternelle des révolutions. Peu après, le jeune magistrat périssait sur l'échafaud pêle-mêle avec les Jacobins, et accusé comme eux d'avoir conspiré contre l'unité de la République, et Pétion, proscrit, fugitif, désespéré, s'arrachait lui-même la vie, près de Bordeaux, et son corps devint la proie des bêtes fauves.

Cependant l'agitation de Paris gagnait au loin les populations. Les provinces étaient remuées. Le midi surtout était en proie aux dissensions; le sang coulait; les passions étaient allumées; la France était un volcan.

XLI.

C'est au milieu de ces circonstances que le manifeste du duc de Brunswick, généralissime des armées d'Autriche et de Prusse, vint éclater sur Paris (25 juillet 1792). A des paroles de protection pour les citoyens restés fidèles aux lois de la monarchie, se mêlaient des menaces fatales pour les

factions : « Paris restait garant de la liberté du monarque, et
« si la moindre violence était faite à la famille royale, les
« rois coalisés déclaraient qu'ils en tireraient une ven-
« geance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la
« ville à une exécution militaire et à une subversion to-
« tale. » En même temps étaient déclarés non avenus tous actes d'autorité politique qui ne seraient point émanés de la volonté libre de Louis XVI. C'était une proscription en principe de la révolution de 89.

Ce manifeste impolitique souleva la nation. Jacobins et constitutionnels, tout s'émut d'effroi ou de colère ; la légion marseillaise poussa les plus affreuses clameurs, et les feuilles républicaines, entretenant cette espèce de délire, signalaient Louis XVI comme le plus redoutable ennemi de l'État, ligué secrètement avec les rois coalisés pour consommer, disait-on, l'asservissement de la France, et elles provoquaient hautement sa déchéance. On se promit de toutes parts de résister à un ennemi dont le langage était si hautain et les menaces si terribles. C'est au milieu de cette violente agitation qu'arriva le dernier jour de la monarchie française, le 10 août ! jour immortel entre tous les jours de crime et de malheur. Disons rapidement ce sanglant désastre.

XLII.

10 août 1792. — La faction d'Orléans, à qui le 20 juin n'avait point servi, aspirait à des crimes plus utiles. Le duc d'Orléans avait furtivement quitté Paris et s'était retiré en Angleterre ; on le fit reparaître. A défaut de courage, il offrait de l'or ; l'or paya donc les attentats. Les Jacobins, avec leur vaste système d'affiliation, avaient obtenu de diverses villes de France des demandes de déchéance contre Louis XVI.

Déjà l'Assemblée nationale avait délibéré plusieurs fois sur les pétitions. Brissot, un des instruments du duc d'Orléans, les avait appuyées ; Duhem était revenu sur cette question (1); et à mesure que les passions extérieures mugissaient, l'Assemblée se laissait aller à des vœux atroces, pour n'être pas en arrière du mouvement. Enfin Pétion, maire de Paris, était venu (3-9 août) à la barre de l'Assemblée nationale tracer un tableau accusateur de la conduite du roi ; il avait proposé sa déchéance, au nom des quarante-huit sections de Paris, et l'établissement d'un ministère responsable jusqu'à la convocation d'une Convention nationale.

A ces premières démonstrations de révolte constitutionnelle, l'audace populaire s'accrut. Les pétitionnaires de Paris se précipitèrent selon leur coutume, soutenant leurs vœux par des imprécations et par un appareil terrible. L'Assemblée entendit un rapport de Condorcet, qui restait indécis sur une si redoutable question. Il y avait encore quelque chose qui se remuait dans les cœurs, lorsqu'on parlait de jeter à bas ce vieux trône de France déjà démoli par sa base.

Mais d'autres destructeurs plus impitoyables allaient venir avec leur âme de fer et leur brutalité sans remords. Une immense insurrection avait été préparée par un directoire secret, composé des membres les plus impétueux du comité central des fédérés, qui se tenait sous les auspices et dans la salle des Jacobins. Fournier l'Américain, Westermann le Prussien, Lazouski, Santerre, les journalistes Gorsas et Carra, Camille Desmoulins, noms terribles, qui attestent avec quelle facilité les révolutions échappent au génie pour écheoir à la méchanceté farouche et grossière, avaient imaginé cet expédient ; le meurtre était la dernière

(1) Séances des 9 et 25 juillet.

raison de la politique : leur opinion prévalut, et l'attaque du château fut publiquement fixée au 10 août.

Tout était arrêté et connu d'avance ; car, dit M. de Lamartine, « le 10 août ne fut pas un accident, mais un « complot. » Le directoire secret ne faisait point un mystère d'un plan qui allait réaliser les vœux de la tribune nationale. Deux officiers municipaux avaient même été assez hardis pour faire distribuer publiquement des cartouches aux conjurés. La vaste organisation d'émeute menaçait directement le château ; et c'était le roi en personne qu'on voulait frapper. Le tocsin sonna dans la nuit ; Paris se remplit d'agitation et d'épouvante. Le corps municipal fut changé violemment par les sections ; Manuel, Danton, Tallien, Collot-d'Herbois, Chaumette, en usurpèrent les fonctions et demeurèrent en permanence. Ce fut cette nouvelle municipalité qui devint, dès onze heures du soir, le comité dirigeant des mouvements du peuple et le gouvernement de l'insurrection.

Cependant la cour cherchait des moyens de défense ; mais tout lui échappait. Elle appela Pétion, et Pétion, le complice des conjurés, ne lui apporta que des paroles lâches ou impuissantes. Le commandant général de la garde nationale, Mandat, homme de tête et de cœur, paraissait disposé à venger les lois ; à quatre heures du matin, la nouvelle municipalité le somme de comparaître à l'Hôtel-de-Ville pour y rendre compte de l'état du château et des mesures qu'il avait prises pour maintenir la sûreté de Paris. Il s'y rend, ignorant que la municipalité, changée durant la nuit, n'était plus qu'un comité d'insurrection ; et lorsqu'après l'avoir entendu, l'assemblée ordonne de le conduire à l'Abbaye, Danton fait un geste sinistre qui devient un arrêt de mort. Le malheureux commandant est à peine sorti de l'assemblée qu'il est renversé mort d'un coup de pistolet ; les piques et les sabres l'achèvent. La populace

s'empare de son cadavre ; on le met en pièces, puis on le jette dans la Seine, où tant d'autres victimes allaient bientôt le suivre.

Cette nouvelle, apportée à la cour par l'aide-de-camp de Mandat, répandit la consternation au château et l'hésitation dans la garde nationale. Le commandant général avait laissé un triple service de gardes nationales pour la défense des Tuileries ; ils étaient au nombre de dix-huit cents ; quelques volontaires étaient aussi accourus. Neuf cents Suisses étaient prêts à mourir à leur poste ; trois cents gentilshommes s'étaient armés à la hâte de leurs épée ; plusieurs même étaient en habit de cérémonie : vains secours contre des masses furieuses.

Dès le matin (six heures), le roi, la reine, Madame Élisabeth, descendirent dans les rangs de la garde nationale pour animer la fidélité ; mais la parole était sans élan. On aurait voulu que le roi parût le sabre à la main, comme un homme bouillonnant d'ardeur et résolu à mourir. « Sire, « lui dit la reine avec énergie, c'est le moment de vous « montrer. » On assure même qu'arrachant un pistolet de la ceinture du vieux d'Affry, elle le présenta vivement au roi. Louis XVI parut, au contraire, en habit négligé, avec une chaussure de cour, le chapeau sous le bras et les yeux pleins de larmes. « Eh bien ! Messieurs, on dit qu'ils vien- « nent, disait-il ; je ne sais pas ce qu'ils veulent ; mais je « ne me séparerai pas des bons citoyens ; ma cause est la « leur. Pour cette fois, ajouta-t-il, je consens que mes amis « me défendent ; nous nous sauverons ou nous périrons « ensemble. » C'étaient de touchantes paroles ; mais elles étaient sans puissance. Les âmes restèrent en proie à des émotions contraires : l'amour, la pitié, la terreur, se combattaient ; la fureur du petit nombre domina l'opiniâtreté du plus grand ; tout annonçait une journée fatale.

Sur ces entrefaites, Paris s'ébranlait. Westermann et

Santerre, l'un farouche, l'autre lâche, remuaient le faubourg Saint-Antoine, qui se levait avec ses bandes hideuses à voir. Les Marseillais et les Bretons se joignirent à cette troupe sinistre. La garde nationale, appelée aux Tuileries, hésitait en présence de ces masses prodigieuses; elle finit par se mêler dans leurs rangs : le désordre était immense.

L'Assemblée nationale, avec ses orateurs et ses politiques, était faible et petite, et à peine aperçue dans ce grand ébranlement d'une populace avide de sang. Le ministre de la justice, Joly, fit la proposition d'envoyer, comme au 20 juin, une députation pour protéger la royauté par sa présence. L'Assemblée resta inerte et glacée; elle sentait son impuissance devant des événements de cette sorte.

Déjà le Carrousel était envahi par des multitudes armées de piques, chantant l'hymne de Rouget de l'Isle et le *Ça ira*, et criant : Vive la Nation! Alors commencèrent des scènes lamentables. Vers huit heures, Rœderer, procureur-syndic de la Commune, s'était rendu aux Tuileries avec la municipalité, apportant des conseils funestes et disant que les prêtres précipitaient le trône.

Le mot de déchéance avait été déjà proféré aux oreilles de Louis XVI. Le malheureux monarque semblait accepter toute sa destinée; Marie-Antoinette la repoussait, au contraire, avec une superbe énergie. Un officier municipal monta au conseil, où était le roi avec sa famille. « Que « veulent-ils? dit Joly, ministre de la justice. — La dé- « chéance, répondit l'officier. — Que l'Assemblée la pro- « nonce donc! répliqua le ministre. — Et que deviendra « le roi? » s'écria la reine. Toute parole de concession la faisait frémir; mais, de même que le roi, elle était vaincue par une sorte de fatalité.

Nulle défense n'était possible. La stupeur était dans le palais. Quelques amis se pressaient autour du monarque,

armés au hasard. Toute résistance devait seulement hâter les derniers crimes. La mort menaçait la famille royale tout entière. Il fallut entendre les propositions de fuite. Rœderer parla de se sauver au sein de l'Assemblée nationale, représentant cette démarche comme le seul moyen d'éviter un désastre incalculable : c'était s'aller engloutir dans la souveraineté du peuple comme dans un gouffre. Le roi était immobile et dévoré d'angoisses ; la reine était comme un lion enchaîné. « Je me ferai clouer aux murs « du château, criait-elle, plutôt que d'en sortir ! » Le roi ne répondait pas. Rœderer insiste : « Vous voulez donc, « Madame, vous rendre responsable de la mort du roi, « de votre fils, de Madame, de vous-même et de toutes les « personnes qui sont ici pour vous défendre ! » Le péril était grand, en effet, même pour Rœderer peut-être ; car en ces temps de crimes, s'abstenir de crime était fatal. Rœderer enfin entraîna le roi dont la volonté semblait anéantie ; et la reine, désespérée et vaincue, laissa échapper ces paroles à demi étouffées : « Quelle lâcheté (1) ! »

La mort eût mieux valu sans doute. La royauté s'en alla expirer aux pieds de la tribune populaire, sans pouvoir échapper toutefois aux calamités qu'on voulait fuir. Nous ne saurions dire toutes les atrocités qui suivirent le départ du roi et de sa malheureuse famille. L'insulte les accompagna ; la reine, surtout, eut à dévorer des outrages. Les brigands ne savaient pas même respecter une femme. La multitude se pressait rugissante autour des captifs, en proférant les cris les plus atroces, les menaces les plus

(1) Les *Mémoires* n'ont pas dit cette parole. Je le rapporte sur le témoignage d'un ancien valet de chambre de la reine, qui avait vu de près les périls du 10 août, et qui m'a souvent raconté sur cette journée des détails bien contraires aux récits de Mme Campan. Le vieillard ne se les rappelait pas sans pleurer. Sa parole est restée pour moi un témoignage de l'histoire. (LAURENTIE, *Hist. de France.*)

abominables. Toutefois, il y eut d'étonnants mélanges dans cet appareil de brutalités sauvages. Un sapeur, nommé Rocher, chef ordinaire des tumultes dans la cour du Manége, après avoir adressé de dures paroles au roi, se saisit du dauphin, que la reine conduisait par la main. La reine poussa un cri d'effroi. « N'ayez pas peur, lui dit cet homme, « je ne veux pas lui faire du mal! » Rocher le porta dans ses bras au milieu des obstacles de la foule, et il alla ainsi le déposer sur le bureau de l'Assemblée. C'était peut-être une bonne action qu'il couvrait de semblants de férocité.

Mais, tandis que l'Assemblée recevait (huit heures du matin), avec un étonnement mêlé d'épouvante, les hôtes imprévus que lui amenait Rœderer, les Tuileries étaient un théâtre de scènes épouvantables. L'immense cohue de bandits s'était précipitée sur les soldats qui gardaient le château. Des deux côtés on ignorait que le roi s'était enfui. Le désordre était extrême et le combat des plus meurtriers. Les femmes couraient échevelées dans les salles, ne trouvant point d'issue pour fuir; les cours étaient inondées. La populace provoquait des luttes pour avoir une occasion de tuer. Un instant on crut que les Suisses, défenseurs de l'intérieur des Tuileries, allaient fraterniser avec elle; mais des sans-culottes arrivent au pied du grand escalier, et, avec de longs crochets de fer, ils s'emparent de cinq sentinelles suisses et les égorgent sans pitié. Ce fut le signal d'une lutte atroce. Les Suisses, ainsi provoqués, songent alors à la défense. Des coups de fusil remplissent le palais d'épouvante. Les assaillants sont dispersés; le capitaine Durler, à la tête de deux cents hommes, balaie le Carrousel. Les canonniers abandonnent leurs pièces et sont entraînés eux-mêmes dans la panique générale. Au même moment, un détachement des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, commandés par La Chesnaye, franchit le guichet du Pont-Royal et balaie tout le quai. Du côté de

la place Louis XV, le combat était terrible. Trois cents Suisses faisaient un feu roulant sur environ dix mille hommes, et de toutes parts les flots de cette multitude insurgée refluaient jusqu'aux extrémités de leurs faubourgs; car la terreur entrait aisément dans ces âmes; l'impunité seule était leur courage. La plupart même, aveuglés par la peur, allèrent se précipiter dans la Seine.

Revenu de leur première frayeur, des flots de bandits débouchent par plusieurs points à la fois; les sans-culottes envahissent de nouveau le palais, en chantant le *Çà ira!* Le combat recommence alors avec une furie inexprimable. La légion des Marseillais, qui faisait tête de colonne, est anéantie sous le feu des Suisses et par le fer des officiers volontaires que conduit l'intrépide Précy (1). Les autres sont encore repoussés.

Les balles des combattants vont frapper contre les croisées de la salle des séances et jettent l'effroi parmi les députés. La réunion de ces législateurs, pâles sur leurs bancs, présente un aspect à la fois terrible et grotesque. Ces hommes, insolents envers un roi trop débonnaire, sont au moment de tomber à ses genoux. Le président Vergniaud et les députés les plus hardis supplient Louis XVI d'interposer son autorité pour mettre un terme au combat, en ordonnant aux Suisses de cesser le feu et d'arrêter la marche des deux autres bataillons qui arrivent au pas de course de Courbevoie. Louis XVI, éperdu, non à l'idée des dangers qu'il peut courir, mais en songeant au sang qui coule pour sa querelle, promet tout, signe tout, expédie tout. Le major Durler reçoit un billet du roi qui lui commande de faire cesser le feu; les Suisses obéissent, et même une partie d'entre eux rendent leurs armes.

Alors les fuyards reviennent par flots; la multitude

(1) Cette fameuse légion fut ensuite recomposée des hommes les plus exécrables que l'on put trouver dans les boues de Paris.

envahit le château, se précipite dans les appartements et s'acharne sur ces braves serviteurs, accourus pour défendre le roi. Les Suisses sont égorgés; un peloton d'officiers, commandés par le général Castéja, est pulvérisé après avoir soutenu un combat inouï contre des milliers d'ennemis. Le général lui-même périt en combattant. Gentilshommes, pages, prêtres, bibliothécaires, valets de chambre, serviteurs du roi, huissiers de la chambre, simples serviteurs, tout ce qui paraît attaché au service du roi est impitoyablement massacré. Deux huissiers de la chambre du roi, Sallas et Marchais, voulant interdire l'entrée du grand conseil et s'immoler à l'étiquette, sont massacrés en un instant. L'huissier de la chambre de la reine, nommé Diet, reste seul, factionnaire généreux, à l'entrée de l'appartement où les femmes se sont réfugiées, et tombe en la défendant. Les vaincus fuient tumultueusement à travers les vastes galeries, se précipitent des fenêtres, ou cherchent dans l'immensité du palais un réduit obscur qui protége leur vie contre la fureur de leurs ennemis. Le sang ruisselle partout; on ne marche que sur des cadavres; la mort même ne suffit pas à la haine des vainqueurs. « Un retentissement « féroce, dit M. de Lamartine, poursuivait au delà de la « vie l'assouvissement de cette rage; elle dépravait la « nature, elle ravalait le peuple au-dessous de la brute, « qui frappe, mais qui ne dépèce pas. A peine les victimes « étaient-elles tombées sous le fer des Marseillais, qu'une « horde forcenée, les mains tendues vers sa proie, se pré- « cipitait sur les cadavres qu'on lui jetait du haut des « balcons, les dépouillait de leurs vêtements, se repaissait « de leur nudité, leur arrachait le cœur, en faisait ruis- « seler le sang comme l'eau de l'éponge, coupait leur « tête, et étalait d'obscènes trophées aux regards et aux « dérisions des mégères de la rue. Personne ne se défen- « dait plus; le combat n'était qu'un égorgement. »

La tuerie dura quatre heures, dans les appartements, sur la terrasse, dans les cours, sur la place du Carrousel, et même jusque dans les rues. Les caves, les cuisines, les souterrains, les passages secrets, les toits même dégouttaient de sang. Quelques Suisses qui s'étaient cachés dans les écuries sous des monceaux de fourrage, y furent étouffés par la fumée ou brûlés vifs.

L'histoire ne dira pas toutes les horreurs qui souillèrent cette victoire sans pitié. Rien ne fut épargné : il y eut des serviteurs du château jetés dans les feux des cuisines ; le crime eut même d'atroces raffinements. Dix-sept hommes s'étaient réfugiés dans la chapelle ; Bourdon de l'Oise, armé d'une espingole, s'en alla sur eux, disant avec un rire d'enfer : « Tirerai-je-t'y ? ou ne tirerai-je-t'y pas ? » Il tira sur ces malheureux qui furent aussitôt égorgés : on eût dit des furies acharnées. Un mauvais acteur tragique se rougit la face de sang ; il prenait cette rage pour de l'héroïsme. Un riche manufacturier, nommé Arthur, arracha le cœur d'un Suisse. « On m'a assuré, dit Beaulieu, « qu'il le trempa dans de l'eau-de-vie brûlée et qu'il le « dévora. » Enfin, pour emprunter une autre autorité non suspecte, « tous les hommes, Suisses ou Français, trouvés « dans les Tuileries, dit Dulaure, furent impitoyablement « égorgés, et leurs cadavres, jetés par les fenêtres, bientôt « dépouillés par la classe la plus abjecte de la ville, res- « tèrent jusqu'au lendemain dans un état complet de nu- « dité, et bordaient du côté du jardin et de celui du Car- « rousel les deux façades des Tuileries. » Quand tout fut fini, et qu'il ne resta plus une âme vivante dans ce grand asile de la royauté, le pillage suivit ; tout fut dévasté et saccagé : tableaux, meubles, statues, vases, livres, porcelaines, glaces, chefs-d'œuvre de tous les arts accumulés par les siècles dans le palais de la splendeur et des délices des souverains, tout vola en lambeaux, tout roula en éclats,

tout fut réduit en poussière ou en cendre. Bientôt à l'horreur du meurtre et du sac vint se joindre l'horreur de l'incendie. Les petits appartements attenant aux Tuileries s'embrasent; neuf cents toises sont en feu; les flammes continuent de s'étendre avec une effrayante rapidité et menacent d'une ruine complète l'édifice tout entier. Les pompiers accourent et veulent essayer d'éteindre l'incendie; mais les bandits les criblent de balles. « Il périt environ « cinq à six mille hommes, dit Beaulieu; soixante Suisses, « qui avaient rendu les armes et à qui on avait promis « la vie, furent égorgés sur la place de Grève. Il en périt « environ sept cent cinquante. »

Pendant ce temps, l'Assemblée ne savait que faire du roi qui s'était jeté dans son sein avec son sceptre brisé. Elle l'avait relégué avec sa famille dans la loge du journaliste Lehodey (1), parce que la Constitution avait, dit un membre, interdit de délibérer devant le roi; scrupule ironique de la Constitution au moment où la Constitution n'existait plus! Louis XVI y fut à plusieurs reprises en danger de perdre la vie et d'être mis en pièces par des furieux altérés de sang qui bondissaient vers la loge pour atteindre le roi ou quelqu'un des siens. Et comme le bruit de la bataille perçait l'enceinte, et que l'Assemblée était cette fois sûre de la victoire, elle y répondit par les cris de *Vive la nation! vive la liberté! vive l'égalité!* Puis, dans cette chaleur d'enthousiasme et sur la demande d'hommes couverts de sang qui se présentent à la barre, elle fait un décret, portant la convocation d'une Convention nationale, qui devait statuer sur l'exercice de la souveraineté, et la suspension provisoire

(1) Cette loge servait au *Logographe*. Sur la paroi intérieure de la porte, une main homicide avait écrit à la craie, en grosses lettres : *la mort*. Cette particularité, que nous tenons d'un témoin oculaire, dit Mazas dans son *Histoire de France*, est une preuve de plus pour attester que tout avait été préparé d'avance pour cette effroyable journée du 10 août.

du pouvoir exécutif, c'est-à-dire la déchéance du roi, de ce même roi dont quelques instants auparavant ces misérables législateurs imploraient l'intervention. Ce décret fut rendu par deux cent quatre-vingt-quatre membres sur sept cent quarante-cinq dont se composait l'Assemblée législative; car les membres du côté droit et les membres du parti constitutionnel, pressentant qu'ils n'auraient qu'à sanctionner la volonté de la populace ou à périr, s'étaient abstenus de se rendre à la séance. Les Girondins et les Jacobins y assistaient seuls. Puis, sur la proposition de Brissot, l'Assemblée nomma sans scrutin des ministres nouveaux, Roland, Clavières et Servan, Girondins précédemment renvoyés par Louis XVI, et à qui elle adjoignit Danton, Monge, Lebrun, noms horriblement mêlés, expression funeste de la confusion où s'abîmait la monarchie. Il était neuf heures du soir. L'Assemblée fit rédiger l'analyse de ses décrets du jour et envoya des commissaires les publier aux flambeaux dans toutes les rues de Paris.

Paris, la France, se trouva donc sans roi, chose nouvelle après mille ans de vicissitudes, de gloire et de malheur. On ne voulut pas même qu'il restât quelque part des images de royauté. Sur une motion de Thuriot, toutes les statues des rois devaient être abattues. On se mit donc à briser la statue de Henri IV, cette même statue qu'au début de la Révolution le peuple faisait adorer en signe de liberté, ainsi que celles de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. Les bustes de Bailly, de Necker et de Lafayette furent aussi mis en pièces sur les places publiques : mélange prodigieux de folie et de justice; affreux témoignage de la mobile faveur des révolutions, où les idoles de la veille sont l'objet des fureurs du lendemain. Après quatre jours d'incertitude sur le lieu où cette royauté tombée serait reléguée, on se décida pour le Temple (13 août). Ce fut la Commune qui décida ce choix ; l'Assemblée nationale, avec ses plans de

liberté, ne faisait qu'obéir. Les Jacobins, désormais dominateurs de la France, se servaient de l'Assemblée comme d'un instrument docile, comme d'une machine à décrets. Au lieu d'une demeure, ils venaient de donner au roi une prison.

L'histoire de cette captivité est lamentable. Rien n'avait égalé chez aucun peuple l'humiliation et les épreuves de cette grande famille de rois. Une jeune reine, une femme, une mère, avec ses deux jeunes enfants pleins de grâce et d'innocence; un roi vertueux, bon, affable, ami des hommes; une sœur de ce roi, ange devant qui la terre eût dû tomber à genoux : voilà les objets sur qui s'exerçait à plaisir la colère des tyrans. Aucune désolation, aucune angoisse, aucun supplice ne manqua à ces victimes. On sait si les partis victorieux épargnent le malheur !

Chose étrange ! à ce moment, la conjuration du Palais-Royal semble disparaître. Philippe d'Orléans se cache dans une retraite inaccessible pour ne reparaître que longtemps après cette explosion. La victoire lui fait peur. Dès que la royauté est brisée, l'usurpation semble être devenue impossible. Il ne reste plus que des crimes inutiles. Robespierre non plus ne concourut point personnellement au grand œuvre de l'anarchie : féroce et timide comme la hyène, avec la tête de laquelle on lui trouvait une certaine ressemblance, il demeura caché tout le temps du danger; mais le péril passé, il s'en alla « haranguer aux Jacobins, dit « M. Thiers, et entretenir quelques membres restés avec « lui de l'usage à faire de la victoire, de la nécessité de « remplacer l'Assemblée actuelle, et de mettre Lafayette « en accusation. » Marat aussi, que Danton avait caché pendant l'attaque dans la cave de la section des Cordeliers, reparut après la victoire à la tête d'un groupe de ses fanatiques et d'une colonne de Bretons. Il se promena dans Paris un sabre nu à la main et une couronne de laurier sur la

tête ; il se fit proclamer commissaire de sa section au nom de ses haillons, de ses cachots et de ses fureurs ; il se transporta avec ces mêmes satellites à l'Imprimerie royale, et s'empara des presses, qu'il ramena chez lui comme la dépouille due à son génie. Les conjurés ont leur destinée ; ils vont continuer de la subir : on dirait une force mystérieuse et fatale qui les précipite.

Ainsi s'accomplit la fameuse journée du 10 août, qui fut une révolution dans la Révolution, et qui fut aussi la dernière journée du pouvoir royal ; fatale journée, qui doit amener les massacres de septembre et le meurtre juridique du 21 janvier.

LIVRE TROISIÈME.

RÈGNE DE LA RÉPUBLIQUE.

I.

La journée du 10 août avait détruit la royauté. La faction des Jacobins n'eut plus qu'à se saisir publiquement de la puissance, qui, de fait, était déjà dans ses mains. A l'aspect de cette domination exercée par le meurtre, Paris resta glacé d'effroi. Quels que dussent être les maîtres, la soumission était prête; toutes les âmes semblaient comme foudroyées par la terreur.

Dans la vaste anarchie qui couvrait la cité factieuse, un seul pouvoir était debout; pouvoir terrible, puisqu'il régnait par l'anarchie même: c'était la Commune. Comme on l'a vu dans le récit du 10 août, des députés des sections, réunis à l'Hôtel-de-Ville, s'étaient emparés du pouvoir municipal, en expulsant les anciens magistrats, et avaient dirigé l'insurrection pendant toute la nuit et la journée du 10 août. Ils possédaient la véritable force de fait; ils avaient tout l'emportement de la victoire, et représentaient cette classe révolutionnaire et ardente, qui venait de lutter pendant toute la session contre l'Assemblée législative. Après

la journée du 10 août, la Commune composa à elle seule une espèce d'assemblée, aussi nombreuse que le Corps législatif, ayant ses tribunes, son bureau, ses applaudissements bien plus bruyants et une force de fait bien plus considérable. Elle se donna le nom de *Conseil général révolutionnaire du* 10 *août;* et par cette appellation, elle révélait je ne sais quoi d'insolite et de monstrueux dans le gouvernement d'un peuple. Les imaginations s'épouvantaient à de tels indices. Et en effet, l'arbitraire le plus hideux devint la loi de cette administration sans règle; l'Assemblée nationale elle-même se sentit trembler sous cet empire de furieux. C'est du conseil de la Commune que partit une pétition pour que le nom du roi fût rayé de tous les actes législatifs : c'était la consommation officielle de l'extermination de la monarchie. Danton avait commencé par exercer la principale autorité dans ce sénat municipal; mais bientôt Robespierre le domina par ses idées plus systématiques et plus arrêtées, et exerça dans la Commune un pouvoir plus réel que le pouvoir d'opinion dont il jouissait aux Jacobins. C'est de là que le flot révolutionnaire vint le porter à la Convention. Robespierre traînait à sa suite des hommes propres seulement à servir d'instruments à sa politique : Billaud-Varennes, Tallien, Léonard Bourdon, Panis, Sergent, Marat, tous voués au crime et organisateurs de bandes de meurtriers dans Paris.

C'est sous l'impression de cet asservissement de la peur que s'éteignait l'Assemblée législative. Infidèle à la Constitution, refusant son appui à la royauté, timide en face de la République, elle n'eut ni plan, ni politique, ni audace. Elle donna à tous les partis le droit de la mépriser. L'histoire la jugera plus sévèrement qu'aucune des Assemblées qui personnifièrent la Révolution. Elle ne renversa rien, elle ne fonda rien; elle aida tout à tomber. Elle avait reçu une Constitution à maintenir, une royauté à réformer, un pays

à défendre ; elle laissa, en se retirant, la France sans Constitution, sans roi, sans armée ; elle disparut dans une émeute. Ses seules traces furent des débris. Elle crut faire assez en publiant un manifeste où elle expliquait sa conduite dans la période funeste qu'elle avait traversée ; mais elle se justifiait en accusant le monarque : c'était un appel contre Louis XVI à une justice plus formidable.

« Quelque jugement, disait-elle en finissant, que nos « contemporains ou la postérité puissent porter de nous, « nous n'aurons pas à craindre celui de notre conscience ; « à quelque danger que nous soyons exposés, il nous res- « tera le bonheur d'avoir épargné des flots de sang fran- « çais, qu'une conduite plus faible aurait fait couler ; nous « échapperons du moins au remords, et nous n'aurons « pas à nous reprocher d'avoir vu un moyen de sauver la « patrie et de n'avoir osé l'embrasser. »

Telle était la tranquillité d'âme de ces innocents démolisseurs : on eût dit une sanglante ironie contre eux-mêmes. Avant de se dissoudre, ils prononcèrent encore quelques décrets de tyrannie. Huit jours après le 10 août, ils avaient porté un décret par lequel, « considérant qu'un « État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune « corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseigne- « ment public, ont bien mérité de la patrie, » ils déclaraient toutes les corporations religieuses éteintes et supprimées, et leurs costumes abolis. La persécution était tout ce qui restait de la puissance.

Barnave, Alexandre Lameth, et les ministres qui avaient conseillé à Louis XVI de ne point sanctionner les lois violentes contre les émigrés et les prêtres, furent décrétés sans examen, et un tribunal extraordinaire fut institué (17 août) en toute hâte pour juger, en dernier ressort et sans appel, non les auteurs des crimes qui avaient fait trembler Paris, mais ceux qu'on appelait conspirateurs

du 10 août : vaste désignation qui embrassait tous les gens paisibles pour en faire des criminels. Ce tribunal devait devenir célèbre sous le nom de *tribunal révolutionnaire;* on l'appela d'abord *tribunal du 17 août.*

En présence de cette justice prochaine, le conseil de la Commune put afficher cette proclamation : « Peuple souverain, suspends ta vengeance! La justice endormie « reprendra aujourd'hui ses droits; tous les coupables « vont périr sur l'échafaud. » Ces paroles calmèrent pour quelques jours la rage de tuer; mais elle brûlait le cœur des sicaires, et la Commune charmait leur impatience en amassant à tout hasard dans les prisons des multitudes de citoyens, hommes, femmes, enfants, vieillards, enlevés de nuit dans leurs demeures pour servir de victimes à la justice nouvelle.

II.

Cependant, au bruit des violences de Paris, les généraux d'armée s'émurent, et surtout ceux qui avaient pensé concilier quelques vieilles habitudes de respect pour la royauté avec les idées nouvelles de démocratie. A Valenciennes, le général Dillon proclama, dans un ordre du jour, que la Constitution avait été violée et que les parjures devaient être punis; mais il se rétracta quelques jours après, à l'exemple du vieux maréchal Luckner. Montesquiou, à l'armée du Midi, se prononça mollement pour le maintien de la Constitution. A Strasbourg, le maire Diétrich, le général Victor de Broglie et Cafarelli du Falga, s'indignèrent de l'attentat du 10 août contre l'inviolabilité royale; mais le général Biron, ami du duc d'Orléans, soutenu par les Jacobins de Strasbourg, étouffa ce germe de soulèvement et donna son armée au parti vainqueur. Lafayette seul prit

une résolution et une attitude politiques. Il dénonça, dans un ordre du jour, les violateurs de la Constitution et jura de mourir pour elle. Le député Bazire porta cet ordre du jour à la tribune et proposa de déclarer Lafayette ennemi de la patrie. Puis, le capucin Chabot désigna dans l'Assemblée même les complices de ses révoltes ; et on vit le moment où les députés allaient se livrer entre eux aux fureurs de la populace.

La protestation de Lafayette se perdit dans ces éclats de frénésies ; bientôt il fut obligé de quitter son armée avec quelques autres, ses compagnons d'armes et d'opinion (20 août); et, de peur d'être assimilé aux émigrés qui avaient fui la même patrie, il publia une déclaration par laquelle il demandait aux puissances, en vertu du droit des gens, un libre passage pour s'en aller chercher un refuge en des pays qui ne fussent point en guerre avec la France. Cette invocation ne fut pas entendue ; il tomba avec ses amis entre les mains des Autrichiens, qui le tinrent longtemps dans une rigoureuse captivité (jusqu'au 27 août 1797); triste expiation de ses vanités et de ses méprises.

Toute l'Europe aussi s'était émue au bruit du tocsin des trônes qui sonnait à Paris. L'Angleterre, si favorable jusque-là à la Révolution de France, déclara ne point reconnaître le gouvernement qui venait de s'établir par le crime. Elle rappela son ambassadeur et rompit tous ses rapports diplomatiques avec le marquis de Chauvelin, envoyé de France. En même temps, les Autrichiens et les Prussiens coalisés hâtèrent leur marche vers les frontières ; quatorze mille émigrés les suivaient en armes ; toutes les villes semblaient s'ouvrir devant l'invasion.

Mais l'esprit de rivalité politique travaillait la coalition : la Prusse tremblait qu'une entreprise formée pour le salut de Louis XVI ne tournât à l'agrandissement de l'Autriche, et cette préoccupation jeta de l'hésitation dans la marche des

armées; on allait à la plus importante expédition qui eût jamais été vue, avec la crainte de la voir réussir; et jusqu'à cette marche des émigrés se traînant à la suite d'une invasion douteuse, lorsqu'ils brûlaient de se porter à la tête comme protecteurs de leur patrie, était un indice fatal de l'indécision des rois ou de l'imprudence, peut-être de la trahison de leurs généraux et de leurs ministres.

Toutefois, il y eut un moment où l'esprit chevaleresque sembla revivre; ce fut lorsque le roi de Prusse s'en vint dans son armée comme simple volontaire, laissant le commandement au duc de Brunswick et hâtant de ses vœux ce qui pourrait sauver Louis XVI. Mais cet élan fut vain.

III.

Pendant ce temps-là, Paris suivait l'impulsion d'un enthousiasme plus actif. Les imaginations populaires étaient exaltées par la parole terrible des factions qui, engagées dans le crime, y couraient comme dans une voie de défense désespérée. Lorsqu'on apprit que les hostilités avaient repris de l'activité sur les frontières et que les armées étrangères étaient entrées en France, tout à coup des idées d'extermination montèrent à l'esprit des Jacobins : il fallait, disaient-ils, constituer la République par la suppression du tiers de la population française ; et cette idée systématique semblait trouver en ce moment une opportunité d'application par le besoin de frapper d'épouvante ceux qui seraient tentés d'appeler les étrangers comme des libérateurs. « Marat, dit M. Thiers, excitait ce débor- « dement des esprits, et provoquait à la vengeance, parce « qu'il pensait, dans son affreux système, qu'il convenait « de purger la France. »

26 août. — A ces émotions de terreur vinrent se mêler

les alarmes produites par la marche des Autrichiens, des Prussiens et des émigrés. Ils s'étaient emparés (22 août) de Longwy, après un bombardement de quelques heures; ils avaient investi Thionville, inondé la Lorraine, pénétré même en Champagne; ils couraient sur Verdun, et Paris était menacé. Le bruit des rapides succès des ennemis changea bientôt en frénésie l'exaltation des Jacobins. Tous les ambassadeurs avaient quitté la France; les révolutionnaires se voyaient mis hors la loi des nations; leur fureur ne connut plus de bornes. Un moment, la fermentation fut si grande que l'Assemblée décréta la peine de mort contre tout citoyen qui, dans une place assiégée, parlerait de se rendre. Sur la demande de la Commune, on ordonna que Paris et les départements voisins fourniraient, sous quelques jours, trente mille hommes armés et équipés. On travailla avec une nouvelle activité au camp sous Paris, et toutes les femmes se réunirent dans les églises pour aider à préparer les effets de campement.

Danton se rendit à la Commune, et, sur sa proposition, on eut recours aux moyens les plus extrêmes. On résolut de faire dans les sections le recensement de tous les indigents et de leur donner une paie et des armes; on ordonna, en outre, le désarmement et l'arrestation des suspects; et pour opérer ce désarmement et cette arrestation, on imagina les visites domiciliaires, qu'on organisa de la manière la plus effrayante. Les barrières devaient être fermées pendant quarante-huit heures, à partir du 29 août au soir, et aucune permission de sortir de la ville ne pouvait être délivrée pour aucun motif; des pataches seraient placées sur la rivière, pour empêcher toute évasion par cette issue; les municipalités voisines étaient chargées de former autour de Paris une ligne de sans-culottes et d'arrêter quiconque serait surpris dans la campagne ou sur la route; le tambour devait annoncer les visites, et, à ce signal, chaque citoyen

était tenu de rentrer chez lui, sous peine d'être traité comme suspect de rassemblement, si on le trouvait chez autrui : pour cette raison, toutes les assemblées de section et le grand tribunal lui-même devaient vaquer pendant ces deux jours ; des commissaires de la Commune, assistés de la force armée, avaient mission de faire les visites, de s'emparer des armes et d'arrêter tous les suspects, les prêtres non assermentés, les citoyens qui mentiraient dans leurs déclarations, ceux contre lesquels il existait des dénonciations, les signataires de la pétition contre le 20 juin et contre le décret du camp sous Paris, enfin tous ceux que les révolutionnaires traitaient de *mauvais citoyens;* à dix heures du soir, les voitures devaient cesser de circuler, et la ville serait illuminée pendant toute la nuit. Opération étrange, qui atteste l'état de servitude où Paris était déjà tombé !

Dès le 27 au soir, on commença les visites. Il y eut alors un redoublement de poursuites contre les citoyens soupçonnés de ne point aimer la Révolution. On arrête toutes les personnes signalées comme royalistes ; les prisons se remplissent ; les prêtres surtout deviennent l'objet des recherches les plus actives ; on les entasse dans des églises et des cloîtres transformés en lieux de réclusion. C'était le comité de surveillance de la Commune qui présidait à ces arrestations et les faisait exécuter sous ses yeux. Douze ou quinze mille suspects furent ainsi jetés dans les prisons, où se trouvèrent enfermées toutes les opinions qui s'étaient succédé jusqu'au 10 août, tous les rangs qui avaient été renversés, et de simples bourgeois, déjà estimés aussi aristocrates que des ducs et des princes. Chaque famille fut frappée ; toutes les âmes étaient dans l'angoisse et la peur.

Le 28 août, Danton, ministre de la justice, courut porter à l'Assemblée nationale expirante ces formidables paroles,

qui révèlent un sentiment aveugle et féroce : « Il faut une « convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes. « Jusqu'ici nous n'avons eu qu'une guerre simulée, dirigée « par Lafayette ; ce n'est plus de ce misérable jeu qu'il « doit être maintenant question ; il faut que le peuple se « porte, se roule en masse sur les ennemis, pour les exter- « miner d'un seul coup ; il faut en même temps enchaîner « tous les conspirateurs ; il faut nous emparer de leurs « armes et les mettre dans l'impossibilité de nuire. »

A ces paroles, un décret est porté qui ordonne des perquisitions nocturnes dans toutes les maisons de Paris, et la mort contre quiconque entravera les opérations du gouvernement provisoire armé de ce décret ; Danton dresse dans la Commune une organisation d'hommes payés pour le meurtre ; il institue un *club de fédérés*, formé de cet amas de sicaires qu'on appelait Marseillais ; il mêle à ces soins atroces la préparation des élections pour la Convention nouvelle ; tout se fait avec un appareil terrible ; il appelle le peuple pour être témoin des opérations électorales : cela même ajoute à l'exaltation ; efin il donne le signal de la poursuite universelle des *mauvais citoyens*.

C'est dans la nuit du jeudi 30 août au vendredi 31, au comité de surveillance de la Commune où régnait Marat, que furent médités des projets de massacre. Danton prêta son audace aux horribles rêveries de Marat ; et ces deux hommes, de concert avec les autres membres du comité, formèrent presque publiquement l'épouvantable complot d'égorger tous les prisonniers détenus à Paris. Maillard, le rival de Jourdan Coupe-Tête, l'ami de Théroigne, l'homme des journées d'octobre, du 20 juin et du 10 août, Maillard reparaît encore avec sa bande sanguinaire. On l'avertit, dit M. Thiers, de se placer d'une manière utile et sûre, de préparer des assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des victimes, de se procurer du vinaigre,

des balais de houx, de la chaux vive, des voitures couvertes pour transporter les cadavres, etc.

Dès cet instant, le bruit d'une terrible exécution se répandit sourdement. De toutes parts, on répétait cette phrase horrible de Danton au comité de défense générale : « Il faut faire peur aux royalistes; il faut effrayer les « conspirateurs qui, du fond des prisons, s'entendent avec « l'étranger.—Le 31, on répand, dit M. Thiers, sur de pré- « tendues révélations d'un condamné, que les prisonniers « doivent s'échapper des cachots, s'armer, se répandre « dans la ville, y commettre des vengeances, enlever en- « suite le roi et ouvrir Paris aux Prussiens. Cependant « les détenus qu'on accusait tremblaient pour leur vie; « leurs parents étaient consternés, et la famille royale « n'attendait que la mort au fond de la tour du Temple. » Aux Jacobins, dans les sections, au conseil de la Commune, dans l'Assemblée nationale, il était des hommes qui feignaient de croire à ces complots supposés et qui osaient déclarer légitime l'extermination des prisonniers.

Le samedi 1er septembre, les quarante-huit heures fixées pour la fermeture des barrières et l'exécution des visites domiciliaires étant écoulées, les communications furent rétablies. Mais tout à coup éclate la nouvelle que Verdun est tombé au pouvoir des Prussiens (il n'était qu'investi) et que Paris est menacé. Des placards incendiaires annoncent en même temps au peuple qu'une vaste conspiration se trame dans les prisons de la capitale. Une sinistre fermentation se fait remarquer parmi la populace; les rues se remplissent de patrouilles et d'aboyeurs; les sections sont en permanence, et la Commune, qui dominait exclusivement dans Paris depuis le 10 août, organise de sang-froid le massacre des prisonniers. Marat avait proposé de *déblayer* les prisons d'une manière sûre et *prompte* : c'était d'y mettre le feu. Mais ses ignobles collègues du comité de surveillance pré-

fèrent une tuerie générale. Ils choisissent dans chaque section les *sujets* les plus féroces pour égorger les victimes; la légion des Marseillais fournit ses hommes d'élite : Lazouski et Rotondo les commandent. Maillard était déjà prêt avec ses égorgeurs attitrés. On leur promit à tous un salaire, dont l'importance fut débattue entre les parties.

Toutefois, le 2 au matin, quelques voix s'étaient élevées pour protester contre cette violation des lois; l'Assemblée nationale avait essayé de murmurer; mais Tallien était venu justifier par des paroles sanguinaires les mesures prises au nom de la Commune : « Nous avons fait arrêter les prêtres « perturbateurs, avait-il dit; ils sont enfermés dans une « maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la « liberté sera purgé de leur présence. Le peuple a dit aux « représentants de la Commune : Allez en mon nom, agis- « sez, et j'approuverai ce que vous aurez fait... Le peuple a « sanctionné notre mission; il nous a dit : Vous avez sauvé « la patrie!... » Danton prend la parole et annonce l'établissement définitif d'une épouvantable justice : « Le canon « que vous allez entendre, dit-il, n'est point le canon « d'alarme; c'est le pas de charge sur les ennemis de la « patrie. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il? « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace! »

Et quand tout fut préparé pour ces funèbres expéditions (2 septembre), une proclamation de Manuel acheva d'allumer la colère du peuple : « Citoyens, y disait-il, aujourd'hui « même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se ran- « gent sous ses drapeaux; allons nous réunir au Champ- « de-Mars; qu'une armée de soixante mille hommes se « forme sans délai, et marchons aussitôt à l'ennemi, ou « pour succomber sous ses coups ou pour l'exterminer sous « les nôtres. » Cette proclamation fut publiée dans les rues au bruit du tocsin, du canon d'alarme et des tambours. Tout Paris tressaillit, et tandis qu'on parlait de

prendre les armes, les meurtriers parurent, disant qu'avant de voler à l'ennemi il fallait exterminer les scélérats, plus avides du sang des patriotes que les Prussiens eux-mêmes.

Une profonde terreur régnait dans les prisons. Au Temple, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait avec anxiété la cause de tant d'agitations. Dans les diverses prisons, les geôliers étaient consternés. Le dîner avait été servi aux détenus deux heures avant l'instant accoutumé; tous les couteaux avaient été retirés de leurs serviettes. Frappés de ces circonstances, les prisonniers interrogeaient avec instance les gardiens qui ne voulaient pas répondre. A deux heures, enfin, la générale commence à battre, le tocsin sonne, et le canon d'alarme retentit dans l'enceinte de la capitale. Des troupes de citoyens se rendent vers le Champ-de-Mars; d'autres entourent la Commune, l'Assemblée, et remplissent les places publiques; mais les assassins vont droit aux prisons. Dans leur marche, ils égorgent vingt-quatre prêtres qu'on emmène captifs de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye : un seul fut sauvé par miracle, c'était l'abbé Sicard, que quelqu'un désigna au pardon, comme le père des sourds-muets. Devant eux tout fuit; les portes des prisons s'ouvrent; une justice infernale s'organise, et les citoyens de Paris, par une lâcheté sans exemple dans l'histoire d'une nation, restent spectateurs impassibles de cette atroce tuerie : pas un bras ne s'arme contre des monstres qui allaient verser des flots de sang. La garde nationale s'exerçait au maniement des armes dans le voisinage des diverses prisons; elle entendait distinctement les cris déchirants des victimes et les hurlements affreux des bourreaux : pas un homme ne sortit de ses rangs pour embrasser la défense de tant d'infortunés.

Dans chaque prison, on forme auprès des guichets une espèce de tribunal, où l'on appelle tour à tour les malheu-

reux prisonniers : Maillard présidait celui de l'Abbaye. Les membres de cet horrible tribunal de sang avaient la liste des noms, avec les motifs de détention de chacun d'eux. On avait fait un triage des détenus pour dettes ou pour des délits véritables; des commissaires de la Commune étaient allés s'assurer qu'il n'y aurait pas de méprise. Le guichetier n'avait donc plus qu'à s'en aller chercher les coupables l'un après l'autre, et le président de cette infernale justice les interrogeait en quelques mots. La défense était inutile; chaque captif était voué à la mort. La sentence était atroce : *A l'Abbaye!* disait le tribunal de la Force; *A la Force!* disait le tribunal de l'Abbaye; ou bien : *Élargissez Monsieur!* Et ces mots une fois dits, le condamné était conduit à la porte de la prison; et là, des assassins, hommes, femmes, enfants même, les bras nus, assaillaient la victime avec des piques, des sabres, des coutelas, et la mettaient en morceaux. A la suite de chaque expédition, les bourreaux chantaient une strophe de la *Marseillaise;* les femmes et les enfants dansaient même autour des cadavres. Durant la première nuit, les assassins de l'Abbaye disposèrent des bancs dans la cour, afin que les curieux pussent assister assis et en ordre à cet horrible spectacle; ils placèrent même autour du préau des sentinelles chargées de faire la police.

Ces scènes sanglantes furent mêlées d'incidents féroces et touchants. La barbarie eut ses caprices de clémence et d'atrocité. Un petit livre nous a conservé à ce sujet des détails où se révèle toute la misère du cœur humain; c'est celui de Journiac de Saint-Méard, officier enfermé à l'Abbaye, et qui fut sauvé de la mort par la rencontre d'un meurtrier, son compatriote, qu'il reconnut à son patois. Les bourreaux s'émurent de joie de trouver sous leur main un homme qu'il ne fallait pas égorger : ils tuaient à plaisir des prêtres et des vieillards; et quand Saint-Méard leur fut livré comme un innocent, ils le conduisirent tout triom-

phant à sa famille : c'était un spectacle de justice, rendu effroyable par l'aspect de ces protecteurs tout dégouttant de sang. Ce ne fut pas la seule clémence. Le vieux Cazotte fut accordé aux larmes de sa fille, et elle l'emmena sous une protection semblable dans les transes de la joie et de la peur. L'infortuné vieillard périssait quelques jours après sur l'échafaud. Mlle de Sombreuil arracha de même la grâce de son père en se précipitant au milieu des bourreaux avec un courage dont les hommes n'ont jamais donné l'exemple. C'est parmi ces contrastes que se consomma, six ou sept jours durant, l'atroce justice contre les captifs amoncelés dans les prisons de Paris.

Au couvent des Carmes, on massacra au hasard tout ce qui s'y rencontra. Le sang des pontifes et des prêtres inonda la terre; on les fusilla dans la chapelle, pêle-mêle, comme un troupeau de bêtes malfaisantes, dans le fond des salles, dans le jardin, sur les murs et jusque sur les arbres, où quelques-unes des malheureuses victimes cherchaient un asile contre la fureur de leurs ennemis. Puis on les traîna dans la rue pour être montrés au peuple. Là se trouvait le vénérable Dulau, archevêque d'Arles, étendu mort; un homme s'assit sur son cadavre pour faire son repas; il enfonçait son couteau dans les flancs du pontife, et l'en retirait pour couper son pain : un témoin respectable a dit : « Je l'ai vu! »

Mille captifs étaient entassés au séminaire de Saint-Firmin; ils furent égorgés; soixante-treize, au cloître des Bernardins, périrent de même. A la Salpêtrière, il y avait des femmes amoncelées; elles furent d'abord violées, puis massacrées. Au grand Châtelet, il y eut de trois à quatre cents hommes tués; à la Conciergerie du Palais, mille cinq cent quatre-vingt-quatre; à Bicêtre, le carnage dura cinq jours et cinq nuits : il y eut là des scènes effroyables. « Il « a été impossible, dit Dulaure, historien non suspect

« d'exagération en de tels récits, de compter les morts de « Bicêtre : quelques rapports en ont porté le nombre à « six mille. Il fallut employer du canon *pour les réduire.* »

Une épouvantable atrocité domina tous ces grands crimes. C'était à la Force que se trouvait la princesse de Lamballe. Les meurtriers prirent plaisir à tuer l'amie de la reine, à livrer son corps aux plus horribles profanations, à immoler outrageusement sa pudeur. « J'ai été obligé, dit Beaulieu, « de me trouver plusieurs fois avec un de ses bourreaux ; « il se nommait Mamin, ancien soldat et fils d'un aubergiste « de Bordeaux ; il se vantait de l'avoir éventrée et de lui « avoir arraché le cœur. » Le corps de cette infortunée princesse fut traîné dans les rues ; on l'outragea, on le mutila, on s'en partagea les lambeaux ; sa main droite fut apportée à Robespierre qui présidait alors un splendide festin ; sa tête fut mise au bout d'une pique et son cœur à la pointe d'un sabre. Les misérables s'en allèrent ensuite au Temple étaler devant la famille royale ce trophée sanglant ; à la vue de ce hideux spectacle, la reine tomba évanouie, ses enfants fondaient en larmes. Madame Élisabeth l'entourait de soins ; le roi était consterné. Les brigands voulaient entrer de force dans la prison, pour couper aussi la tête de la reine ; mais un officier municipal vint haranguer la populace : « La tête d'Antoinette, leur dit-il, ne vous « appartient pas ; les départements y ont des droits ; la « France a confié la garde de ces grands coupables à la ville « de Paris ; c'est à vous de nous aider à les garder jusqu'à « ce que la justice nationale ait vengé le peuple. » A ces paroles de légalité, la troupe féroce s'éloigna et alla planter la pique qui portait la tête de la princesse sous les fenêtres du duc d'Orléans, non comme une menace, mais comme un tribut. Le duc était à table avec Agnès de Buffon, sa nouvelle favorite, et quelques compagnons de ses plaisirs. Il se leva, se présenta au balcon et contémpla quelques

instants la tête sanglante que les assassins élevaient jusqu'à lui; puis, il alla se remettre à table comme un hébété, Agnès s'était évanouie : « Ah, mon Dieu! disait-elle, voilà « comment ma tête sera portée un jour! »

L'histoire n'a dit ni les paroles ni l'attitude de cette populace qui venait offrir, comme un tribut consacré, la dîme du meurtre au duc d'Orléans, ni les mystérieux rapports qui pouvaient exister entre ceux qui faisaient l'offrande et celui qui la recevait; mais ce que les mémoires de l'époque et les historiens ont répété, c'est que le meurtre de la princesse de Lamballe fut commandé par le duc d'Orléans; c'est que Louis-Philippe gagnait à la mort de cette princesse l'extinction d'un douaire de 100,000 livres (1) qu'il était obligé de lui payer; c'est que de vives inimitiés existaient depuis longtemps entre le duc et la princesse, et que le meurtre de cette femme fut tout à la fois une vengeance et une spéculation; c'est que pour sauver cette victime, Manuel, procureur-syndic de la Commune, avait reçu 150,000 livres, et que, loyal dans sa corruption, il s'était demandé quelle puissance plus forte que la sienne avait osé faire périr celle qu'il avait promis de rendre à la liberté. Telle est la renommée que le duc d'Orléans a gardée dans l'histoire; et quoique ces accusations paraissent peu vraisemblables, malgré la presque unanimité des témoignages contemporains, elles servent pourtant à flageller la mémoire de Philippe d'Orléans et à indiquer que toute supposition de libertinage ou de crime était admissible contre ce prince.

Pendant que tous ces massacres se faisaient dans les prisons, où l'on tuait encore le jeudi 6 septembre, une lettre-circulaire de la Commune de Paris fut adressée à toutes les communes de la République (3 septembre), non point pour

(1) Des écrivains modernes ont prétendu que ce douaire n'était que de 50,000 livres.

en faire l'apologie, mais pour en exalter la gloire et en provoquer partout l'imitation. Voici cette pièce monumentale que l'histoire doit conserver avec les sept signatures qui y furent apposées.

« Paris, 2 septembre 1792.

« Frères et amis, un affreux complot, tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la Commune de Paris à la plus cruelle nécessité d'user de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la Commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme? A cette nouvelle, les clameurs publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la Commune, par le rapport du décret de destitution, le pouvoir dont elle l'avait investie.

« Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus ; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour le salut public. Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares s'avançaient contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où elle allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur le bord de

l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire ; et tous les Français se diront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants.

« *Signé :* DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, MARAT, LEFORT, JOURDEUIL, administrateurs du comité de surveillance constitué à la Marie. »

A cet appel sanguinaire, le meurtre fut entrepris en quelques villes ; Melun, Châlons, Reims, Meaux, Lisieux, Caen, Bordeaux, Lyon, Orléans, Versailles, eurent leurs massacres. L'Assemblée nationale essaya de contenir les sicaires; mais son pouvoir mourait parmi les crimes. On avait appris que les prisonniers d'Orléans étaient menacés d'être égorgés par la populace; l'Assemblée, honteuse des égorgements exécutés sous ses yeux et dont elle porterait dans l'histoire la responsabilité, voulut les envoyer à Saumur, pour les soustraire à l'horrible justice de la Commune; mais les Jacobins exigeaient qu'on les amenât à Paris ; c'était une proie nouvelle. Les Jacobins furent les maîtres ; et l'on ne sut que déployer de la force armée pour présider à la marche des captifs. Les malheureux, au nombre de cinquante-sept, furent conduits à Versailles, où ils arrivèrent le dimanche 9 septembre. On put les croire sauvés ; mais, au moment où ils passaient devant la grille de la Ménagerie, où ils allaient être enfermés, quelques égorgeurs venus en toute hâte de Paris, crièrent : *A bas les têtes!* Et à ce cri féroce les meurtriers se précipitèrent, hommes et femmes, sur les voitures, et les captifs furent égorgés sous les yeux de la troupe qui se tenait immobile, le sabre dans son fourreau. L'Américain Fournier présidait avec sa bande à ces barbaries. On se prit à tuer les malheureux à plaisir ; on dansa sur leurs corps, on but de leur sang, on mangea de leur chair, on jeta dans les airs leurs os mutilés, on joua avec les cadavres, on en fixa les lambeaux aux pointes de la

grille; des enfants mêmes dépeçaient les membres dans la rue et les jetaient aux chiens effrayés. Rien ne manqua à cette fête de cannibales, pas même l'idiotisme farouche et superstitieux. Une femme avait aidé au meurtre de l'évêque du Mans; elle lui coupa le doigt pour le garder comme un fétiche dans une fiole d'esprit-de-vin. Puis, dans cet enivrement de tuerie, les assassins coururent aux prisons. Cette fois, nul triage n'avait été fait : des prisonniers détenus pour des délits ordinaires furent égorgés avec les prêtres, comme s'ils avaient été également innocents. Tel fut le drame de Versailles; l'horreur plana de nouveau sur la splendide cité de Louis XIV.

Pour salaire de toutes ces horribles exécutions, les ouvriers de la semaine de septembre reçurent 24 livres par jour, qu'on leur paya publiquement. On peut lire au registre des dépenses de la Commune la mention de plusieurs sommes payées aux exécuteurs de cette effroyable justice; on y verra en outre, à la date du 4 septembre, la somme de 1,463 livres affectée à cet emploi.

Billaud-Varennes, membre du conseil général de la Commune, disait le 3 aux *travailleurs* de l'Abbaye : « Mes « amis, en égorgeant des scélérats, vous avez sauvé la « patrie. La France vous doit une reconnaissance éternelle, « et la municipalité ne sait comment s'acquitter envers « vous. Elle vous offre 24 livres à chacun, et vous allez être « payés sur-le-champ. » Danton, cet homme exécrable, osa même dire aux meurtriers de Versailles, lorsqu'il apprit le meurtre de la Rochefoucault, président du département de Paris, son ennemi personnel : « Ce n'est pas le ministre de « la justice, mais le ministre de la nation qui vous remercie « de votre louable fureur. » Jamais proscription n'avoua plus audacieusement ses satellites.

Telle fut la semaine de septembre 1792, qui tiendra une place si dégoûtante dans l'histoire de la Révolution. Les

fosses de Clamart, les catacombes de la barrière Saint-Jacques, connurent seules le nombre des victimes; car les hommes qui avaient organisé tous ces meurtres, mirent un soin extrême à détruire les renseignements d'après lesquels on pouvait fixer le nombre des victimes. D'après divers rapports on peut avancer qu'il périt en cette semaine plus de douze mille personnes. Toutefois, le crime n'est pas dans le nombre, il est dans l'assassinat. La masse des victimes ne change pas le caractère du meurtre. Des pyramides de cadavres élèvent plus haut, il est vrai, mais c'est plus haut dans l'exécration des hommes.

IV.

C'est sous l'impression de la victoire du 10 août et au bruit des massacres de septembre que se faisaient à Paris les élections (du 2 au 19 septembre) pour la troisième Assemblée nationale. La plupart des choix répondirent à cette frénésie; ou bien des noms timides protestaient en vain et annonçaient que l'Assemblée nouvelle appartiendrait aux plus audacieux; car la Convention ne fut certainement pas la représentation de la majorité de la France. Sous la terreur qui dominait le pays, les royalistes, les constitutionnels, les indifférents et les égoïstes de tous les partis ne se présentèrent pas au scrutin électoral, dont restèrent les maîtres les plus audacieux et les plus exaltés révolutionnaires.

A Paris, la faction violente qui avait dominé depuis le 10 août se rendit maîtresse des élections et mit en avant tous les hommes de son choix : Marat, Danton, les deux Robespierre, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Fréron, Collot-d'Herbois, Lavicomterie, Panis, Legendre,

Sergent, Fabre-d'Églantine, Raffron, Robert, Dusaulx, Beauvais, Osselin, Boucher, Manuel, Laignelot, Thomas et David furent l'expression de la Commune, dans ce qu'elle avait de plus méprisable et de plus hideux.

Un homme manquait à cette représentation du crime : on nomma le duc d'Orléans (19 septembre). Pour lui assurer des suffrages, on avait commencé par lui faire quitter son nom; et sur la recommandation du député Gorsas, Manuel, procureur-syndic de la Commune, l'avait baptisé du nom de Philippe-Égalité (17 septembre). « Je vous jure, écrivit « l'imbécile factieux à la Commune, que je me rappelerai « sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et que je « ne m'en écarterai jamais. » Ainsi il entra à la Convention; ainsi il devait arriver à la postérité avec le sobriquet d'*Égalité*, la plus insultante et la plus ironique satisfaction que la démagogie eût jamais reçue de l'abaissement du sang des rois. Le duc d'Orléans crut peut-être avoir acheté à ce prix une entière sécurité dans la République nouvelle, et il espéra sans doute que les inquisiteurs et les Diogènes de la Révolution, lorsqu'ils chercheraient un prince, un noble à proscrire, passeraient, sans s'arrêter, devant le Palais-Royal, n'y trouvant plus ni noble, ni prince, ni d'Orléans, ni Bourbon. Qu'importait à Philippe le ridicule et la honte, pourvu qu'il pût vivre à Paris et assister, égoïste impassible, au terrible spectacle des bouleversements politiques?

Quelques jours après, Marat demandait publiquement à Philippe-Égalité son salaire de la popularité qu'il lui avait « faite. J'ai vu, dit Beaulieu, au coin des rues un placard « signé *Marat*, dans lequel il demandait 15,000 livres à « M. d'Orléans, en récompense de ce qu'il faisait pour « lui. » Telle était la pudeur de cette époque. La Convention ne tarda pas à paraitre pour consommer ces ignominies et ces persifflages.

V.

Pendant que l'interrègne de la royauté à la République livrait Paris aux satellites de Danton, les puissances coalisées, le duc de Brunswick à leur tête, s'avançaient dans la Champagne; Verdun était tombé au pouvoir des Prussiens (2 septembre) et les princes suivaient les armées, incertains de leur office, ne sachant si un appel à la nation serait fatal ou salutaire, écoutant tous les conseils, n'osant en suivre aucun, laissant enfin à l'invasion le caractère d'une hostilité déclarée et à la résistance toute l'ardeur d'un patriotisme désespéré.

De leur côté, les armées françaises, accoutumées aux batailles, travaillées par toute sorte d'intrigues, fortifiées par des auxiliaires venus de Paris, véritables héros de carrefours, qui ressemblaient plutôt à des sicaires qu'à des soldats, semblaient aller à ces luttes avec des résolutions douteuses encore. Le vieux Luckner, qui les commandait, obéissait à l'inspiration diverse des généraux qui l'entouraient : les uns, comme Dumouriez, mêlant à des pensées de république le dessein d'une royauté nominale pour le duc d'Orléans; les autres, comme Kellermann, gardant les habitudes calmes de la discipline comme ils eussent fait sous la monarchie de Louis XIV; tandis qu'un envoyé de la Commune de Paris, Billaud-Varennes, transformait le camp en Assemblée tumultuaire, et faisait de la guerre un jeu de jacobinisme non moins formidable pour les généraux que pour les rois qu'ils devaient combattre.

Le duc de Brunswick cependant continuait d'hésiter dans sa marche. La Champagne s'ouvrait devant lui; il s'emparait au hasard de quelques postes. Pendant ce temps, Dumouriez et Kellermann établissaient leurs communica-

tions; une armée véritable commença à paraître, et un premier choc eut lieu sur les hauteurs du moulin de Valmy (20 septembre). Après une canonnade de sept heures, durant laquelle se distinguèrent les carabiniers du général Valence, et où furent tirés plus de vingt mille coups de canon, en deux heures, par cent vingt bouches à feu, Kellermann repoussa les Prussiens : ce premier succès décida de toute la suite des événements. Par lui-même il n'avait rien d'éclatant ni de décisif; mais les Prussiens doutèrent du succès d'une guerre où les Français s'engageaient avec une résolution qu'on n'avait point soupçonnée, et Dumouriez, dont la vie avait été une longue intrigue, acheva de les vaincre par des conférences. C'est ici un mystère de négociations où le salut de Louis XVI servit de voile et de prétexte à des combinaisons ambitieuses, lâches ou perfides.

L'histoire a acquis le triste droit de douter si les alliés nourrissaient une pensée véritable de dévouement pour Louis XVI. Les Prussiens et les Autrichiens étaient travaillés de jalousies; les uns aimaient les révolutions; les autres se défiaient de l'émigration : tous redoutaient la France : c'est parmi ces inspirations diverses que fut mise en délibération la question d'une bataille en règle ou de la retraite. Le 27 septembre, le roi de Prusse, les ministres de Vienne, de Londres et de Saint-Pétersbourg tinrent un conseil où fut présent de Castries, pour les émigrés. Tous voulaient qu'on livrât bataille aux armées républicaines; le duc de Brunswick seul était d'un avis contraire. Toutefois, il céda ou parut céder à l'avis commun, et il annonça la bataille pour le 29; mais, au sortir du conseil, il donnait des ordres pour la retraite. Tout resta voilé de nuages; bientôt la Champagne fut évacuée; la brillante armée coalisée s'éloigna comme si elle avait été vaincue, laissant partout des débris de ses bagages; et les malheureux émigrés commencèrent à jeter sur l'avenir des pensées de terreur.

Sur le Rhin, les événements n'avaient pas été plus propices à la coalition. Le général Custine, après avoir poussé devant lui les Autrichiens, était allé frapper d'une contribution la ville marchande de Francfort. Tout le Palatinat était envahi; Mayence était occupé. Un corps de vingt mille Autrichiens avait essayé de bloquer Lille. La ville était bombardée, ses faubourgs ruinés; mais, après une résistance héroïque, le siége fut abandonné. En même temps, un corps d'émigrés avait voulu s'emparer de Thionville; mais ils avaient été repoussés. Le général Biron dominait Strasbourg. Dans l'enthousiasme de ces succès, on ne prit pas garde à un échec sanglant du général Beurnonville devant Trèves; bientôt on attendit les événements les plus décisifs.

VI.

C'est sous ces auspices que la Convention inaugura sa puissance (21 septembre 1792), le jour même où l'Assemblée législative avait abdiqué la sienne. Elle se choisit à l'unanimité Pétion pour président. Sa première inspiration, formulée par le comédien Collot-d'Herbois, fut d'abolir la royauté et de proclamer une république dérivant de la souveraineté du peuple. Quelques-uns parurent hésiter dans cette entreprise; car ils redoutaient que cette république ne tombât dans les mains d'une démagogie furieuse. Le 10 août et le 2 septembre les consternaient. Avant de proclamer la république, ils voulaient lui donner une forme qui la préservât de l'anarchie et de la dictature. C'étaient les Girondins. Mais les Jacobins, Marat, Robespierre et Danton à leur tête, voulaient proclamer la république comme une vengeance du peuple contre les rois et les aristocrates, et comme une ère d'agitation et de trouble où la fortune multiplierait les hasards qui abaissent ce qui est en haut

et exaltent ce qui est en bas. L'écume a besoin de tempêtes pour s'élever et surnager. La politique de ces démagogues n'était que la sédition rédigée en principe et l'anarchie écrite en Constitution.

Pour vaincre l'indécision de quelques esprits, l'abbé Grégoire leur jeta de la tribune ces paroles de frénésie : « Certes, personne de nous ne proposera de conserver en « France la race funeste des rois ; nous savons trop bien « que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races « dévorantes qui ne vivent que de chair humaine ! Mais il « faut pleinement rassurer les amis de la liberté ; il faut « détruire ce talisman dont la forme magique serait propre « à stupéfier encore bien des hommes. »

A ces mots, toute l'Assemblée s'émeut d'enthousiasme. Les tribunes se lèvent pour exprimer une réprobation unanime de la royauté. Une seule voix, celle de Bazire, d'ailleurs épris des nouveautés démagogiques, demanda qu'une si grande résolution fût prise avec maturité et après une discussion solennelle. Aussitôt Grégoire reprit : « Eh ! qu'est-il besoin de discuter, lorsque tout le « monde est d'accord ? Les rois sont dans l'ordre moral « ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les « cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans ! « L'histoire des rois est le martyrologe des nations ! — « Le considérant de votre décret, s'écria un jeune Giron- « din, nommé Ducos, ce sera l'histoire des crimes de « Louis XVI ! »

Par ces motifs, la conviction dut être parfaite dans les esprits. Aussi on ferma la discussion. Il se fit un profond silence, et, sur la déclaration unanime de l'Assemblée, à la voix d'un histrion ambulant, le président déclara la royauté abolie en France, et à sa place apparut un conseil exécutif désigné par la Convention : la République venait de naître (21 septembre).

C'était là une résolution désespérée, un abîme inconnu où la réflexion entraînait les politiques, où le vertige attirait les imprudents ; seul asile qui restât à la patrie, selon les révolutionnaires ; gouffre obscur où chacun croyait engloutir ses rivaux en s'y précipitant avec eux, et que tous devaient combler tour à tour de leurs combats, de leurs crimes et de leur sang.

Ce décret fut accueilli par des applaudissements universels ; la publication en fut ordonnée sur-le-champ, ainsi que l'envoi aux armées et à toutes les municipalités. La Commune de Paris le fit proclamer dans les rues avec des cris forcenés ; les bourgeois eurent à le célébrer par des illuminations ; mais sous cet appareil de fête, la ville restait frappée de stupeur.

Il était aisé de pressentir en effet tout ce que cette mesure recélait de violent et d'extrême. Déjà les factions s'étaient classées et avaient un aspect sinistre. A mesure que la Révolution avançait, ceux qui l'avaient les premiers excitée se trouvaient en arrière de ses progrès. Le côté gauche de l'Assemblée législative devenait le côté droit de la Convention. Il n'y avait que quelques hommes qui avaient la puissance de courir aussi vite que le torrent. Robespierre, Danton, Marat et toute la députation de Paris restaient les dominateurs de ce chaos ; quant à Philippe-Égalité, il ne s'appartenait plus à lui-même ; la puissance terrible à laquelle il s'était voué le tenait immobile et méprisé sous sa main de fer.

Placé sur les bancs de la Montagne, il marchait avec le torrent, espérant ne pas être emporté par lui et le diriger peut-être. Calculateur habile, il sut se garder dans les deux camps rivaux de profitables intelligences. A la Montagne, il fréquenta de préférence les membres les plus suspects, pendant que, d'un autre côté, Brissot et les Girondins douteux lui étaient dévoués. Le soir, il allait

chez Robert faire lui-même le punch, que venaient boire Danton, Wimphen, Fabre d'Églantine et tous les Montagnards qu'il voulait gagner ou compromettre ; le jour, c'étaient Pétion, Gensonné, Guadet, Carra, Gorsas, Brissot et Sillery qu'il recevait au Palais-Royal. Mais en réalité, Philippe n'était ni girondin ni montagnard ; il tenait à tous les partis et n'appartenait à aucun.

Chose étonnante ! le nom d'orléaniste subsistait encore dans les dénominations des partis. Tous s'accusaient réciproquement d'être orléanistes. C'est qu'en dehors des factions sanglantes il y avait des habiles qui croyaient qu'en laissant aller les crimes en toute liberté, il serait peut-être possible de s'emparer de la puissance.

Dans cette situation nouvelle des partis, il y eut des scènes violentes qui éclatèrent dans la Convention. Les Girondins, impatients de secouer la tyrannie de Robespierre et de la Commune, et croyant d'ailleurs que le courage est toujours la meilleure politique, voulurent témoigner de l'horreur pour les massacres de septembre ; il y eut des accusations publiques (séances des 24 et 25 septembre) contre les instigateurs de ces crimes qui menaçaient de tout asservir dans le sang, la Convention, les partis et l'État. Kersaint, officier de marine intrépide, ouvrit brusquement l'attaque en demandant, à propos d'un désordre aux Champs-Élysées, qu'on nommât des commissaires pour venger la violation des premiers droits de l'homme, la liberté, la propriété, la vie des citoyens. « Il est temps, « s'écria-t-il, d'élever des échafauds pour les assassins ; « il est temps d'en élever pour ceux qui provoquent l'as- « sassinat. » Puis, se tournant du côté de Robespierre, de Danton, de Marat, il poursuivit d'une voix tonnante : « Il y a peut-être quelque courage à s'élever ici contre les « assassins !....... » A cette apostrophe sanglante, il y eut un frémissement dans l'Assemblée, et des acclama-

tions s'élevèrent de toutes parts pour appuyer ces paroles du courageux Girondin. Les Jacobins étaient consternés ; mais, le soir, ils se portèrent en masse à la séance de leur club pour exhaler leur colère et concerter leur vengeance.

Vergniaud, malgré les conseils de Sieyès, les apostropha plus directement et déclara la guerre à la tyrannie masquée des Jacobins. Robespierre, personnellement accusé par Rebecqui, se défendit comme un homme qui récrimine et qui accuse ; Danton comme un homme qui triomphe ; Marat, comme un homme qui fait horreur et qui, selon l'énergique expression de Vergniaud, est « tout « dégouttant de calomnie, de fiel et de sang. »

Le furieux démagogue venait de publier dans son journal l'*Ami du Peuple* (25 septembre) un article où il demandait deux cent soixante-dix mille têtes pour assurer le triomphe de la République, un *bourreau national* pour toute institution, et il finissait par ces paroles remarquables : « N'attendez plus rien de l'Assemblée ; cinquante ans « d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par « un dictateur, vrai patriote et homme d'État. »

La lecture de cette pièce (séance du 25 septembre) produisit sur l'Assemblée un mouvement unanime d'indignation ; des cris de fureur s'élèvent de tous les bancs contre Marat. Les uns le menacent et crient : « A l'abbaye ! à la « guillotine ! » d'autres l'accablent de paroles de mépris. Marat, seul contre tous, affronte avec intrépidité cet orage et ne répond que par un sourire convulsif et méprisant à toutes les attaques dont il est l'objet. Le député Boileau demande un décret d'accusation, et la plus grande partie de l'Assemblée veut aller aux voix. Marat insiste avec sang-froid pour être entendu ; mais on ne veut l'écouter qu'à la barre ; enfin il obtient la tribune. On écoute sa justification ; puis, montrant un pistolet qu'il portait toujours dans sa poche et dont il s'applique la bouche du canon

sur le front, il termine en disant : « Mais je ne crains « rien sous le soleil, et si le décret d'accusation eût été « lancé contre moi, je me brûlais la cervelle au pied de « cette tribune..... Je resterai parmi vous pour braver vos « fureurs. » A ces mots, l'Assemblée, rendue à sa première indignation, s'écrie que c'est un fou, un scélérat; elle se livre à un long tumulte et demande que cet homme soit tenu d'évacuer la tribune.

Telle fut la première démonstration des Girondins. Mal préparée et mal soutenue par les principaux orateurs, bornée dans son plan, indécise et avortée dans son résultat, elle ne constata pas leur empire. Robespierre en sortit plus populaire, Danton plus important, Marat plus impuni.

VII.

Cependant la guerre avait grandi avec la situation militaire de la France; l'ennemi était repoussé de la Champagne et de la Flandre, et le sol étranger envahi sur trois points, le Palatinat, le comté de Nice et la Savoie. Les Autrichiens, après avoir vainement essayé le siége de Lille que les plus grands généraux n'avaient pu exécuter avec de puissantes armées et un matériel considérable, avaient voulu couvrir la Belgique, et ils s'étaient avancés jusqu'à Mons sous les ordres du prince de Cobourg. Dumouriez courut à eux. Il avait près de lui le fils du duc d'Orléans, qu'on appelait le *général Égalité*. Les deux armées étant en présence (6 novembre), la bataille s'engagea près de Jemmapes. D'abord, ce ne fut qu'une vive canonnade; mais les Français, impatients d'une lutte sans terme, demandèrent à se précipiter à la baïonnette; ils attaquèrent ainsi les Autrichiens sur leurs hauteurs, emportèrent leurs

redoutes et les chassèrent au loin : un nouveau système de remporter les grandes batailles se révélait, où l'ardeur tenait lieu de génie. Les Autrichiens se retirèrent sur Bruxelles ; toute la Belgique s'ouvrit à Dumouriez.

Sur les frontières de l'est et du midi, l'ennemi se voyait aussi repoussé vivement. Dans la Savoie, tout cédait à nos armes. Le général Anselme passait en même temps le Var et occupait tout le comté de Nice. Mais c'est la torche à la main que les armées de la République paraissaient sur le territoire ennemi ; le ravage et la destruction marquaient chacun de leurs pas. Le général Montesquiou voulut épargner la ville de Genève ; mais Clavières, alors membre du conseil exécutif, le dénonça à la Convention comme un contre-révolutionnaire, et le général républicain n'échappa aux décrets de l'Assemblée qu'en allant chez l'étranger cacher son humanité et sa gloire.

C'est à cette époque que le député Jean Debry proposa à la Convention de former une légion de douze cents tyrannicides, destinés à combattre corps à corps les rois en guerre contre la France, ainsi que leurs généraux. Marat et Barbaroux demandèrent en même temps que l'on accordât cent mille livres à quiconque apporterait les têtes de François II, de Frédéric-Guillaume, du duc de Brunswick et de toutes les *bêtes fauves qui leur ressemblaient.*

VIII.

Les premières victoires avaient exalté la Convention ; mais elle les déshonora en les faisant servir au prosélytisme républicain. Par un décret du 19 novembre 1792, la Convention se déclara *pouvoir révolutionnaire* dans tous les pays où les Français porteraient leurs armes. La Belgique accepta de bonne grâce cet empire étrange ; elle y

vit un présage de liberté. Mais bientôt des clubs s'établirent; la liberté devint de l'anarchie; les populations catholiques s'épouvantèrent; les prêtres s'enfuirent; les temples furent souillés. En même temps des commissaires venus de Paris organisaient le pillage sous des formes d'administration publique; rien ne manqua aux désolations de la Belgique : ainsi se ratifiait son union avec la République française.

C'est du club des Jacobins que partait ce mouvement de propagande dans le peuple, dans l'armée et dans les pays conquis par nos victoires. Ce club dominait déjà la Convention; il y avait jeté jusqu'aux dissensions farouches qui le travaillaient. Car le Jacobinisme avait ses sectes, et surtout celles de Robespierre et de Brissot, deux factions terribles, qui s'attaquaient par l'émulation du crime, mais qui s'unissaient néanmoins pour attaquer les Girondins, ces doctrinaires de l'anarchie.

Commencement de novembre 1792. — Un moment ces derniers disputèrent la popularité au Jacobinisme (séance du 29 octobre. — Discours de Louvet). Ils attaquèrent hardiment Robespierre comme aspirant à la dictature et voulant détruire la représentation nationale, pour lui substituer d'abord la Commune dont il disposait, et ensuite pour se substituer lui-même à la Commune et se faire le dictateur de la France, en se faisant par la terreur le tyran de Paris. En même temps, ils demandaient compte aux ministres de leur gestion. Danton s'émut de colère et dédaigna les apologies; mais sa haine était allumée, et il se ligua avec Robespierre pour une vengeance commune. Ce fut le début d'une lutte à mort, où les Girondins devaient être vaincus. Leur éloquence, avec ses formes austères et antiques, ne pénétrait pas les masses révolutionnaires; une populace manquait à leur enthousiasme de théorie, et enfin la Commune, atteinte par leurs protes-

tations contre les massacres de septembre et contre la spoliation du garde-meuble de la couronne, apporta dans cette affreuse mêlée des griefs qui devaient être décisifs; elle venait les accuser de complicité dans les *crimes* et les *trahisons* de Louis XVI.

Ainsi des réactions complexes, furieuses, étaient jetées dans une rivalité de pouvoir, et l'idée même du régicide sortit tout armée d'une lutte où les factions jacobine et girondine semblaient n'avoir dessein que de s'accabler tour à tour : on eût dit une diversion au travers de ces colères. Ce n'était aucune faction, ce n'était aucune opinion, ce n'était aucun homme qui immolait le roi; c'était l'antagonisme de toutes ces opinions et de toutes ces factions. Son procès devenait le champ de bataille des partis. Sa tête n'était pas la dépouille, mais le signe apparent et cruel d'une espèce de patriotisme révolutionnaire. Nul ne voulait laisser ce signe à ses adversaires. Dans cette lutte le roi devait tomber sous la main de tous. Et en effet tous les partis semblaient se précipiter de concert sur la même proie, comme si l'ardeur à commettre un dernier crime devait être la seule rivalité ou la seule apologie.

Cette espèce de transaction secrète trompa le peuple révolutionnaire; et d'ailleurs, sa passion se portait aisément contre Louis XVI. Merlin de Thionville fut le premier qui demanda qu'il fût mis en jugement. Aussitôt de nombreuses pétitions des départements volèrent vers la Convention, demandant toutes, avec des paroles d'imbécillité furieuse, la tête de *l'assassin du peuple*. Elles furent remises à une commission de vingt-quatre membres, qui se trouva de la sorte investie d'un commencement d'instruction. Le rapport fut un acte d'accusation (séance du 6 novembre). « De quoi n'est-il pas coupable, le monstre! s'écriait « Dufriche-Valazé, chargé par les Girondins de ce travail. « Vous allez le voir aux prises avec la race humaine! »

Ces mots indiquaient l'espèce de justice qui était dans les âmes. Le procès s'ouvrit par une délibération ardente, précipitée ; il y avait des sentences avant qu'on eût examiné s'il y avait des juges.

Et encore au gré de quelques-uns c'était trop de délibérer. Aux Jacobins, dans les rangs de la Montagne, on se demandait déjà s'il était nécessaire d'une discussion, d'un jugement, de formes enfin, pour se délivrer de ce qu'on appelait un tyran, pris les armes à la main et versant le sang de la nation. Cette opinion eut un organe terrible dans le jeune Saint-Just, fanatique austère et froid, qui à vingt ans méditait une société tout idéale, où règneraient l'égalité absolue, la simplicité, l'austérité et une force indestructible. Longtemps avant le 10 août, il rêvait, dans les profondeurs de sa sombre intelligence, cette société surnaturelle, et il était arrivé par fanatisme à cette extrémité des opinions humaines, à laquelle Robespierre n'était parvenu qu'à force de haine. « Un « jour peut-être on s'étonnera, murmura froidement ce « jeune furieux (séance du 13 novembre), qu'au XVIII[e] « siècle on ait été moins avancé que du temps de César. « Le tyran fut immolé en plein sénat, sans autre formalité que vingt-deux coups de poignard, sans autre loi « que la liberté de Rome. Et aujourd'hui l'on fait avec « respect le procès d'un homme, assassin d'un peuple, « pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main « dans le crime!...... Juger un roi comme un citoyen! « ajoutait-il, ce mot étonnera la postérité froide....... On « ne peut régner innocemment; la folie en est trop « évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur...... « Hâtez-vous de juger le roi; car il n'est pas de citoyen « qui n'ait sur lui le droit qu'avait Brutus sur César! le « droit d'Anckarstroëm sur Gustave! Louis était un autre « Catilina; son meurtrier, comme le consul de Rome,

« jugerait qu'il a sauvé la patrie. » La Montagne applaudit ces paroles avec enthousiasme.

Robert, député de Paris, dépassa la frénésie de Saint-Just (même séance) ; c'était une émulation de folie : « Assez « et trop longtemps, dit-il, les rois ont jugé les nations. « Le jour est venu où les nations vont juger les rois. « Mais les représentants du peuple doivent gémir d'être « obligés de descendre de la hauteur de leurs fonctions pour « être réduits à s'occuper d'un roi ; d'un de ces êtres que « l'humanité abhorre, que la raison universelle réprouve, « que la liberté a exilés à jamais de son domaine, qui lui « seul a peut-être accumulé sur sa tête plus de forfaits que « tous les rois ses prédécesseurs, et pour qui, par qui « plus d'humains ont été égorgés qu'il ne compte d'heures « dans sa vie.... De quel droit cet homme, le bourreau de « tant de Français, pourrait-il prétendre à l'impunité?... « Que la tête de Louis XVI tombe : un roi qui a l'inso- « lence de vouloir régner *par la grâce de Dieu*, est un « monstre qui flétrit l'humanité, qui ment à la nature « entière. »

Manuel s'exprimait ainsi : « Le roi peut-il être jugé? « Cette question m'a étonné; elle n'en peut être une que « chez les esclaves. Il fut roi, donc il est coupable. » Et puis, s'adressant au roi par un mouvement de rhétorique furieuse : « O le plus imbécile, s'écria-t-il, si tu n'étais le « plus méchant des hommes!..... Si j'avais pu croire « qu'inviolable, comme tous les représentants du peuple, « dans tes fonctions, tu prétendrais encore l'être dans ces « orgies, dans ces comités, où gardé par des chevaliers « du poignard, avec l'âme de Tibère, dans la stupide apa- « thie de Claude, souriant au vœu que formait la fille des « Césars que la France n'eût qu'une tête pour la jeter « sous la griffe d'un aigle, tu préparais par le fanatisme « de Nîmes, par l'opprobre de Longwy, par l'incendie de

« Lille, la servitude de ma patrie, ou je t'aurais poi-
« gnardé comme Brutus, ou je me serais tué comme
« Caton ; car on ne doit pas vivre sous un homme comme
« toi, quand il est plus fort que les lois. Une constitution
« qui aurait laissé entre tes mains la carabine de Charles IX,
« en t'arrachant au glaive du bourreau, te livrait à la
« hache de tous les hommes libres! C'était mériter de
« t'avoir que de te souffrir! ta vie est un argument contre
« la Providence! »

Lakanal de l'Ariége, un prêtre apostat, trouva des paroles non moins forcenées. « Si vous n'immolez pas le « traître à la patrie outragée, disait-il, aigris par la résis« tance des peuples et sûrs de l'impunité, les tyrans vont « continuer avec une ardeur nouvelle à lutter contre la « liberté. C'est par de plus grands forfaits qu'ils chercheront « l'impunité de leurs premiers crimes; voulez-vous les « prévenir, punissez ceux de Louis le dernier; et cette « douzaine de despotes qui pèse sur l'Europe va céder le « trône aux peuples souverains. Ils sont si bassement « cruels les rois; pourraient-ils n'être pas lâches! » Et le prêtre farouche concluait : « Législateurs, la raison « et la justice outragées attendent Louis sur la roue; « jusqu'à quand gémiront-elles de vos coupables len« teurs? »

Tels étaient les votes de la Convention ; on eût dit des cris de sauvages. Un homme les domina par un système de régicide calme et logique ; ce fut Robespierre. Il soutint qu'instruire un procès, c'était ouvrir une délibération ; que permettre de délibérer, c'était permettre le doute et une solution même favorable à l'accusé. Or, mettre le crime de Louis XVI en problème, c'était, disait-il, accuser les Parisiens, les fédérés, tous les patriotes enfin qui avaient fait la Révolution du 10 août ; c'était absoudre Louis XVI, les aristocrates, les puissances étrangères et leurs mani-

festes; c'était en un mot déclarer la royauté innocente et la République coupable. « Citoyens, s'écria-t-il (séance du « 3 décembre), l'Assemblée a été entraînée à son insu loin « de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire; « Louis n'est point un accusé; vous n'êtes point des juges; « vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État « et les représentants de la nation. Vous n'avez point « une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais « une mesure de salut public à prendre, un acte de pro- « vidence nationale à exercer..... Louis ne peut donc « être jugé; il est déjà condamné, ou la République n'est « point absoute. Proposer de faire le procès à Louis XVI, « de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder « vers le despotisme royal et constitutionnel; c'est une « idée contre-révolutionnaire; car c'est mettre la Révo- « lution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être « encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous; il « peut être innocent; que dis-je! il est présumé l'être « jusqu'à ce qu'il soit jugé...... » Et après avoir exposé cette théorie qui ôtait jusqu'au droit du doute en matière de régicide, le terrible raisonneur ajoutait : « Les peuples « ne jugent pas comme les cours judiciaires, ils ne ren- « dent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne « condamnent point les rois, ils les replongent dans le « néant. » Puis, il étalait de belles sentences sur la peine de mort : « J'abhorre la peine de mort, s'écriait-il, mais un « roi détrôné ne peut vivre que pour la ruine du peuple, » et il concluait : « Cette cruelle exception aux lois ordi- « naires que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à « la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette « fatale vérité; mais Louis doit mourir, parce qu'il faut « que la patrie vive. » Le discours de Robespierre, souvent interrompu par de sinistres applaudissements, ne mettait pas seulement le roi hors la loi, il le mettait hors la nature,

au nom même du droit naturel. C'était la logique du meurtre, déduite fatalement de l'intérêt même de l'humanité.

Il serait trop long de raconter, ou même d'indiquer simplement les opinions qui tombèrent de la tribune sur cette grande question du droit de juger Louis XVI. Il y eut dans le parti même de la République des opinions contradictoires. Une secte de puritains chimériques écartait l'idée des supplices ; d'autres restaient fidèles à la lettre des lois déjà faites. Morisson et Rouzet (séances des 13 et 15 novembre) voulaient que l'inviolabilité promise au roi fût respectée lorsqu'il n'y avait plus de roi ! Ainsi, disaient-ils, la République doit se rendre imposante à toute l'Europe.

« Conservons, dit l'abbé Fauchet (séance du 13 no-
« vembre), cet homme criminel qui fut roi ; qu'il soit un
« témoignage vivant de l'absurdité, de l'exécration dévo-
« lue à la royauté. Nous dirons aux nations : Voyez-vous
« cette espèce d'homme anthropophage qui se faisait un
« jeu de nous dévorer ? c'était un roi. Il n'y avait pas de
« loi qui eût prévu son délit. Il passe les bornes de ce
« qu'il y a de plus horrible dans les crimes prévus dans
« notre code pénal. Mais la nature se venge des vices de
« notre législation et lui inflige un supplice plus terrible
« que la mort : elle l'expose en spectacle à l'univers, en
« le plaçant sur un échafaud d'ignominie. » Puis, tempérant son fanatisme jacobin par des raisonnements de légiste : « Nul ne peut être puni, disait-il, qu'en vertu
« d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit. » Peu s'en fallut que l'Assemblée ne précipitât de la tribune le discoureur. Il se mit ensuite à couvrir ses axiomes de clémence de paroles furieuses ; c'était un art de se faire pardonner la modération par un étalage de colère.

« Jamais, s'écria Mazuyer de Saône-et-Loire, jamais

« je n'ai pu concevoir de quelle utilité peut être une tête « coupée.....» Et, résumant son opinion, il ajoutait : « Je veux que Louis le traître, traînant avec lui sa honte « et sa misère, dise à tous les peuples qu'il parcourra : Je « fus un tyran imbécile et sanguinaire ; docile aux fureurs « d'une femme atroce ; jouet des prêtres fanatiques de « ma cour et d'un vil ramassis de prétendus grands sei-« gneurs bien fripons, bien scélérats, j'ai voulu opprimer « une nation généreuse et magnanime ; elle s'est levée « tout entière ; elle a résisté à l'oppression ; elle a secoué « un joug de fer sous lequel elle gémissait depuis tant « de siècles ; elle a recouvré ses droits ; elle est libre au-« jourd'hui : trop fière, trop forte pour me redouter, elle « m'a chassé ignominieusement, et je fuis de son sein, « chargé d'opprobre et d'exécration. »

C'était là toutefois une étonnante clémence ; elle ne faisait que donner de l'exaltation à la barbarie. Baraillon de la Creuse voila de même ses sentiments d'humanité.

Le philosophe anglais, Thomas Payne, l'ami de Washington et de Franklin, que son pays avait chassé en 1774, à cause de la frénésie de ses opinions, et dont le Pas-de-Calais avait fait un député, parut tromper la confiance des furieux, en demandant que Louis XVI fût envoyé aux États-Unis ; mais toutefois ce ne fut pas un hommage en faveur du monarque, ce fut plutôt un outrage. Payne avait été comblé d'égards par le roi, lorsqu'il était venu à Paris pour implorer les secours de la France en faveur de l'Amérique. Louis XVI avait fait un don de six millions à la jeune République. Mais cet étranger n'eut ni la mémoire, ni la convenance de sa situation. Ne pouvant s'énoncer en français à la tribune, il écrivit et fit lire à la Convention (séance du 20 novembre) une lettre, ignoble dans les termes, cruelle dans l'intention ; longue injure jetée jusqu'au fond du cachot au roi dont il avait jadis sollicité

la généreuse assistance et à qui il devait le salut de sa patrie adoptive. « Considéré comme individu, disait Payne, « Louis XVI n'est pas digne de l'attention de la Répu- « blique; mais envisagé comme faisant partie de cette « bande de conspirateurs couronnés qui menacent la « liberté de toutes les nations, il faut que son procès lui « soit fait. A l'égard de l'inviolabilité, cette folie du mo- « ment, je voudrais que l'on ne fît aucune mention de ce « motif. Ne voyez plus dans Louis XVI qu'un homme « d'un esprit faible et borné, mal élevé cómme tous ses « pareils, sujet, dit-on, à de fréquents excès d'ivrognerie, « et que l'Assemblée constituante rétablit imprudemment « sur un trône pour lequel il n'était point fait. » L'in- gratitude s'exprimait en outrages, la philosophie se dé- gradait au-dessous du despotisme dans le langage de Payne. Aussi Marat lui reprocha d'avoir les principes d'un quaker; Robespierre le fit rayer, en 1793, de la liste des membres de la Convention, comme étranger; il le fit même arrêter.

Camus eut plus de courage que tous les autres; il nia le droit d'accuser Louis XVI. Pour lui, c'était un vaincu saisi dans la fuite; s'il avait été roi, c'était un malheur, non un crime. Kersaint imita ce courage. Condorcet et Pétion se perdirent en des distinctions de crimes publics et de crimes personnels, les uns couverts par l'inviolabilité promise, les autres soumis à la répression nationale.

Sur ces entrefaites, le ministre Roland vint annoncer à la Convention (20 novembre) qu'il avait découvert une armoire de fer mystérieuse au fond des appartements dévastés des Tuileries. A l'annonce de cette découverte, due à la trahison du serrurier Gamain, de Versailles, un cri de joie stupide s'éleva dans Paris. On crut avoir saisi un trésor d'accusation et tenir les indices des conspirations du roi. On avait sous la main des notes, des lettres, des mémoires communiqués; l'imagination en fut exaltée; le *crime* de

Louis XVI fut assez avéré, et la Convention se hâta de mettre fin à l'exposé des opinions contraires, où souvent la frénésie avait trahi la peur. Le 3 décembre, elle déclara que Louis XVI serait jugé par elle; le 4, on mit en discussion les formes du procès, et le 6, un décret porta l'établissement d'une commission extraordinaire de vingt-un membres, laquelle devait présenter l'acte énonciatif des *crimes* de Louis *Capet;* ainsi désignait-on le descendant de la plus puissante et de la plus illustre race de rois qui eût jamais porté couronne. Louis devait ensuite être appelé à la barre de la Convention et répondre aux questions qui lui seraient faites.

C'était le début du régicide; et déjà les factions couraient au devant du drame par des actes furieux. La statue de Mirabeau avait été brisée, et sur une motion de Buzot on avait fait un décret de mort (séance du 4 décembre) contre quiconque tenterait de rétablir en France la royauté, ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple.

Alors commença de s'évanouir la dernière chimère de la faction d'Orléans. On lut dans les journaux une note avec ce titre (1) : *L.-P.-Joseph-Égalité à ses concitoyens ;* c'était le désaveu de ses propres espérances en termes lâches et vulgaires. « Plusieurs journaux, disait-il, affec-
« tent de publier que j'ai des desseins ambitieux et con-
« traires à la liberté de mon pays; que, dans le cas où
« Louis XVI ne serait plus, je suis placé derrière le ri-
« deau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouver-
« nement. » Il protestait contre ce dessein et renouvelait son engagement de 1791 de déposer sa renonciation aux droits de membre de la dynastie régnante pour s'en tenir à ceux de citoyen français.

(1) *Moniteur* du 11 décembre.

« Pour inspirer plus de confiance en cette déclaration, « dit Bertrand de Molleville, quelques émissaires affidés « du duc d'Orléans, répandus dans les clubs et dans les « groupes populaires, lui donnaient une généalogie très- « conforme aux sentiments qu'il professait, et affir- « maient qu'il était fils d'un cocher ; par conséquent on « devait le regarder comme un vrai sans-culotte. C'est « ainsi que ce prince dégradé, non content d'être des- « cendu au degré le plus bas de la plus ignominieuse tur- « pitude, voulait encore y entraîner sa mère et ses « enfants. »

Mais ces lâchetés furent vaines. Le malheureux d'Orléans s'était voué à une faction qu'il ne lui était donné de satisfaire ni par le crime ni par la honte; et déjà la Convention, tout en s'assurant sa complicité dans la préméditation du régicide, l'enveloppait dans ses vengeances, sinon par haine, au moins par mépris, sorte d'expiation plus digne d'une telle vie.

IX.

Enfin le jour vint (11 décembre) où Louis XVI devait comparaître à la barre de la Convention. Barrère présidait l'Assemblée, c'était un esprit disert, qui avait débuté par des goûts de poésie; il avait essayé de porter une sorte de raffinement dans le Jacobinisme; mais la barbarie commune eut bientôt entraîné l'élégant poète. Lorsque le roi fut près d'entrer, Barrère voulut donner à l'Assemblée un air de sénat romain. « Citoyens, dit-il, l'Europe vous « regarde; l'histoire recueille vos pensées, vos actions; « l'incorruptible postérité vous jugera avec une sévérité « inflexible! » Il disait vrai. « La sagesse, la fermeté, l'im- « passibilité et le silence le plus profond conviennent à des

« juges.» Et ici le boucher Legendre interrompit le président : « Il faut, cria-t-il, que le silence des tombeaux effraie « le coupable. » — « La dignité de votre séance, reprit « Barrère, doit répondre à la majesté du peuple français; il « va donner par votre organe une grande leçon aux rois, « et un exemple utile à l'affranchissement des nations. « Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à « la liberté de la nation dont vous faites partie ; les citoyens « de Paris ne laisseront pas échapper cette nouvelle oc- « casion de montrer le patriotisme et l'esprit public dont « ils sont animés ; ils n'ont qu'à se souvenir du silence « terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes, « silence précurseur du jugement des rois par les nations.»

Alors fut amené Louis XVI; il était deux heures et demie. Le maire, deux officiers municipaux et les généraux Santerre et Berruyer marchent à ses côtés. Sa contenance était ferme et modeste; dans la calme de sa figure se peignait la sérénité de son âme. A son aspect, il se fit dans la salle un silence absolu, suivi bientôt d'un bruissement surnaturel; on aurait pu croire qu'à l'apparition de cette majesté angélique, les députés, cédant à un mouvement de remords involontaire, s'élançaient de leurs bancs pour tomber aux genoux du monarque, afin d'implorer leur pardon : ce murmure provenait en réalité de l'effort que la plupart d'entre eux faisaient pour se raffermir dans leurs pensées criminelles. Plusieurs mêmes se levèrent par respect ; mais les tribunes crièrent : *Assis! assis!* Louis XVI était couvert d'une redingotte blanche d'une étoffe commune ; l'appareil de sa puissance avait disparu ; mais il restait la majesté de l'innocence. Par contraste, on voyait Barrère élevé sur une espèce de trône, affectant une supériorité royale ; et en regard, une Assemblée avide de sceller sa souveraineté par le meurtre ; ce spectacle était sinistre.

« Quel est le Français, dit un témoin vénérable, Beau-

« lieu, à qui Louis XVI, dans une aussi déplorable situa-
« tion, ne parut pas intéressant? Il y avait bien longtemps
« que je n'avais répandu de larmes; j'étais suffoqué, mes
« yeux s'en remplirent malgré moi, car c'était un crime
« de paraître touché de tant d'infortunes; et j'étais dans
« une des tribunes particulières de l'Assemblée, entouré,
« observé même par ceux qui avaient juré la mort de
« Louis XVI. Je conserverai toute ma vie le souvenir d'une
« des réponses du roi à l'interpellation de Barrère. —
« Louis, lui dit celui-ci avec le ton sévère du plus terrible
« accusateur, vous avez fait répandre le sang français.
« — Non, Monsieur, ce n'est pas moi, répondit le roi
« d'un ton pénétré. Cette réponse, ou plutôt l'accent avec
« lequel elle fut prononcée, me fit frissonner de tous mes
« membres. »

C'est néanmoins pour l'histoire un cruel office d'avoir à mêler le blâme à cet attendrissement des cœurs. Louis XVI, en se soumettant à cet interrogatoire, le sanctionnait; et la postérité, car elle est venue, s'étonne que le monarque n'eut à opposer à de tels juges que la pieuse résignation d'une victime, sans aspirer à la lutte chrétienne d'un martyr. Louis XVI disputant sa gloire aux bourreaux eût péri peut-être sous mille poignards, mais la dignité du sceptre eût été sauvée.

L'interrogatoire de Barrère était un tissu de questions barbares ou absurdes qui dura cinq heures. « A mesure
« qu'on déroulait devant lui ce tableau des fautes de son
« règne, dit M. de Lamartine dans son *Histoire des Giron-*
« *dins*, et qu'on remuait le sang du Champ-de-Mars,
« du 20 juin, du 10 août, pour en détourner la respon-
« sabilité sur lui seul, quelques-uns des conspirateurs de
« ces journées répandus parmi ses juges, tels que Pétion,
« Barbaroux, Louvet, Carra, Marat, Danton, Legendre,
« ne pouvaient s'empêcher de rougir et de baisser les

« yeux. Leur conscience leur disait intérieurement qu'il « y avait pudeur à déclarer auteur de ces attentats celui « qui en avait été la victime. Ils se vantaient hautement « quelques jours avant d'avoir ourdi ces conspirations « contre le trône. » Louis XVI répondit à toutes les questions avec calme, précision et simplicité. Les accusations tombaient devant chacune de ses réponses; après quoi on le reconduisit au Temple à travers une escorte formidable. Alors s'ouvrit une délibération digne de l'enfer.

Le parti de Robespierre voulait que Louis XVI ne fût point jugé, mais mis à mort; c'était ce que Robespierre avait appelé *un acte de providence nationale.* En vain Marat, Duhem, Billaud-Varennes, Tallien, Chasles, protestèrent par leurs clameurs contre le droit sacré de la défense, demandant audacieusement une exception à l'humanité contre le *tyran rebelle à la nation;* en vain Thuriot s'écria-t-il : « Il faut que le tyran porte sa tête sur l'écha« faud! » le parti girondin, plus légiste que providentiel, se soulevant contre cette impatience de bourreau, voulut que tout se passât selon les règles d'une justice réelle; il demanda un conseil pour l'accusé; Pétion et Treilhard furent de cet avis. Ainsi les formalités juridiques seraient sauves, et la conscience des régicides se trouverait à l'aise. Le 12 novembre, quatre membres de la Convention, Cambacérès, Thuriot, Dupont de Bigorre et Dubois de Crancé, furent chargés de porter au Temple le décret qui permettait au roi de se choisir un conseil de défense. La loi autorisait l'accusé à le composer de deux défenseurs.

X.

Cependant la nouvelle de la mise en accusation de Louis XVI avait couru en Europe. Les Français qui avaient

fui leur patrie poussèrent des cris de colère ou de douleur, et de divers points volèrent des écrits pour la défense de l'infortuné monarque. Necker, Bertrand de Molleville, Malhouët, rivalisèrent dans cette œuvre inutile. Lally-Tollendal demanda un passeport pour venir plaider la cause du roi; il ne put l'obtenir. On signait des protestations et des pétitions; on multipliait les preuves d'une innocence qui éclatait assez d'elle-même; mais tout venait mourir au bruit des vengeances de la Convention.

Quelques efforts diplomatiques furent aussi tentés pour disputer à la Convention la proie qu'elle tenait déjà sous sa main de fer. Le chevalier Ocaritz remit particulièrement, au nom du cabinet de Madrid, une note politique où le salut de Louis XVI semblait pouvoir être le prix de la neutralité de l'Espagne dans la coalition de l'Europe. La note était conçue en des termes réservés; mais elle énonçait des jugements trop vrais sur les violences de la Convention pour ne point allumer davantage ses sombres colères. La lecture qui en fut faite y produisit une explosion de fureur (séance du 28 décembre 1792).

D'autres démarches plus secrètes furent tentées au nom du cabinet de Naples; mais elles furent vaines. La pitié se remuait jusque dans les âmes les plus noires. Danton proposa au ministère anglais, dit le conventionnel Dulaure, de sauver le roi; il est vrai qu'il demandait un million. Par malheur il ne se trouva point d'acheteur pour payer cette lâche humanité.

Mais peu s'en fallut qu'une négociation d'une autre nature n'épargnât à la France une grande honte. Le ministre Lebrun, par des émissaires secrets envoyés à Cologne, avait demandé que l'Autriche et la Prusse reconnussent la République, ou même que la Prusse toute seule sortît de la coalition; Louis XVI eût été remis dans une place forte sur les bords du Rhin; et le roi de Prusse

eût été garant du traité. Mais la diplomatie était lente, et le crime se hâtait.

XI.

Pendant que les protocoles allaient à Vienne chercher des résolutions de chancelleries, la Convention courait au dénouement de son sinistre drame. Elle avait décrété, après trois heures de débats (séance du 12 décembre), que Louis XVI aurait la faculté de se choisir un conseil de défense ; et sur la communication de ce décret, Louis avait désigné les deux plus célèbres avocats de Paris : Target, l'un des premiers qui, dès 1789, s'étaient aventurés à la poursuite des réformes, et Tronchet. Ce dernier, formé aux luttes politiques par les orages de l'Assemblée constituante, dont il avait été un des membres laborieux, accepta, sans hésiter, la mission glorieuse qui tombait du cœur d'un proscrit sur son nom.

Target, au contraire, parole sonore, mais âme pusillanime, déclina, dans une lettre froidement atroce, la périlleuse gloire de ce choix. Il écrivit à la Convention (12 décembre) que des motifs de santé l'empêchaient de se charger d'un si grand office. « Un homme libre et républicain, ajoutait-il, ne peut d'ailleurs consentir à accepter des fonctions dont il se sent entièrement incapable. » Cette faiblesse, loin de populariser Target, le rendit l'objet de la pitié de tous les partis.

Pour l'honneur de ces temps funestes, le même jour, la Convention recevait deux lettres d'une autre sorte : « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut « mon maître dans le temps que cette fonction était ambi- « tionnée par tout le monde. Je lui dois le même service, « lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent

« dangereuse. » Ainsi s'exprimait Lamoignon de Malesherbes; le même qui avait autrefois secondé l'action des idées modernes, ne prévoyant pas le terme fatal où elles devaient aboutir. Malesherbes priait le président d'avertir Louis XVI qu'il était prêt à se dévouer à sa défense. Le second Français était d'un nom moins illustre; il signait *Sourdat, citoyen de Troyes*. Il demandait à la Convention l'honneur d'être appelé pour cet office redoutable de défendre Louis XVI, s'il était vrai, *comme le disait la renommée*, qu'on lui accordât le droit d'être défendu.

Mais Tronchet était agréé avec Malesherbes; l'un et l'autre demandèrent qu'on leur adjoignît Desèze, jeune et brillant avocat de Bordeaux. Desèze dut à ce choix dont il était digne, car il en était fier, la célébrité d'une longue vie, la première magistrature de la justice sous un autre règne et l'illustration de son nom perpétuée dans sa race.

Ainsi s'organisa la marche de ce procès inique, où les juges faisaient la loi, l'accusation, la défense, la justice entière.

La procédure s'engagea dans les formalités d'un interrogatoire plein de haine et en quelque sorte respirant la mort. « Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison « du roi, dit Malesherbes, j'y courus; à peine m'eut-il « aperçu qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une « petite table; il me serra dans ses bras; ses yeux devin- « rent humides; les miens se remplirent de larmes, et il « me dit : Votre sacrifice est d'autant plus généreux que « vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la « mienne.... J'en suis sûr, ajouta-t-il, ils me feront périr; « ils en ont le pouvoir et la volonté; n'importe, occupons- « nous de mon procès, comme si je pouvais le gagner, « et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je « laisserai sera sans tache. » »

Les détails laissés par Malesherbes sur les apprêts d'une défense que le roi jugeait inutile sont pleins d'intérêt. Tronchet avait accepté sa mission avec quelques dispositions peu favorables; la candeur de Louis XVI le remplit de dévouement et d'amour. « Quand Desèze eut « fini son plaidoyer, dit Malesherbes, il nous le lut. Je « n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. « Tronchet et moi nous en fûmes touchés jusqu'aux lar- « mes. Le roi lui dit : Il faut la supprimer, je ne veux « pas les attendrir. »

« Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit : « J'ai une grande peine ; Desèze et Tronchet ne me doivent « rien; ils me donnent leur temps, leur travail, peut-être « leur vie : comment reconnaître un tel service? Je n'ai « plus rien, et quand je leur ferais un legs, ils ne l'ac- « quitteraient pas. — Sire, leur conscience, l'Europe, « la postérité se chargera de leur récompense. Vous pouvez « leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle? « — Embrassez-les. Le lendemain il les pressa contre « son cœur, et tous deux fondirent en larmes. » Desèze et Tronchet se sentirent payés. Ils avaient reçu tout ce qu'ils ambitionnaient : le salaire de larmes d'un malheureux abandonné de tous ses sujets, le geste de reconnaissance d'un mourant.

Cependant Louis XVI songeait à s'armer pour cette grande épreuve du jugement; il s'occupait de sanctifier son sacrifice. Sa sœur lui avait indiqué un prêtre qui n'avait point prêté serment, et il chargea Malesherbes d'aller le trouver pour le disposer au saint office qu'il aurait à rendre quand le moment serait venu. « Voilà, « dit Louis XVI avec un triste sourire à son vieux mi- « nistre, une commission bien étrange pour un philo- « sophe! car je sais que vous l'êtes; mais si vous deviez « souffrir autant que moi, et que vous dussiez mourir

« comme je vais le faire, je vous souhaiterais les mêmes « sentiments de religion qui vous consoleraient bien plus « que la philosophie. »

Telle était l'âme de ce roi, poursuivi à mort pour ses crimes.

XII.

Le mercredi 26 décembre, Louis XVI comparut de nouveau à la barre de la Convention avec ce calme et cette dignité ferme qui ne l'abandonnèrent jamais, et Desèze alla prononcer sa défense. Defermont des Chapelières, député de la Bretagne, présidait ce jour-là l'Assemblée (1).

On a reproché à Desèze d'avoir fait un plaidoyer judiciaire plutôt qu'une harangue politique; mais la royauté elle-même semblait demander à être absoute, lorsqu'il lui appartenait, vaincue et enchaînée qu'elle était, de condamner les bourreaux qui la jugeaient. L'imagination de la postérité regrette dans cette cause les éclats d'une parole de génie; l'histoire admire le calme d'une défense entourée de périls.

Le discours de Desèze ne manqua point cependant d'un certain éclat, de cet éclat surtout que donne la logique. Il avait à défendre un roi qui n'était plus roi. Ses actes royaux ne pouvaient tomber sous la loi faite pour la condition commune des citoyens. Desèze fut triomphant dans l'exposé de ces idées si simples et si droites; et ce ne fut point un timide élan d'éloquence que celui qui l'entraîna à ces paroles célèbres : « Citoyens, je vous parle avec la franchise d'un « homme libre; je cherche parmi vous des juges, et je n'y

(1) La Constituante avait arrêté dans ses règlements que le président de l'Assemblée serait changé tous les quinze jours ; la Législative et la Convention suivirent le même exemple.

« vois que des accusateurs. Vous voulez prononcer sur le « sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez ! Vous « voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà « émis votre vœu ! Vous voulez prononcer sur le sort de « Louis, et vos opinions parcourent l'Europe ! Louis sera « donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi « ni aucune forme ! il n'aura ni les droits du citoyen ni « les prérogatives du roi ! Il ne jouira ni de son ancienne « condition ni de la nouvelle ! Quelle étrange et inconce- « vable destinée ! »

Après quoi l'habile avocat se mit à parcourir la vie politique du monarque et à attaquer en face les accusations que la haine amassait sur sa tête. Mais il y avait dans cette défense je ne sais quoi qui révélait l'inutilité de la lutte. Le dernier mot de Desèze fut un cri jeté vers l'avenir ; il avait tout dit pour justifier le roi devant un tribunal sans passion. « Citoyens, je m'arrête devant l'histoire, s'écria-t-il « en finissant ; songez qu'elle jugera votre jugement, et « que le sien sera celui des siècles. »

Mais les âmes étaient fermées à l'impression d'une telle justice. La terreur d'une part, la haine de l'autre, les enchaînaient au crime. Puis, c'était une désolante chose de voir le roi sanctionner la fureur par l'apologie.

Après le discours de Desèze, Louis, prenant la parole, lut une note ainsi conçue : « Citoyens, on vient de vous « exposer mes moyens de défense, je ne les renouvellerai « point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, « je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, « et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je « n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publi- « quement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte « d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre « le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août « me sont attribués. J'avoue que les preuves multiplées

« que j'avais données dans tous les temps de mon amour « pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours « conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais « peu de m'exposer pour épargner son sang et éloigner à « jamais de moi une pareille imputation. »

« N'avez-vous pas autre chose à ajouter pour votre dé« fense? lui dit le président. — Non. — Vous pouvez « vous retirer. » Il était une heure après midi.

A peine Louis XVI eut-il quitté la Convention, qu'un orage violent y éclata. La discussion s'engage d'abord sur la suite à donner à l'accusation. Lanjuinais prononce un discours énergique, souvent interrompu par les vociférations des tribunes et les emportements des députés montagnards. Il accuse la Convention de s'être déshonorée en se constituant juge de Louis XVI par un décret rendu « dans « une minute. » « Vous seriez, dit-il, les conspirateurs du « 10 août, les accusateurs, le juré d'accusation, le juré « de jugement, les juges!.... Vous ne pouvez rester juges « de l'homme désarmé, duquel plusieurs d'entre vous ont « été les ennemis directs et personnels, puisqu'ils ont « tramé l'invasion de son domicile et qu'ils s'en sont van« tés. Vous ne pouvez rester juges, applicateurs de la loi, « jurés d'accusation, jurés de jugement, ayant tous ou « presque tous ouvert vos avis; l'ayant fait, quelques-uns « de vous, avec une férocité scandaleuse. Pour moi, j'aime « mieux mourir que de condamner à mort avec la viola« tion des formes, même le tyran le plus abominable. » Et il termine en demandant que l'Assemblée rapporte son arrêt d'accusation.

Loin d'être ramenés par ces considérations à quelque sentiment de justice et d'humanité, les chefs de la Montage, Robespierre, Danton, Marat et quelques autres, invoquent avec des cris de fureur le jugement *sans désemparer et par appel nominal.*

Kersaint appuie la motion de Lanjuinais en disant : « Nous sommes des juges et non des bourreaux. »

« Je déclare, s'écrie Salles, qu'on nous fait délibérer « sous le couteau. » Le tumulte couvre sa voix.

Lehardy parle dans le même sens. Interrompu outrageusement par les cris de rage des hommes du 10 août, il les apostrophe ainsi : « Je n'apporte pas des hurlements « à cette tribune, je n'y apporte que l'austère vérité; je « conclus à l'ajournement du procès. »

A ces mots, les hommes les plus sanguinaires de l'Assemblée, Thuriot, Dubois, Duhem, Legendre, Tallien, Billaud, Julien et un grand nombre d'autres se lèvent droit sur leurs banquettes, agitant des poignards, des pistolets, poussant des cris de rage et menaçant d'égorger les ajournants. Les tribunes, remplies de scélérats et de furies, répètent la menace. Les cris, les gestes, les invectives s'entre-choquent. Les mots ne suffisent plus à l'explosion des colères; les attitudes achèvent les mots. Le président est obligé de se couvrir. Après une heure d'agitation, le calme se rétablit enfin, et l'Assemblée, sur la proposition de Couthon, déclare (cinq heures du soir) que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis XVI et qu'elle sera continuée, toute autre affaire cessante, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu.

27, 28, 29 et 31 décembre. — La discussion est donc reprise le lendemain. Saint-Just paraît à la tribune. La présence de Louis XVI, humilié, vaincu, et serein encore dans l'infortune, a fait naître quelques objections dans son esprit; mais il répond à ces objections en appelant Louis un tyran modeste et souple, et l'accusant d'avoir employé tous les moyens de la plus profonde perfidie pour opprimer le peuple, corrompre les défenseurs de la liberté et comploter, jusqu'au 10 août, avec les ennemis de la France. D'autres orateurs succèdent à Saint-Just.

Cependant un parti avait osé faire planer au-dessus de la Convention une juridiction plus souveraine ; et cette logique ressemblait à une sorte de clémence : c'était le même parti girondin, qui semblait appelé à prendre part aux crimes en les maudissant; malheureux parti, tourmenté de pensées libres, obéissant au mal et bourrelé de remords. Ce parti, emporté par les théories, mais glacé par la pratique de la liberté des révolutions, avait entrevu l'avénement d'une tyrannie sous laquelle fléchiraient toutes les têtes, et il essaya de disputer à Robespierre le droit absolu de tuer Louis XVI, en formulant la théorie de l'appel au peuple.

Le girondin Salles, celui de tous qui se prêtait le mieux aux imaginations de Louvet, et qui même le surpassait dans les suppositions de complots imaginaires; Salles proposa et soutint le premier le système de l'appel au peuple. Cette opinion fut écoutée avec des dispositions très-diverses.

Serres, député des Hautes-Alpes, se rétracta de sa première opinion, qui était pour le jugement, et demanda l'appel au peuple.

Barbaroux combattit la justification de Louis XVI, sans prendre des conclusions ; car il n'osait l'absoudre contre le vœu de ses commettants, ni le condamner contre celui de ses amis.

Buzot se prononça pour l'appel au peuple, toutefois il modifia l'opinion de Salles et demanda que la Convention prît elle-même l'initiative en votant la mort et en n'exigeant des assemblées primaires que la simple ratification de ce jugement.

« Quant à moi, dit Rabaut Saint-Étienne, indigné de « cette cumulation de pouvoirs qu'exerce la Convention, « je vous l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme ; « je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que

« j'exerce pour ma part; et je soupire après le moment « où vous aurez créé un tribunal national qui me fasse « perdre les formes et la contenance d'un tyran..... Si « vous êtes législateurs, faites des lois; mais ne jugez « pas... En effet, si les juges sont en même temps législateurs; s'ils décident la loi, les formes, le temps; s'ils « accusent et s'ils condamnent; s'ils ont toute la puissance législative, exécutive, judiciaire; ce n'est point « en France, c'est à Constantinople, c'est à Lisbonne, « c'est à Goa, qu'il faut aller chercher la liberté. Vous « cherchez des raisons politiques; ces raisons sont dans « l'histoire......... Ce peuple de Londres, qui avait tant « pressé le supplice du roi, fut le premier à maudire ses « juges et à se prosterner devant son successeur. Lorsque « Charles II monta sur le trône, la ville lui donna un « superbe repas; le peuple se livra à la joie la plus extravagante, et il courut assister au supplice de ces mêmes « juges que Charles immola depuis aux mânes de son « père. Peuple de Paris, parlement de France, m'avez-vous entendu?..... »

Henri Larivière, en émettant une opinion favorable au roi, dirigea une attaque contre le duc d'Orléans qui siégeait entre Tallien et Collot-d'Herbois; Philippe-Égalité en ressentit de l'épouvante et faillit s'évanouir.

Viennet reprocha courageusement à la Convention d'accumuler tous les pouvoirs, abus qu'il traita de monstruosité, se regardant incompétent pour prononcer dans cette cause : son opinion fut une des plus fortes en logique de toutes celles que l'on exposa dans cette circonstance.

Le député qui surpassa ses collègues en courage, qui brava de la manière la plus audacieuse les invectives de Marat, de Danton, de Billaud-Varennes, fut Morisson. Il soutint que la déchéance était la seule peine applicable au roi, et il conclut au bannissement de Louis XVI et de sa

famille en leur accordant 500,000 francs de pension.

Duchâtel, jeune cultivateur des Deux-Sèvres, prononça un discours simple, mais éloquent, et déclara que, selon lui, Louis XVI ne pouvait être jugé. Les Jacobins l'accablèrent d'insultes, en lui criant de retourner à sa charrue; Duchâtel aurait pu répondre : « Et vous, retournez à vos « massacres. »

Faure demanda le rapport de tous les décrets portant la mise en jugement.

Le sombre Robespierre reparait, tout plein de colère et d'amertume : « Moi aussi, dit-il, j'ai été touché et j'ai « senti chanceler dans mon cœur la vertu républicaine, « en présence du coupable humilié devant la puissance « souveraine. Mais la dernière preuve de dévouement que « les représentants du peuple doivent à la patrie, c'est « d'étouffer tout mouvement de sensibilité; » et il conclut en demandant que Louis XVI soit sur-le-champ déclaré coupable et condamné à mort.

31 décembre. — Vergniaud prend enfin la parole pour la première fois et soutient l'appel au peuple : « On « nous accuse, s'écrie-t-il, on nous représente comme « des conspirateurs contre la liberté, des amis de la « royauté, parce que nous venons demander la sanc- « tion du peuple sur le jugement de Louis! on nous « accuse, nous, qui avons constamment lutté contre la « tyrannie des rois et contre la tyrannie plus dangereuse « encore des brigands qui, dans le mois de septembre, « voulurent fonder leur puissance sur les débris du trône! « on nous accuse, on nous dénonce, comme on faisait le « 2 septembre, au fer des assassins! on nous accuse « de vouloir allumer la guerre civile! Oui, ils veulent la « guerre civile, les hommes qui font un précepte de l'as- « sassinat, des crimes, de la tyrannie, et qui en même « temps désignent comme amis de la tyrannie les victimes

« que leur haine veut immoler. Ils veulent la guerre civile,
« les hommes qui appellent les poignards contre les re-
« présentants de la nation et l'insurrection contre les
« lois; ils veulent la guerre civile, les hommes qui de-
« mandent la dissolution du gouvernement, l'anéantis-
« sement de la Convention; ils demandent l'anéantis-
« sement de la Convention, la dissolution du gouverne-
« ment, les hommes qui érigent en principe, non pas,
« ce que personne ne désavoue, que dans une grande
« Assemblée une minorité peut quelquefois rencontrer la
« vérité et la majorité tomber dans l'erreur; mais que c'est
« à la minorité à se rendre juge des erreurs de la majorité,
« à légitimer les insurrections contre le vœu de la majorité;
« que c'est aux Catilina à régner dans le sénat; que la
« volonté particulière doit être substituée à la volonté
« générale, et la tyrannie à la liberté! Ils veulent la guerre
« civile, les hommes qui enseignent ces maximes éversives
« de tout ordre social dans cette tribune, dans les Assem-
« blées populaires, dans les places publiques; ils veulent
« la guerre civile, les hommes qui accusent la raison d'un
« Feuillantisme perfide, la justice d'une déshonorante
« pusillanimité, et l'humanité, la sainte humanité, de
« conspiration; ceux qui proclament traître tout homme
« qui n'est pas à la hauteur du brigandage et de l'assas-
« sinat; ceux enfin qui pervertissent toutes les idées de
« morale et qui, par des discours artificieux, des fla-
« gorneries hypocrites, ne cessent de pousser le peuple
« aux excès les plus déplorables!... Insensés! avez-vous
« pu vous flatter que la France n'a brisé le sceptre des
« rois que pour courber la tête sous un joug aussi avilis-
« sant?.....

« Citoyens, n'avez-vous pas entendu, dans cette enceinte
« et ailleurs, des hommes crier avec fureur : Si le pain est
« cher, la cause en est au Temple; si le numéraire est rare,»

« si nos armées sont mal approvisionnées, la cause en
« est au Temple; si nous avons à souffrir chaque jour
« du spectacle de l'indigence, la cause en est au Temple?
« Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas cepen-
« dant que la cherté du pain, le défaut de circulation
« des subsistances, la mauvaise administration dans les
« armées et l'indigence dont le spectacle nous afflige,
« tiennent à d'autres causes que celles du Temple. Quels
« sont donc leurs projets? Qui me garantira que ces mêmes
« hommes qui s'efforcent continuellement d'avilir la Con-
« vention, et qui peut-être y auraient réussi, si la majesté
« du peuple qui réside en elle pouvait dépendre de leurs
« perfidies; que ces mêmes hommes qui proclament
« partout qu'une nouvelle révolution est nécessaire, qui
« font déclarer telle ou telle section en état d'insurrection
« permanente, qui disent à la Commune que lorsque la
« Convention a succédé à Louis, on n'a fait que changer
« de tyrans, et qu'il faut une autre journée du 10 août;
« que ces mêmes hommes qui ne parlent que de complots,
« de morts, de traîtres et de proscriptions, qui publient
« dans les assemblées de sections et dans leurs écrits
« qu'il faut nommer un *défenseur* à la République, qu'il
« n'y a qu'un *chef* qui puisse la sauver; qui me garantira,
« dis-je, que ces mêmes hommes ne crieront pas, après
« la mort de Louis, avec la plus grande violence : Si le
« pain est cher, la cause en est dans la Convention; si le
« numéraire est rare, si nos armées sont mal approvi-
« sionnées, la cause en est dans la Convention; si la machine
« du gouvernement se traîne avec peine, la cause en est dans
« la Convention chargée de la diriger; si les calamités de la
« guerre se sont accrues par les déclarations de l'Angle-
« terre et de l'Espagne, la cause en est dans la Convention,
« qui a provoqué ces déclarations par la condamnation
« précipitée de Louis? »

Vergniaud osait braver Robespierre; il jetait à la Convention la perspective d'une tyrannie pleine de meurtres. Et puis il s'écriait encore : « Citoyens industrieux, dont « le travail fait toute la richesse, et pour qui les moyens « de travail seraient détruits; vous qui avez fait de si « grands sacrifices à la révolution, et à qui on enlèverait « les derniers moyens d'existence; vous, dont les vertus, « le patriotisme ardent et la bonne foi ont rendu la considération si facile, que deviendriez-vous? quelles seraient « vos ressources? quelles mains essuieraient vos larmes « et porteraient des secours à vos familles désespérées? « Iriez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs « qui vous auraient précipités dans l'abîme? Ah! fuyez-les « plutôt! redoutez leur réponse! je vais vous l'apprendre. « Vous leur demanderiez du pain; ils vous diraient : Allez « dans les carrières disputer à la terre quelques lambeaux « sanglants des victimes que nous avons égorgées! ou : « Voulez-vous du sang? prenez, en voici! du sang et des « cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture à vous « offrir...... Vous frémissez, citoyens! O ma patrie! je « demande acte, à mon tour, des efforts que je fais pour « la sauver de cette crise déplorable! »

C'était là une éloquence effroyable et digne d'un temps de meurtres et de vengeances. L'Assemblée palpitait sous la parole du Girondin; Robespierre était atterré. Et lorsque Vergniaud se sentit maître de ses émotions, il s'arrêta pour s'écrier : « Mais non! ils ne luiront jamais sur nous « ces jours de deuil! ils sont lâches, les assassins; ils « sont lâches, nos petits Marius! » Et devançant l'avenir, il annonçait une réaction du peuple contre la tyrannie qui maintenant le tenait dans la stupeur; enfin il arrivait de la sorte à la conclusion de sa harangue qui était l'invocation de l'intervention souveraine de ce même peuple dans le procès fatal de Louis XVI. « Le peuple qui a promis l'in-

« violabilité à Louis peut seul déclarer qu'il veut user du « droit de punir, auquel il avait renoncé. Des considéra- « tions puissantes vous prescrivent de vous conformer aux « principes ; si vous y êtes fidèles, vous n'encourrez aucun « reproche, et si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordon- « nera. Si, au contraire, vous les violez, vous encourrez « au moins le reproche de vous être écartés de votre devoir. « Et quelle effrayante responsabilité cette déviation ne « ferait-elle pas peser sur vos têtes ! »

Tel fut le cri d'appel au peuple poussé par le chef de a Gironde : on eût dit un cri de la conscience déchirée. Cependant Vergniaud avait ébranlé, mais n'avait pas entraîné l'assemblée, qui hésitait entre les deux partis. Parmi les députés qui appuyèrent l'opinion de l'éloquent Girondin brilla Lanjuinais, sorte de puritain dans la République, bravant les clameurs de l'Assemblée, les huées des tribunes et les menaces des assassins. Brissot, par un sentiment de haine pour Robespierre, était conduit à une opinion semblable ; il opposait à la menace de la tyrannie la force des assemblées primaires, et cette lutte tenait lieu d'humanité. Au contraire, le plus emporté des adversaires de l'appel au peuple fut Lepelletier de Saint-Fargeau, ancien président au Parlement. La Révolution était pleine de contrastes ; jamais la nature humaine ne se révéla avec plus de misères ; la peur était la conseillère des crimes ; et l'histoire dans ses anathèmes ne sait pas si elle doit avoir plus d'horreur que de pitié.

Mais Barrère et Robespierre dominèrent à la fois les furieux, les vertueux et les lâches. Il y avait surtout dans le langage de Robespierre une certaine inspiration d'autorité qui ressemblait à une fascination. La Convention était vouée à son empire comme à une fatalité.

Acharnés à la perte du roi, les Conventionnels les plus sanguinaires ne cessaient de demander sa prompte con-

damnation. La soif du crime les dévore; il leur faut le sang d'un roi. Pendant vingt jours, ce qu'il y a de plus atroce parmi les motionnaires du club des Jacobins assiége la barre; ce qu'il y a de plus révoltant en théories politiques est exprimé à découvert dans les adresses qu'envoient les comités révolutionnaires; tout se dispose dans cette enceinte pour assurer l'arrêt de mort. Les députés sont obligés de passer entre deux rangs d'assassins pour arriver à leur poste. Durant le trajet, ceux que l'on signale comme professant des opinions modérées sont accueillis par des huées et des menaces; on leur montre des listes de proscription sur lesquelles le nom de chacun d'eux est inscrit. De moment en moment, des envoyés des comités révolutionnaires arrivent, chargés de présenter des adresses qui demandent la mort du tyran. Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Saint-Just, Barrère, Tallien, Pétion, tiennent en réserve, pour frapper des coups décisifs, ces bêtes féroces que leur infernale prévoyance avait attiré dans Paris pour la journée du 10 août; ramas exécrable de forçats, de malfaiteurs, de contrebandiers, d'étrangers vagabonds, tous désignés sous le nom de *Marseillais*. Ils se sont assurés du maire Chambon, du commandant général Santerre, du ministre de la justice Garat.

Aucun de ces moyens, que le génie du crime sait inventer, n'a été négligé pour épouvanter, pour abattre cette immense population de Paris; la gendarmerie a été dissoute, l'état-major de la garde nationale supprimé, les compagnies d'élite réformées; les administrateurs du département, qui avaient essayé de prévenir la catastrophe du 10 août, ont tous, à l'exception du procureur-syndic Rœderer, déposé leurs fonctions. Les prisons se peuplent; des assassinats combinés se multiplient, et leurs auteurs ne sont pas même recherchés. Les habitants de toute condition sont frappés de stupeur; leur activité morale est

anéantie ; environnés de périls et d'horreurs, ils semblent avoir perdu l'idée de l'avenir ; leurs facultés restent suspendues ; le sentiment est comme desséché ; personne ne sait à quelle époque il vit, quel est le maître du jour, quel attentat se prépare, quel est le tumulte qui fait retentir les airs, ce que présagent ces cris sinistres qui les déchirent. Une sombre affliction est partout répandue ; le courage de l'opposition aux méchants ne se rencontre nulle part. La démence convulsionnaire de quelques brigands fait seule un effrayant contraste avec cette torpeur universelle ; car les plébéiens des derniers rangs eux-mêmes ont perdu leur effervescence ; ils cèdent en silence et machinalement à l'impulsion de ceux qui les conduisent, de ceux qu'ils sont habitués à voir leurs chefs dans les insurrections, de ces monstres dont ils ne pénètrent pas les noirs desseins, quoique la consommation du régicide ait été si hautement annoncé.

Tel est le sombre tableau qu'offre Paris depuis le commencement des débats de cette odieuse procédure, et qu'il offrira jusqu'au dernier jour de l'infortuné Louis XVI.

XIII.

Ainsi se précipitait le drame, on n'eut plus qu'à l'achever en toute hâte par le scrutin. Le parti girondin tentait encore la résistance en se refugiant dans les formalités; mais la Montagne étouffa les voix qui essayèrent de s'élever pour la clémence. Toutefois on lui laissa rédiger les questions juridiques que la Convention aurait à résoudre. Ce fut Boyer-Fonfrède qui les formula.

14 janvier. — 1° Louis Capet, ci-devant roi des Français, est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État?

2° Le jugement qui sera rendu sera-t-il soumis à la ratification du peuple?

3° Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Le parti girondin croyait tendre un piége aux consciences bourrelées; il leur ouvrit un abîme où lui-même allait s'engloutir.

Toute la journée du 14 avait été occupée à poser les questions; celle du 15 fut réservée à l'appel nominal. Sur la proposition de Buzot, l'Assemblée avait décidé que chaque membre prononcerait son vote à la tribune; que ce vote pourrait être motivé, qu'il serait écrit et signé; que les absents sans cause seraient censurés, mais que ceux qui rentreraient pourraient émettre leur vote, même après l'appel nominal. Enfin ce fatal appel commença sur la première question. L'Assemblée se composait de 749 membres. 1 mort, 8 absents pour cause de maladie, 20 par commission de l'Assemblée, 37 en motivant leurs votes de diverses manières, reconnaissent Louis XVI coupable, mais se déclarent incompétents pour prononcer un jugement et ne demandent contre lui que des mesures de sûreté générale; 683 membres prononcent la culpabilité sans explication. Mais entre tous les députés, il y en eut un qui fit frissonner la Convention; ce fut le duc d'Orléans.

Depuis quelque temps, ce nom se cachait dans les ombres; il avait à reparaître pour la consommation des crimes où il avait été mêlé. Lorsque ce mot oui sortit de la bouche du prince, il partit de tous les points de l'Assemblée un murmure éclatant d'indignation qui suspendit l'appel nominal : c'était un cri de justice qui sortait de l'enfer.

15 et 16 janvier. — Sur la deuxième question, 281 voix votèrent pour l'appel au peuple; 423 le rejetèrent; 29 membres étaient absents; 4 refusèrent de voter; 1 seul, Noël, se récusa; 11 exprimèrent leurs votes avec diffé-

rentes conditions. Et alors reparut encore Philippe-Égalité: « Je ne m'occupe que de mon devoir, s'écria-t-il ; je dis « NON ! » Et le même murmure de colère et de mépris se renouvela. « Je dis OUI, cria Duprat d'Avignon, avec « d'autant plus de confiance que Philippe a dit NON. » La flétrissure ressemblait à des coups de poignard.

Manuel monta alors à la tribune et y prononça ces étonnantes paroles : « Citoyens, je reconnais ici des législateurs, « je n'y ai jamais vu des juges ; car des juges sont froids « comme la loi ; des juges ne murmurent pas, des juges ne « s'injurient pas, ne se calomnient pas. Jamais la Convention n'a ressemblé à un tribunal ; si elle l'eût été, certes, « elle n'aurait pas vu le plus proche parent du coupable « n'avoir pas, sinon la conscience, du moins la pudeur de « se récuser. C'est autant par délicatesse que par courage, « autant pour honorer que pour sauver le peuple, que je « demande sa sanction. »

Barrère se livra dans cette séance à des récriminations perfides contre le pouvoir absolu de nos rois, contre la féodalité ; et ses vaines déclamations contribuèrent puissamment à décider cette effrayante majorité. L'artificieux orateur montra à cette foule de conventionnels, aussi crédules que lâches, les discordes de l'intérieur et la conjuration des rois, qui dureront aussi longtemps, disait-il, que vivra Louis Capet, et il représentait Louis XVI comme une victime qu'on était forcé d'immoler à la concorde.

16 janvier, huit heures du soir, et 17. — Enfin arriva la troisième question sur laquelle s'attachait l'intérêt du monde. L'aspect de la ville était menaçant, l'aspect de l'enceinte était sinistre. Les Jacobins et la Commune, décidés à emporter la condamnation de Louis XVI comme une victoire personnelle sur leurs ennemis et à pousser la contrainte morale jusqu'à la violence, avaient rassemblé, depuis plusieurs jours à Paris, toutes les forces dont leurs journaux,

leurs correspondances et leurs affiliations dans les départements leur permettaient de disposer. Les meneurs des faubourgs avaient recruté leurs bandes de femmes et d'enfants en haillons, pour hurler la mort du tyran dans les rues qui avoisinaient la Convention. Théroigne de Méricourt et Saint-Hurugue, les assassins d'Avignon, les égorgeurs de septembre, les combattants du 10 août, les fédérés accumulés dans Paris avant de se rendre aux frontières ; des volontaires et des soldats retenus à Paris par le ministre de la guerre Pache, pour grossir les séditions plus que pour les réprimer ; une population étrangère à toute passion politique, mais sans ouvrage et sans pain, et trompant son désespoir par son agitation ; ces masses de curieux que les grands spectacles font sortir de leurs maisons comme des essaims sortent de leurs ruches à l'approche des orages, et qui, sans passion individuelle, prêtent l'apparence du nombre à la passion de quelques-uns ; les contre-coups d'août et de septembre qui ébranlaient encore les imaginations ; tout imprimait à la nuit du 16 janvier ce caractère d'impulsion irrésistible qui donne à une manifestation populaire la force d'un élément.

Le matin, un des vainqueurs de la Bastille, nommé Louvain, ayant osé dire dans sa section, au faubourg Saint-Antoine, qu'on pouvait affermir la République sans verser le sang de Louis XVI, un fédéré présent lui plongea pour toute réponse son sabre dans le cœur, et la populace traîna le blessé par les pieds, sur le pavé de la rue, jusqu'à ce qu'il eut rendu le dernier soupir.

Le soir, un colporteur de livres et de journaux, sortant d'un cabinet de lecture suspect de royalisme, dans la galerie du Palais-Royal, et accusé par un passant de distribuer des écrits favorables à l'appel au peuple, fut assassiné de trente coups de couteau par les promeneurs du jardin.

Les bandes de malfaiteurs, délivrés des prisons de la

Conciergerie et du Châtelet par les assassins de septembre, avaient formé des rassemblements de scélérats cherchant dans l'émotion publique l'occasion et le voile de forfaits impunis. Des dragons de la république, forçant les consignes de leurs casernes, se répandirent, le sabre à la main, dans les lieux publics, au Palais-Royal, aux Tuileries, en brandissant leurs armes et chantant les airs patriotiques à la mode. De là, ils se rendirent à l'église du Val-de-Grâce, où étaient renfermés dans des urnes de vermeil les cœurs de plusieurs rois et reines qui avaient régné sur la France. Ils brisèrent ces urnes funèbres, foulèrent aux pieds ces reliques de la royauté et les jetèrent dans un égoût. Ce fanatisme de profanation, qui se vengeait, comme le fait la brute, sur des restes inanimés, annonçait moins la force que la démence de la liberté. Il disait assez, par de tels symptômes, quelle pitié attendait la royauté vivante, quand la royauté morte excitait de tels ressentiments.

Armés de sabres et de bâtons, les assassins, altérés du sang que leur promettent les Jacobins, occupent toutes les avenues de la salle où siége la Convention; ils y attendent les députés, indiquant les douteux, menaçant les timides, applaudissant les inflexibles, insultant et poursuivant de cris féroces et de gestes menaçants ceux qui, dans les séances précédentes, avaient parlé de clémence. Les factionnaires eux-mêmes, placés là pour protéger les représentants de la nation, donnent l'exemple de l'insulte et de la violence. D'autres s'emparent des tribunes; leurs figures hideuses paraissent encore plus effroyables à la pâle lueur de quelques flambeaux placés çà et là dans l'enceinte; on voit briller la lame de leurs poignards ou de leurs sabres; tout cet appareil est capable de frapper de terreur les hommes incertains. Vergniaud préside l'Assemblée.

Dès que l'appel nominal commença, les brigands qui

occupaient les tribunes se mirent à éclater en horribles clameurs, poursuivant de leurs menaces les votants favorables au monarque déchu. De toutes ces interpellations homicides la plus commune était celle-ci : *Ou sa tête ou la tienne !*

Ici l'histoire s'arrête effrayée ; elle ne saurait dire toutes les opinions formidables par où allait s'achever la tragédie du régicide. Les votes les plus timides ne furent pas les moins atroces. Il y a des moments où la peur est plus implacable que le courage ; les uns allaient au crime avec résolution, les autres avec terreur ; tous s'y précipitaient avec barbarie.

L'un disait : « La mort et l'exécution dans les vingt-« quatre heures. » C'était Léonard de Bourdon.

L'autre criait : « Je ne suis point de cette foule d'hom-« mes d'État qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à « la tête; je vote pour la mort du tyran. C'était Danton.

Un troisième joignait le persifflage au régicide : « Un « roi mort, ce n'est pas un homme de moins ! » C'était Camille Desmoulins, le tribun du Palais-Royal ; puis il ajoutait : « Je vote pour la mort, mais trop tard peut-être « pour l'honneur de la Convention. » Et la Convention, à ces mots, laissait échapper un rugissement.

« La mort sans phrase, » disait Sieyès.

« L'arbre de la liberté, s'écriait Barrère, ne peut croître « qu'arrosé du sang des rois. »

« Un tyran ne ressemble pas à un homme ; je vote pour « la mort. » C'était Ysabeau.

Amar : — « Louis est convaincu d'attentats contre la « sûreté générale de l'État et de conspiration contre la « liberté ; sa vie publique, depuis la Révolution, est un « long tissu de crimes ; son existence est odieuse ; sa mort « est nécessaire pour consolider une Révolution dont il « serait l'éternel ennemi. Ainsi le veut la liberté qu'il a

« outragée ; ainsi l'ordonne l'égalité des droits ; c'est le « seul despotisme qui puisse nous diriger, j'en jure par « Brutus, je le jure devant le peuple français : je conclus « à la mort. »

Robespierre le jeune : — « C'est parce que j'abhorre « les hommes sanguinaires, que je veux que le plus san- « guinaire de tous subisse la mort. »

Michaud du Doubs : — « Un tyran n'est à mes yeux « qu'un monstre : que Louis périsse sous le glaive de la « loi. »

La lecture de ces votes fait trembler. La Gironde était emportée; à son tour elle votait la mort, mais avec des tempéraments pour l'exécution. Retarder le crime, c'était toute l'humanité. Pilates de la monarchie et du roi, les Girondins livrèrent l'une au peuple, sans être convaincus de ses vices, et l'autre aux Jacobins, sans être convaincus de sa criminalité. Vergniaud et ses amis se firent en cette occasion par lâcheté les exécuteurs de Robespierre. « La « mort de Louis XVI, vœu des Jacobins, dit M. de Lamar- « tine, fut l'acte des Girondins. »

Enfin une voix s'était élevée au milieu du plus profond silence : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu « que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite « à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour « la mort. » C'était Louis-Philippe d'Orléans qui venait de parler.

A ces mots, l'Assemblée fut frappée comme d'un coup de foudre. Des cris d'horreur s'élèvent de tous les coins de la salle et du fond des tribunes : *Oh! l'horreur! oh! le monstre!* s'écrie-t-on avec des gestes d'effroi. Ses complices eux-mêmes s'écartent de lui par un mouvement involontaire; tout le monde l'accable d'invectives; on aurait cru qu'il était le seul régicide dans cette caverne. Peu s'en fallut qu'en haine d'un tel juge les autres juges ne se maudis-

sent eux-mêmes. Et ainsi jusque dans l'excès du crime éclatait la conscience de l'humanité. Philippe-Égalité put dès lors pressentir qu'il n'échapperait pas à une justice plus redoutable.

Quelques voix cependant avaient protesté contre cette immense dégradation des âmes. Manuel, membre de la Commune, le même qu'on avait vu si ardent à poursuivre Louis XVI, fut frappé comme d'un remords, et il se mit à multiplier les moyens pour l'arracher au supplice. Il faillit être assassiné par ses collègues furieux, et il donna sa démission. Les démagogues le déclarèrent fou.

De Kersaint s'éloigna de même. Voici la lettre qu'il écrivit à la Convention (20 janvier) ; c'est un des plus héroïques défis à la mort qui pût sortir de l'âme d'un citoyen.

« Citoyens, il m'est impossible de supporter la honte de « m'asseoir plus longtemps dans l'enceinte de la Convention avec des hommes de sang, alors que leur avis, appuyé par la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien; « alors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de « mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue « des panégyristes et des promoteurs des assassinats du « 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire « du reproche d'avoir été leur complice. Je n'ai pour « cela qu'un moment, celui-ci; demain, il ne sera plus « temps. »

Lanjuinais motiva une seconde fois son vote négatif, sans témoigner la moindre crainte; et se tournant vers les tribunes qui l'accablaient d'outrages et de menaces, il s'écria : « Vos poignards ne me font pas peur. » Au commencement de la séance, il avait demandé que le jugement qu'on allait porter ne pût avoir force de loi, s'il ne réunissait pas les deux tiers des suffrages; le député Lehardy et Tronchet, défenseur du roi, avaient déjà fait la même proposition. Cette question jetée au milieu de l'opé-

ration l'entrava un instant et causa un certain embarras, dont les bons Français espéraient un heureux résultat; mais leur joie fut de courte durée. Cette proposition fut violemment combattue par Danton et Merlin de Douai, et rejetée après une discussion orageuse.

Duchâtel, le député des Deux-Sèvres, qui, le 30 décembre, avait défendu si courageusement Louis XVI, se fit porter malade, à l'Assemblée, après l'appel nominal, pour prononcer le bannissement; c'était le seul moyen de salut. La Montagne poussa contre lui des cris furieux; quelques mois après, il périssait victime de son courage, ayant à peine vingt-sept ans,

Cambacérès, Alquier, Condorcet et quelques autres députés prononcèrent des opinions conditionnelles, qui ne furent pas comptées dans le recensement. Ainsi échappaient-ils à la complicité.

Cependant au moment du dépouillement des votes, on vint annoncer une nouvelle intervention du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI. Alors la colère fut au comble. Les bourreaux étaient sûrs de leur proie, et ils frémissaient qu'on osât la leur disputer. Danton fit la motion de déclarer sur-le-champ la guerre à l'Espagne; enfin la tempête se calma, et le président Vergniaud put faire connaître le résultat des votes. L'appel nominal avait duré vingt-cinq heures.

17 janvier. — On était au milieu de là nuit. Un sommeil, semblable à la mort, enveloppait la grande cité. Seule, la Convention veillait dans ce repos sinistre. Le président se leva pour prononcer le jugement. Il était pâle; on voyait trembler ses lèvres et ses mains, qui tenaient le papier où il allait lire le chiffre des votes. Par un sinistre hasard ou par une dérision cruelle du choix de ses collègues, le rôle de président condamnait Vergniaud à proclamer l'arrêt de déchéance à l'Assemblée législative et l'arrêt de mort à la

Convention. « Citoyens, dit-il, je vais proclamer le résultat « du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de jus- « tice ; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le « plus religieux silence. Quand la justice a parlé, l'huma- « nité doit avoir son tour. » A ces mots, il se fit un silence solennel, effroyable ; on eût dit le silence de la mort. Il poursuivit :

« L'Assemblée est composée de 749 membres ; 15 sont « absents par commission, 7 par maladie, 1 sans cause « (il était mort au début de la Convention), 5 n'ont pas « voté ; en tout 28. Ce qui réduit le nombre des votants « à 721, la majorité absolue est de 361 voix. 2 ont voté « pour les fers, 286 pour la détention, le bannissement « à la paix, ou le bannissement immédiat, ou pour la ré- « clusion ; quelques-uns y ont ajouté la peine de mort « conditionnelle, si le territoire était envahi ; 46 pour la « mort avec sursis, soit jusqu'à la paix, soit après l'expul- « sion des Bourbons, soit jusqu'à la ratification de la « Constitution ; 26 se sont prononcés pour la mort, en « demandant qu'il soit examiné s'il ne serait pas utile de « surseoir à l'exécution (c'était l'amendement de Mailhe) ; « 361 pour la mort sans condition. Je déclare, au nom « de la Convention nationale, que la peine qu'elle a pro- « noncée contre Louis Capet est la peine de mort. »

A ces mots terribles, l'Assemblée resta comme ensevelie dans le plus profond silence. Elle semblait épouvantée d'elle-même. Puis, revenue de sa stupeur, elle décréta que l'arrêt serait immédiatement expédié au conseil exécutif, pour être notifié dans le jour à Louis XVI, et exécuté dans les vingt-quatre heures de la notification.

Le lendemain, Paris se réveilla sous le bruit de la fatale sentence. Tout se remplit de terreur.

XIV.

17 janvier, au milieu de la nuit. — Le président venait de prononcer l'arrêt de mort, lorsque les défenseurs furent introduits à la barre de l'Assemblée pour présenter une protestation du roi et un appel à la nation. Desèze osa discuter le scrutin de la Convention et montrer que la sentence n'avait été portée qu'à la majorité d'une voix ; il demandait à l'Assemblée, « au nom de la justice, au nom de « la patrie, au nom de l'humanité, d'user de son extrême « puissance et de ne pas étonner la France du spectacle « d'un jugement, qui lui paraîtra terrible, ajouta-t-il, quand « elle considérera son étonnante minorité. »

Tronchet confirma les paroles de Desèze ; il y eut entre les deux avocats une admirable émulation de courage ; et la Convention sembla s'étonner du doute qui se remuait en quelques âmes.

Alors parut, à son tour, Malesherbes. Le vieillard voulut aussi parler ; mais sa voix fut entrecoupée par des sanglots. Le vieux ministre d'une monarchie glorieuse ne savait pas la langue d'une révolution passionnée ; la douleur lui tint lieu d'éloquence.

« Citoyens, disait-il, je n'ai pas comme mes collègues « l'habitude de la parole; je n'ai point comme eux l'habitude du plaidoyer. Nous parlons sur-le-champ sur une « matière qui demande la plus grande réflexion; je ne « suis point en état d'improviser sur-le-champ ; je ne suis « point capable d'improviser tout de suite.... je vois avec « douleur que je n'ai pas un moment pour vous présenter « des réflexions capables de toucher une Assemblée.... « Oui, citoyens, sur cette question : Comment les voix « doivent-elles être comptées? j'avais des observations à

« vous présenter.... mais j'ai sur cet objet tant d'idées....
« qui ne me sont pas suggérées par l'individu ni par la
« circonstance,... Citoyens, pardonnez à mon trouble....
« oui, citoyens, quand j'étais encore magistrat, et depuis,
« j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a en-
« tretenu Tronchet. J'ai eu occasion, dans le temps que
« j'appartenais au corps de la législation, de préparer, de
« réfléchir ces idées. Aurais-je le malheur de les perdre, si
« vous ne me permettez pas de les présenter d'ici à demain? »

Telles étaient les paroles mêlées de larmes du vieillard. La Montagne impatiente rugissait de fureur. Et comme on prétendait que l'énumération des votes ne s'était pas faite exactement (1), les Jacobins firent décider, pour trancher la question et anéantir le doute, que dans le nombre des votants pour la peine de mort seraient comprises les vingt-six voix de l'amendement de Mailhe.

Le 19, on s'occupa de la question du sursis demandé par les défenseurs du roi. L'Assemblée paraissant se partager sur cette question, Vergniaud la mit en délibération, espérant retarder ainsi le fatal dénouement.

A cette proposition, les Jacobins vomirent mille imprécations contre le président. Il se fit des discours délirants. Robespierre, Marat, Merlin de Douai, Sieyès, Barrère, Thuriot, Drouet, Buzot, se multipliaient à l'infini pour relever l'énergie abattue de la Montagne. L'Assemblée tombait, exténuée de faim et de fatigue, après une séance de soixante heures. Enfin, le 20 janvier, à trois heures du matin, le sursis fut rejeté par 380 voix contre 310. Philippe-Égalité dit NON d'une voix très-altérée.

(1) Le nombre de voix n'a jamais été bien constaté. Les scrutateurs ne furent pas d'accord. Manuel, l'un d'eux, dit hautement que le scrutin avait été falsifié par ses collègues, et il sortit, indigné, de la salle, dont les députés de la Montagne avaient fait une véritable caverne. Plus tard, il paya de sa tête ce généreux effort pour sauver le roi.

Aussitôt après, sur la proposition de Cambacérès, qui, depuis l'âge de dix ans jusqu'en 1790, toucha une pension sur la cassette du roi, l'Assemblée décréta que le jugement serait exécuté dans les vingt-quatre heures de sa notification.

XV.

Mais revenons à la Tour du Temple. Là, depuis un mois s'étaient passées de déchirantes scènes de séparation. La Commune, dès le premier interrogatoire de Louis XVI, l'avait privé de toute communication avec la reine et ses enfants ; elle n'avait laissé auprès du roi que son valet de chambre Cléry, nom cher à l'histoire et béni des siècles. La Convention s'était offensée de cette sévérité qu'elle avait jugée barbare, et elle avait ordonné que Louis pût communiquer avec ses défenseurs et sa famille.

L'infortuné ne se sentit point le courage de profiter de cette clémence ; il craignait que la transition cruelle de la vie à la mort, de l'espérance au désespoir, rendue plus sensible par la présence de ce qu'il avait de plus cher au monde, n'amollît trop son âme et ne fît saigner trop souvent le cœur de ceux qu'il aimait par des déchirements répétés. Il aima mieux boire seul le calice de la séparation d'un seul trait que de le faire épuiser goutte à goutte à sa famille. Ainsi, le roi et la reine nourrissaient, chacun en sa solitude, leurs horribles douleurs, évitant de se voir, de peur que la consolation ne fût une angoisse nouvelle. Nul supplice n'avait jamais égalé ce supplice.

19 janvier. — C'est dans cette solitude que Malesherbes alla trouver Louis XVI, après la sentence de la Convention. Le roi se leva pour aller au-devant de son ami. Le vieillard, tombant aux pieds de son maître et les arrosant de ses larmes, demeura longtemps sans pouvoir parler. Louis XVI

pénétra la cause de cette douleur et répéta sans pâlir le mot que Malesherbes frémissait de prononcer, et qu'il cherchait par son douloureux silence à faire comprendre au roi. Il releva le vénérable vieillard, l'embrassa, le pressa avec tendresse sur son cœur. « Depuis deux heures, dit-il « ensuite avec calme, je suis occupé à rechercher si dans « le cours de mon règne j'ai pu mériter de mes sujets le « plus léger reproche. Eh bien! M. de Malesherbes, je « vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme « un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment « voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un « vœu qui lui fût contraire. »

Ainsi fut remplie la mission de Malesherbes, sans qu'il eût aucune parole à proférer, et bientôt il s'éloigna, le cœur déchiré d'angoisses.

Louis XVI alors dit à Cléry : « La douleur de ce bon « vieillard m'a vivement ému; allons! plus de courage. » Cléry lui-même, qui le raconte, était près de s'évanouir.

20 janvier, deux heures après midi. — Le lendemain, les ministres Lebrun et Garat, Chambon, le maire, et Chaumette, procureur-syndic de la Commune, accompagnés de Santerre, du président et de l'accusateur public du tribunal criminel, vinrent signifier au roi l'arrêt de la Convention avec tout l'appareil de la loi quand elle met un coupable hors de la vie. Garat parut, le chapeau sur la tête. « Louis, « dit-il, le conseil exécutif a été chargé de vous commu- « niquer l'extrait du procès-verbal des séances de la Con- « vention des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier. » Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, en fit la lecture.

Le roi, debout, le front levé, l'œil fixé sur ses juges, écouta le mot de *mort dans les vingt-quatre heures* avec l'intrépidité d'un juste. Un seul regard élevé au ciel parut un appel intérieur de son âme au juge souverain et infaillible. Puis, se tournant du côté de Garat : « Monsieur le

« ministre de la justice, lui dit-il d'une voix où l'on retrou-
« vait l'accent royal dans l'acte du suppliant, je vous prie
« de remettre cette lettre à la Convention. » Garat hésitant à prendre le papier : « Je vais vous la lire, » reprit le roi; et il la lut. Le monarque demandait un sursis de trois jours pour se préparer à mourir, un confesseur pour l'assister dans ses derniers moments, la faculté de voir sa famille et la permission pour elle de sortir de France; en même temps il recommandait à la bienfaisance de la nation les serviteurs, les pensionnaires, les vieillards, les femmes et les enfants qui n'avaient pour vivre que ses bienfaits et qui devaient être dans le besoin.

Le conseil en référa aussitôt à la Convention; et la Convention, après une discussion orageuse qui dura cinq heures, chargea le ministre de répondre aux demandes de Louis XVI, qu'il était libre de faire appeler le ministre du culte qu'il désignerait et de voir sa famille sans témoins; mais que la demande d'un délai de trois jours pour se préparer à la mort était rejetée, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

XVI.

20 janvier, sur le soir. — A ce moment, il se passait au Palais-Royal un épisode sanglant. Un ancien garde du corps, nommé Pâris, dit-on, avait cherché tout le jour le duc d'Orléans pour le poignarder. L'idée du régicide avait exalté sa vengeance. A défaut du duc d'Orléans, il cherchait une autre victime de sa colère.

Chez un restaurateur du Palais-Royal, nommé Février, il rencontra Lepelletier de Saint-Fargeau. « Vous avez
« voté la mort du roi, lui dit Pâris. — Oui, répondit Le-
« pelletier, j'ai voté d'après ma conscience, et puis, que

« vous importe? » Pour toute réponse, Pâris tire de dessous son manteau un sabre et le plonge dans le cœur du régicide.

Lepelletier survécut quelques heures à peine; la Convention lui fit des apothéoses comme à un martyr et adopta sa fille, qui fut déclarée, par un décret d'enthousiasme (séance du 25 janvier), la fille adoptive de la République. Le coup de poignard de Pâris avait fait de Lepelletier un grand homme; un décret (21 janvier) ouvrit le Panthéon à son cercueil. Le 24, on lui fit des funérailles nationales; le génie tragique de Chénier avait dessiné le spectacle sur le modèle des funérailles héroïques de l'antiquité (1).

(1) Tous les journaux et les historiens de la Révolution disent que le meurtrier de Lepelletier de Saint-Fargeau était un ancien garde du corps nommé Pâris; qu'après avoir perpétré son crime et s'être tranquillement échappé du Palais-Royal, l'assassin se serait ensuite donné la mort quelques jours après, le 31 janvier, dans une auberge de la petite ville de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure). Telle fut du moins la déclaration faite à la tribune par Tallien et Legendre (séance du 5 février), que la Convention avait désignés (séance du 30 janvier) pour dresser procès-verbal du suicide; telle est la tradition historique.

Mais d'après une note qui figure dans les pièces justificatives réunies par Félix Lepelletier dans une édition des œuvres de son frère, il résulte que Pâris vivait encore sous l'Empire; que l'individu tué à Forges-les-Eaux n'était point Pâris, bien qu'on eût trouvé sur lui son extrait de baptême, son brevet de garde du roi, avec une annotation indiquant qu'il était sans complice, et que s'il n'eût tué Lepelletier, il eût tué Philippe d'Orléans.

Pâris ne s'est donc pas tué à Forges-les-Eaux, près de Rouen; pourtant il y eut un homme tué dans une auberge. Pâris n'est donc pas mort. Un homme a été tué, et l'on a trouvé sur lui les papiers de Pâris.

Bonaparte mit une grande activité à retrouver Pâris, qui, en 1804, fut reconnu à Genève, au moment où le frère de Lepelletier de Saint-Fargeau s'y trouvait aussi, mais qui ne put être arrêté. (Voir les œuvres de Lepelletier et l'*Histoire parlementaire de la Révolution* de M. Buchez et Roux, qui ont élevé les mêmes doutes sur l'identité du meurtrier de Saint-Fargeau.)

Voici maintenant ce que raconte la chronique contemporaine :

Philippe-Égalité, voulant décider Saint-Fargeau à voter avec ses amis la

XVII.

20 janvier. — Mais le grand drame courait à son dénouement. Louis XVI avait rompu sa solitude; il allait quitter la terre; il voulut voir sa famille. C'était le mercredi 20 janvier, à huit heures et demie du soir. « La « reine parut la première, dit le fidèle Cléry, tenant son « fils par la main; madame Royale et madame Élisabeth « la suivaient. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. « Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne « fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mou-

mort de Louis XVI, lui promit la main d'Adélaïde d'Orléans, sa fille; mais ne voulant pas ensuite ratifier ce pacte infâme, il fit assassiner Lepelletier. Ce crime est sans doute d'une atroce invraisemblance; mais il est encore plus invraisemblable d'admettre que les royalistes aient voulu, par cet acte isolé de représailles incomplètes, maladroites, inutiles, enlever la dernière chance qui restait de sauver le roi, en soumettant à la sanction du peuple l'appel de vie ou de mort rejeté par l'Assemblée.

Assassiner un conventionnel riche, estimé, héritier d'un beau nom, au moment où la République craignait à chaque instant de voir sa victime lui échapper; imputer ce crime aux royalistes; profiter de cette apparente violence faite à l'inviolabilité de la conscience des votes, c'était là un calcul savant et hardi, une tactique aussi habile que la combinaison contraire l'eût été peu.

Et ce n'est pas la première fois que, dans leur exaltation, les révolutionnaires eurent recours à des expédients de cette nature pour amener le succès de leur cause. On trouve, dans l'*Histoire de la Révolution* par Toulongeon, le récit d'une singulière tentative qui aurait été faite pour engager deux députés patriotes à se laisser assassiner par des hommes déguisés en gardes du roi; et dans les *Souvenirs sur Mirabeau*, par Étienne Dumont, la motion de Brissot, proposant, pour arracher une déclaration de guerre à l'Assemblée, de déguiser quelques soldats en hulans autrichiens, et de les faire opérer une attaque nocturne sur un village français.

L'histoire impartiale ne doit point prononcer sur les auteurs ou les complices du meurtre de Saint-Fargeau; seulement elle répètera cette étrange apostrophe du prince de Talleyrand : « D'Orléans est le vase dans lequel on a jeté toutes les ordures de la Révolution. »

« vement pour entraîner sa majesté vers sa chambre, « loin de la vue des spectateurs. Non, dit le roi d'une voix « sourde en soutenant sa femme sur son cœur, passons « dans cette salle; je ne puis vous voir que là. Ils y entrèrent « et Cléry ferma la porte qui était en vitrage. Le roi s'assit « ayant la reine à sa gauche, madame Élisabeth et madame « Royale presque en face. Le jeune prince resta debout « entre les jambes du roi. Tous étaient penchés vers lui « et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur « dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut im- « possible de rien entendre. On voyait seulement qu'a- « près chaque phrase du roi les sanglots des princesses « redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite « le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger, « d'après leurs mouvements, que lui-même leur avait « appris sa condamnation. »

Après ces deux heures de gémissements et de larmes, le roi donna le signal de la séparation éternelle. On promit de se revoir le lendemain matin à huit heures, et l'on se dit adieu au milieu des lamentations et des sanglots, La jeune princesse tomba évanouie aux pieds du roi; il fallut l'emporter.

Louis XVI resté seul se précipita dans une tourelle reculée, où l'attendait un consolateur; c'était l'abbé Edgeworth de Firmont, ministre de l'agonie, que la Convention lui avait accordé pour se préparer à cette épreuve extrême par la religion. Garat lui-même l'avait conduit au Temple.

Cette nuit fut sublime. Louis XVI ne pensa plus qu'à Dieu; il écouta les touchantes exhortations du prêtre; il repassa devant le ministre de Dieu les actes, les pensées, les intentions de sa vie entière; puis, après deux heures de pieuses paroles et de prières ferventes, à minuit trois quarts, il se coucha et s'endormit d'un sommeil aussi paisible que si cette nuit eût dû avoir pour lui un lendemain.

Après quelques heures, Cléry le réveilla. Il était cinq heures. Un autel était dressé dans sa chambre ; et Louis XVI prépara son sacrifice, tandis que le prêtre préparait le sacrifice du Dieu éternel. « Je suis bien heureux, disait le « roi, d'avoir conservé mes sentiments de religion. Où en « serais-je dans ce moment, si Dieu ne m'avait pas fait cette « grâce?...... Oui, je leur montrerai que je sais mourir. »

Il entendit la messe et reçut la communion avec piété. Tout se consommait. Après quelques prières nouvelles, il se leva, et prenant Cléry par les deux mains : « Je suis « content de vos soins, lui dit-il. »

Le serviteur pleurait. « Espérez encore, sire, lui répon- « dit-il, ils n'oseront pas vous frapper. — La mort ne « m'effraie point, dit le roi, j'y suis tout préparé ! mais « vous, ne vous exposez pas. Je vais demander que vous « restiez près de mon fils ; donnez-lui tous vos soins dans « cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les « peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour « peut-être il pourra récompenser votre zèle. — Ah ! mon « maître ! ah ! mon roi, s'écria Cléry en tombant à ses « pieds, si mon dévouement, si mon zèle et mes soins ont » pu vous être agréables, la seule récompense que je « désire, c'est de recevoir votre bénédiction ; ne la refusez « pas au dernier Français resté près de vous ! »

Le roi le bénit ; puis il lui remit divers objets pour sa famille. « Vous remettrez, dit-il, ce cachet à mon fils, cet « anneau à la reine ; dites-lui bien que je la quitte avec « peine. Ce petit paquet renferme des cheveux de toute « ma famille ; vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, « à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis « de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la « douleur d'une séparation si cruelle ! combien il m'en « coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrasse- « ments !... » Les sanglots l'étouffèrent. « Je vous charge,

« ajouta-t-il avec une tendresse qui brisait les mots dans « sa voix, de leur faire mes derniers adieux! » Cléry se retira fondant en larmes.

Un instant après, le roi sortit de son cabinet et demanda des ciseaux pour que son serviteur lui coupât les cheveux, seul héritage qu'il put laisser à sa famille. On lui refusa cette grâce. Cléry sollicita des municipaux la faveur d'accompagner son maître pour le déshabiller sur l'échafaud, afin que la main d'un pieux serviteur remplaçât dans ce dernier office la main flétrissante du bourreau. « Le bour« reau est assez bon pour lui, » répondit un des commissaires.

XVIII.

21 janvier. — Il était sept heures. Tous les apprêts du supplice étaient faits. Paris se levait dans la stupeur, au bruit des tambours, des chevaux et des canons; le ciel, voilé par de sombres nuages, couvrait de demi-ténèbres la ville coupable, et semblait lui présager tous ces jours sinistres qui allaient succéder à ce jour d'effroyable deuil.

Des sans-culottes choisis dans chaque section, des brigands appelés de tous les départements doivent former le cortége, au milieu duquel rouleront des canons, mèche allumée. On a mis de l'artillerie sur toutes les places, sur les ponts, aux barrières, aux principales avenues et jusqu'à une distance de plusieurs lieues. Il est défendu de former des groupes dans les rues, sous peine d'exécution militaire; Paris entier est consigné dans ses maisons; les marchés mêmes sont évacués; et sur la motion de Robespierre, faite la veille aux Jacobins, on a choisi dans les sections des hommes éprouvés qui ont ordre de se réunir sur le lieu de l'exécution et de se presser autour

de l'échafaud, comme pour aider par leur présence à la consommation de ce terrible jugement. A voir tout cet appareil militaire, on eût dit une ville attaquée par l'ennemi ; et il ne s'agissait pourtant que de l'exécution d'un roi qui livrait de lui-même sa tête aux bourreaux. Les boutiques restent fermées ; tout ce qui n'est pas employé pour un service commandé se cache ; un vide effrayant règne dans les lieux les plus fréquentés, que traversent par intervalle des patrouilles silencieuses, et Paris est pendant plusieurs heures une vaste solitude. Chacun prête l'oreille, comme pour entendre le coup sourd de l'instrument du crime.

Santerre était chargé d'assurer l'ordre public. Il parut au Temple, suivi d'un cortége d'hommes hideux, tels que Paris seul en fournit pour les jours sinistres : c'était son armée ; une artillerie formidable le suivait et faisait trembler la cité. A neuf heures, il entra chez le roi, accompagné de douze municipaux et de dix gendarmes. Louis XVI allant au-devant d'eux de l'air le plus calme : « Vous venez « me chercher, » dit-il d'une voix ferme et dans une impérieuse attitude au farouche commandant. — « Oui. « — Cela suffit ; j'ai besoin d'entretenir quelques minutes « mon confesseur ; je vous rejoins dans l'instant. » Santerre le laissa entrer dans la tourelle.

« Tout est consommé, dit le roi à l'abbé Edgeworth, « en tombant à genoux ; donnez-moi la dernière bénédic- « tion, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. » Le prêtre le bénit. La prière était comme une armure dont il le revêtait pour cet affreux combat de la mort. Le roi se relève ; l'abbé Edgeworth s'apprête à le suivre.

Louis XVI ouvre la porte, s'avance, le front serein, la majesté de la mort dans le geste et sur les traits ; il tenait un papier à la main ; c'était son testament. « Je vous « prie, dit-il à l'un des municipaux qui se trouvait en face « de lui, de remettre ce papier à la reine.....» Un mou-

vement d'étonnement à ce mot, sur ces visages républicains, lui fait comprendre qu'il s'est trompé de terme..... « A ma femme, » dit-il en se reprenant. — « Cela ne me « regarde pas, répondit rudement le municipal, je ne suis « chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Celui qui parlait ainsi était Jacques Roux, un prêtre apostat qui avait dépouillé toute charité avec sa robe. — « C'est juste, » dit tout bas Louis XVI visiblement contristé ; et il présenta son écrit à un autre, nommé Gobeau, qui l'accepta. « Vous « pouvez en faire la lecture ; il y a des dispositions que je « désire que la Commune connaisse. Je désirerais que « Cléry restât auprès de mon fils, qui est accoutumé à « ses soins ; j'espère que la Commune ne me refusera pas « cette grâce. Partons..... »

Et alors on se mit en marche. Santerre et sa troupe semblaient plutôt le suivre que l'escorter. En traversant la première cour de la prison, Louis XVI se retourna deux fois vers la tour qui renfermait sa famille, comme pour lui dire un dernier adieu. Deux gendarmes montèrent avec lui et l'abbé Edgeworth dans la même voiture. Leur aspect sinistre indique assez les ordres qu'ils sont chargés d'exécuter, s'il se fait un mouvement irrégulier ou inattendu autour de la voiture.

Le roi, triste mais non abattu, se mit à prier dans le bréviaire de son confesseur, et la voiture roula parmi des flots de peuple. Soixante tambours battaient la marche en tête des chevaux. Une armée ambulante, composée de gardes nationaux, de fédérés, de troupe de ligne, de cavalerie, de gendarmerie et batteries d'artillerie marchait devant, derrière, aux deux côtés de la voiture. Un silence de mort régnait dans Paris ; la marche bruyante des canons retentissait au loin et grossissait l'épouvante.

Dix heures. — On arriva ainsi au lieu du supplice sur la place Louis XV, où la guillotine était dressée devant la

grande allée du jardin des Tuileries, en face et comme en dérision du palais des rois. Là, les bourreaux, entourés de pièces de canon et d'une multitude en armes, attendaient la victime. Arrivé au pied de l'échafaud, Louis XVI ôta lui-même son habit, défit sa cravate, ouvrit sa chemise et s'arrangea de ses propres mains. Il allait monter, lorsque les bourreaux lui saisirent les mains pour les lui lier derrière le dos. Il ne s'était pas attendu à cette extrémité d'ignominie, et par un mouvement il repoussa les exécuteurs. « Me lier! dit le roi avec un accent où toute la gloire de « son sang se révoltait contre l'ignominie, non, non! je « n'y consentirai jamais! » Les exécuteurs insistaient, appelaient à leur aide, préparaient la violence. Une lutte corps à corps allait souiller la victime au pied de l'échafaud. Le roi, par respect pour la dignité de sa mort et pour le calme de sa dernière pensée, regarda le prêtre comme pour lui demander conseil. « Sire, lui dit le conseiller divin, « subissez cette nouvelle humiliation, c'est un dernier trait « de ressemblance entre votre majesté et le Dieu qui va « être votre récompense. » Alors, il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur impossible à rendre; et se tournant vers les bourreaux : « Faites ce que vous vou- « drez, leur dit-il; je boirai le calice jusqu'à la lie. » Au moment où il allait monter les degrés de l'échafaud, l'abbé Edgeworth lui dit cette parole immortelle : « Fils de saint « Louis, montez au ciel (1). »

A ce moment, Santerre donna le signal d'un roulement de tambours, comme pour dominer les impressions du peuple et toute parole qui tenterait de s'élever sur ce vaste

(1) Ces mots ne se trouvent pas dans la relation de l'abbé Edgeworth. Plusieurs personnes lui demandèrent, en Russie, lorsqu'il y vint joindre les princes, si en réalité il avait prononcé ces paroles que tout le monde répétait. Il répondit : « J'étais si troublé que je ne sais ce que j'ai dit alors; « mais je ne me rappelle point cette phrase ».

spectacle de terreur. L'histoire manque de courage pour dire le reste, mais un témoin effroyable l'a suppléée; c'est le bourreau Sanson. « Il monta sur l'échafaud, dit-il, et vou-« lut s'avancer sur le devant, comme pour parler; mais « on lui représenta que la chose était impossible. Il se « laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où « il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent;* en-« suite se retournant vers nous, il nous dit : Messieurs, « je suis innocent de tout ce que l'on m'inculpe; je sou-« haite que mon sang puisse cimenter le bonheur des « Français. Voilà ses véritables et dernières paroles.

« Pour rendre hommage à la vérité, ajoute le terrible « historien, il a soutenu tout cela avec un grand sang-froid, « une fermeté qui nous a étonnés! Je reste très-convaincu « qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la « religion, dont personne ne paraissait plus pénétré et plus « persuadé que lui.

« Signé Sanson, exécuteur des jugements criminels (1). »

A côté de ce témoignage de bourreau, l'histoire grave quelques paroles du prêtre apostat que la Commune avait délégué pour vérifier le supplice.

« Pendant la route, dit Jacques Roux, le plus profond « silence a régné. Il n'est arrivé aucun évènement; nous « sommes montés dans les bureaux de la marine pour « dresser le procès-verbal de l'exécution; nous n'avons « pas quitté Capet des yeux jusqu'à la guillotine. Il est « arrivé à dix heures dix minutes; il a été trois minutes « à descendre de voiture, il a voulu parler au peuple; « Santerre s'y est opposé; sa tête a roulé. » Il était dix heures vingt-minutes.

Tel est le témoignage du prêtre de la Commune; il fait peur à côté de celui du bourreau.

(1) Tiré de l'histoire de Dulaure.

Cependant un autre prêtre descendait précipitamment de l'échafaud, noyé dans les larmes, et les soldats lui ouvraient leurs rangs, pour le laisser se cacher dans la foule. Il courut chez Malesherbes épancher sa douleur et recevoir celle du vieillard.

En même temps, le corps du malheureux roi restait la proie des bourreaux, et des scènes infernales couronnaient le supplice. Pendant que sa tête était montrée au peuple et aspergeait de sang les bords de l'échafaud, ses dépouilles étaient divisées; on se précipita sur leurs lambeaux; ses cheveux furent vendus très-cher. La haine et l'amour se disputaient ces saintes reliques. Un empressement d'une autre sorte effraya les bourreaux eux-mêmes. Des fédérés, des fanatiques républicains, montèrent sur l'échafaud et vinrent tremper les pointes de leurs sabres, les lances de leurs piques et leurs mouchoirs dans le sang, et les brandirent ensuite vers le ciel en poussant leur cri de *Vive la République!* On eût dit un désir furieux de s'en abreuver. « J'ai vu, dit Beaulieu, un crieur de papiers publics, bran-« dissant avec des imprécations un mauvais sabre inondé « de sang; il voulait le plonger dans le cœur de tous les « royalistes, et se croyait invincible. » Après ces scènes de délire, on alla jeter les restes de Louis XVI dans le cimetière de l'église de la Madeleine, parmi les cadavres des suppliciés; et la multitude se répandit dans Paris en criant: Vive la République! vive la nation! et elle s'en alla jusqu'aux portes du Temple manifester une brutale joie.

Ainsi périt Louis XVI, roi de France et de Navarre, héritier de soixante rois (1). Ainsi fut consommé ce crime, le plus grand qui se soit commis sur la terre après la mort de Jésus-Christ.

Sa mort était l'horrible couronnement d'un siècle d'er-

(1) Il était âgé de 38 ans, 4 mois, 28 jours.

reurs, de voluptés et de folies. C'était une fatale expiation de mille ans de gloire, c'était aussi l'extermination juridique de l'autorité politique en France! En lui mourait la monarchie antique, et dès ce moment l'histoire entre dans un âge tout nouveau.

Privée du principe vrai du pouvoir, la Révolution tentera, pendant plus d'un demi-siècle, de constituer un semblant d'ordre public; elle inaugurera des pouvoirs de toute nature, tantôt des pouvoirs délibérés, tantôt des pouvoirs de fait, tantôt des pouvoirs armés de glaives, tantôt des pouvoirs armés de la loi; mais tous ces pouvoirs tomberont les uns sur les autres, sans que la société puisse jamais trouver sa base ni sa fixité. Le crime du 21 janvier aura tué l'autorité politique en France, et livré la société, sans culte, sans dieu, sans roi, libre enfin, à tous les caprices de l'usurpation, de l'anarchie, de la licence et de l'arbitraire; il sera devenu une menace universelle de barbarie. Aussi, les peuples en perpétueront la flétrissure sur le front de la démagogie, comme le plus grand de tous les crimes qui aient jamais été commis contre une nation.

La postérité a déjà porté ses jugements sur Louis XVI. Il fut grand par le malheur, sinon par le génie; ses vertus furent celles d'un chrétien, sinon celles d'un roi. Il y avait en son caractère une indécision mortelle, qui fut la cause de tous ses maux. Ses idées étaient droites, sa volonté inerte. Il n'eut de courage que pour se résigner à souffrir. Mais aussi la marche des temps était devenue si complexe, qu'il eût fallu, pour la dominer ou la régler, un de ces hommes rares, qui apparaissent dans les siècles à de longs intervalles, et que Dieu envoie pour être les maîtres de l'humanité. Tout semblait échapper à la royauté, la noblesse, la judicature, la bourgeoisie, le peuple même, le peuple que la royauté avait affranchi, et qui retournait contre elle sa liberté. Charlemagne, ou saint Louis peut-

être, eût saisi, captivé, réformé la société ainsi tourmentée du besoin de choses nouvelles; Louis XVI ne sut que s'abandonner à tous ses caprices, Il fut roi pour obéir, mais son obéissance fut sublime. Il a désarmé l'histoire à force d'héroïsme. Louis XVI n'aura point les honneurs d'un grand homme : il aura les apothéoses d'un saint.

XIX.

La mort de Louis XVI avait plongé Paris dans une stupeur profonde. Puis, la nouvelle vola dans tout le royaume pour y porter l'effroi d'un bout de la France à l'autre. Tous ceux qui ne partageaient pas le criminel stoïcisme des juges furent saisis par l'horreur et par la consternation. Des hommes moururent de douleur en apprenant la consommation du supplice, d'autres en perdirent la raison. Des femmes se précipitèrent du toit de leurs maisons dans la rue, et des ponts de Paris dans la Seine. Des sœurs, des filles, des femmes, des mères de Conventionnels éclatèrent en reproches contre leurs maris ou leurs pères, contre leurs frères ou leurs fils. L'énormité du crime, tout prévu qu'il était, avait dépassé toutes les craintes; aussi les âmes honnêtes pressentaient déjà que ce grand sacrilége allait appeler sur la nation qui l'avait souffert ou accompli une de ces vengeances où le ciel demande pour le sang d'un juste le sang d'un peuple tout entier. Mais, chose étrange ! la nation restait immobile sous l'impression de ces alarmes. La douleur et l'effroi avaient ôté l'énergie des cœurs ; le crime seul gardait de l'exaltation, et encore les complices du régicide, avec la variété de leurs pensées et de leurs haines, pouvaient entrevoir aisément qu'ils venaient de se jeter dans une arène où bientôt ils auraient à s'exterminer

tour à tour. La lutte entre les meurtriers commença le jour même où tombait la tête du roi martyr.

Les Girondins seuls s'étaient fait à cet égard quelque illusion. Ils avaient pensé que le sang du roi cimenterait l'union des partis. Dès la première séance, ils furent détrompés. Pétion voulut parler de paix, la Montagne lui répondit par des rugissements. Les Girondins parlèrent alors de rechercher les meurtriers de septembre ; mais Robespierre, Danton, Marat, Barrère, loin de se laisser intimider par cette menace, prirent une attitude terrible. Fiers de l'appui des masses populaires, dont l'effervescence allait toujours croissant, ils se portèrent pour accusateurs contre leurs rivaux, en les désignant comme des partisans secrets de la royauté vendus à l'étranger. C'étaient les désigner aux fureurs de la populace.

Tallien demanda que Kersaint fut arrêté et mandé à la barre pour avoir calomnié les patriotes. Bréard voulait qu'on fît des visites domiciliaires pour arrêter dans leurs demeures tous les conspirateurs. Tout annonçait des luttes sanglantes. Le ministre Roland, républicain chimérique, se sentit fléchir sous le poids de ces fureurs ; il donna sa démission (23 janvier) ; et ce fut sous cette première impulsion que la Convention fit rendre des honneurs insolites à Lepelletier-Saint-Fargeau, comme pour allumer davantage l'enthousiasme des vengeances.

Cependant l'Europe s'était émue d'indignation au bruit du régicide. Les Français y furent partout voués à l'exécration. Tous les trônes tremblèrent ; tous les peuples reculèrent d'étonnement et d'horreur devant ce sacrilége de la royauté, à laquelle on attachait quelque chose de divin. L'Angleterre se déclara la première contre l'attentat du 21 janvier ; Londres prit spontanément le deuil (24 janvier) ; l'ouvrier le plus pauvre mit un crêpe à son bras; on faillit démolir la maison de l'ambasseur Chauvelin, qui,

seul, dans cette immense cité, ne partageait point la douleur publique. Il reçut l'ordre de partir le soir même et de quitter la Grande-Bretagne sous huit jours. Fox lui-même, ce whig si prononcé, dont la voix retentit si souvent contre les ministres qu'avaient choisis nos rois; Fox, discutant à la Chambre des Communes la convenance des préparatifs de guerre contre la France, s'écria : « Le meilleur moyen « de punir les Français de ce meurtre exécrable, est de « les abandonner à eux-mêmes; car une nation capable de « commettre et de souffrir une injustice, une atrocité aussi « manifestes, ne peut manquer d'en recueillir bientôt les « fruits les plus amers. »

La Convention, après avoir entendu Brissot, au nom du comité diplomatique, répondit à cette manifestation par un décret de déclaration de guerre; et comme l'Angleterre tenait sous sa main le stathouder des Provinces-Unies, ce décret enveloppa la République de Hollande (séance du 1er février).

Le 1er mars, un autre décret fut lancé contre les émigrés; mais celui-ci était formidable; c'était une sorte de défi jeté à l'Europe. Voici ce décret :

« I. Les émigrés sont bannis à perpétuité du territoire français; ils sont morts civilement; leurs biens sont acquis à la République.

« II. Les effets de la mort civile, dont la nation a frappé les émigrés, ne pourront être opposés à la République; en conséquence, toutes les substitutions dont les biens des émigrés ont été grevés sont ouvertes au profit de la nation.

« A l'égard des successions échues ou à écheoir aux émigrés depuis leur émigration, elles seront recueillies par la République pendant cinquante années, à compter du jour de la promulgation de la présente loi, sans que pendant ledit temps les cohéritiers puissent opposer la mort

naturelle desdits émigrés; et pour assurer la conservation de ces successions, la Convention décrète qu'il ne pourra être fait aucune disposition, ni créé aucune hypothèque, au préjudice de l'action nationale, sur les biens présents et futurs des parents des émigrés (1).

« IV. L'infraction du bannissement prononcé par l'art. 1er sera punie de la peine de mort. »

Le 18 mars, sur la proposition de Duhem, la Convention décrétait que « tout citoyen qui reconnaitrait un émi-« gré ou un prêtre qui, après avoir été déporté, serait « rentré en France, était autorisé à l'arrêter et à le faire « conduire dans les prisons du département. Et dans le « cas où la personne arrêtée serait convaincue d'être un « émigré ou un prêtre déporté, elle serait exécutée dans « les vingt-quatre heures. »

Telle fut l'horrible loi : c'était un signal de terreur et de mort.

La Convention se précipitait dans les choses extrêmes; par là, elle étourdissait l'imagination publique et faisait frémir les rois au fond de leurs palais. Elle sembla même se plaire à soulever contre elle le monde entier. Le Nord l'enveloppait de ses armes; l'Angleterre allait l'assaillir avec ses flottes. En même temps l'intérieur de la France bouillonnait; la Bretagne sentait ses ferments de guerre civile. La Convention, comme pour se jouer des périls, déclara la guerre à l'Espagne; et pour égaler une si vaste lutte, elle mit à la disposition du pouvoir exécutif les masses nationales. Il y avait dans l'appel qui était fait au patriotisme je ne sais quoi d'exalté et d'électrique qui remuait les âmes et voilait l'horreur des crimes. Rien de semblable ne s'était jamais vu dans l'histoire.

Un décret du 24 février 1793 porta que tous les gardes

(1) Cette dernière disposition n'a été révoquée que le 29 décembre 1810.

nationaux, c'est-à-dire tous les Français, non mariés ou veufs sans enfants, depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, étaient en état de réquisition permanente. D'immenses armées se trouvèrent ainsi sur pied comme à un signal soudain. Le trésor était vide pour les équiper; mais la Convention fit de l'or avec des assignats.

XX.

Toutefois l'administration était dans un vaste désordre, et le pillage était sans frein. L'argent avait disparu de la circulation; le commerce était mort; la misère du peuple devint effroyable. De là des haines nouvelles. On accusa le commerce de se plaire à cette ruine en haine de la République, et le *négociantisme* fut un crime public : la langue changeait pour énoncer des idées ou des fureurs inconnues. On eût pu croire que cet état de détresse ferait une réaction dans les masses populaires; mais la Convention les entraînait ou les contenait, les exaltait ou les glaçait par la force, par la peur, par la ruine même.

En même temps, cette partie du peuple, qui, depuis 89, avait embrassé la Révolution comme un droit de licence, d'émeute et de pillage, ajoutait ses crimes désordonnés aux crimes délibérés de la Convention. Paris était dévoré par une anarchie dont les partis jacobins se faisaient une force terrible de rivalité et de destruction.

Alors éclatèrent d'atroces idées de spoliation, non seulement par la théorie, mais par la pratique. La propriété sembla devenir une proie. On vit des séditions organisées pour le vol, des bateaux pillés dans la Seine, toutes les boutiques des épiciers dans Paris livrées à la merci de la population (25 février). Çà et là des hommes armés présidaient à l'ordre de ces brigandages.

La Convention s'étonnait de ne pouvoir dominer cet esprit de rapine. Elle avait dans son sein des logiciens terribles qui poussaient le principe révolutionnaire à ses conséquences; et tandis que Robespierre et Danton renfermaient leurs théories dans le cercle des applications politiques, Marat, nom hideux, courait à des applications d'une autre sorte en s'attaquant aux lois les plus universelles de la famille et de la société. Marat était l'homme d'État de la canaille ; à sa voix s'élevaient dans Paris des êtres hideux, hommes et femmes ; son parti, s'il faut en croire Garat, faisait peur à la Montagne elle-même. « Ils « avaient horreur de Marat, dit-il, mais ils n'avaient pas « peur de s'en servir; et tout en désavouant les maximes du « monstre, qu'ils avaient peut-être déjà suivies, ils n'étaient « pas fâchés qu'on craignît qu'ils les suivissent encore. »

Cette horrible impulsion de crime et de honte gagna bientôt le reste de la France. On se sentit venu à un de ces moments, où Dieu livre la société aux pervers et aux bandits. Des sociétés, dites populaires, s'étaient partout emparées du pouvoir ; elles délibéraient l'extermination et le pillage. Pour comble, la Convention, comme pour s'affranchir des furieux, s'avisa de leur donner des missions; et l'on vit alors ces nouveaux législateurs se répandre pour appeler la France à l'enthousiasme des forfaits.

Un vaste délire semblait régner : on eût dit une ivresse. Les plus paisibles participaient à l'orgie ; on cherchait la sécurité dans la honte.

Ce qui tourmentait le plus les hommes, c'était l'idée de conquérir l'égalité. C'est pour satisfaire à ce besoin aveugle, frénétique, qu'ils se mirent à proscrire la vertu, la richesse, la modération ; la folie était le niveau sous lequel tout devait passer. Et afin que la satisfaction fût entière, on supprima jusqu'aux désignations que les mœurs publiques avaient faites. Un député, Delacroix, demanda que la dési-

gnation de *monsieur* fût remplacée par celle de *citoyen ;* après quoi on imposa la loi du *tutoiement.* On s'attaquait aux bienséances comme à la dernière inégalité, et on finissait par ôter les délicatesses de la langue, qui étaient comme une protestation extrême contre la barbarie des niveleurs.

Dans cet affreux pêle-même de rangs et d'ignominies, la société s'effraya elle-même. Nul respect ne parut survivre. La famille s'isola. Une épouvantable familiarité, en faisant disparaître la langue de la haine, du mépris ou de l'amour, rompit les liens connus de la vie ; et le crime et le vice purent prendre à l'aise tous leurs ébats.

XXI.

Cependant les événements se précipitaient par les armes et par les lois.

Dumouriez, qui était accouru à Paris dès l'instruction du procès du roi, pour le sauver, disait-il, de la fureur des Jacobins, était retourné à son armée des Pays-Bas, effrayé de l'audace que déployaient les factions ; dès la déclaration de guerre, il était parti d'Anvers avec dix-huit mille hommes réunis à la hâte, et il avait envahi la Hollande (17 février).

La Convention décréta que la Hollande était par le fait sous la loi de la souveraineté du peuple, et que les généraux français exerceraient dans le pays batave, au nom de la nation française, le gouvernement révolutionnaire.

Mais pendant que Dumouriez vainqueur soumettait la Hollande, les armées autrichiennes, commandées par le prince de Cobourg, s'avançaient avec de puissants renforts sur la Meuse; les Anglais bloquaient l'Escaut, et trente mille Prussiens couraient sur Maëstricht pour en interrompre

le siége. Le général Miranda assiégeait cette ville, défendue par les émigrés ayant à leur tête le marquis d'Antichamp. Miranda se crut enveloppé, et il laissa ses troupes se débander ; elles se rejetèrent sur la Belgique comme un torrent. Les Prussiens entrèrent aussitôt dans Maëstricht, et l'archiduc Charles, poussant hardiment ses poursuites au delà de la Meuse, se porta jusqu'à Tongres, où s'était retiré Miranda, et y obtint un avantage.

La Convention vit une trahison dans cette fuite ; et, selon sa coutume, elle exalta la colère pour mieux cacher la honte. « Il faut, disait Danton, que la nation courre en masse au-« devant des despotes ; mais il faut d'abord s'assurer au « dedans des conspirateurs et des traîtres ! » C'était un appel à de nouveaux massacres. Les furieux menaçaient déjà la Convention d'un nouveau 10 août.

Alors fut décrétée, sur la proposition de Cambacérès et de Danton, l'institution d'un tribunal criminel extraordinaire; tribunal inique, resté formidable dans l'histoire sous le nom de *tribunal révolutionnaire* (10 mars). C'est ce tribunal qui devait donner de la sécurité à la République par une justice telle qu'il ne s'en serait jamais vu de semblable sous le soleil. Le nombre des juges devait être de cinq, un accusateur public et deux adjoints ou substituts ; celui des jurés de douze et quatre suppléants ; ceux-ci seraient pris dans le département de Paris et dans les quatre départements limitrophes, tous du choix de la Convention. Le décret statuait que les jurés donneraient leur opinion à haute voix ; c'était une prévoyance infernale que l'avenir justifia. Une loi révolutionnaire du 26 juin suivant enjoignit aux juges d'opiner aussi à haute voix et en public. Une commission de six membres pris dans le sein de la Convention fut chargée de l'examen préparatoire des pièces et de la haute surveillance sur les procédures. Le décret qui constituait ce redoutable tribunal portait que la seule peine

qu'il pût appliquer c'était la mort; et, pour comble, ce tribunal était sans appel.

Toutefois les Girondins s'effrayèrent de ces indices, et ils écartèrent par des oppositions actives et mêlées de complots armés le déploiement d'une justice qui semblait menacer leurs têtes. Mais les haines ne firent que bouillonner davantage dans la Convention.

XXII.

Au dehors, la guerre n'était point contenue. Cobourg avait attaqué Dumouriez avec une grande vigueur et l'avait battu à Nerwinde (18 mars), où quatre mille Français furent tués ou blessés, trois mille faits prisonniers avec le matériel, et dix mille fuyards se précipitant vers l'intérieur avec le découragement d'une bataille perdue. La campagne était désastreuse. La Belgique, fatiguée des pillages des commissaires de la Convention, voyait sans résistance ses places tomber aux mains de Cobourg; et Dumouriez, qui avait imaginé de fonder un État indépendant, composé de la Belgique et de la Hollande, n'eut plus qu'à songer à sa propre sûreté. Il était dénoncé à Paris. Il sentit ses périls et voulut les prévenir. Dans ce but, il fit proposer à Cobourg, par l'entremise du colonel autrichien Mack, d'employer ses armes pour l'extermination de la Convention et le rétablissement de la constitution de 91, avec le duc de Chartres pour roi. Cobourg applaudit à ses vues.

Dumouriez, prompt dans ses desseins, les confia à trois envoyés jacobins, Dubuisson, Proly et Péreyra, qu'il crut intéresser à cette réaction; mais ils le trahirent. La Convention envoya aussitôt à son armée (30 mars) le ministre de la guerre Beurnonville avec quatre de ses membres, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, pour lui notifier de compa-

raître à la barre. Dumouriez les fit arrêter et les envoya captifs à Cobourg (2 avril) : c'était agir en homme vulgaire, et c'est ce qui le perdit. Son armée, qui partageait depuis longtemps son indignation et qui avait fort mal reçu les Conventionnels, les aurait fusillés sans difficulté ; mais dès qu'elle s'aperçut que son général entretenait des intelligences avec l'étranger, elle refusa de lui obéir.

A la nouvelle de l'arrestation des Conventionnels et des préparatifs que faisait Dumouriez pour marcher sur la Convention, Paris ressembla à un chaos. La Convention, la Commune, les clubs rivalisèrent de mesures extrêmes et se déclarèrent en permanence. Mais Dumouriez, abandonné de son armée, s'enfuit en Allemagne (4 avril) avec un nombreux état-major, le comte de Valence et le fils aîné du duc d'Orléans, qu'on appelait alors le général Egalité. La Convention le mit hors la loi et promit 300,000 francs à celui qui livrerait le transfuge mort ou vif.

Là se termine la carrière politique d'un homme beaucoup trop cité, qui prit l'intrigue pour la gloire, le bruit pour la célébrité, l'apparence pour la réalité ; qui désavouait les principes et changeait de conduite suivant les circonstances, et qui ne fit qu'entreprendre sans jamais obtenir de résultat.

XXIII.

Délivrée du péril des armes, la Convention se mit à sévir à outrance. Robespierre voulait que Brissot fût décrété d'accusation, qu'on exterminât tous les aristocrates (séance du 8 mars), et Marat demandait qu'on mît en état d'arrestation cent mille *scélérats* appartenant aux familles et aux amis des émigrés, pour servir d'ôtages (séance du 6 avril). Les factions s'attaquaient tour à tour. L'armée entière de

Dumouriez était mise en surveillance ; les pères, les mères, les femmes, les enfants des soldats et des officiers de cette armée étaient décrétés ôtages pour être gardés à vue par leurs municipalités.

En même temps, l'administration était bouleversée ; les modérés étaient suspects ; les suspects étaient criminels ; la Commune envahissait le pouvoir ; le *Comité de défense et de sûreté générale*, institué le 25 mars, devenait, par une loi du 6 avril, le *Comité d'exécution ou de salut public*, et un camp de quarante mille *sans-culottes* était décrété pour couvrir la capitale.

Dans cet immense désordre, des votes furieux s'élevaient contre les membres de la famille des Bourbons. Marat provoquait ces colères. Il voulait que la tête de tous les Bourbons fût mise à prix comme celle de Dumouriez, et il enveloppait dans ses motions le général Égalité qui avait suivi la fortune du fugitif. Les Girondins, fidèles à leur chimère de République, éloignaient ces idées atroces et devenaient par là même un objet de haine. Toutefois ils se laissaient aller à la pensée d'atteindre par des mesures d'exception Philippe-Égalité, comme expression dernière de la politique de ce même Marat, lequel, sous un jacobinisme hideux, cachait l'idée d'une royauté digne de lui (1).

(1) Un mémoire particulier trouvé dans les archives du comité de sûreté générale, et qui nous semble avoir été rédigé par le dépositaire de tous les secrets de ce comité, révèle le plan d'une conspiration robespierriste, maratiste et dantoniste, qui ne tendait à rien moins qu'à créer un gouvernement militaire, dont la dignité suprême de généralissime devait être confiée au duc d'Orléans, à cause de sa grande fortune ; Pache, maire de Paris depuis le 13 février et l'auteur du projet, en aurait été le grand juge ; Marat, le censeur ; Chaumette, le greffier ; mais la municipalité de Paris flottait entre Robespierre et Danton pour la présidence du conseil aulique qui devait remplacer la Convention. Ce fut pour faciliter la prompte formation de ce gouvernement militaire, que la municipalité se hâta de créer cette armée révolutionnaire qui a tant désolé la France.

Les haines étaient complexes. Le duc d'Orléans en fut aisément atteint. Le mépris tint lieu d'accusation. Les

Le duc d'Orléans, ainsi que l'a révélé Babœuf dans son procès (pièces 20 et 21), s'efforçait de faire entrer dans son parti les chefs de la faction des Girondins. Et pendant que, tous les matins, chez Robert, député de Paris, il donnait à déjeuner à ses partisans très-décidés, Dubois-Crancé, Merlin de Thionville, Thuriot, Tallien, etc., son intendant Sillery exerçait la même cajolerie envers les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, etc.; mais il avait d'autant plus de peine à subjuguer leur passion pour le républicanisme, qu'elle se fortifiait par la prévoyance que le duc d'Orléans ne pourrait tenir devant l'ambition excessive de Robespierre et de Danton.

Le projet d'un généralissime contrariait l'ambition respective des deux principaux conspirateurs, qui ne voulaient partager le pouvoir avec personne. Aussi, lorsqu'afin d'écarter le gouvernement militaire, un nombreux parti de conjurés eût proposé l'établissement d'un triumvirat composé de Robespierre, de Danton et de Marat, Robespierre, qui déjà visait à la dictature, fit prévaloir, par le stratagème de l'émotion populaire du 10 mars, la proposition d'un dictatorat. Cette proposition fut alors mise aux voix dans l'assemblée des conjurés. Les uns voulaient un dictateur à vie, les autres pour un temps déterminé ; ceux-ci exigeaient que le dictatorat fût héréditaire, ceux-là insistaient pour qu'il ne fût qu'électif. Le duc d'Orléans, Danton et Robespierre étaient ceux que le plus grand nombre de suffrages portaient concurremment à cette dignité ; mais Robespierre en réunissait davantage.

Danton lui fit opposer l'armée du général orléaniste Dumouriez qui, dans une lettre du mois de mars, menaçait de marcher sur Paris. Mais le décret qui mandait Dumouriez à la barre de la Convention rendit vaines toutes ses mesures, et le parti d'Orléans perdit tout espoir. Danton s'attacha alors ce parti pour son propre compte, en profitant de l'extravagance de ceux des conjurés qui faisaient mettre Marat à la place du duc d'Orléans, en concurrence avec les deux autres. Mais Marat avait beaucoup moins de suffrages qu'eux, et Robespierre l'emportait encore sur Danton ; car, en admettant dans son plan de dictature, le conseil aulique, avec le tribunal et le généralat que Pache avait d'abord proposés, il avait conservé presque tous les partisans du maire et de la municipalité.

Mettant alors à profit les craintes que les Girondins et même les Dantonistes avaient encore des prétentions du duc d'Orléans, Robespierre seconda les plans que les uns et les autres méditaient pour l'écarter à jamais. C'est ce qui nous explique comment tous les partis se trouvèrent d'accord pour faire décréter d'arrestation Philippe-Égalité. Ce qui fera maintenant comprendre pourquoi le secret de cette conjuration n'a jamais transpiré ni dans le procès fait à Danton, ni dans la proscription des Girondins, ni dans

motions se croisaient, les délations se détruisaient, les décrets se choquaient. Marat et d'Orléans étaient poursuivis à la fois. Marat fit son apologie en redoublant de fureur contre le général Égalité, et Danton essaya de protéger Marat en proposant de traduire le duc d'Orléans devant le tribunal révolutionnaire. C'était un affreux conflit d'accusations, et la même confusion régna dans les jugements.

Enfin le duc d'Orléans fut décrété d'arrestation (séance du 6 avril), et le lendemain 7, la Convention ordonna qu'il serait enfermé dans la forteresse de Marseille. Il avait cru qu'il échapperait au décret en revendiquant son titre de représentant du peuple ; mais le temps de la légalité n'était plus, les lâchetés mêmes n'étaient plus un refuge. Le malheureux prince avait Marat à dîner avec lui au Raincy, lorsque fut porté le décret de la Convention. En vain il invoqua le nom d'*Égalité*, disant qu'il n'était pas Bourbon, comme s'il eût voulu se sauver par l'infâmie de sa mère : tout fut inutile ; le ministre de la justice le fit arrêter.

Le prince de Conti, malade et vivant dans l'obscurité, après avoir prêté serment de fidélité à la République, fut arrêté de même ainsi que sa femme.

Les enfants de Louis-Philippe furent frappés comme lui. Le jeune duc de Beaujolais, enfant de treize ans, que l'âge avait prémuni contre la contagion, alla comme un héros au-devant de la tyrannie. Le duc de Montpensier servait dans l'armée que commandait Biron, un conseiller des crimes de son père ; ce fut ce Biron lui-même qui l'arrêta.

le renversement de Robespierre, ni dans celui de la Commune de Paris, c'est que les complices que les uns et les autres laissaient eussent exposé leur vie en le révélant ; et ce fut parce qu'on craignit que Danton ne le révélât, qu'au tribunal révolutionnaire on l'empêcha de parler. Beaucoup d'autres conspirateurs furent envoyés à la mort, sous le prétexte vague de conspirations de prison, sans qu'on leur permît de rien dire qui pût faire connaître les complots des vainqueurs.

Tout devait être extraordinaire dans cette époque, les crimes, les lâchetés, les vertus et les trahisons. La duchesse de Bourbon, sœur du duc d'Orléans, fut enfermée à la Force. Ainsi toute cette famille fut enveloppée dans la persécution; mais la colère sembla mourir aux pieds de la duchesse d'Orléans, digne fille du duc de Penthièvre, aimé du peuple et que la douleur venait de faire mourir.

XXIV.

Mais bientôt les accusations s'élargirent; des pétitions vinrent du dehors envelopper dans une complicité indéfinie les divers partis de la Convention. « Montagne de la Con-« vention, disaient des furieux de la section de la halle « aux blés, présidée par Marat, sauvez la République; ou « si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez « nous le dire avec franchise, nous la sauverons! » Et au bruit de ces pétitions, Robespierre proposait (séance du 10 avril) d'envoyer le duc d'Orléans et toutes les personnes de sa maison au tribunal révolutionnaire; il dénonçait la Gironde tout entière comme complice de Dumouriez, et il ajoutait : « Je renouvelle en ce moment la même propo-« sition que j'ai déjà faite à l'égard de Marie-Antoinette « d'Autriche. »

Cette proposition était de livrer la reine au tribunal révolutionnaire, de chasser du territoire de la République tous les autres membres de la famille Capet, mais de garder le fils de Capet dans la prison du Temple.

C'était peu; Marat, dans cette ferveur de crimes, avait fait appel dans une adresse aux passions de la populace; on craignit un instant de voir Paris sous le poignard des sicaires. La Convention, à la demande des Girondins, décréta alors que Marat serait mis en arrestation (13 avril);

et le lendemain, 14, on le déféra au tribunal révolutionnaire comme ayant dans ses feuilles provoqué le meurtre, le carnage, l'avilissement et la dissolution de la Convention nationale, et l'établissement d'un pouvoir destructeur de la liberté.

Le 24 avril, Marat comparut devant le tribunal, ayant pour escorte les sans-culottes des sections et des détachements d'hommes armés; son procès fut un triomphe. Fouquier-Thinville l'interrogea, non comme un homme qui accuse, mais comme un homme qui applaudit. Les jurés avaient leur sentence toute prête; Marat était absous d'avance à l'unanimité. Un cri de triomphe parti de l'enceinte du tribunal et prolongé par les groupes jusqu'aux portes de la Convention, apprit aux Girondins l'acquittement de leur ennemi. Les Cordeliers et les faubourgs, qui avaient dicté le jugement, avaient d'avance préparé le triomphe. On plaça le triomphateur sur une estrade surmontée d'un siége antique semblable à un trône; c'était le pavois de la sédition, où la populace inaugurait le roi de l'indigence. On lui mit une couronne de chêne sur la tête; ensuite on le porta en triomphe à la Convention pour le replacer sur son siége de représentant.

Deux officiers municipaux ouvraient la marche du cortége, composé d'hommes en haillons, de femmes, d'enfants et d'indigents, qui criaient : *Vive Marat! vive l'ami du peuple!* Un sapeur se présente à la barre et dit : « Citoyen « président, nous vous amenons le brave Marat. Marat « a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera « toujours l'ami de Marat! S'il faut que la tête de Marat « tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. » En disant ces mots, l'horrible pétitionnaire agitait sa hache, et les tribunes applaudissaient avec un affreux tumulte. Ensuite il demande, pour le cortége, la permission de défiler dans la salle. Il fallut que le président Lasource, con-

sterné de cette scène hideuse, laissât défiler devant lui ce cortége frénétique vociférant les cris de : *Vive Marat! vive la République! à la guillotine les Girondins!*

De nouveaux honneurs l'attendaient aux Jacobins. Les femmes avaient préparé une grande quantité de couronnes. Le président lui en offrit une; un enfant de quatre ans, monté sur le bureau, lui en place une autre sur la tête. Marat écarte les couronnes avec un dédain insolent. « Ci-« toyens, s'écrie-t-il, indigné de voir une faction de scé-« lérats trahir la République, j'ai voulu la démasquer et « *lui mettre la corde au cou.* Elle m'a résisté en me frap-« pant d'un décret d'accusation. Je suis sorti victorieux. « La faction est humiliée, mais n'est pas écrasée. Ne vous « occupez point de décerner des triomphes, défendez-« vous d'enthousiasme. Je dépose sur le bureau les deux « couronnes que l'on vient de m'offrir, et j'invite mes « concitoyens à attendre la fin de ma carrière pour se « décider. »

De nombreux applaudissements accueillent cette impudente modestie. Robespierre était présent à ce triomphe, dont il dédaignait sans doute le caractère trop populaire et trop bas. Cependant il allait subir comme tout autre la vanité du triomphateur.

Les réjouissances achevées, on se hâta de revenir à la discussion ordinaire, c'est-à-dire aux moyens de purger le gouvernement et d'en chasser les traitres, les rolandistes, les brissotins, etc. On proposa pour cela de composer une liste des employés de toutes les administrations et de désigner ceux qui auraient mérité leur renvoi. « Adressez-moi cette liste, osa dire Marat en face de Robes-« pierre; je ferai le choix de ceux qu'il faut renvoyer ou « conserver, et je le signifierai aux ministres. » Robespierre fit une observation; il dit que les ministres étaient presque tous complices des coupables, qu'ils n'écouteraient

pas la société, qu'il valait mieux s'adresser au comité de salut public, placé par ses fonctions au-dessus du conseil exécutif, et que d'ailleurs la société ne pouvait sans se compromettre communiquer avec des ministres prévaricateurs. « Ces raisons sont frivoles, réplique Marat avec « dédain ; un patriote aussi pur que moi *pourrait commu-* « *niquer avec le diable;* je m'adresserai aux ministres, et « je les sommerai de nous satisfaire, au nom de la société. »

Une considération respectueuse entourait toujours le *vertueux*, l'*éloquent* Robespierre ; mais l'audace, le cynisme insolent de Marat étonnait et saisissait toutes les têtes ardentes. Sa hideuse familiarité lui attachait quelques forts des halles, qui étaient flattés de cette intimité avec l'*ami du peuple* et qui se montraient toujours disposés à prêter à sa chétive personne le secours de leurs bras et de leur influence dans les places publiques. Aussi Marat l'emporta sur Robespierre.

XXV.

Au milieu des conflits qui agitaient la Convention, Robespierre suivait sans dévier un seul instant sa pensée politique, qui était d'accabler les Girondins, comme si le tempérament des factions lui eût été plus redoutable que la frénésie. Il provoquait les pétitions en ce sens ; une adresse au nom de trente-cinq sections de Paris, approuvée par la Commune et lue à la barre de l'Assemblée (séance du 15 avril) par un jeune revolutionnaire, nommé Rousselin, motiva la demande d'expulsion de la Convention contre vingt-deux députés girondins, Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doulcet-Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Dufriche-Valazé, Hardy, Louvet, Lehardy, Gorsas, Fauchet, Lan-

thénas, Lasource, Valady et Chambon, criminels, disait la pétition, de félonie envers le peuple souverain; c'était alors le crime de lèse-majesté. La Convention repoussa timidement cette adresse; mais les colères étaient allumées, et les factions n'allaient point tarder à s'entre-dévorer.

Nous ne saurions tout dire. Les conspirations se croisaient; la Commune dominait la Convention par sa populace de pétitionnaires et d'assassins; la Convention attaquait la Commune par ses décrets; les décrets étaient vaincus; on vit même le moment où la Commune allait faire disparaître, dans un affreux guet-apens, les membres de la Convention rebelles à ses inspirations de démagogie. La Convention, ou plutôt le Girondinisme qui dominait par intervalles à la Convention, quand les autres factieux conventionnels étaient retenus dans leurs assemblées particulières, crut se défendre par l'établissement d'une commission de douze députés girondins (18 mai), chargée de contrôler les actes de la Commune et de prendre connaissance de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la République; mais l'énergie même de ce comité allait lui devenir funeste. Institué, sur la proposition de Barrère, pour mettre la Convention à couvert des mouvements des Jacobins, il allait les exciter davantage et augmenter le danger même qu'il était destiné à prévenir. Les Jacobins avaient menacé les Girondins par leurs cris incessants de mort; les Girondins rendaient la menace en instituant une commission, et à cette menace les Jacobins allaient répondre enfin par un coup fatal en faisant le 31 mai et le 2 juin.

A peine cette commission fut-elle instituée, que les sociétés populaires et les sections crièrent comme d'usage à l'inquisition et à la loi martiale. Le lendemain, 19 mai, on proposa au conciliabule insurrectionnel de l'Hôtel-de-Ville de rechercher tous les suspects, soit dans les admi-

nistrations, soit dans les sections, soit dans la Convention elle-même, et de s'emparer d'eux pour les mettre dans l'impossibilité de nuire. Un membre, parlant froidement et lentement, dit qu'il ne connaissait de suspects que dans la Convention, et que c'était là qu'il fallait les frapper. Il proposa donc *un moyen fort simple :* c'était d'enlever vingt-deux députés, de les transporter dans une maison des faubourgs, de les égorger et de supposer des lettres pour faire accroire qu'ils avaient émigré. « Nous ne ferons pas cela nous-« mêmes, ajouta cet homme, mais, en payant, il nous « sera facile de trouver des exécuteurs. » Un autre membre répondit aussitôt que cette mesure était inexécutable, et qu'il fallait attendre que Robespierre et Marat eussent proposé aux Jacobins leurs moyens d'insurrection, qui, sans nul doute, vaudraient mieux. « Silence! s'écrient plusieurs « voix, on ne doit nommer personne. » Un troisième membre, député de la section de 92, représenta alors qu'il ne convenait pas d'assassiner, et qu'il y avait des tribunaux pour juger les ennemis de la Révolution.

A cette observation, un grand tumulte s'élève dans l'Assemblée; on se récrie contre la doctrine de celui qui vient de parler; on dit qu'il ne faut souffrir que des hommes qui soient à la hauteur des circonstances, et que chacun doit dénoncer son voisin s'il en suspecte l'énergie. Sur-le-champ, celui qui avait voulu parler des lois et des tribunaux fut chassé de l'assemblée. On s'aperçut en même temps qu'un membre de la section de la fraternité, section assez mal disposée pour les Jacobins, prenait des notes, et il fut expulsé comme le précédent.

On continua ensuite à s'occuper de la proscription des députés girondins, du lieu à choisir pour cette *septembrisation* et pour l'emprisonnement des autres suspects, soit de la Commune, soit des sections. Un membre voulait que l'exécution se fît la nuit suivante, disant qu'il avait des

hommes tout prêts ; mais on lui répondit que cela n'était pas possible, et l'on se sépara sans avoir rien arrêté.

Ce fut au club des Cordeliers qu'alla se décharger, le 22, toute la fureur des conjurés. Femmes et hommes poussèrent d'horribles vociférations. C'était une prompte insurrection qu'il fallait, et il ne suffisait plus du sacrifice de vingt-deux députés girondins, on en demandait maintenant trois cents. Une femme, parlant avec l'emportement de son sexe, proposa d'assembler tous les citoyens sur la place de la Révolution, d'aller porter en corps une pétition à la Convention et de ne pas désemparer qu'on ne lui eût arraché les décrets indispensables au salut public. Le jeune Varlet, qui se montrait depuis longtemps dans toutes les émeutes, présenta un projet d'insurrection : il proposait de se rendre à la Convention, en portant les *Droits de l'Homme* voilés d'un crêpe, d'enlever tous les députés ayant appartenu aux assemblées constituante et législative, de supprimer tous les ministres, de détruire tout ce qui restait de la famille des Bourbons, etc. Legendre voulut s'opposer à ces propositions ; mais toute la force de sa voix put à peine couvrir les cris et les huées qui s'élevèrent contre lui, et il parvint avec la plus grande peine à combattre les horribles motions du jeune Varlet. On voulait assigner un terme fixe à l'insurrection ; mais la nuit étant déjà avancée, on se sépara sans avoir pris aucune décision.

Cependant la commission des douze, instruite avec le plus grand détail de ce qui s'était dit soit dans les réunions de l'Hôtel-de-Ville, soit dans la séance des Cordeliers, se préparait à agir contre les auteurs des propositions les plus violentes. Mais les Jacobins rugissaient ; ils intervinrent par l'émeute dans ces luttes atroces. Paris était dans l'épouvante. Le maire Pache alla fraterniser avec les sections assemblées ; elles arrêtèrent enfin que tous les pouvoirs constitués étaient suspendus ; mais c'était pour les

rétablir à l'instant sous le nom de *puissance révolutionnaire centrale*, et les affranchir, par cette origine souveraine, de la puissance de la Convention.

Ainsi l'anarchie était au comble ; et peu s'en fallut que les sections emportées à tout hasard dans ces mouvements aveugles, précipités, n'en vinssent aux mains avec leurs armes et leurs canons. Les chefs des Jacobins avaient besoin d'une mêlée de ce genre, et ils la provoquaient par des bruits sinistres; mais Paris échappa à cette fureur.

XXVI.

Révolution du 31 mai. — 31 mai. — De son côté, la Convention délibérait dans les orages. Dès le commencement du jour, le canon d'alarme, la générale et le tocsin, qui, depuis le 14 juillet 89, avait été le pas de charge de toutes les grandes séditions, avaient précipité vers elle des flots d'hommes armés, courant, les uns pour la défendre contre des périls d'autant plus redoutés qu'ils étaient inconnus, les autres pour l'attaquer, sous prétexte de demander la suppression de la commission des douze, comme « entachée, disait Danton, de cet esprit de modérantisme, « qui perdrait la Révolution et la France, » et pour substituer la tyrannie sanguinaire des Jacobins à la domination de la Gironde. La cité tout entière était debout. La Montagne mugissait. L'insurrection se consommait à la Commune ; favorisée par les Jacobins des clubs, du département de Paris, des sections, de la Commune et de l'Assemblée, elle demandait la suppression de la commission des douze, qui avait, disait-elle, allumé cet incendie, et l'arrestation de ses membres.

Barrère, qui se précipitait d'instinct vers l'opinion prête à devenir maîtresse, parla comme la Montagne.

La commission fut supprimée (dix heures du soir); et, chose singulière! en cette même journée, Vergniaud fit déclarer que les sections avaient bien mérité de la patrie. On eût dit un voile jeté sur la raison des hommes. Cette motion était peut-être adroite; mais ce n'était pas avec un témoignage flatteur qu'on pouvait réveiller le zèle des sections, rallier celles qui désapprouvaient la Commune et leur donner le courage et l'ensemble nécessaires pour résister à l'insurrection.

1er juin. — Marat n'était point satisfait. Dès le lendemain, il courut raviver la Commune; on le vit de sa personne monter à l'horloge de la ville pour sonner le tocsin. Des bandes armées vinrent à son appel se mettre sous les ordres d'Henriot, naguère valet d'un procureur au Parlement, et devenu commandant de la Commune à la place de Santerre, alors envoyé dans les départements. Marat provoquait les massacres contre les *conspirateurs* de la Convention par des placards incendiaires. « Pour conquérir la « liberté, disait-il au peuple, il faut immoler deux cent « mille partisans de l'ancien régime et réduire au quart « les membres de la Convention. » Mais ses sicaires étaient lâches. Le bruit courut que la Convention marchait en armes; ils se mirent à fuir, et la Commune resta tremblante. Mille mouvements contraires, la peur, la rage, l'imbécillité, emportaient ces masses de forcenés.

Mais les chefs de la populace restaient fermes dans leur pensée de crime. Le 2 juin, dans la nuit du samedi au dimanche, au bruit du tocsin, de la générale et du canon d'alarme, ils jetèrent de nouveau leurs bandes armées sur la Convention. Elles avaient cent soixante-trois bouches à feu, des caissons, des grils à rougir les boulets, des mèches allumées, et tout l'appareil militaire capable d'en imposer aux imaginations. Le tumulte fut atroce.

Lanjuinais, que ni les tribunes, ni la Montagne, ni

l'imminence du danger ne peuvent intimider, est le premier à demander la parole. A sa demande, les murmures les plus violents retentissent. « Je viens, dit-il, vous occu-
« per des moyens d'arrêter les mouvements qui se mani-
« festent dans Paris. — A bas! à bas! s'écrie-t-on ; il
« veut allumer la guerre civile! — Tant qu'il sera per-
« mis, reprend Lanjuinais, de faire entendre ici sa voix,
« je ne laisserai pas avilir dans ma personne le caractère
« de représentant du peuple! Jusqu'ici vous n'avez rien
« fait, vous avez tout souffert, vous avez sanctionné tout
« ce qu'on a exigé de vous. Une assemblée insurrection-
« nelle (1) se réunit; elle nomme un comité dictatorial
« chargé de préparer la révolte, un commandant provi-
« soire chargé de commander les révoltés; et cette assem-
« blée, ce comité, ce commandant, vous souffrez tout
« cela! ».

Des cris épouvantables interrompent à chaque instant Lanjuinais; enfin la colère qu'il inspire devient telle, que plusieurs députés de la Montagne, Drouet, Robespierre jeune, Julien, Legendre, se lèvent de leurs bancs, courent à la tribune, armés de pistolets, et veulent en arracher

(1) C'était le conciliabule de l'Hôtel-de-Ville, qui, le 28 mai, s'était réuni à l'évêché dans la salle du club électoral, où se rendaient parfois les électeurs. Il était composé de commissaires des sections, choisis dans les comités de surveillance, de commissaires de la Commune, du département de Paris et des divers clubs. Les femmes mêmes y étaient représentées, et sur cinq cents personnes on comptait cent femmes, à la tête desquelles s'en trouvait une, Lacombe, fameuse par ses emportements politiques et son éloquence populaire. Cette assemblée nomma, dès le premier jour de sa réunion au club central, une commission de six membres, chargés d'imaginer et de présenter le lendemain les moyens de salut public. Robespierre, Danton et Marat la secondaient de tout leur pouvoir aux Cordeliers, aux Jacobins et dans leurs conciliabules secrets. Ce fut cette commission des six qui organisa l'insurrection *toute morale* du 31 mai, dirigée contre les seuls Girondins par le triumvirat montagnard.

l'orateur. Lanjuinais résiste et s'y attache de toutes ses forces. Biroteau, Defermont, Pilastre, Lidon, Pénières, s'élancent à son secours. Le désordre est dans toutes les parties de l'Assemblée, et les hurlements des tribunes achèvent de rendre cette scène la plus effroyable qu'on eût encore vue. Le président se couvre et parvient à faire entendre sa voix. « La scène qui vient de se passer, « dit-il, est des plus affligeantes. La liberté périra si vous « continuez à vous conduire de même. Je vous rappelle « à l'ordre, vous qui vous êtes ainsi portés à cette tribune. »

Un peu de calme se rétablit, et Lanjuinais, qui ne craignait pas les propositions chimériques, quand elles étaient courageuses, demande que l'on casse les autorités révolutionnaires de Paris ; mais c'était demander que ceux qui étaient désarmés sévissent contre ceux qui étaient en armes. A peine a-t-il achevé, que les pétitionnaires de la Commune se présentent de nouveau. Leur langage est plus bref et plus énergique que jamais. « Les citoyens de « Paris, disent-ils, n'ont point quitté les armes depuis « quatre jours. Depuis quatre jours, ils réclament auprès « de leurs mandataires leurs droits indignement trahis, « et depuis quatre jours ces mandataires se rient de leur « calme et de leur inactive passibilité... Les contre-révo- « lutionnaires lèvent leur tête insolente. Qu'ils tremblent!... « La foudre gronde... Elle va les pulvériser. Représentants, « les crimes des factieux de la Convention vous sont « connus. Il faut qu'on mette les conspirateurs en état « d'arrestation provisoire ; il faut qu'on sauve le peuple « sur-le-champ, où il va se sauver lui-même. »

Ainsi parlent les pétitionnaires de la Commune, et aussitôt Billaud-Varennes et Tallien demandent le renvoi immédiat de cette pétition au comité de salut public pour en faire le rapport séance tenante et sans désemparer ; d'autres, en grand nombre, demandent l'ordre du jour.

Enfin, au milieu du tumulte, l'Assemblée, animée par le danger, se lève et vote l'ordre du jour sur le motif qu'un rapport a été demandé sous trois jours au comité de salut public.

A cette décision, les pétitionnaires sortent en proférant des cris et des menaces et laissant apercevoir des armes cachées sous leurs haillons. Tous les hommes qui étaient dans les tribunes se retirent aussi comme pour aller exécuter un projet médité d'avance; il n'y reste que les femmes. Un grand bruit se fait au dehors; on entend crier : « Aux armes ! aux armes ! » Dans ce moment, plusiurs députés veulent représenter à l'Assemblée que la détermination qu'elle a prise est imprudente, qu'il faut terminer une crise si dangereuse en accordant ce que demandent les pétitionnaires, et en mettant en état d'arrestation provisoire les vingt-deux députés accusés. « Non, non, pas de « faiblesse, s'écrie Laréveillère-Lépeaux; nous irons tous, « tous en prison partager les fers de nos collègues ! »

Barrère propose alors, au nom du comité de salut public, l'idée de Garat, qui, la veille, avait ému tous les membres du comité, que Danton avait embrassée avec chaleur, que Robespierre avait repoussée, et qui consistait en un exil volontaire et réciproque des chefs des deux partis. Barrère, ne pouvant la proposer aux Montagnards, la propose aux Girondins. « Le comité, dit-il, n'a eu le « temps d'éclaircir aucun fait, d'entendre aucun témoin; « mais vu l'état politique et moral de la Convention, il « croit que la suspension volontaire des députés désignés « produirait le plus heureux effet et sauverait la Répu- « blique d'une crise funeste, dont l'issue est effrayante « à voir. »

A peine a-t-il achevé de parler, qu'Isnard monte à la tribune et dit que dès qu'on mettra en balance un homme et la patrie, il n'hésitera jamais, et que non seu-

lement il renonce à ses fonctions, mais à la vie, s'il le faut. Lanthenas imite l'exemple d'Isnard et abdique ses fonctions. Fauchet offre sa démission et sa vie à la République. Lanjuinais, qui ne pensait pas avec juste raison qu'il fallût céder, se présente à la tribune et dit : « Je crois « que jusqu'à ce moment j'ai montré assez d'énergie pour « que vous n'attendiez de moi ni suspension ni démission... » A la fierté de cette déclaration, des imprécations, des cris de mort éclatent dans l'Assemblée. Il promène un regard de dédain sur ceux qui l'interrompent : « Le sacrificateur, « s'écrie-t-il, qui traînait jadis une victime à l'autel, la « couvrait de bandelettes et de fleurs et ne l'insultait pas... « On parle du sacrifice de nos pouvoirs, mais les sacri- « fices doivent être libres, et nous ne le sommes pas ! « On ne peut ni sortir d'ici, ni se mettre aux fenêtres ; « les canons sont braqués ; on ne peut émettre aucun « vœu dans cette enceinte, et je me tais. »

Barbaroux succède à Lanjuinais et refuse avec autant de courage la démission qu'on lui demande. « Si la Con- « vention, dit-il, ordonne ma démission, je me soumet- « trai; mais comment puis-je me démettre de mes pouvoirs, « lorsque de trente départements et de plus de cent socié- « tés populaires je reçois des témoignages de confiance ? « N'attendez donc de moi aucune démission. J'ai juré de « mourir à mon poste; je tiendrai mon serment. »

Le vieux Dusaulx offre sa démission.

« Quoi, s'écrie Marat, doit-on donner à des coupables « les honneurs du dévouement ? Il faut être pur pour « offrir des sacrifices à la patrie; c'est à moi, vrai martyr « de la liberté, à me dévouer; j'offre donc ma suspension « du moment où vous aurez ordonné la mise en arresta- « tion des députés accusés. Mais, ajoute cet homme, la « liste est mal faite ; au lieu du vieux radoteur Dusaulx, « incapable d'être chef de parti, du pauvre d'esprit Lan-

« thenas, qui ne mérite pas qu'on songe à lui, et de Ducos,
« coupable seulement de quelques opinions erronées, dont
« on ne saurait lui faire un crime, il faut y placer Defer-
« mont et Valazé, qui méritent d'y être et qui n'y sont
« pas. »

Dans ce moment, un grand bruit se fait entendre aux portes de la salle. Lacroix entre tout agité et poussant des cris; il dit lui-même qu'il n'est plus libre, qu'il a voulu sortir de la salle et qu'il ne l'a pas pu. Quoique Montagnard et partisan de l'arrestation des vingt-deux, Lacroix était indigné de l'attentat de la Commune, qui faisait ainsi consigner les députés dans l'enceinte du palais.

En effet, depuis le refus de statuer sur la pétition de la Commune, la consigne avait été donnée à toutes les portes de ne plus laisser sortir un seul député. Plusieurs avaient vainement essayé de s'évader; Gorsas seul était parvenu à s'échapper, et il était allé engager les Girondins proscrits, réfugiés chez Meillan où ils avaient passé la nuit, à se cacher et à ne pas se rendre à l'Assemblée. Boissy-d'Anglas se présente à une porte pour sortir, reçoit les plus mauvais traitements et rentre en montrant ses vêtements tout déchirés. A cette vue, toute l'Assemblée s'indigne et la Montagne elle-même s'étonne. On mande les auteurs de cette consigne, et on rend un décret illusoire qui appelle à la barre le commandant de la force armée.

Barrère, prenant de nouveau la parole, propose à l'Assemblée tout entière de paraître devant les sicaires en armes. Cette proposition, déjà faite par Garat le 25 mai, renouvellée par Vergniaud le 31, est aussitôt adoptée.
« Que veut le peuple, s'en vint dire à la populace le pré-
« sident Mallarmé? la Convention n'est occupée que de
« son bonheur. — Le peuple, répond Henriot, ne s'est pas
« levé pour écouter des phrases, mais pour donner des

« ordres souverains. Il lui faut des victimes. Vous ne sor-
« tirez pas que vous n'ayez livré les vingt-deux. — Des
« victimes! s'écrient les députés, nous le serons tous. —
« Saisissez ce rebelle, dit le président aux soldats. »

A ces mots, Henriot faisant reculer son cheval, crie à ses canonniers : « Aux armes! canonniers, à vos pièces! » Aussitôt toutes les armes se dirigent contre les députés, et les pièces sont pointées contre la Convention. Mais à gauche une troupe armée paraît bienveillante; le président se tourne vers elle et défile sous ses yeux dans le jardin des Tuileries.

Alors paraît Marat avec une bande en guenilles. « Que « les députés fidèles, crie-t-il, rentrent en séance. » La Montagne obéit à cette hideuse voix, et tout le reste suit la Montagne, d'autres scènes vont maintenant éclater au sein de l'Assemblée. Couthon demande qu'on arrête les députés dénoncés. Lanjuinais, toujours plein de courage, propose de casser la municipalité et d'exterminer les démagogues; mais sa voix est couverte de huées par les tribunes et la Montagne. Couthon et Marat dominent cette délibération sauvage. Le côté droit refuse de voter et disparaît, et la Montagne seule avec quelques autres membres décrète la mise en état d'arrestation des députés dénoncés par la Commune. Sur la liste, Boyer-Fonfrède et Saint-Martin, membres de la commission des douze, sont remplacés par Lebrun et Clavières, ex-ministres des affaires étrangères et des finances, et à la demande de Marat on raie les noms de Lanthenas, de Ducos et de Dusaulx, pour y ajouter ceux de Defermont et Dufriche-Valazé. La Gironde entière est frappée (1), et Vergniaud se console en publiant son indignation et son mépris.

(1) Voici les noms proscrits par le décret de la Convention : Gensonné, Vergniaud, Brissot, Guadet, Gorsas, Pétion, Salles, Chambon,

« Hommes lâches, s'écriait-il dans une lettre à la Con-
« vention, qui vendez lâchement vos consciences et le
« bonheur de la République pour conserver une popu-
« larité qui vous fuit, je vous dénonce à mon tour à la
« France comme des imposteurs et des assassins. » Et après avoir dit leurs infamies, il ajoutait : « Mon cœur
« est prêt; il brave le fer des assassins, celui des bour-
« reaux. Ma mort serait le dernier crime de nos mo-
« dernes décemvirs. Loin de la craindre, je la souhaite;
« bientôt le peuple, éclairé par elle, se délivrerait enfin
« de leur terrible tyrannie. »

C'était un vain courage, et qui n'absolvait point la Gironde de sa complicité dans les crimes politiques de la Convention. Quelques députés proscrits s'échappèrent; les autres furent réservés au supplice. On enveloppa dans la même proscription l'ancien ministre Roland, démissionnaire depuis le 21 janvier. Mme Roland, poursuivie aussi, partagea le triste sort de ses amis de la Gironde et se livra au comité de sa section, après avoir remis sa fille aux mains d'un ami sûr et favorisé la fuite de son mari qui alla se cacher à Rouen.

Non content de la proscription des Girondins, les chefs de la Montagne, Robespierre, Danton et Marat, obtinrent l'expulsion de soixante-treize députés, qu'ils n'espéraient jamais rallier sous leur affreuse bannière. Treize cents personnes, accusées de conspiration, furent en outre jetées dans les prisons de Paris et envoyées pour la plupart à l'échafaud.

Telle fut la Révolution dite du 31 mai qui marqua le

Barbaroux, Buzot, Biroteau, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Dufriche-Valazé, Doulcet-Pontécoulant, Lidon, Lehardy (du Morbihan), Boileau, Gommaire, Bertrand de Lahosdinière. Gardien, Kervelégan, Mollevault, Bergœing, Vigée, Henri Larivière, et les ministres Clavière et Lebrun.

début d'une phase nouvelle, la plus sanglante et la plus horrible de toutes. L'histoire des Girondins est finie; il ne reste plus qu'à y ajouter le récit de leur mort.

XXVII.

Dès ce moment s'éleva sur la France un régime atroce, et, pour se caractériser lui-même, il s'appela LA TERREUR; puissance inconnue, mystérieuse, formidable, dont le nom étonnera les siècles à venir. Çà et là se dressaient des pouvoirs formés d'un amas de bandits, se disputant la Convention, se légitimant par la complicité de quelques députés lâches ou furieux, et provoquant dans les départements une émulation semblable de crime et de frénésie; car en tous lieux se trouvent des esprits aventureux, des caractères ardents, des ambitions violentes, des âmes perverses. La France courbait la tête sous cette épouvantable tyrannie; partout régnait la Terreur, armée d'une police terrible, qui, ayant la faculté de faire des visites domiciliaires, de rechercher les étrangers, de désarmer les suspects, de vexer impunément les citoyens paisibles, imposait sa loi par la violence et se faisait obéir par l'horreur qu'elle inspirait : on eût dit le courage éteint dans les cœurs, la vie glacée dans les âmes.

Toutefois quelques départements frémissaient de la servitude; les députés fugitifs avaient formé des partis armés pour la résistance. La Bretagne parut un instant céder à leurs inspirations de liberté; mais elle était travaillée par une pensée plus profonde et plus vivace, et déjà s'étaient levées ces masses de gentilshommes et de paysans, sous le nom d'armées royales; magnifique élan de liberté et de chevalerie, qui reste dans l'histoire comme une protes-

tation d'héroïsme contre la lâcheté et la torpeur de la nation.

L'insurrection révolutionnaire se réfugia dans le Calvados ; la révolte était sacrée, se faisant au nom du peuple ; et la logique de la Convention sembla vaincue. Caen devint le centre d'une vaste organisation politique qui embrassa tout l'Ouest. Une organisation semblable lia le Midi à Bordeaux. Des assemblées populaires déclarèrent la Convention asservie ; des armées se levaient pour marcher sur Paris ; Lyon s'était établi en état de séparation ; une révolution se faisait dans la Révolution ; la Révolution centrale s'en effraya, et elle se mit à attaquer à outrance cette anarchie sous le nom de *fédéralisme*.

Nous ne saurions suivre ces ardents conflits. La Convention échappait aux périls par la violence ; en butte aux haines, elle se justifiait par des crimes. Elle se mit à frapper ses membres de décrets, d'accusation et d'emprisonnement; puis elle annonça une constitution nouvelle (séance du 10 juin) pour saisir l'imagination publique ; mais c'était plutôt un moyen de ralliement qu'un véritable plan de législation : Hérault de Séchelles en fut le rédacteur. Le désordre était horrible dans toute la France. Les pouvoirs se heurtaient, se brisaient. Les commissaires de la Convention, proconsuls farouches, épuisaient les départements par le pillage et par le meurtre.

XXVIII.

Une Constitution nouvelle, quelle qu'elle fût, semblait donc devoir suspendre cet horrible chaos. Lorsqu'elle parut (décrétée le 24 juin par acclamation, elle fut publiée trois jours après, le 27), on s'y attacha en effet avec quelque

élan ; et la Convention, voulant donner à cette adhésion une solennité théâtrale, appela à Paris des envoyés du peuple pour l'acceptation du pouvoir nouveau et la célébration de l'anniversaire du 10 août.

On voulait aussi saisir ce moment pour exciter un mouvement d'enthousiasme, réconcilier la province avec la capitale et provoquer des résolutions héroïques. On prépara donc une réception brillante. Des marchands furent appelés de tous les environs. On amassa des subsistances considérables pour qu'une disette ne vînt pas troubler ces fêtes, et que les députés jouissent à la fois du spectacle de la paix, de l'abondance et de l'ordre ; on poussa les égards jusqu'à ordonner à toutes les administrations de voitures publiques de leur céder des places, même celles qui seraient déjà retenues par des voyageurs.

Le 7 août, on vit arriver ces députations populaires à la Convention. L'Assemblée tout entière se leva pour rendre hommage aux commissaires des départements. On leur donna le baiser fraternel ; après quoi les envoyés du Souverain défilèrent dans la salle, en poussant les cris de vive la Montagne ! vive la République ! et en chantant :

La Montagne nous a sauvés
En congédiant Gensonné.....
La Montagne nous a sauvés
En congédiant Gensonné.
Au diable les Buzot,
Les Vergniaud, les Brissot !
Dansons la Carmagnole, etc.

Enfin le 10 août arrivé, la fête commence avec le jour. Le fameux peintre David en avait été l'ordonnateur. A quatre heures du matin, le cortége était déjà réuni sur la place de la Bastille. La Convention, les envoyés des assemblées primaires, parmi lesquels on avait choisi les quatre-vingt-six doyens d'âge pour représenter les quatre-

vingt-six départements, les sociétés populaires d'hommes et de femmes et toutes les sections armées se rangent autour d'une grande fontaine, appelée *la fontaine de la régénération*. Dès que le soleil a doré le faîte des édifices, on le salue en chantant des strophes sur l'air de la Marseillaise. Le président de la Convention, Hérault de Séchelles, prend une coupe, arrose le sol de l'eau de la régénération, en boit ensuite et passe la coupe aux doyens des départements qui boivent chacun à son tour.

Après cette cérémonie, le cortége s'achemine le long des boulevards. Les sociétés populaires, ayant une bannière où est peint l'œil de la surveillance, s'avancent les premières. Vient ensuite la Convention tout entière. Chacun de ses membres tient un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis nouveaux, et huit d'entre eux placés au centre portent sur une arche l'acte constitutionnel et les droits de l'homme. Autour de la Convention, les doyens d'âge forment une chaîne et marchent unis par un cordon tricolore. Ils tiennent dans leurs mains un rameau d'olivier, signe de la réconciliation des provinces avec Paris, et une pique destinée à faire partie du faisceau national formé par les quatre-vingt-six départements. A la suite de cette portion du cortége viennent des groupes de peuple, avec les instruments des divers métiers. Au milieu d'eux s'avance une charrue qui porte un vieillard et sa vieille épouse et qui est traînée par leurs jeunes fils. Cette charrue est immédiatement suivie d'un char de guerre, sur lequel repose l'urne cinéraire des soldats morts pour la patrie. Enfin la marche est fermée par des tombereaux chargés de sceptres, de couronnes, d'armoiries et de tapis à fleurs de lis.

Le cortége parcourt les boulevards et s'achemine vers la place Louis XV, dite de la Révolution. En passant au boulevard Poissonnière, le président de la Convention donne

une branche de laurier aux héroïnes des 5 et 6 octobre, assises sur leurs canons. Sur la place de la Révolution, il s'arrête de nouveau et met le feu à tous les insignes de la royauté et de la noblesse traînés dans les tombereaux. Enfin il déchire le voile jeté sur une statue, qui, apparaissant à tous les yeux, laisse voir les traits de la Liberté. Des salves d'artillerie marquent l'instant de son inauguration; et, au même moment, des milliers d'oiseaux, portant de légères banderoles, sont délivrés et semblent annoncer, en s'élançant dans les airs, que la terre de France est affranchie ; allégorie mensongère : c'était la liberté qui s'envolait avec eux dans les airs, l'esclavage restait sur la terre.

On se rend ensuite au Champ-de-Mars par la place des Invalides, et on défile devant une figure colossale représentant le peuple français qui terrasse le fédéralisme et l'étouffe dans la fange d'un marais. Enfin on arrive au champ même de la fédération. Là, le cortége se divise en deux colonnes, qui s'allongent autour de l'autel de la patrie. Le président de la Convention et les quatre-vingt-six doyens occupent le sommet de l'autel; les membres de la Convention et la masse des envoyés des départements en occupent les degrés. Chaque groupe de peuple vient déposer alternativement autour de l'autel les produits de son métier, des étoffes, des fruits, des fleurs et des objets de toute espèce. Le président, recueillant ensuite les actes sur lesquels les assemblées primaires ont inscrit leurs votes, les dépose sur l'autel. Une décharge générale d'artillerie retentit aussitôt; un peuple immense joint ses cris aux éclats du canon, et on jure de défendre la Constitution.

Après cette cérémonie, les quatre-vingt-six doyens d'âge remettent leurs piques au président; celui-ci en forme un faisceau et les confie avec l'acte constitutionnel aux députés des assemblées primaires, en leur recommandant de réunir

toutes leurs forces autour de l'arche de la nouvelle alliance. On se sépare ensuite, comme à la fin d'une comédie; une partie du cortége accompagne l'urne cinéraire dans un temple destiné à la recevoir; le reste va déposer l'*arche sainte* dans un lieu où elle doit rester en dépôt jusqu'au lendemain, pour être rapportée dans la salle de la Convention.

Telle fut cette troisième fédération; on eût dit une farce ridicule, destinée à séduire l'imagination grossière des masses et à faire une diversion insensée aux alarmes de la Convention.

XXIX.

Mais la haine bouillonnait dans les âmes généreuses. Les chefs de la Convention se sentaient pressés par des réactions terribles. La guerre étrangère était formidable. Les Autrichiens, les Anglais, les Hollandais cernaient la République au Nord. Les Prussiens assiégeaient Mayence et sommaient Landau de se rendre; le général Custine fléchissait sous le nombre; le territoire était envahi. Au Midi, les Espagnols paraissaient, criant : *Vengeance contre les meurtriers de Louis XVI!* et nulle armée n'apparaissait pour les arrêter. En même temps, les insurrections grossissaient à l'intérieur. La Vendée tout entière était en armes; l'Anjou et le Poitou se levaient au nom du roi. La Bretagne avait déjà frappé de défaites les troupes de la République. Plus loin se dressait le drapeau fédéraliste; mais ici la vengeance tenait lieu de patriotisme; les députés proscrits semaient la fureur, et la guerre civile s'allumait pleine de représailles et de crimes.

Mois de juillet et d'août. — Ce fut alors que la Convention, sentant sur sa tête de fatales menaces de réaction et

de mort, mit dans sa défense une énergie inconnue, prodiguant les décrets de mise hors la loi, frappant à outrance dans son sein et hors de son sein les ennemis, les suspects, les douteux, soulevant les passions hideuses, appelant à son aide toutes les fureurs.

Un décret formidable du 1[er] août frappa d'extermination la Vendée tout entière. En conséquence de ce décret, il fut ordonné au ministre de la guerre d'envoyer dans les départements révoltés des matières combustibles pour incendier les bois, les taillis et les genêts. « Les forêts, « portait ce terrible décret, seront abattues; les repaires « des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées « par des compagnies d'ouvriers, les bestiaux seront saisis, « et le tout transporté hors du pays. Les vieillards, les « femmes, les enfants seront conduits hors de la contrée, « et il sera pourvu à leur subsistance avec les égards dûs « à l'humanité. »

Un autre décret du même jour déclarait Pitt l'ennemi du genre humain, dénonçait le gouvernement britannique à tous les peuples et mettait en état d'arrestation immédiat tous les étrangers domiciliés en France depuis le 14 juillet 1789. Marie-Antoinette était renvoyée au tribunal révolutionnaire; elle devait être transférée sur-le-champ à la Conciergerie. Un dernier article de ce décret portait que les tombeaux et les mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux de la République, seraient détruits le 10 août prochain.

Le fédéralisme fut aisément atteint de ces coups. Il n'y avait là qu'un parti de résistance, et dans les temps de révolution ce sont les partis d'impulsion qui ont gain de cause. Ce fut pourtant du fédéralisme que sortit un incident dramatique qui fit trembler la Convention.

M[lle] d'Armans, connue dans l'histoire sous le nom de Charlotte Corday, d'une famille noble de Normandie, s'é-

tait exaltée à la parole des Girondins ; elle s'en vint à Paris, le 11 juillet, frapper d'un coup de poignard Marat, expression hideuse du Jacobinisme (13 juillet). Trois jours après (17 juillet), la courageuse républicaine périssait sous la hache du bourreau (1). Puis, la Convention se mit à exalter l'horrible populace des égouts et à faire des apothéoses à Marat comme à un martyr. Toutes les assemblées et les lieux publics furent souillés par la hideuse figure de ce dieu de sang qui demandait deux cent soixante-dix mille têtes pour assurer le triomphe de la République, et qui va désormais présider à d'innombrables sacrifices humains. Son corps resta exposé pendant plusieurs jours ; il était découvert, et on voyait la blessure qu'il avait reçue. Les sociétés populaires, les sections vinrent toutes processionnellement jeter des fleurs sur son cercueil ; et la Convention finit par décréter, le 14 novembre, sur la motion du peintre David, que ses restes seraient portés au Panthéon. Marat devint un objet de culte. *O cœur de Jésus ! ô cœur de Marat ! ô sacré cœur de Jésus ! ô sacré cœur de Marat !* C'est sous cette formule que le peuple jacobin adorait le Dieu.

Telle fut la fin de cet homme, le plus étrange de cette époque si féconde en caractères. Jeté dans la carrière des sciences, il voulait renverser tous les systèmes ; jeté dans les troubles politiques, il conçut tout d'abord une pensée affreuse, une pensée que les révolutions réalisent chaque jour, à mesure que leurs dangers s'accroissent, mais qu'elles ne s'avouent jamais, la destruction de tous leurs

(1) Quelques historiens, sur la foi de divers témoignages, ont prétendu que le bourreau Sanson ou un de ses valets avait souffleté la tête de Charlotte Corday après l'exécution. Mais les *Révolutions de Paris* ayant avancé le fait, le bourreau protesta contre cette accusation et écrivit à Prudhomme que le coupable était un charpentier nommé Legros, « qui avait été puni, « dit le bourreau, *de cet enthousiasme inconcevable et reconnu sa faute.* »

adversaires. Marat voyant que, tout en les condamnant, la Révolution n'en suivait pas moins ses conseils, que les hommes qu'il avait dénoncés étaient dépopularisés et immolés au jour qu'il avait prédit, Marat se regarda comme le plus grand politique des temps modernes ; il fut saisi d'un orgueil et d'une audace extraordinaires ; mais il resta toujours horrible pour ses adversaires, et au moins étrange pour ses amis eux-mêmes. Véritable incarnation de l'anarchie, Marat conduisit ses partisans en barbares qui font invasion, le feu et le fer à la main, et qui ne savent trouver place pour eux sur la terre qu'en incendiant et en exterminant tout ce qui l'occupait avant eux.

Aussi cet homme ne comptait parmi les chefs d'aucun parti ; les principaux factieux le méprisaient ; car sa démagogie, qui repoussait tout calcul de conduite, était une démence sans intervalle. Apôtre de l'assassinat en masse, sa politique avait pour toute théorie la mort. Féroce par instinct, et tel que ces chiens employés par les colons anglais à la chasse des nègres, Marat, lâché sur sa proie, s'y attachait avec fureur et la livrait, ensanglantée, pour qu'on l'achevât. Déclamateur effréné, tribun de la populace, il n'était déjà plus pour les grands moteurs du Jacobinisme qu'un instrument usé, et la fin de ce misérable ne suspendit ni n'affaiblit aucun des plans qu'émit leur féconde perversité.

XXX.

Cependant les périls grossissaient au dehors. L'ennemi y devenait plus redoutable que jamais. Des armées d'étrangers entouraient de nouveau la France et la menaçaient d'une invasion presque inévitable. Depuis la bataille de Nerwinde et la défection de Dumouriez, une suite effrayante de revers

nous avait fait perdre nos conquêtes et notre frontière du Nord. Les Autrichiens avaient pris Condé (13 juin), Menin et Valenciennes (28 juillet), après un siége de deux mois. Mayence était tombée au pouvoir du roi de Prusse (23 juillet), après quatre mois de siége. Wurmser, chargé d'attaquer l'Alsace, chassait les Français des environs de Landau, forçait les lignes de Weissembourg, enlevait Hagueneau, le Fort-Louis, et poussait ses avant-postes jusque sous les remparts de Strasbourg. Au Midi, le général Ricardos, commandant l'armée espagnole, avait déjà pénétré dans le Roussillon (en avril), pris Céret, Villefranche, Mont-Louis, Bellegarde (24 juin), et il était sous les murs de Perpignan.

Ces nouvelles avaient donné aux armées royales une nouvelle ardeur. Le Midi se joignait au Poitou. Les Cévennes s'armaient. Lyon et Marseille s'étaient déclarées contre l'autorité de la Convention. La France était en feu. La Convention se sauva par une déclaration de frénésie qui dépassait tout ce qui s'était jamais vu dans l'histoire des peuples en délire. Elle décréta (séance du 10 octobre), sur le rapport de Saint-Just, l'établissement d'un *gouvernement révolutionnaire* jusqu'à la paix, et elle remit au comité de salut public l'organisation de cette puissance dont le nom seul révélait un régime d'extermination et de fureur. Le conseil exécutif, les ministres, les généraux, les corps constitués furent placés sous la surveillance immédiate du comité de salut public que présidait Robespierre, et les divers pouvoirs lui furent délégués.

Des représentants du peuple, membres de la Convention, furent délégués pour aller dans les départements présider à l'exécution des arrêts ou plutôt des volontés arbitraires de ce gouvernement sauvage. La Convention était coupée en deux parts, l'une formulant, l'autre pratiquant la tyrannie. Alors régna la terreur dans toute son intensité.

Le comité de salut public eut dans les départements des comités correspondants, chargés de dénoncer les suspects et devant qui tout resta tremblant et muet. Des tribunaux révolutionnaires furent partout établis. Devant ces farouches pouvoirs le pouvoir des clubs restait toujours debout. Une émulation de crimes s'empara des âmes révolutionnaires. La délation s'organisa. Elle reçut même un salaire du dictateur. La guillotine était dressée en permanence dans les plus petites comme dans les plus grandes cités; on jeta à l'échafaud pêle-mêle les amis et les ennemis. Rien ne fut sacré, ni l'âge, ni le sexe; la France tout entière fut inondée de sang.

XXXI.

Bientôt le sacrilége se mêla au meurtre, et l'on se mit à attaquer Dieu. On déclara que Dieu était une fiction; on abolit Dieu, et la faction monstrueuse, dont les chefs Hébert et Chaumette essayaient de faire de l'athéisme une institution politique, fit supprimer le culte catholique dans les églises. Toutefois, comme il fallait garder quelque reste de solennité qui pût saisir l'imagination du peuple, on institua les *fêtes de la Raison;* à ces fêtes ignobles on créa des divinités, et à ces divinités on fit des temples (séance du 10 novembre). L'église métropolitaine de Paris devint le temple de la Raison; l'église de Saint-Roch, le temple du Génie; celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, le temple de la Reconnaissance; une autre, le temple de l'Amour conjugal; et dans ces temples s'étalèrent des orgies lamentables, honte éternelle de la nation française. Des femmes toutes nues, des prostituées furent exposées sur l'autel à l'adoration du peuple; des comédiens, des furieux montèrent dans les

chaires pour y blasphémer en un langage de débauche que les saturnales romaines n'avaient point connu. Pour comble, la Convention en corps s'en alla consacrer ce délire, et les temples jusqu'alors déserts se remplirent d'une foule stupide qu'attirait la curiosité.

Le président du département, nommé Dufourny, avait préparé une fête éclatante dans le temple de la Raison pour le 20 décembre, jour fixé par le décret du 10 novembre pour l'installation du nouveau culte; il écrivit en ces termes à la Convention : « La raison humaine est enfin « régénérée. Le fanatisme et la superstition ont disparu. La « raison seule a des autels. Vous avez décrété que la ci- « devant église métropolitaine de Paris serait dorénavant « consacrée à la Raison. Nous y célébrons une fête en « l'honneur de cette divinité; le peuple vous y attend! » La Convention obéit. Cette fête fut horrible de scandale et d'idiotisme; et l'histoire manque de paroles pour exprimer le dégoût de ces débauches d'un grand peuple. On alla chercher en pompe la Convention.

Un groupe de jeunes musiciens ouvrait la marche et exécutait divers morceaux d'orchestre et de chant; des enfants orphelins suivaient les musiciens; après, une foule de clubistes, la tête couverte d'un bonnet rouge, faisaient retentir les airs des cris de : « Vive la montagne! vive la République! » venait ensuite la *déesse de la Raison* (1), portée par quatre hommes dans une espèce de palanquin orné de guirlandes de chêne; la déesse était coiffée d'un bonnet rouge, un manteau bleu flottait sur ses épaules, et elle s'appuyait sur une pique. Dès qu'elle parut à la barre de l'Assemblée, mille cris, mille acclamations se firent entendre; on agite les bonnets et les chapeaux, on les fait sauter en l'air, et à toutes ces démonstrations frénétiques

(1) C'était une actrice de l'Opéra, Mlle Maillard.

succède le silence de l'admiration. C'est dans ce moment que la déesse est introduite dans l'intérieur de l'Assemblée et placée en face du président. Chaumette, procureur de la Commune, devenu le grand pontife de ce culte immonde, fit alors cette harangue à la Convention : « Vous « l'avez vu, citoyens législateurs, disait-il, le fanatisme a « lâché prise ; il a abandonné la place qu'il occupait à la « raison, à la justice, à la vérité ; ses yeux louches n'ont » pu soutenir l'éclat de la lumière. Il s'est enfui. Nous « nous sommes emparés des temples qu'il nous aban- « donnait, nous les avons régénérés..... Nous n'avons « point offert nos sacrifices à de vaines images, à des « idoles inanimées ; non, c'est un chef-d'œuvre de la « nature que nous avons choisi pour représenter *la « Raison;* et cette image sacrée a enflammé tous les « cœurs. » En disant ces mots, les regards de Chaumette se portaient sur la déesse, comme en signe d'adoration, et enfin il ajouta : « Un seul cri s'est élevé de « toutes parts : Plus de prêtres, plus de dieux que ceux « que la nature nous offre ! »

Là-dessus, le capucin Chabot, épris d'enthousiasme, demanda que la Convention déclarât par un décret que la métropole était désormais consacrée à la Raison et à la Liberté ; et sans autre délibération le décret fut voté. Alors le président et la déesse se donnèrent le baiser fraternel, au bruit des acclamations ; puis on se mit en marche pour aller consommer dans la vieille église de Notre-Dame l'orgie insensée.

On ne saurait dire toutes les souillures, toutes les inepties, toutes les fureurs de ce culte de la matière. Les diverses sections de Paris s'en allèrent, avec des offrandes impies et des chants frénétiques, adorer la déesse. On initia l'enfance à un horrible sacrilége. On eût dit un peuple résolu à s'abrutir dans la fange.

XXXII.

Cependant la Convention suivait son plan de tyrannie par la terreur. Elle publia, le 17 septembre, sur la proposition de Merlin de Douai, une fameuse loi révolutionnaire dont le premier article était ainsi conçu : « Immédiate-« ment après la publication du présent décret, tous les « gens suspects, qui se trouvent dans le territoire de la « République et qui sont encore en liberté, seront mis « en état d'arrestation. »

Le décret embrassait dans cette effrayante désignation de suspects non seulement les citoyens qui ne s'étaient point engagés dans la Révolution, mais ceux-là même qui, s'y étant engagés, étaient présentement en dissidence avec la Convention; c'était le plus épouvantable et le plus large arbitraire qui eût jamais été conçu (1). Et bientôt il s'élargit encore par la facilité avec laquelle chaque pouvoir révolutionnaire, comité de salut public, tribunal, procureur ou proconsul, put interpréter et appliquer dans le sens de ses haines ce décret funeste ; aussi, peu de Français, royalistes ou républicains, catholiques ou athées, échappèrent à ses applications capricieuses. En peu de jours les prisons furent encombrées, et même les nombreuses prisons de Paris ne suffisant plus à contenir l'immense population des captifs que cette loi arrachait à leurs demeures, on y suppléa par les églises, les couvents et les hôtels. Les frais de garde étaient à la charge des prisonniers ; on loua même des maisons à leurs dépens. Puis, comme le nombre des captifs allait toujours gros-

(1) Ce décret amena, en fort peu de temps, la détention de plus de trois cent mille individus, de tout sexe, de tout âge, de toutes conditions.

sissant, on lui fit place par l'échafaud. La fureur de tuer vint alors au comble; et ce qui ne fut pas moins étrange, ce fut la facilité de l'obéissance publique devant cet empire de la mort. La Convention même s'effraya du silence qui se fit autour d'elle; elle le prit pour un indice de conspiration. Elle imagina que les victimes entassées dans les prisons méditaient quelque dessein désespéré, et on entendit Collot-d'Herbois et un certain Gaston, dont toute la famille avait fui à l'étranger la tyrannie des bourreaux, s'écrier qu'il fallait miner toutes les prisons, et au premier signe d'insurrection, les faire sauter (séance du 17 septembre). Ces votes allaient d'échos en échos dans les sections et dans les clubs, et une immense soif de carnage sembla dévorer le peuple révolutionnaire comme aux jours de septembre 92.

Le tribunal révolutionnaire eut peine à égaler cette effrayante avidité par ses sentences de mort. Chaque jour les captifs sortaient des prisons par charretées et s'en allaient à la guillotine. Il y avait du caprice dans l'emprisonnement, il y en avait aussi dans le supplice. Les rangs, les opinions, le crime et l'innocence étaient confondus. Barnave, le duc du Châtelet, l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, un curé constitutionnel fait prêtre par Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, furent enfermés avec l'historien Beaulieu. Un voleur, nommé Barrassin, se jouait parmi eux avec des ricanements infâmes. « Eh! Châtelet, criait-il au duc; eh! aboule ici! » *Aboule*, c'est-à-dire viens. La familiarité se mêlait d'argot; puis, dans cet affreux pêle-mêle apparaissait le guichetier, distribuant aux captifs qui devaient comparaître devant le tribunal la liste des jurés, et disant avec une infernale ironie: « Tiens, voilà ton extrait mortuaire! »

L'histoire des prisons, à cette sinistre époque, est un drame plein de larmes et de leçons. Nous ne saurions tout

dire, et tout d'ailleurs se trouve en quelques incidents.

La prison du Luxembourg était la plus encombrée. Là, comme ailleurs, les captifs gardaient une sécurité joyeuse et calme ; les prisons étaient devenues l'asile des mœurs sociales, et c'est pourquoi la police trouva tant de facilité à les discipliner. Les prisonniers étaient appelés au milieu de leurs conversations et de leurs jeux pour aller comparaître devant le farouche tribunal ; c'était la séparation éternelle.

« Chaque jour, dit Beaulieu, vingt, trente de nos ca-« marades étaient enlevés par ordre de Fouquier-Thinville, « et aucun n'échappait. » Après quoi la prison reprenait son calme, et chacun attendait doucement et en paix son appel fatal. « Un jour, un des agents de Fouquier vint à « la prison avec une liste que son maître lui avait dit « contenir dix-huit noms. Il en fait l'appel, et n'en trouve « que dix-sept. Mais, dit-il au guichetier, Fouquier m'a « dit de lui amener dix-huit contre-révolutionnaires, il « me faut encore une pièce. Un malheureux suspect « passant alors devant lui, il lui demande son nom. « Celui-ci le décline. — Oui, dit-il, c'est toi; et il le fait « emmener par les gendarmes. Le lendemain, il fut guil-« lotiné. Une autre fois, un de ces agents appelait dans « la galerie un détenu d'environ cinquante ans, dont je « ne me rappelle pas le nom, mais que je sais avoir « été officier-général en Corse. Celui-ci n'entendait pas, « ou, sachant de quoi il s'agissait, ne se pressait pas de « répondre. Un jeune étourdi, d'environ dix-sept ans, « jouait à la balle dans la galerie ; il entend un nom à « peu près conforme au sien et demande si ce n'est pas « lui qu'on appelle. — Oui, c'est toi, viens au guichet. « On l'entraîne à la Conciergerie, et le malheureux en-« fant de dix-sept ans est guillotiné en place d'un homme « de cinquante. »

Tels étaient les temps dont on a voulu depuis atténuer l'infamie. L'histoire de la police établie dans les prisons a quelque chose qui soulève l'âme. On enveloppait d'espionnage les captifs, et il se trouva des malheureux qui achetèrent leur vie en livrant celle de leurs frères.

Ce qui jette au cœur une douleur profonde, c'est surtout la joie féroce avec laquelle les tyrans s'en prenaient à ce qui avait été grand pour l'abaisser, et à ce qui avait été saint pour le souiller.

Dans cette prison du Luxembourg se trouvaient les duchesses de Noailles et d'Ayen, la première âgée de quatre-vingt-deux ans. Elles étaient soumises comme tous les prisonniers au régime commun, et il leur fallait s'en aller chercher leur nourriture à une gamelle, portant chacune une bouteille, une assiette et un couvert de bois. « Comme « on mourait de faim lorsqu'on n'allait pas à ce pitoyable « dîner, dit l'historien Beaulieu, chacun se pressait pour « arriver le plus tôt possible, sans faire attention à ceux qui « étaient à côté de soi. La vieille maréchale était poussée « comme les autres, et, trop faible pour résister à ce choc, « elle se traînait le long du mur, pour ne pas être à chaque « instant renversée ; elle n'osait ni avancer ni reculer, « et n'arrivait à la gamelle que lorsque tout le monde « était placé. Le geôlier la prenait rudement par le bras, « la faisait pirouetter, et la faisait asseoir sur le banc.— « Un jour, croyant que cet homme lui adressait la pa-« role, elle se retourne : — Qu'est-ce que vous dites?— « Je dis, vieille b..., que tu n'as personne ici pour te por-« ter ta cotte ; f.... toi-là. Et il la plaça sur le banc, « comme s'il y eût mis un paquet.

« C'était pendant ces affreux dîners, ajoute l'historien « témoin de ces folies barbares, que les agents de la po-« lice révolutionnaire venaient nous demander nos noms, « nos âges, nos professions, et de tout cela ils faisaient

« des listes pour servir aux tables de proscription qu'on « dressait chaque jour en plus grand nombre. »

Tout se résume en de tels récits, et l'histoire ferait un crime de les voiler.

Chaque prison du reste eut ses incidents, comme aussi chaque tribunal et chaque échafaud. Toutes les cités de France avaient des spectacles de justice de cette sorte. Tout devint un crime, la pauvreté comme la richesse, l'ignorance comme le savoir et le génie. Pour comble de fantaisie, le crime lui-même fut quelquefois criminel. La liste des victimes est l'enseignement le plus éloquent et le plus sinistre qui sortit de ces souvenirs de mort. Elle fut imprimée à la chute du tribunal révolutionnaire; c'est un monument funèbre de l'époque. Grands seigneurs, artisans, ouvriers, poëtes, philosophes, maîtres et valets, hommes et femmes, duchesses et filles publiques, tout est jeté confusément sur la paille infecte des prisons, et de là sous le fer de la guillotine. Quelquefois il y a des grâces, mais ces grâces sont des barbaries. La femme d'un peintre s'était enfermée avec son mari à la prison du Luxembourg. Quand elle le sut sur la liste fatale, elle poussa des cris de douleur, et elle alla tomber aux pieds du sbire infernal, nommé Boyenval, que Fouquier-Thinville avait mis à la tête de cette prison. Le sauvage se laissa toucher, à une condition atroce : la malheureuse se livra au monstre, le lendemain son mari allait à l'échafaud.

XXXIII.

Cependant l'insurrection des provinces restait formidable; celle de la Vendée surtout, si héroïque et si malheureuse, s'annonçait avec un caractère profond de chevalerie,

de foi et de liberté. Ce fut la proscription des prêtres qui donna le premier élan à cette lutte immortelle.

Un paysan du Bas-Poitou avait donné asile à son curé; les soldats républicains envahirent sa demeure; mais il se défendit à outrance. Comme il avait reçu plusieurs blessures, les soldats lui criaient : « Rends toi ! — Rendez-« moi Dieu ! » répondit-il ; et il mourut sous mille coups.

Tel fut le caractère de la guerre de la Vendée dans son début.

La présente histoire ne saurait raconter cette guerre civile, la plus étonnante et la plus glorieuse qui fut jamais, si ce nom de guerre civile convient toutefois à une lutte où d'une part c'étaient des populations vertueuses qui combattaient pour leur foi, et de l'autre c'était une puissance atroce qui se jouait dans le sang et dans les ruines.

Ce fut la jeunesse du Poitou et de l'Anjou qui donna le premier signal de cette guerre (10 mars 1793), en refusant à Saint-Florent de prendre part au tirage pour la levée de trois cent mille hommes ordonnée par la Convention. La garde voulut les y obliger. Le commandant militaire fit pointer une pièce et tirer sur eux. Ils s'élancèrent alors avec leurs bâtons, s'emparèrent de la pièce et désarmèrent la garde.

Mais on craignait des vengeances et on se mit en mesure de repousser la force par la force. Un voiturier nommé Cathelineau, père de cinq enfants, homme très-considéré dans les campagnes par ses vertus, très-brave, très-persuasif, quitta sa ferme à cette nouvelle, accourut au milieu des jeunes gens révoltés, les rallia, donna quelque consistance à l'insurrection en sachant la maintenir, et fut choisi pour leur chef. Ailleurs, Stofflet, garde-chasse du comte de Colbert-Maulevrier, provoqua une prise d'armes et vint ensuite joindre sa troupe à celle de Cathelineau. Ces commencements grandirent. Charette, officier de marine

se joignit aux paysans et leur apporta des habitudes de discipline. De Bonchamps et d'Elbée, officiers comme lui, exaltèrent par leur foi le soulèvement catholique. Le jeune Henri de la Rochejaquelein domina toutes ces figures héroïques par un enthousiasme de courage digne des âges antiques. Royrand, La Rouarie, Bernard de Marigny, Lescure, une foule d'autres brillaient dans cette sainte croisade. La Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Poitou, furent envahis, dominés, entraînés par ce prosélytisme chevaleresque.

La Convention effrayée lança à diverses reprises sur ces populations vaillantes tout ce qu'elle eut de généraux exterminateurs. Entre eux l'histoire désigne Menou, Biron, Westermann, ce dernier surtout, célèbre par son système de guerre barbare. La Vendée remporta plusieurs grandes victoires; la plus illustre fut celle de Saumur (5 août 1793), où les républicains, commandés par Rossignol et Canuel, perdirent vingt-trois mille hommes, morts ou prisonniers, avec quatre-vingts pièces de canon. C'est après ce grand succès que tous les chefs réunis de la Vendée, gentilshommes et paysans, se donnèrent pour généralissime Cathelineau, le charretier; magnifique et rare exemple d'abnégation et de justice. Cathelineau justifia ce choix par de beaux faits d'armes; mais à l'attaque de Nantes, il reçut plusieurs blessures, et quatre jours après il expira. Les suffrages se portèrent sur d'Elbée pour le remplacer. La guerre continua avec des alternatives de victoire et de désastre. C'était un magnifique spectacle de voir un petit peuple catholique tenir en échec la Convention, avec la puissance de ses armées et le fanatisme de ses forfaits.

Fin mai. — D'autre part, l'exemple de Lyon, en état de rébellion ouverte, enflammait tout le Midi, depuis les Alpes jusqu'aux bords de l'Océan. D'abord, les factions s'étaient disputé violemment l'autorité, et le maratisme,

représenté à Lyon par l'infâme Châlier, surnommé le *Marat du Midi*, avait arraché par des fureurs la prééminence. Puis les hommes d'énergie avaient prévalu; et après le 31 mai, les députés Biroteau et Chasset, proscrits par la Convention, étant allés se refugier dans l'insurrection lyonnaise, un gouvernement s'établit dans le gouvernement. La Montagne de la Convention mugissait et appelait à grands cris des vengeances. Des représentants du peuple parurent pour faire rentrer la riche cité dans l'unité de la République. Mais leur autorité farouche et sanglante ne dompta pas la population généreuse, et bientôt la ville entière se mit en armes pour résister à la hideuse servitude. Dubois-Crancé, l'un des représentants de la Convention, appela à son aide l'armée des Alpes. La cité ne s'effraya point; elle se constitua en République, et se prépara à une défense désespérée.

Un ancien lieutenant-colonel au régiment de Picardie, nommé de Précy, vivait aux champs dans la retraite; il avait fui Paris après le 10 août, ayant fait de vains efforts pour sauver le roi l'épée à la main. La commission populaire, instituée sous le nom de *Congrès départemental*, envoya chercher le vaillant gentilhomme et le mit à la tête du peuple armé (19 juillet). Avec lui apparurent aussi des hommes d'épée, et notamment de Virieu, ancien colonel de Limousin, que le comte d'Artois n'avait cessé d'employer à des missions périlleuses.

Mois d'août. — A ces nouvelles, la Convention lança un décret de vengeance contre tous les conspirateurs de Lyon et remit à l'armée des Alpes l'exécution des mesures de confiscation et de mort qu'elle proclamait. Alors se fit le siége célèbre et fatal de la grande cité. Kellermann, commandant de l'armée des Alpes, fut appelé à ce triste office. Il fallut l'y contraindre par un décret spécial; Robespierre le dénonça au club des Jacobins; puis le vail-

lant homme de guerre trouva des prétextes heureux pour se faire renvoyer aux frontières. Dubois-Crancé, le représentant de la Montagne, resta seul chargé du soin d'exterminer Lyon, en attendant l'arrivée du général Doppet qui devait remplacer Kellermann.

A Paris, on trouva qu'il était lent dans la vengeance, et peu s'en fallut que les Jacobins ne le prissent pour un modéré. Tout ce qui s'élevait comme un obstacle devant la République remplissait d'angoisse les oppresseurs. D'ailleurs le sol était envahi, et, pour exalter le patriotisme, Barrère fit porter un décret gigantesque. Il avait fait déclarer, le 16 août, par la Convention, que le peuple allait se lever en masse; la loi du 23 août régla l'exécution de cet immense soulèvement. « Dès ce moment, disait-elle, « jusqu'à celui où les ennemis seront chassés du terri« toire de la République, tous les Français sont en ré« quisition pour le service des armées. Les jeunes gens « iront les premiers au combat; les hommes mariés for« geront des armes et transporteront des subsistances; les « femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans « les hôpitaux; les enfants convertiront le vieux linge « en charpie; les vieillards se feront porter sur les places « publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine « des rois et l'unité de la République. » Ce langage de la loi ressemblait à du délire. Toutefois le peuple obéit; bientôt il y eut près de quinze cent mille hommes sur pied; ils n'étaient point habillés, ils n'avaient point d'armes; mais ils étaient prêts à mourir.

Le bombardement de Lyon commença le 10 août. Les républicains firent pleuvoir presque sans interruption, jusqu'au 29 septembre, les bombes, les boulets rouges, les fusées incendiaires sur la ville. Des signaux perfides, faits pendant la nuit par les amis de l'infâme Châlier, qui venait de périr à Lyon sur l'échafaud (18 juillet), indi-

quaient les quartiers et les maisons à brûler. Les bombes et les boulets choisissaient ainsi leur but. Pendant ces nuits sinistres, le quai Saint-Clair, la place Bellecour, le port du Temple, la rue Mercière, où se trouvaient encombrées toutes les richesses de la fabrique et du commerce, s'allumèrent trois cents fois sous l'explosion des projectiles, dévorant dans leur incendie les millions de produits du travail de Lyon et ensevelissant, dans les ruines de leurs fortunes, des milliers de citoyens.

Ce peuple, un moment épouvanté, n'avait pas tardé à s'aguerrir à ce spectacle. L'atrocité de ses ennemis ne produisait en lui que l'indignation. La cause de la guerre, qui n'était d'abord que la cause d'un parti, devint aussi la cause commune. Le crime de l'incendie de Lyon parut aux citoyens le sacrilége de la République. On ne comprit plus d'accommodement possible avec cette Convention, qui empruntait l'incendie pour auxiliaire et qui brûlait la France pour soumettre une opinion. La population s'arma tout entière pour défendre jusqu'à la mort ses remparts. Après avoir dévoué ses foyers, ses richesses, il lui en coûtait peu de dévouer sa vie. L'héroïsme devint une habitude de l'âme. Les femmes, les enfants, les vieillards, s'étaient accoutumés en peu de jours avec le feu et avec les éclats des projectiles. Aussitôt qu'une bombe décrivait sa courbe sur un quartier ou sur un toit, ils se précipitaient, non pour la fuir, mais pour l'étouffer en arrachant la mèche. S'ils y réussissaient, ils jouaient avec le projectile éteint et le portaient aux batteries de la ville pour le renvoyer aux ennemis; s'ils arrivaient trop tard, ils se couchaient à terre et se relevaient quand la bombe avait éclaté. Des secours, partout organisés contre l'incendie, apportaient par des chaînes de mains l'eau des deux fleuves à la maison enflammée. La population entière était divisée en deux peuples, dont l'un combattait sur les remparts, dont l'autre

éteignait les flammes, portait aux avant-postes les munitions et les vivres, rapportait les blessés aux hôpitaux, pansait les plaies, ensevelissait les morts. La garde nationale, commandée par l'intrépide Madinier, comptait trente-six mille baïonnettes. Elle contenait les Jacobins, désarmait les clubistes, faisait exécuter les réquisitions de la commission populaire et fournissait de nombreux détachements de volontaires aux postes les plus menacés. Précy, Virieu, Chénelette qui commandait l'artillerie, présents partout, traversant sans cesse la ville à cheval pour courir et pour combattre d'un fleuve à l'autre, allaient du camp au conseil et du conseil au combat. La commission populaire, présidée par le médecin Gilibert, girondin ardent et courageux, n'hésitait ni devant la responsabilité ni devant la mort. Dévouée à la victoire ou à la guillotine, elle avait reçu du péril commun la puissance qu'elle exerçait avec le concours unanime de toutes les volontés. L'autorité est fille de la nécessité. Tout pliait sans murmure sous ce gouvernement de siége.

Les Jacobins, comprimés, désarmés, surveillés, se cachaient dans leurs faubourgs, se réfugiaient dans les camps républicains ou tramaient dans l'ombre de vains complots. Dans la nuit du 24 au 25 août, et au milieu de la confusion du bombardement de la place Bellecour, le feu, allumé par la main d'une femme, dévora l'arsenal, immense édifice assis sur les bords de la Saône, à l'extrémité de la ville. L'explosion ébranla, consterna toute la cité; elle priva les assiégés de milliers de quintaux de munitions, mais elle ne les découragea pas.

29 septembre, dans la matinée. — Cependant Précy résolut de tenter un effort désespéré pour reprendre les redoutes de Sainte-Foy, qui découvraient toutes les hauteurs de Lyon à l'ouest, et dont les assiégeants s'étaient emparés. Il s'avança à la tête de ses bataillons

d'élite. Repoussé d'abord par le feu des redoutes, son cheval tué sous lui et renversé sur son corps, il se dégage, rallie ses troupes, saisit le fusil d'un grenadier tombé à ses côtés, et marchant le premier sur les batteries, il en reçoit la mitraille. Son sang coule; il l'étanche, et, agitant son mouchoir sanglant, comme un drapeau, il précipite ses bataillons sur l'ennemi qui fuit en lui laissant les pièces enclouées et les redoutes démolies.

Mais pendant que Précy triomphe à Sainte-Foy, le général Doppet, profitant de l'accès ouvert la veille à ses troupes par la prise du pont de la Mulatière, lance ses bataillons sur l'avenue de Perrache, emporte les deux redoutes qui la défendaient et s'avance en colonne foudroyante sur le quai du Rhône, au cœur de Lyon. C'en était fait de la ville. Déjà les boulets balayaient les quais, quand Précy, informé de l'invasion des républicains, redescend, avec les débris de ses bataillons, des hauteurs de Sainte-Foy, traverse la Saône et la ville, rallie en passant à sa poignée de braves tout ce qui reste de combattants sous sa main, les forme en colonne sur la place de la Charité, couvre la tête de sa colonne de quatre pièces de canon, répand une nuée de tirailleurs dans les terrains bas de Perrache pour protéger son flanc droit, et débouche au pas de course sur la levée pour repousser l'armée républicaine ou pour mourir en combattant; car sur une levée de vingt-cinq toises, entre le Rhône et le marais de Perrache, aucune manœuvre n'était possible; la victoire était au parti le plus obstiné à mourir. Les premières compagnies de Lyonnais sont balayées par un tourbillon de mitraille. Précy, franchissant les cadavres, s'élance avec les plus intrépides de ses volontaires sur les bataillons républicains qui soutenaient une batterie de front; il les égorge corps à corps sur leurs pièces. Le choc fut si terrible et la fureur si acharnée, que les baïonnettes

se brisaient dans le corps des combattants sans leur arracher un cri. Les républicains furent refoulés jusqu'au delà du pont de la Mulatière, qu'ils coupèrent après l'avoir repassé ; et Lyon respira pendant quelques jours.

Mais Précy avait perdu dans cette victoire l'élite de la jeunesse lyonnaise. Les fatigues, le feu, la mort, les blessés, réduisaient à trois mille combattants les défenseurs d'une si grande cité. Ils ne quittaient une brèche que pour voler à l'autre, laissant partout le plus pur de leur sang. Les batteries du général de la Convention, Vaubois, chauffant leurs boulets à rouge, ne laissaient pas une heure de sommeil à la ville, pas même un abri aux blessés et aux mourants. En vain, selon l'usage des villes assiégées, où l'on épargne les asiles consacrés à l'humanité, Lyon avait arboré un drapeau noir sur son hôpital, les artilleurs de la Convention criblaient de boulets et d'obus les murs et les dômes de cet édifice. Les bombes éclatant dans les salles ensevelissaient les blessés sous ces mêmes voûtes où ils venaient chercher leur salut. Le cours des deux fleuves et les routes qui apportaient des vivres à Lyon étaient fermés de toutes parts. Les vivres et les munitions étaient épuisés. On mangeait les derniers chevaux. On fondait avec les plombs des édifices les dernières balles. La ville entière n'était qu'un champ de bataille, encombré des ruines de ses édifices et des lambeaux de sa population.

Cependant la Convention poussait des rugissements d'impatience et demandait l'extermination de cette courageuse cité. Par ses ordres, l'Auvergnat Couthon s'en alla remuer ou effrayer les montagnards de son pays pour les conduire à ce siége. Lyon se vit alors pressée de toutes parts par une armée de soixante mille hommes. Sa détresse était au comble. Des négociations s'ouvrirent, et le vaillant Précy, voyant ces préliminaires de paix, ne songea plus qu'à sortir de la ville avec une poignée de braves.

Il rassembla, dans la nuit du 8 au 9 octobre, ses compagnons de gloire et de malheur; il leur annonça que la dernière heure de Lyon était venue; que, malgré les promesses de Couthon, la terreur et la vengeance entreraient le lendemain dans la ville avec l'armée républicaine; que l'échafaud remplacerait pour eux le champ de bataille; qu'aucun de ceux que leurs fonctions, leur uniforme, leurs armes, leurs blessures signaleraient comme les principaux défenseurs de la ville, n'échapperait au ressentiment de la Convention et à la délation des Jacobins. Il ajouta que, quant à lui, il était décidé à mourir en soldat et non en victime; qu'il sortirait cette nuit même de Lyon avec les derniers et les plus intrépides des citoyens; qu'il tromperait la surveillance des camps républicains en les traversant du côté où il était le moins attendu et en remontant la rive gauche de la Saône, sur la route de Macon, et qu'il irait de là atteindre les frontières de la Suisse par les gorges du Jura. « Que ceux, ajouta-t-il, qui veulent tenter « avec moi cette dernière fortune du soldat, se trouvent, « avec leurs armes et ce qu'ils ont de plus cher, avant la « pointe du jour, rassemblés dans le faubourg de Vaise, « et qu'ils me suivent. Je passerai ou je mourrai avec « eux. »

Cette nuit fut une agonie mortelle pour la ville. Elle se passa à délibérer dans le sein des familles sur le parti le plus sûr à prendre pour se sauver du lendemain. L'attente avait des perspectives sinistres, la sortie des périls certains. Deux mille hommes seulement, presque tous jeunes, nobles, royalistes ou fils des plus hautes familles de Lyon, se trouvèrent, dès le crépuscule du matin, au rendez-vous indiqué par Précy. Trois ou quatre cents femmes, mères, épouses, sœurs des fugitifs, chargées d'enfants à la mamelle ou les conduisant par la main, accompagnaient leurs maris, leurs pères, leurs frères, et

se réfugièrent dans la colonne pour partager leur sort.

Précy, à la tête de ses braves Lyonnais, fondit sur les bataillons républicains et parvint à travers les collines escarpées qui bordent la Saône jusqu'aux gorges de Saint-Cyr. Mais attaqué à l'improviste par un corps de huit mille réquisitionnaires que commandait le représentant Réverchon, il fut taillé en pièces, hommes, femmes et enfants. A peine quelques soldats isolés échappèrent-ils au massacre en rampant dans les broussailles. Après avoir erré pendant quelque temps à travers les gorges du Jura, Précy parvint à gagner la Suisse suivi de deux soldats, seuls débris de cette vaillante armée qui avait fait des prodiges de valeur durant le siége de Lyon.

9 Octobre. — Pendant ce temps-là, Lyon avait ouvert ses portes aux républicains. Alors se consomma la vengeance; car dans l'histoire des guerres civiles, après les récits des champs de bataille, il faut raconter les scènes de l'échafaud. Un rapport de Barrère provoqua un affreux décret. « Laisserez-vous, disait le doux poète, subsister « une ville qui vient de faire couler le sang des patriotes? « Qui osera réclamer votre indulgence pour cette ville « infâme? Ce n'est pas une ville, cellé qui est habitée par « des conspirateurs ; elle doit être ensevelie sous ses « ruines. Que devez-vous respecter dans votre vengeance? « La maison de l'indigent persécuté par le riche; la char- « rue doit passer sur tout le reste. Le nom de Lyon ne « doit plus exister; vous l'appellerez *ville affranchie*, et « sur les ruines de cette infâme cité il sera élevé un mo- « nument qui fera l'honneur de la Convention, et qui « attestera le crime et la punition des ennemis de la li- « berté. Ce seul mot dira tout : *Lyon fit la guerre à la* « *liberté; Lyon n'est plus.* »

Le décret du 13 octobre formula l'extermination proposée; il portait qu'une commission extraordinaire de cinq

représentants du peuple serait chargée de *faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon;* et puis il ajoutait: « La ville de Lyon sera détruite!...
« Tout ce qui fut habité par les riches sera démoli; il ne
« restera que la maison du pauvre, les habitations des pa-
« triotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement
« employés à l'industrie, et les monuments consacrés à
« l'humanité et à l'instruction publique. Le nom de Lyon
« sera effacé du tableau des villes de la République. La
« réunion des maisons conservées portera désormais le
« nom de *ville affranchie* (1). Les biens qui ont appartenu
« aux riches et aux contre-révolutionnaires seront distri-
« bués aux patriotes pour les indemniser. » Ce décret fit trembler le sol de Lyon.

L'exécution suivit de près le décret. Quatre Conventionnels, Maignet, Chateauneuf-Randon et Laporte, Couthon à leur tête, Couthon, l'ami et le confident de Robespierre, allèrent présider à la destruction de la courageuse cité. Couthon, paralytique et demi-mort, se faisait porter dans une litière aux lieux marqués pour la ruine; et là, frappant d'un marteau d'argent les édifices, il disait: *Maison rebelle, au nom de la loi, je te démolis!* Et aussitôt des légions de démolisseurs salariés se précipitaient; les débris volaient sous leurs coups. En fort peu de temps, on rasa ainsi dix-sept cents maisons.

En même temps la commission extraordinaire sévissait à outrance contre les citoyens. Mais, chose étrange! le comité de salut public trouva cette solennité de la justice indigne de la majesté de la vengeance. Il fit partir Collot-d'Herbois, qui avait à excercer des représailles personnelles. C'était un ancien comédien qui avait été sifflé autrefois sur le théâtre de Lyon; sa rancune était vivace; le

(1) Un peu plus tard, on lui donna le nom de *Commune affranchie*.

ressentiment de l'acteur brûlait encore dans l'âme du Conventionnel. Il parut armé de foudres; Fouché de Nantes était à ses côtés. Le récit de leurs fureurs fait trembler.

« Citoyens collègues, écrivait-il à la Convention, le 4 frimaire an II (24 novembre), nous poursuivons notre mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère... Nous ne savons voir et nous ne voyons que la République, que vos décrets qui nous commandent de donner un grand exemple, une leçon éclatante; nous n'écoutons que le cri du peuple, qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau. « Nous sommes en défiance contre les larmes du repentir; rien ne peut désarmer notre sévérité..... Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'indulgence est une faiblesse dangereuse, propre à rallumer des espérances criminelles, au moment où il faut les détruire.... On n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de Lyon, mais on n'a presque rien fait pour l'exécuter. Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans, elle doit avoir l'effet du tonnerre. »

L'effet suivait de près les paroles. Tandis que la mine et la sape détruisaient la ville, la commission extraordinaire détruisait les citoyens. Mais le supplice manquait à la rage de tuer. On se mit à prendre en masse les conspirateurs; on les jugeait à la hâte; puis on les jetait dans les caves de l'Hôtel-de-Ville; et enfin on les menait en troupe, enchaînés deux à deux, sur les Brotteaux, entre

deux fossés parallèles, bordés en dehors de soldats, le sabre à la main. Des canons chargés à mitraille étaient braqués sur cette double ligne de criminels, et la décharge les enfilait d'un bout à l'autre.

Tous ne mouraient pas, mais tous tombaient, et les soldats achevaient de tuer ceux qui respiraient encore. Ce genre de mort était atroce, et quelquefois la pitié des soldats le rendait pire. L'imagination s'épouvante à l'idée de ces barbaries.

Le nombre de ces suppliciés n'a pas été dit à l'histoire; mais il fut énorme. « Notre pensée, écrivaient les repré-
« sentants de la Convention, notre existence tout entière
« sont fixées sur des ruines, sur des tombeaux, où nous
« sommes menacés d'être ensevelis nous-mêmes ; et cepen-
« dant nous éprouvons de secrètes satisfactions, de so-
« lides jouissances. La nature reprend ses droits, l'hu-
« manité nous semble vengée, la patrie consolée, et la
« République sauvée, assise sur ses véritables bases, sur
« les cendres de ses lâches assassins....... La terreur, la
« salutaire terreur est vraiment ici à l'ordre du jour. » La Révolution avait trouvé ses Attilas.

Les supplices continuèrent longtemps encore ; mais d'autres incidents éclataient, et l'épouvante publique semblait divisée par la variété des crimes qui couvraient la France.

Marseille et Toulon avaient suivi le mouvement de révolte déclarée contre la Convention ; trois représentants du peuple, Albite, Barras et Fréron accoururent avec des décrets formidables. Marseille fut frappée de coups terribles. La spoliation, la démolition, la mort vengèrent horriblement l'unité de la République.

De là, Fréron courut armé de fureurs vers Toulon. Le port était bloqué par l'amiral anglais Hood. La ville était entre deux périls. « Ceux-là nous apportaient des écha-

« fauds, lit-on dans un écrit d'Isnard, député proscrit « du 31 mai ; celui-ci promettait de les briser. Les uns « nous donnaient la famine, l'autre nous offrait des sub- « sistances ; Fréron nous apportait cette Constitution de « 1793, écrite par le bourreau sous la dictée de Robes- « pierre ; Hood nous promettait de nous soumettre aux « lois promulguées par la Constituante. Quelques intri- « gants profitèrent des circonstances pour séduire la « multitude égarée par la faim et le désespoir ; elle eût « la faiblesse de préférer du pain à la mort, la Constitution « de 91 au code anarchique de 93. » Toulon s'ouvrit aux Espagnols et aux Anglais, le 27 août 1793, et Louis XVII y fut proclamé roi de France et de Navarre.

XXXIV.

Toutes les grandes cités du Midi étaient en proie aux mêmes furies républicaines. Mais c'est de Paris que partaient les excitations de carnage. La Convention épuisait soit sur elle, soit autour d'elle, sa soif insatiable de meurtre.

Le tribunal révolutionnaire lui servait d'instrument. Chaque jour il frappait des têtes nouvelles. On venait de lui livrer le général Custine, criminel pour avoir maudit la mémoire de Marat devenu dieu, et le 28 août, il portait sa tête sur l'échafaud. D'autres généraux le suivirent de près. Houchard, vaillant soldat, qui avait été autrefois garde-chasse de Custine, avait après sa disgrâce pris le commandement de son armée. Il venait de battre à Hondtschoot trente mille anglais, commandés par le duc d'York, et les avait contraints de lever le siége de Dunkerque ; mais on se souvenait qu'il n'avait pu sauver Valenciennes et Condé ; on le livra donc au tribunal révolutionnaire, et il

fut guillotiné. Le général Brunet, qui commandait l'armée des Alpes, avait blâmé les fureurs du 31 mai; il fut également mis à mort.

Ainsi la Convention s'abritait par les fureurs contre la haine. Le progrès de la guerre exaltait aussi ses vengeances. Les ennemis étaient à Cambrai; ils assiégeaient Maubeuge; ils saccageaient Landrecies et le Quesnoy, et ils se cantonnaient sur le territoire.

D'autre part, les vaillants Vendéens dispersaient les armées de la République, et ils semblaient déjà menacer Paris.

La Convention s'épouvanta surtout de ce dernier péril. Quarante-cinq mille hommes, sortis des garnisons de Mayence, de Valenciennes, de Condé, du Quesnoy, de Menin, furent dirigés en poste sur la Vendée; et Kléber s'en alla lutter avec son courage et son génie contre Charrette, la Rochejaquelein, Bonchamps, d'Elbée et Talmont, devenus des généraux formidables. Des masses régulières se choquèrent avec fureur; les batailles furent acharnées; celle de Chollet fut fatale aux Vendéens. Mais la guerre n'était pas épuisée; l'héroïsme se survivait, et la victoire avait ses alternatives.

La Convention souilla la guerre par des brigandages inaccoutumés. Sur la motion de Barrère, l'instigateur permanent des choses extrêmes, elle avait ordonné que partout les soldats seraient armés du droit d'extermination par le fer et par la flamme (séance du 1er août 1793). La Vendée fut alors traversée par un appareil de ravage et par un déploiement d'incendie qui eût fait frémir les barbares.

1er août. — Et pour affermir la Convention dans les crimes, le même Barrère, au nom du comité de salut public, lui étala un plan de conspiration du gouvernement anglais pour opérer la *contre-révolution*, mot dès lors for-

midable à l'imagination des démolisseurs, des incendiaires et des bourreaux; puis il demanda que la reine Marie-Antoinette fut envoyée au tribunal révolutionnaire, et, après la reine, madame Élisabeth : la Convention obéit.

XXXV.

Alors se consomma le régicide, et son plus atroce raffinement fut de s'acharner sur une femme.

L'histoire, après la mort de Louis XVI, s'est comme détournée de la douleur du Temple. Il y a des supplices qu'il faut entourer de voiles : on dirait une sorte de pudeur qui les protége; Dieu seul doit les connaître. La reine Marie-Antoinette ne reparaît donc dans l'histoire qu'au moment où le crime politique va de nouveau la visiter.

On s'était hâté, après le 1er août, d'aller enlever de nuit l'infortunée princesse. Elle couvrit de larmes ses enfants, et serrant madame Élisabeth dans ses bras : « Adieu, chère sœur, lui dit-elle, adieu pour toujours! « Nous nous reverrons avec le fils de saint Louis; je re-« commande mes enfants à votre tendresse. » Puis, elle s'en alla au martyre avec son courage de femme et sa fierté de reine.

Le 2 août, on la conduisit du Temple à la Conciergerie, où on la plongea dans une chambre infecte. Cette prison était le premier degré de l'échafaud. Les mémoires du temps ont dit les épreuves par où dut passer son grand cœur, après tant d'épreuves déjà si cruelles. Quelques mots vont révéler une partie de ces tortures.

Nous avons prononcé le nom de Barrassin, un voleur infâme qu'on avait jeté parmi les captifs du Luxembourg. Il avait été donné pendant quelque temps pour valet de cham-

bre à la reine, dans ce cachot de la Conciergerie. « Je l'interrogeais un jour, dit l'historien Beaulieu, sur la manière dont on traitait cette princesse infortunée. — Comme les autres, me répondit-il. — Comment! comme les autres? « — Oui, comme les autres; ça ne peut surprendre que les aristocrates (le malheureux était jacobin). — Et que faisait la reine dans sa triste chambre? — La Capet! va, elle était bien penaude; elle raccommodait ses chausses, pour ne pas marcher sur la chrétienté. — Comment était-elle couchée? — Sur un lit de sangle, comme toi. « — Comment était-elle vêtue? — Elle avait une robe noire qui était toute déchirée : elle avait l'air d'une Margot. — Etait-elle seule? — Non; un *bleu* (un gendarme) montait toujours la garde à sa porte. — Ce *bleu* était avec elle? — Je t'ai dit qu'il montait la garde à sa porte, mais elle n'en était séparée que par un paravent tout percé, et à travers duquel ils pouvaient se voir tout à leur aise l'un et l'autre. — Qui est-ce qui lui apportait à manger? — La citoyenne Richard? (c'était le nom de la concierge.) — Et que lui servait-elle? — Ah! de bonnes choses : elle lui apportait des poulets et des pêches; quelquefois elle lui donnait des bouquets, et la Capet la remerciait de tout son cœur.

« Cette légère complaisance, ajoute Beaulieu, faillit coûter la vie à cette femme et à son mari : le gendarme dénonça comme une conspiration ces présents de fleurs, qui servaient à combattre l'odeur fétide répandue dans la chambre de la reine, plus que dans tout autre endroit de la prison. »

Cette chambre était un véritable tombeau : c'est là qu'était engloutie la fille d'Autriche, la reine de France! En face de la porte était une pièce qui servait de boutique à un marchand de vin; cette pièce s'appelait le bousin, et le marchand le bousinier. A deux pas de la reine, à ses oreilles, venait

mugir l'orgie des voleurs et des assassins de la prison : ce ne fut pas le moindre supplice de l'infortunée. La barbarie avait épuisé sur elle ses raffinements. Tout manquait à ses besoins : on laissait dans un dénûment hideux celle qui avait occupé le plus beau trône de l'univers ! Ce contraste était une volupté pour les tyrans. »

La mise en accusation de Marie-Antoinette fut le comble et aussi la fin de ses tortures. Après deux mois et demi d'une horrible captivité, un décret de la Convention du 3 octobre l'envoya au tribunal révolutionnaire, pour y être jugée comme le dernier des malfaiteurs. Par un raffinement de cruauté, Robespierre insista pour que la fille des Césars fut jugée par des gens d'une condition vile : c'est lui-même qui choisit les jurés payés à raison de 18 francs par jour, en vertu d'une loi révolutionnaire du 2 juillet précédent. Ils étaient au nombre de neuf : un savetier, deux tailleurs, un serrurier, un imprimeur, un perruquier, un charpentier, un peintre ; pour compléter la liste, on ajouta par dérision un ancien marquis, Antonelle, que la philosophie avait rendu presque fou. Ce tribunal était présidé par Hermann, l'ami, le compatriote de Robespierre.

L'acte d'accusation, rédigé par Fouquier-Thinville, était un amas de turpitudes, et il fallut que la superbe reine allât entendre ces griefs sauvages, insulte honteuse au bon sens et à la pitié. Le 15 octobre, elle comparut devant le tribunal avec une ferme et calme dignité. Son front, foudroyé par la Révolution et flétri par la douleur, n'était ni humilié ni abattu. De lâches témoins s'en vinrent attester des crimes furieux, imaginaires.

Lecointre de Versailles, député à la Convention, produisit des griefs stupides : la reine, avec le comte d'Artois, avait voulu, disait-il, faire sauter l'Assemblée nationale ; on prenait au sérieux la déposition d'un fou. Hébert, sub-

stitut du procureur de la Commune, rivalisa de fureur. D'Estaing, le même comte d'Estaing que nous avons vu brillant et aventureux à la tête des flottes françaises, eut le malheur d'être mêlé à ces témoignages. Il était prisonnier à Sainte-Pélagie; il parut escorté par un gendarme. C'était pour un gentilhomme une belle occasion de défendre la reine de France et de mourir avec elle. D'Estaing eut seulement le courage de ne la point accuser; et toutefois il disait qu'il avait à se plaindre d'elle, et cela même fut une lâcheté : il ne se sauva point ainsi du supplice. Par contraste, Jean-Frédéric de la Tour du Pin, ancien ministre de la guerre en 1789, osa venir déclarer qu'il n'avait rien à dire que de favorable, et il s'éloigna en s'inclinant avec respect devant l'accusée.

Nul grief n'était donc spécifié. Tout se bornait à accumuler sur Marie-Antoinette des inventions abominables. Le président Hermann la souillait à plaisir de calomnies lâches et impures; elle entendait ces infamies et se taisait. On sentait le supplice qui lui brûlait l'âme.

Enfin un des jurés lui jeta une dernière turpitude. Elle avait, disait-il, initié son fils, cette autre victime de huit ans, à l'apprentissage des vices. A ces mots, la malheureuse reine, tremblante et courroucée, fit un geste d'horreur, embarrassée de répondre sans souiller ses lèvres. Puis, elle laissa échapper ce cri sublime, où se révélait toute la majesté de l'innocence et l'indignation de la pudeur : *J'en appelle à toutes les mères qui sont ici!* Mais là il n'y avait point de mères; il n'y avait pas même des femmes; il n'y avait que des furies.

Marie-Antoinette fut défendue par Tronçon-Ducoudrais et par Chauveau-Lagarde. La Convention avait décrété d'avance « qu'après le jugement à intervenir contre cette *particulière*, » les deux avocats, nommés d'office, seraient mis en état d'arrestation et envoyés à la maison nationale du

Luxembourg (1). C'était rendre la défense vaine, à moins qu'elle ne fût héroïque. Les défenseurs furent glacés. Et d'ailleurs, la condamnation était arrêtée; la reine s'y attendait; la mort lui était plus douce que la vie. Elle entendit prononcer son arrêt, le front superbe et serein. Son regard semblait verser la pitié sur ses juges. Elle rentra dans sa prison à quatre heures et demie du matin (16 octobre).

Là, elle se sentit comme délivrée de la terre, et sa première inspiration fut d'écrire à madame Élisabeth cette lettre admirable, testament immortel de sa foi et de son courage. Elle allait mourir avec joie, si ce n'est qu'elle laisserait après elle ses enfants chéris, et ce déchirement lui était une affreuse angoisse. Elle eut à trouver en elle-même toute la force pour cette terrible épreuve. La religion ne lui fut d'abord présente que par un prêtre constitutionnel; elle le reçut avec une réserve calme et polie, mais sans accepter son office. D'autres consolations lui vinrent. M[lle] Foucher, un de ces anges que le ciel donne à la terre sous le nom de femmes, sut pénétrer dans la prison de la reine et lui amener les secours d'un prêtre catholique, l'abbé Maghen. Marie-Antoinette, douée du courage des rois, put donc s'armer du courage des martyrs. Elle n'eut plus qu'à étonner et désoler le crime par le spectacle de son supplice.

16 Octobre. — Au moment venu, elle laissa ses habits de deuil, et parut vêtue d'une robe blanche. Il était onze heures. Paris avait été réveillé par le rappel dans les sections; des canons étaient disposés çà et là sur les places, sur les ponts, dans les carrefours; d'immenses multitudes en armes étaient rangées du Palais-de-Justice à la place de la Révolution; car le bruit courait que des royalistes dé-

(1) Ils furent mis en état d'arrestation le même jour, sur un ordre du comité de sûreté générale, signé Cambacérès. Ils ne durent qu'à des circonstances particulières le bonheur d'échapper à la hache révolutionnaire. Chauveau-Lagarde avait aussi défendu Charlotte Corday.

cidés devaient tenter un coup de main pour l'enlever (1).

Tout étant prêt pour le supplice, on alla chercher la victime à la Conciergerie. On lui lia les mains derrière le dos, et on l'attacha sur la charrette qui la traîna à reculons vers le lieu du supplice, entre les bourreaux, l'abbé Lothringer, prêtre constitutionnel, et Girard, curé de Saint-Landry, en habit laïque. Paris avait laissé échapper pour ce spectacle ses multitudes affamées d'émotions. L'ecclésiastique crut devoir parler timidement de courage à la grande reine. « Du courage pour mourir ! répondit-elle; c'est pour vivre « qu'il fallait du courage ! » Ainsi arriva-t-elle à la place Louis XV. Là, elle sembla s'élancer, comme ayant hâte de recevoir la mort; mais en se sentant saisir par l'exécuteur, l'auguste victime perdit connaissance et ne vit probablement plus rien des apprêts de son trépas. Le bourreau montra sa tête au peuple, qui cria : *Vive la République!* Mais il y eut des sanglots étouffés; de malheureuses femmes étaient venues chercher un spectacle; on en vit s'évanouir et mourir dans des convulsions.

Telle fut la mort de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur d'Allemagne, de la reine des Deux-Siciles, de l'électeur de Cologne, du grand-duc de Toscane, du duc de Parme, de la duchesse de Saxe-Teschen, et reine de France (2). La Révolution se crut vengée, elle n'était que flétrie.

(1) La marquise de Forbin-Janson, qui possédait une fortune considérable, et dont la générosité égalait l'énergie, offrit un million pour sauver la reine; plusieurs Conventionnels promirent à ce prix de favoriser le projet, que dirigeait le baron de Batz, ancien membre de la Constituante, homme actif, dévoué et rempli d'audace : il s'était adjoint le chevalier de Rougeville, le même qui, le 20 juin 1792, aidé d'un peloton de gardes nationaux, défendit pendant plusieurs heures Marie-Antoinette contre les bandes de Santerre. Un concours de fâcheuses circonstances fit échouer le plan formé pour enlever la reine le 15 octobre.

(2) La reine était âgée de trente-huit ans et deux mois : le malheur avait entièrement blanchi ses cheveux.

XXXVI.

La mort de Marie-Antoinette fut comme un signal de furie nouvelle. La Convention, au milieu de ses dernières fêtes pour la *régénération*, avait repris sa guerre d'extermination contre elle-même. Les députés proscrits après le 31 mai n'avaient pas tous pris la fuite ; la plupart restaient sous la main de la Convention. Amar, un député qui avait commencé par être modéré, et que la peur, comme il arrive, avait fini par rendre frénétique, fit, au nom du comité de sûreté générale (séance du 3 octobre), un rapport qui se terminait par le renvoi d'un grand nombre de députés devant le tribunal révolutionnaire (séance du 6 octobre). Le projet de décret, lu par Amar à la Convention, laissait subsister tous les décrets de proscription déjà existants; et il en résulta, selon la remarque de Dulaure, proscrit lui-même, que « cent trente-trois « députés, décrétés d'accusation ou d'arrestation, furent « alors retranchés de la majorité primitive, déplacèrent « cette majorité et la reportèrent du côté opposé. » Ce mouvement devait être prévu, toute minorité appelant à soi la popularité, et la minorité de la Convention ayant d'ailleurs le terrible privilége de se grossir par les crimes et par la peur.

Robespierre était maître de la France; des victimes tombaient de toutes parts. Le député Gorsas avait été jugé, condamné et décapité le même jour (7 octobre). Le 30 octobre, vingt-un députés devinrent la proie du tribunal dévorateur. Les griefs étaient communs; c'était d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République. Un grief particulier fut dirigé contre Carra ; il avait voulu, disait-on, placer le duc d'York sur le trône de France. Ils

furent tous condamnés à mort (1). Valazé, en apprenant sa condamnation, s'enfonça un poignard dans le cœur. « Tu « trembles, lui dit Brissot. — Non, je meurs; » et il expira noyé dans son sang. Les autres furent ramenés en prison. La plupart étaient l'élite de la Gironde ; quelques-uns avaient été les séides du duc d'Orléans ; ils passèrent la nuit à boire du punch, à chanter des hymnes républicains, profanant en paroles légères, en saillies joyeuses la sainteté de la dernière heure qu'ils avaient à vivre. Un prêtre constitutionnel, l'abbé Lambert, ami de Brissot, attendait dans le corridor la fin du souper pour consoler les mourants et les bénir au moment suprême. Mais, hélas ! c'était là une préparation de furieux, et non de philosophes. C'est alors que Vergniaud dit cette parole prophétique : *La Révolution sera comme Saturne; elle dévorera tous ses enfants*. Le lendemain, 31, ils allèrent à l'échafaud en chantant *la Marseillaise*.

L'abbé Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, se souvint de Dieu dans cette fatale nécessité. « Je « l'ai vu, dit Beaulieu, habituellement en prières pen- « dant le peu de temps que j'ai passé à la Conciergerie « avec lui. » La pitié s'attachait à ces victimes. Boyer-Fonfrède et Ducos, jeunes encore et beaux-frères, s'embrassèrent sur l'échafaud ; tous deux moururent avec fermeté. Le cadavre de Valazé avait été mis sur la charrette ; on le jeta parmi les autres suppliciés.

XXXVII.

Ces horreurs commençaient à éveiller l'humanité dans

(1) Voici leurs noms : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche-Valazé, Duprat, Sillery-Genlis, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lasource, Duchatel, Lesterpt-Beauvais, Mainvielle, Lehardy (du Morbihan), Lacaze, Boileau, Antiboul, Vigée.

les âmes. Mais la Convention n'était pas encore au terme de ses fureurs.

Après les Girondins, le parti jacobin se souvint de Bailly, de celui qui avait salué la Révolution avec tant d'amour. Il fut livré au tribunal révolutionnaire, qui lui trouva des crimes comme à tous les autres; mais, par un raffinement mystérieux d'expiation, la Révolution voulut que son supplice eût un caractère exceptionnel, et on envoya le maire du 26 juillet et du 6 octobre, l'ancienne idole du peuple, mourir en plein Champ-de-Mars (10 novembre) : on eût dit une manifestation formidable de la Providence. Mais arrivé au pied de l'échafaud, la populace barbare ne veut pas que la victime soit immolée sur le champ de la fédération. Alors on se précipite sur la guillotine, on la transporte sur le bord de la Seine, sur un tas d'immondices, vis-à-vis le quartier de Chaillot, où Bailly avait passé sa vie, et où la fureur révolutionnaire le fit périr. Puis vint le tour de Manuel, ci-devant procureur de la Commune.

La colère divine s'appesantissait déjà sur les premiers fauteurs de la Révolution. Barnave, dont la voix fut si puissante pour assurer le triomphe de ses principes destructifs, suivit de près Bailly sur l'échafaud (30 novembre), accompagné de Duport du Tertre, ancien ministre de la justice, autre acteur passionné du serment du jeu de paume. Barnave prononça devant le tribunal un discours dont l'éloquence fit tressaillir l'auditoire. L'ancien député de Grenoble avait à peine trente-deux ans.

La République s'entourait de cadavres et la mort frappait dans tous les rangs, dans tous les âges, dans tous les partis. Adam Lux, docteur de philosophie, natif d'Opimbourg, était venu à Paris (30 mars 1793) pour demander la réunion de son pays à la République française; on lui trouva quelque crime, et le tribunal révolutionnaire le condamna à mort (2 novembre). Le même jour, Marie-

Olympe de Gouges, tête exaltée, auteur d'écrits révolutionnaires, et quelques jours après Madame Roland, la célèbre Spartiate, étaient envoyées à l'échafaud; celle-ci y alla avec fierté : « Passez le premier, dit-elle à un de ses « vieux compagnons de supplice, Lamarche, vous n'au- « riez pas le courage de me voir mourir. » Après avoir monté les degrés de l'échafaud, elle s'inclina du côté d'une colossale statue de la Liberté, en argile, comme la liberté du temps, qui s'élevait au milieu de la place Louis XV, et dit cette belle parole : « O Liberté! que « de crimes on commet en ton nom! » Puis, elle se livra à l'exécuteur et sa tête roula dans le panier. Quelques jours après, son mari, en apprenant sa fin tragique, se donnait la mort; son cadavre fut trouvé sur la route de Rouen, percé au cœur d'une épée. Ainsi, pour peu qu'on eût pris part à la Révolution, avec de la candeur et de la vertu, ou bien pour peu qu'on se fût défié de ses bienfaits ou de sa clémence, on était assuré de tomber sous ses coups; mais, par un caprice étrange, le crime même était frappé : d'Orléans parut à son tour, si longtemps complice, maintenant victime de la Révolution.

Vers la fin d'octobre, on l'avait ramené de Marseille, où il avait été acquitté; les juges du tribunal révolutionnaire devant lesquels il comparut (6 novembre) furent plus obéissants. Philippe-Égalité était accusé à la fois d'avoir conspiré pour être roi et pour faire roi le duc d'York. On lui avait donné pour complice le député Coustard; tous les deux furent condamnés à mort. La sentence portait qu'ils étaient « convaincus d'avoir été les auteurs « ou complices de la conspiration qui a existé contre l'u- « nité et l'indivisibilité de la République. » Le même jour, à trois heures de l'après-midi, on les envoya à la mort avec trois condamnés obscurs, un pauvre serrurier, nommé Brousse, dit *Languedocien;* un couvreur de Corbeil,

nommé Lesage, et un vieux militaire de soixante-treize ans, nommé Larroque. Quand ce vieillard vit entrer le duc dans le guichet où le bourreau venait chercher ses victimes, il lui dit d'une voix forte : « Je ne regrette plus la « vie, puisque celui qui a perdu mon pays reçoit la peine « de ses crimes ; mais ce qui m'humilie, c'est d'être obligé « de mourir sur le même échafaud que lui. »

D'Orléans ne répondit pas à ces amères paroles. Lui-même s'était retourné vers Dieu, et cette pensée calma ses dernières angoisses. Son supplice montra ce qu'est la popularité des révolutions. Une immense multitude était accourue autour de ce tombereau, char de triomphe inattendu de celui qui avait abattu le trône de Louis XVI. De toutes parts, c'étaient des imprécations furieuses et d'abominables malédictions. On se félicitait de voir, traîné à l'échafaud, l'homme dont on avait servi les crimes et adoré la honte. Ce peuple, par ordre de Robespierre, s'amusa à faire arrêter la charrette, une demi-heure, devant la grille du Palais-Royal, le théâtre de ses premiers égarements, le foyer des crimes de la Révolution; de cette même Révolution qui s'était servie du prince comme d'un instrument, et qui maintenant le livrait au bourreau lorsqu'elle ne le jugeait plus nécessaire à ses desseins. Philippe ne laissa échapper aucune émotion. La charrette reprit sa marche, et alors il demanda au prêtre qu'on avait mis près de lui de ne pas l'abandonner : quelques paroles chrétiennes lui furent une distraction des huées infâmes qui le poursuivaient. Ainsi s'en alla-t-il mourir à la même place et sous la même hache que Louis XVI. La mort du roi avait jeté la stupeur dans le peuple ; la mort de Philippe le remplit de joie (1). A la vue de sa tête coupée, toute la place Louis XV retentit de frénétiques, de barbares ap-

(1) Le duc d'Orléans entrait dans sa quarante-sixième année.

plaudissements; c'était comme une justice atroce, telle qu'on eût pu la trouver sur une terre sauvage.

XXXVIII.

La fureur de tuer n'était point calmée. Kersaint, Osselin, Rabaut Saint-Étienne, tous trois députés à la Convention; Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, et Jacques Roux, le *prédicateur des sans-culottes*, furent vers ce temps-là condamnés à mort par le tribunal exterminateur. Puis, le général de Gontaut-Biron, si fameux à la cour sous le nom de duc de Lauzun, suivit de près au supplice celui dont il avait été le confident. Commandant un corps d'armée contre les Vendéens, il s'était laissé battre par le charretier Cathelineau; on ne lui pardonna pas ce revers; il fut rappelé et condamné par le tribunal révolutionnaire (31 décembre). Au moment de recevoir le coup fatal, Lauzun dit : « Je meurs puni d'avoir trahi mon Dieu, mon « roi et mon ordre. » Le surlendemain périt de la même manière un homme coupable des mêmes trahisons; c'était le comte d'Estaing, ardent révolutionnaire, qui avait tenu une conduite si répréhensible à Versailles, le 6 octobre et lors du procès de la reine. En même temps, des criminels vulgaires continuaient de fatiguer les bras des bourreaux. La guillotine semblait élevée au rang d'institution. Elle ne cessait de dévorer des victimes : ces victimes étaient prises dans tous les partis que la Révolution avait laissés en arrière ou qu'elle rencontrait en s'avançant. Quelques démagogues sanguinaires de la Commune et de la Montagne demandaient que l'on construisît cet instrument de meurtre en pierres de taille, sur la place Louis XV et en face des Tuileries. La guillotine devait être, selon eux, un édifice public et national qui témoi-

gnât à tous, et toujours, que la surveillance du peuple était permanente et sa vengeance éternelle.

L'année 1794 ne s'ouvrit que pour voir consolider ce système effroyable de terreur et de destruction. On célébra l'anniversaire de la mort de Louis XVI comme une fête patriotique ; et, pour qu'elle fût complète, on plaça l'échafaud exactement à la même place où s'élevait celui que le roi martyr avait arrosé de son sang. Le bourreau, ce jour-là, fit tomber six têtes : la Convention en corps, les membres de la Commune, des sociétés populaires et l'élite des Jacobins se réunirent autour de l'échafaud, entonnant tous ensemble l'hymne de la *Marseillaise*, comme pour couvrir la voix lamentable des victimes. Des tables, servies devant toutes les portes, offraient aux sans-culottes le moyen de glorifier la solennité d'un pareil anniversaire.

Robespierre termina vers cette époque une opération à l'achèvement de laquelle il mettait lui-même une sorte d'amour-propre ; c'était la destruction des tombeaux de Saint-Denis. Les squelettes de tous les rois furent arrachés de leurs caveaux et jetés dans des fosses remplies de chaux vive. Ce travail avait été confié à des hommes qui furent nantis d'un diplôme qui les qualifiait du titre de *profanateurs des tombeaux de Saint-Denis;* rien ne fut épargné. Henri IV reparut tout entier aux yeux des spectateurs étonnés ; un soldat lui coupa les moustaches et les emporta comme un précieux souvenir. Des poissardes venues de Paris jouaient avec les cadavres. Le corps de Turenne subit les mêmes outrages ; sa vue ne produisit aucun effet sur cette multitude stupide ; on allait le précipiter dans la chaux, lorsqu'un naturaliste mêlé à ces groupes le réclama comme un objet propre aux études anatomiques ; les commissaires le lui livrèrent ; et les dépouilles mortelles du vainqueur des dunes et de Turckheim restèrent longtemps exposées aux

regards des curieux parmi des cétacés et des quadrupèdes empaillés.

Robespierre venait tous les jours pour hâter les travaux sacriléges : le fils d'un bourgeois fort obscur se réjouissait en foulant sous ses pieds les ossements des rois et des héros.

C'est alors que la Convention promulgua (24 novembre) un calendrier nouveau (1), monument d'une autre sorte du délire de l'époque. L'ère chrétienne était définitivement abolie et remplacée par une ère nouvelle qui datait du 22 septembre 1792. L'année se divisait en douze mois de trente jours, savoir : vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor ; à la suite de ce dernier mois venaient cinq jours appelés d'abord *sans-culotides* par les Jacobins, puis *complémentaires* par les honnêtes gens. Afin de remplacer le dimanche, on divisa le mois en trois époques de dix jours, les *décades;* et les jours, divisés en dix parties ou heures, subdivisées en dix autres parties, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée, suivant le système décimal, prirent noms de primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi ; toute trace chrétienne était effacée du calendrier. On fut obligé de fêter les décades et d'assister aux solennités patriotiques sous peine d'être incarcéré. Les noms des saints furent biffés ; on y substitua des désignations burlesques, telles que carotte, navet, âne, cochon, etc. Les hommes changèrent leurs noms de baptême, et prirent ceux des héros de la Grèce et de Rome. Un char-

(1) Ce calendrier, dont le projet avait été présenté par les Conventionnels Romme et Fabre-d'Églantine, fut discuté par la Convention dans ses séances des 5 et 24 octobre, et adopté définitivement dans celle du 24 novembre. Romme rédigea la partie scientifique du rapport, et Fabre-d'Églantine les motifs politiques qui devaient déterminer la Convention à adopter le nouveau calendrier républicain.

pentier s'appela *Marius*, un perruquier *Scévola*, un maçon *Brutus*, un boulanger *Anaxagoras*.

C'est au milieu de tant de crimes et de démence que s'acheva l'année 1793, de sanglante mémoire.

Hâtons-nous de traverser ce qui reste de tyrannie.

XXXIX.

Le général Dugommier venait de prendre Toulon sur les Anglais (19 décembre) après un assaut qui dura cinq jours et cinq nuits consécutifs. Napoléon Bonaparte avait dirigé en second l'artillerie ; c'était l'apparition d'un homme montré dès lors à une grande destinée. L'amiral Hood, en abandonnant la ville, chargea Sidney-Smith, son premier lieutenant, d'incendier le port et la flotte qu'il contenait. Sidney exécuta cet ordre et mit le feu à tous les établissements de la marine. Vingt bâtiments français, dont onze vaisseaux de ligne et six frégates, furent consumés ; les Anglais en emmenèrent douze autres, dont un vaisseau à trois ponts et trois frégates ; la poudrière sauta au milieu de ce désordre et le magasin de la mâture fut entièrement consumé. Pour comble de barbarie, lorsque les infortunés habitants, que la retraite inopinée des Anglais livrait lâchement aux sicaires de la Convention, voulurent gagner la flotte anglaise pour y chercher un abri contre la vengeance du vainqueur, on refusa de les recevoir à bord, on les repoussa même, et quantité de bateaux remplis de femmes et d'enfants chavirèrent sous la poupe des vaisseaux de l'amiral Hood et de Sidney-Smith. Mais les Espagnols, commandés par l'amiral Langara et le contre-amiral Gravina, les accueillirent en frères et en chrétiens.

La victoire fut souillée de brigandages et de meurtres. C'était le moment où quelques voix généreuses avaient osé se faire entendre à Lyon contre les tueries des représentants

du peuple. Fontanes, réfugié dans la malheureuse cité, avait rédigé une supplique à la Convention, et deux Lyonnais étaient venus à Paris pour demander grâce aux bourreaux. La supplique était touchante, et c'est l'honneur des lettres de savoir dire de ces choses qui vont remuer les entrailles humaines sans sacrifier la liberté et la dignité de ceux qui crient miséricorde. Mais Collot-d'Herbois, l'un des tyrans, courut se faire protéger par les Jacobins. La voix des victimes fut étouffée; la prise de Toulon exalta la fureur, et Fouché, resté seul à Lyon, écrivait à Collot cette lettre farouche : « Et nous aussi, mon ami, nous avons « contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante « parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs re- « gards des milliers de cadavres de leurs complices. La « guerre est terminée, si nous savons mettre à profit cette « mémorable victoire. Soyons terribles, pour ne pas « craindre de devenir faibles ou cruels. Anéantissons dans « notre colère et d'un seul coup tous les rebelles, tous les « conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la « douleur et le long supplice de les punir en rois. Exer- « çons une justice à l'exemple de la nature, vengeons- « nous en peuple, frappons comme la foudre, et que la « cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la « liberté. »

Fouché ajoutait par un *post-scriptum* : « Nous n'avons « qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons « ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre. » (Séance du 24 décembre.)

Les vengeances tombèrent sur Toulon. On changea son nom en celui de Port-la-Montagne; deux commissaires conventionnels, Barras et Fréron, coururent présider à sa destruction : on ne devait laisser subsister que le port. Quant à la punition des habitants, elle doit à jamais épouvanter le monde.

C'est Isnard, ce député proscrit du 31 mai, qui a laissé cette page à l'histoire. « Je me promenais un jour au Champ-« de-Mars, dit-il, je vois sur un mur l'empreinte de mille « coups de feu. J'en demande la cause : un vieillard « s'approche et me dit : C'est ici que Fréron a commis « des forfaits qui vous feront frémir d'horreur. » Et Isnard reproduit le récit du vieillard. Fréron avait ordonné à tous les bons citoyens de se rendre sous peine de mort au Champ-de-Mars. « J'étais un bon citoyen, reprit le vieil-« lard; mon fils l'était aussi; nous nous rendons au Champ-« de-Mars; sous peine de mort, trois mille de nos com-« patriotes y arrivent en même temps.

« Là-dessus arrive Fréron à cheval, suivi de ses confi-« dents de crimes, avec un horrible appareil d'armes et « de canons (1).

« Il ordonne à ses satellites d'aller dans la foule et de « choisir à tout hasard ceux qu'ils voudront frapper ou « sauver. Les bourreaux font leur triage. Ceux qui sont « choisis pour la mort sont rangés le long d'un mur en « face des canons braqués. Alors un signal est donné : « Les canons foudroient ces masses amoncelées. Elles « tombent, elles se relèvent, elles retombent. Tout à « coup une voix s'écrie (c'était Fréron) : *Que ceux qui ne « sont pas morts se relèvent ! la République leur pardonne.* « Les blessés se relèvent, et une nouvelle décharge les « foudroie encore; puis le sabre vient achever ceux qui « palpitent.

« Je n'étais que blessé, continue le vieillard, j'imitai « l'immobilité des cadavres; on me crut mort. » Le malheureux, dans la nuit, se traîna parmi les cadavres, et, chose étrange! il alla tomber dans les bras de son fils

(1) Nous suivons le récit d'Isnard, qui ne mentionne que Fréron; mais les autres historiens associent Barras à toutes ses œuvres.

mutilé comme lui. Ils se sauvèrent dans la campagne. « Le lendemain, ajoutait le narrateur à Isnard, j'entends « une nouvelle explosion; plus de huit cents malheureux « avaient été massacrés sans jugement,

« Les crimes dont tu me parles, répondit Isnard à « l'effrayant narrateur, sont impossibles; la nature hu- « maine n'atteignit jamais cet excès de férocité. — Si « vous ne croyez pas à mon témoignage, ajoutez foi à « celui de mon assassin lui-même. Il me présente alors, « dit Isnard, les lettres de Fréron à son collègue, Moïse « Bayle; j'y lus ces phrases datées de Toulon : Cela va « bien ! nous avons requis douze mille maçons pour dé- « molir et raser la ville; tous les jours, depuis notre entrée, « nous faisons tomber deux cents têtes; il y a déjà huit cents « Toulonnais de fusillés. Toutes les grandes mesures ont été « manquées à Marseille par Albitte et Carteaux; si l'on eût « fait fusiller comme ici huit cents conspirateurs dès l'entrée « des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire « pour condamner le reste des scélérats, nous ne serions « pas où nous en sommes. » Tels étaient ces temps funestes !

Bientôt les commissaires de Toulon, Barras et Fréron, s'en vont à Marseille achever l'œuvre incomplète d'Albitte et de Carteaux. La commission qu'ils établissent pour *condamner le reste des scélérats* juge du haut d'un balcon ceux qu'on lui amène pêle-mêle sur des charrettes; la mort est prononcée à tout hasard. Plus de quatre cents victimes sont frappées; les négociants sont décimés. Quelques-uns se sauvent dans les bois, dans les cavernes de la Provence. On se met à les poursuivre çà et là avec des armes; on allait à la chasse des hommes comme à une chasse de bêtes fauves. Il y eut pour contraste des actes de générosité. Les femmes surtout se dévouaient pour les malheureux. Deux proscrits s'étaient engloutis dans le

fond d'un rocher; une jeune femme, déguisée en villageoise, alla les nourrir avec le lait d'une chèvre. Marseille fut atteinte par le marteau des démolisseurs; plusieurs de ses beaux édifices furent démolis. On voulait combler le port; les ouvriers manquèrent pour ce vandalisme.

Mais la fureur ne se concentrait pas sur les deux célèbres cités ; elle embrassait la France entière. Tallien et Ysabeau tenaient Bordeaux sous leur main comme une proie. Biroteau du Calvados s'était quelque temps abrité dans cette ville; Guadet s'était caché à Lisbonne chez son père ; on les traqua dans leurs asiles, et ils furent mis à mort sans jugement. Cent cinquante pères de famille furent égorgés avec eux. Robespierre trouva toutefois que Bordeaux méritait des supplices plus larges, et il envoya un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Julien, fils du Conventionnel, pour donner de l'activité aux barbaries. Tallien fut dépassé. Le monstre d'ailleurs s'était laissé dompter par une jeune Espagnole devenue célèbre, Mme de Fontenay, fille du comte de Cabarrus; elle devint Mme Tallien. On le rappela à Paris ; Mme de Fontenay l'y suivit ; et bientôt elle y joua de grands rôles, mais peu dignes d'une femme.

Dans le Midi, ces féroces représentants mêlaient de la sorte le scandale des amours à l'orgie des massacres. A Auch, Dartigoyte donnait des spectacles où les femmes et les filles étaient conviées ; il y paraissait tout nu. Un jour au théâtre on lui jeta une brique à la tête ; il se vengea par un redoublement de meurtres. Dix royalistes allèrent à la mort en criant : *Vive Louis XVII!* Le comte de Barbotan avait été absous par le tribunal révolutionnaire; un décret de Paris le rendit à la guillotine.

Dans les Landes et dans les Pyrénées, Cavaignac faisait couler le sang. Une femme le suivait dans ses excursions, portée par quatre hommes sur un palanquin

Dans la Haute-Loire, Faure et Reynaud lançaient les soldats sur les femmes et les filles qui, le dimanche, prenaient quelques atours, en souvenir du jour du Seigneur.

A Rennes, Dubois-Crancé, le féroce vainqueur de Lyon, employa des jeunes enfants à fusiller des pères de famille accusés de fédéralisme. Voici ce que le proconsul Laplanche écrivait à la Convention les 4 janvier et 13 février 1794 : « La commission militaire de Rennes y a vengé chaque « jour le peuple des crimes des contre-révolutionnaires et « des aristocrates. Les jugements ont été fréquents et « la guillotine les a suivis de près. Dans l'espace de quinze « jours, les commissions militaires et révolutionnaires de « cette commune ont délivré la République de plus de « deux cents scélérats. Partout j'ai fait disparaître les « prêtres comme des vers rongeurs et les fléaux de la « société. Chaque jour a vu le sol de la liberté se purger « des débris infects du fanatisme et de la tyrannie, et, sur « des cadavres amoncelés et des ruines fumantes, la Vendée « s'est écroulée et la République est debout. »

A Brest, le jour où l'on célébrait une victoire d'un général de la République, le tribunal révolutionnaire égorgeait son père. Ce fut un incident barbare entre tous les autres.

En plusieurs lieux, les représentants ne paraissaient en public qu'ayant à leur côté le bourreau. Ils l'appelaient le *Vengeur*, et le faisaient dîner avec eux.

A Orange, les tueries passèrent toute idée. Un tribunal homicide avait été établi par Maignet pour juger les ennemis de la Révolution. « Les ennemis de la Révolution, « disait l'arrêté adressé par le comité de salut public à la « commission populaire d'Orange, ce sont tous ceux qui ont « contrarié la marche de la Révolution ; la peine due à ce « crime est la mort. » Sur une telle loi, nul ne pouvait échapper. En peu de temps ce tribunal fit exécuter trois cents dix-

huit personnes; il en périt quinze cents dans l'espace de trois mois. Plus tard, le député Goupilleau étala ces barbaries. « J'ai fait combler, s'écriait-il, une fosse pleine de cinq cents « cadavres; j'en ai fait aussi combler six autres destinées « à recevoir douze mille victimes. Déjà l'on avait fait venir « quatre milliers de chaux pour les consumer. » Auparavant, Avignon avait eu ses massacres; le souvenir de sa glacière pèse encore aujourd'hui sur ces contrées comme une image de terreur.

La petite ville de Bédouin, signalée comme un foyer de royalisme, périt tout entière le 11 mai 1794. Un arbre de la liberté avait été coupé dans une nuit fort obscure, et le coupable était inconnu. Boyaval, accusateur public de Vaucluse, par ordre du représentant du peuple Maignet, fit arrêter et enchaîner les prêtres, les nobles, les parents d'émigrés, tous les suspects; puis il lança sur la ville trois cents hommes du 4e bataillon de l'Ardèche, commandés par Suchet, armés de torches; tous ceux qui échappèrent aux flammes périrent par le fer. Des barils de poudre firent sauter l'église; et cinq cents maisons, qui composaient cette commune, furent toutes réduites en cendres. Une jeune fille de dix-huit ans, étant venue demander au proconsul la grâce de son père, il les envoya tous deux à l'échafaud. C'est ainsi que sous la République l'on *régénérait* la France; et la Convention sanctionnait par des votes stupides ou barbares cette justice infernale de ses délégués (séance du 17 mai 1794).

A Rochefort s'étalèrent des supplices d'une autre sorte par ordre du proconsul Lequinio. Là, étaient entassés sur des navires de malheureux prêtres destinés à être déportés à Cayenne. Cayenne, c'était la mort; mais les pauvres vieillards infirmes, jetés au fond des navires l'un sur l'autre, n'ayant de force que pour prier Dieu, n'eurent pas même besoin de toucher la terre fatale; presque tous

moururent dans le tombeau où on les tenait enfermés. Sept ou huit cents périrent de la sorte.

A Arras et à Cambrai, Joseph Lebon épouvanta le monde par des forfaits qui font frémir. Être chétif, hideux, décharné, sa férocité était ignoble, sa scélératesse abjecte. Il s'attaquait aux femmes de préférence; il les entassait dans les prisons et les livrait à des furieux pour les tuer deux fois. La débauche était une partie de sa cruauté. On le voyait ivre dans les rues faire des actes de sauvage. Il se plaisait à prolonger le supplice des victimes sur l'échafaud. Lebon semblait un être infernal, qui se jouait dans le sang et dans les pleurs des humains. On fait monter de quinze cents à deux mille le nombre des malheureux qu'il fit périr en des tortures infâmes. On montre encore à Arras une rue dont les habitants propriétaires passèrent tous sous le fer de la guillotine.

A Nantes, Carrier dépassa encore cette barbarie. La langue manque d'expressions pour dire l'horreur de ses assassinats. Carrier avait pris Marat pour dieu; il forma une compagnie de forcenés qu'il appela la compagnie Marat, et il livra la ville à cette légion de bourreaux. Une seconde compagnie, composée de nègres, eut une mission particulière, ce fut de se saisir des enfants. Cette idée atroce révélait un génie inconnu de scélératesse. Lorsque les prisons furent pleines d'hommes, de femmes, d'enfants, Carrier n'eut plus qu'à inventer des supplices. La guillotine était lente et vulgaire. Carrier recourut aux ondes de la Loire, tombeau tout prêt pour dévorer d'un seul coup des masses de victimes. Il commença par faire l'essai d'un bateau à soupape; quatre-vingts prêtres de la Nièvre, destinés à la déportation, servirent à l'expérience. On les avait entassés dans le bateau; puis, à un signal donné, la soupape s'ouvre et les malheureux sont engloutis. Quelques-uns surnagent; mais des sicaires les repoussent avec des

perches et des crocs, ou bien les hachent en morceaux avec des sabres.

Carrier envoie à la Convention le récit de cette invention renouvelée de Néron sur Agrippine. La Convention applaudit, et le président Hérault de Séchelles le félicite sur son énergie et sur son génie. Carrier n'a plus de frein; il dépeuple Nantes avec ses soupapes; puis, pour varier l'orgie inhumaine, il invente une autre mort. Il accouple les victimes, homme et femme, les enchaîne ainsi tout nus et les précipite dans la Loire; il appelle cela des *mariages républicains* (1).

L'histoire n'ose tout dire; car dans ces inventions effroyables s'étale une lubricité barbare, dont la pudeur se détourne avec frémissement.

Plus de six mille personnes périrent à Nantes par ces supplices.

Tous les départements eurent leurs férocités; le Nord, le Midi, le centre rivalisaient de meurtre, de pillage, de viol, avec des raffinements sauvages qui fatiguent la plume de l'histoire.

XL.

A Paris, le crime était à l'aise dans ses variétés difformes. Le tribunal révolutionnaire ne cesse point de tuer. Ceux qui échappent aux tribunaux des départements lui sont amenés, et il les frappe avec délices, parce qu'on a pu les croire innocents.

Mais comment raconter tant de morts? Il y en a qu'il

(1) La quantité de cadavres engloutis dans la Loire fut telle, et l'eau en fut infectée au point qu'une ordonnance de police en interdit l'usage aux habitants de Nantes, interdisant aussi de manger du poisson.

faut dire pour l'éternel enseignement de la terre. Le 4 février 1794, on vit condamner à mort la veuve du marquis de Marbœuf, maréchal de camp, « comme auteur ou « complice d'une conspiration contre la sûreté du peuple « français, en dénaturant le produit d'un très-grand « nombre d'arpents de terre dans la commune de « Champs, et en faisant semer à cet effet de la luzerne « au lieu de blé. » Jean Payen, cultivateur, fut frappé le même jour, pour avoir *dirigé lesdites semences de luzerne.* Peu de jours après, le 12 mars, une religieuse de Saint-Denis était condamnée à mort « pour avoir donné asile à « un prêtre, et aussi pour avoir conservé et recélé des « vestiges, vêtements, ouvrages et points de ralliement « du fanatisme. » On dirait une nation ivre.

La loi privait les accusés de toute défense; les interrogatoires se bornaient à demander au prévenu son nom, son état, et à lui dire : « As-tu connaissance d'une con- « spiration? » La négative sans discussion était suivie de ces mots : « Tu n'as plus la parole; gendarmes, faites « votre devoir. » L'accusé était sur-le-champ emmené. Le jugement se prononçait en masse, et les chariots qui attendaient les condamnés les traînaient à l'instant au lieu du supplice. Le fils était jugé pour le père, le père pour le fils; de très-jeunes gens périrent pour leurs frères plus âgés; des conformités de noms firent périr un accusé pour un autre; et si l'erreur était reconnue, le président, sans la rectifier, répondait : « Qu'importe aujourd'hui ou de- « main. » M[lle] de Mandat, nièce de l'ancien commandant de la garde nationale de Paris, massacré au 10 août, avait épousé M. de Bienville depuis quatre ans; elle comparaît devant le tribunal en juin 1794. Fouquier-Thinville, l'accusateur public, dit : « Il n'y a rien contre la citoyenne; « mais elle s'appelle Mandat, et je conclus à la mort. » Madame de Bienville atteignait à peine sa vingt-cinquième

année. Le surlendemain, on traîne à l'audience un officier sous le nom de Gamache, qui n'est pas le sien; l'huissier se hasarde de faire observer qu'il y a méprise. « C'est égal, « dit Fouquier, amène toujours. » Sur ces entrefaites, le véritable Gamache est introduit; tous deux sont condamnés à la fois et guillotinés. Voici une méprise plus singulière encore : la Commune faisait rechercher depuis longtemps la duchesse de Maillé, dame d'honneur de la reine; les agents de la police arrêtèrent à sa place une pauvre veuve, appelée Simone Maillet; on l'arracha des bras de ses enfants, malgré ses dénégations, et l'infortunée périt sur l'échafaud à cause de cette similitude de noms. La duchesse de Maillé, arrêtée un mois après, devait être exécutée le 10 thermidor : la chute du tyran lui sauva la vie.

Dumas, Fouquier-Thinville, l'un et l'autre procureurs de bas étage avant la Révolution, mirent une sorte d'affectation sanguinaire à poursuivre les membres les plus illustres de l'ancienne magistrature. Les d'Ormesson, les Molé, les Pasquier, les Saron, les Enjorand, les Gilbert des Voisins, les Angrand d'Alleray comparurent devant ces deux pervers et eurent l'humiliation, avant d'aller au supplice, d'essuyer de leur part d'insultantes questions. Fouquier-Thinville interpella Ysabeau, greffier en chef du parlement, à l'issue de sa condamnation : « Reconnais-tu « cette salle? — Oui, je la reconnais, dit Ysabeau, « c'est ici que j'ai vu, pendant quarante ans, la justice « épouvanter le crime, et c'est ici que je vois maintenant « le crime égorger la vertu. »

Devant ces spectacles les cœurs sont glacés, tout est muet; l'indignation a peur de se trahir, et les âmes semblent faire un effort pour se dissimuler à elles-mêmes l'horreur des crimes.

Quelquefois les victimes essaient d'échapper au supplice

par le suicide. Le duc du Châtelet casse un carreau de vitre et se fend le côté avec le verre; mais il ne peut se donner la mort. Condorcet fuit aux champs; l'asile d'un ami se ferme; il s'empoisonne. A l'armée, le suicide a de la gloire. Le général Dampierre, ancien officier aux gardes, avait pris le commandement de l'armée de Dumouriez. Un jour, il voit une batterie qui tire sur son avant-garde; il se met à courir sur elle, à bride abattue, avec un détachement. « Où courez-vous, mon père? lui dit son fils, « son aide-de-camp; vous allez à la mort! — Je le sais, « répond son père; j'aime mieux mourir au champ d'hon- « neur que sous le couteau de la guillotine. » Ce fait, dit Beaulieu, m'a été certifié par le général Larroque, qui commandait l'avant-garde.

Peu après, la Convention décernait de grands honneurs à Dampierre; son buste fut mis dans la salle de ses séances à côté des bustes de Marat et de Brutus.

Les femmes marchaient à la mort avec calme. On vit les carmélites de Royal-Lieu y aller en chantant le *salve Regina*. A mesure que le couteau frappait, le chant s'affaiblissait, pour être repris dans le ciel. Ce triste spectacle remua les entrailles du peuple des échafauds.

Une seule femme manqua de courage; ce fut Mme Dubarry, la malheureuse maîtresse de Louis XV. « Je l'ai « vue défaillante, dit Beaulieu, dans la Conciergerie, après « sa condamnation; elle criait au secours en allant « au supplice. » Sur l'échafaud, elle demandait un moment de grâce à *monsieur le bourreau* (8 décembre 1793).

XLI.

Ce n'était pas tout que de tuer. On a vu dans l'histoire des temps de frénésie où l'homme aussi tuait l'homme

avec joie. Mais pour la première fois on voyait le meurtre érigé en loi; la férocité délibérée, les forfaits transformés en système de gouvernement. La législation de cette époque est une souillure pire que celle des assassinats.

De nouveaux décrets vinrent s'ajouter à ceux qui avaient déporté les prêtres. Tout prêtre réfractaire devait être saisi et exécuté dans les vingt-quatre heures; chaque citoyen devait les dénoncer sous peine de déportation, et plus tard sous peine de mort. Les évêques et les prêtres constitutionnels n'échappèrent à ce code infernal qu'en abjurant et en se mariant; ceux-là eurent droit à des secours annuels.

La législation sur les émigrés enveloppait en masse 1° tous les citoyens de Lyon, Toulon, Marseille et autres villes rebelles, qui ne les quitteraient pas dans les vingt-quatre heures; 2° les fugitifs de Toulon, sortis de cette ville pour n'être pas fusillés; ils étaient quatorze mille; 3° cinquante mille fugitifs du département du Rhin, qui n'avaient fui leurs foyers que pour échapper aux bourreaux; 4° ceux de la Moselle et des départements frontières qui se trouvaient dans le même cas. La Convention déclarait complices des émigrés les enfants, garçons ou filles, qui les avaient suivis, ayant plus de quatorze ans; ils ne pouvaient rentrer en France sans encourir la peine de mort.

Chaque jour donnait lieu à des décrets interprétatifs du décret atroce sur les suspects. La France entière était livrée à la discrétion de ses vainqueurs.

La législation sur les propriétés épouvante la raison. Propriété privée et propriété publique, biens des universités, des colléges, des hospices, des établissements d'utilité et de charité, tout fut en proie aux spoliateurs. Chose étrange! les établissements protestants furent exceptés du pillage (décret du 8 mars 1793). Un décret ordonna un emprunt forcé d'un milliard sur tous les citoyens riches;

remboursable en bons d'acquisition des biens des émigrés (20 mai 1793). C'était une autre sorte de dépouillement. Un décret du 13 novembre 1793 prononça la confiscation des matières d'or et d'argent qui seraient découvertes enfouies ou cachées, et adjugea le vingtième de leur valeur en assignats aux dénonciateurs. Un autre du 13 février 1794 confisqua au profit de la République toutes les marchandises expédiées à Lyon et à toutes les villes rebelles.

Le dénombrement de ces fureurs serait impossible.

La législation sur les choses de morale publique fut une insulte éclatante aux idées de tous les siècles. Les lois avaient proscrit la vertu ; elles proclamèrent le mal en principe ; elles honorèrent la turpitude. Un décret du 5 septembre 1793 assigna 40 sous d'indemnité par séance aux ouvriers qui se rendraient les jeudis et les dimanches aux assemblées de leurs sections pour alimenter l'ardeur jacobine. Les femmes des tribunes de la Convention, furies chargées d'applaudir le meurtre, eurent aussi leur salaire. Les filles-mères, chose inouie ! eurent droit à des secours. Le divorce fut le moindre des scandales. Plusieurs décrets portèrent que les enfants nés hors du mariage succéderaient à tous les droits de leurs pères et de leurs mères (30 octobre 1793). Les enfants bâtards furent proclamés les enfants naturels de la patrie. La déclaration des droits de la Constitution de 93 avait aboli la domesticité. Toutefois, il restait des maîtres et des serviteurs; les serviteurs furent soudoyés contre les maîtres. Des décrets décernèrent des récompenses publiques aux délateurs.

Tout suivait cette horrible impulsion d'immoralité. L'éducation publique devint comme une peste des esprits. « Je l'avouerai de bonne foi, avait dit à la tribune un « Conventionnel, Jacques Dumont, parlant sur l'instruc- « tion publique : JE SUIS ATHÉE ! » Le 25 août 1793, on

vit une députation d'instituteurs et d'élèves s'en aller à la barre de la Convention proclamer la même foi ; c'est par la bouche d'un enfant que la députation demandait « qu'au « lieu de les prêcher au nom d'un soi-disant Dieu, on les « instruisît des principes de l'égalité, des droits de l'homme « et de la Constitution. » Les lois sur l'instruction publique furent empreintes de cette barbarie. Il n'y eut pas jusqu'à la langue de cette domination qui ne prît un caractère insultant pour la raison humaine. C'est ici un signe abject de dégradation, et nulle étude n'est plus digne des méditations du moraliste.

XLII.

Dans cette épouvantable abjection des idées, Paris avait vu naître des orgies nouvelles, des fêtes monstrueuses, des cultes infâmes ; car dès que Dieu n'est plus, tout devient dieu. Le fanatisme était armé du glaive ; quiconque n'assistait point aux orgies de la Raison était suspect ; ce fut comme une terreur nouvelle.

Alors se vit un étrange retour. Robespierre, plein de mépris pour ces ignobles farces d'athéisme, s'en alla aux Jacobins, le 21 novembre 1793, en dénoncer les meneurs. Mais il y parla en tyran jaloux de sa popularité, en maître absolu qui veut qu'on lui reconnaisse le droit de frapper en bourreau. « Il nous reste à chercher, disait-il, les véritables « causes des maux qui affligent encore notre patrie. Est- « il vrai que nos plus dangereux ennemis soient les restes « impurs de la race de nos tyrans, les odieux captifs, dont « les noms servent encore de prétexte à la politique cri- « minelle de quelques rebelles ? Je vote en mon cœur « pour que la race des tyrans disparaisse de la terre ;

« mais puis-je m'aveugler sur la situation de mon pays,
« au point de croire que cet événement suffirait pour
« éteindre le foyer des conspirations qui nous déchirent?
« A qui persuadera-t-on que la punition de la mépri-
« sable sœur de Capet en imposerait plus à nos enne-
« mis que celle de Capet lui-même et de sa criminelle
« compagne?

« Est-il vrai encore que la principale cause de nos
« maux soit le fanatisme? Le fanatisme! il expire; je
« pourrais même dire qu'il est mort. En dirigeant depuis
« quelques jours toute notre attention contre lui, ne la
« détourne-t-on pas de nos véritables dangers?...

« Non, ce n'est point le fanatisme qui doit être aujour-
« d'hui le principal objet de nos inquiétudes. Ce que
« nous devons craindre, c'est cette chaleur extraordinaire
« et subite, ce zèle exagéré et fastueux avec lequel on
« semble lui faire la guerre depuis quelque temps...

« Mais de quel droit des hommes inconnus jusqu'ici
« dans la carrière de la Révolution viendraient-ils cher-
« cher, au milieu de tous ces événements, les moyens
« d'usurper une fausse popularité, entraîner les patriotes
« mêmes à de fausses mesures, et jeter parmi nous le trouble
« et la discorde? De quel droit viendraient-ils troubler la
« liberté des cultes, au nom de la liberté, et attaquer le
« fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit
« feraient-ils dégénérer les hommages solennels rendus
« à la vérité pure en des farces éternelles et ridicules?
« Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la
« dignité du peuple et d'attacher les grelots de la folie au
« sceptre de la philosophie.

« On a supposé qu'en accueillant des offrandes civiques,
« la Convention avait proscrit le culte catholique.

« Non, la Convention n'a point fait cette démarche té-
« méraire; la Convention ne la fera jamais. Son intention

« est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a procla-
« mée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en
« abuseraient pour troubler le repos public. Elle ne per-
« mettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du
« culte.... On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la
« messe. Celui qui veut les empêcher est plus fanatique
« que celui qui dit la messe.

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin ; qui,
« sous prétexte de détruire la superstition, veulent faire
« une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout
« philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opi-
« nion qu'il lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire
« un crime est un insensé ; mais l'homme public, mais
« le législateur serait cent fois plus insensé, qui adopte-
« rait un pareil système. La Convention nationale l'ab-
« horre. La Convention n'est point un faiseur de livres,
« un auteur de systèmes métaphysiques ; c'est un corps
« politique et populaire, chargé de faire respecter, non
« seulement les droits, mais le caractère du peuple fran-
« çais. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la dé-
« claration des droits de l'homme en présence de l'Être
« suprême.

« On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un
« homme à préjugés ; que sais-je ? un fanatique. Je l'ai
« déjà dit, je ne parle ni comme un individu, ni comme
« un philosophe systématique, mais comme un représen-
« tant du peuple. L'athéisme est aristocratique ; l'idée
« d'un grand Être, qui veille sur l'innocence opprimée et
« qui punit le crime triomphant, est toute populaire...
« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Si le phi-
« losophe peut attacher sa moralité à d'autres bases, gar-
« dons-nous néanmoins de blesser ces instincts sacrés et
« ce sentiment universel des peuples qui les attachent à
« l'idée d'une puissance incompréhensible, l'effroi du crime

« et le soutien de la vertu. Quel est le génie qui puisse « remplacer par ses inventions cette grande idée protec- « trice de l'ordre social et de toutes les vertus privées? »

Ce discours, fréquemment interrompu par les nombreux applaudissements des tribunes et de l'assemblée, se termina par l'expulsion de plusieurs membres, contre qui Robespierre éleva ce grief, alors si redoutable : « Ce sont, di- « sait-il, les chefs d'une conspiration payée par l'étranger. » Et sous cette terrible accusation, il fit arrêter et livrer au tribunal révolutionnaire Anarcharsis Clootz, qui s'intitulait *l'ennemi personnel de Jésus-Christ et l'orateur du genre humain;* Hébert, dit le *Père Duchêne*, démagogue d'un caractère remuant, et dont les motions firent tomber tant de têtes; il jouissait auprès du peuple de Paris d'une popularité qui portait ombrage au dictateur; Proli, fils naturel du fameux prince de Kaünitz; Pereyra, son affidé; Vincent, secrétaire général de la guerre, espèce de frénétique dont le fanatisme allait jusqu'à la maladie; Momoro, Ronsin, mauvais poète, devenu général d'armée et célèbre par ses barbares exploits à Lyon et dans la Vendée; Dubuisson, jacobin ardent; Knoff, banquier hollandais, qui avait été l'ami de Dumouriez et le confident de tous ses desseins; Desfieux, un fripon, un banqueroutier, un voleur, jadis protégé par Robespierre lorsqu'il était accusateur public; c'étaient tous des athées furieux; ils avaient été les chefs de la populace; la populace les conduisit à l'échafaud avec des huées et des applaudissements (24 mars 1794).

Robespierre, assis sur son trône funèbre, restait seul maître de la Convention, et dès ce moment allait commencer une succession de représailles meurtrières entre les factions sanglantes. Nous n'avons plus qu'à les dire avec rapidité.

La tyrannie du dictateur fait peur à ses rivaux de crimes. Toutefois, ils essaient de former une opposition; mais il les prévient en les faisant arrêter le même jour; et la Con-

vention, après avoir entendu les rapports des comités de sûreté générale et de salut public, faits par Amar et Saint-Just les 16, 17, 19 et 31 mars, ordonna leur mise en jugement sous la prévention ridicule d'avoir conspiré contre la représentation nationale et le gouvernement républicain pour rétablir la monarchie. Pas une voix ne s'éleva dans la Convention contre ces décrets. Le vote fut aussi unanime que l'effroi. Quelques jours après, Danton, Lacroix, Westermann, le farouche exterminateur de la Vendée; l'ex-capucin Chabot, Bazire, Delaunay-d'Angers, Camille Desmoulins, l'orateur officiel des rassemblements du Palais-Royal; le poète Fabre d'Églantine, Hérault de Séchelles, Philippeaux, presque tous expression de la Révolution dans sa frénésie, furent envoyés, le 2 avril, au tribunal révolutionnaire. Ils y parurent, disent les mémoires contemporains, avec d'atroces moqueries; ils s'amusaient à lancer des boulettes de pain au nez des jurés et des juges. « Quel âge as-tu, dit le président à Camille « Desmoulins? — J'ai trente-trois ans, l'âge fatal aux « révolutionnaires, l'âge du sans-culotte Jésus quand « il mourut. — Mon individu, disait Danton, sera bientôt « dans le néant, mon nom est déjà dans la postérité. »

Les accusés avaient indiqué seize témoins à décharge parmi les membres de la Convention, et ils demandaient que le ministère public les assignât. Mais Fouquier-Thinville objecta qu'il ne pouvait citer des témoins députés, et que l'Assemblée devait préalablement accorder l'autorisation de les appeler en témoignage. Cette fin de non-recevoir souleva un violent orage; les accusés menacèrent d'en appeler au peuple, et l'accusateur public, effrayé de leur audace, consulta en toute hâte les comités de gouvernement sur ce qu'il avait à faire, par un billet où il reconnaissait « que « l'ordre judiciaire ne lui fournissait aucun moyen de « motiver ce refus. »

Saint-Just, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, se chargea de lever cette difficulté; il rédigea immédiatement un rapport dont il donna lecture à la Convention, et elle « décréta que tout prévenu de « conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice « nationale serait mis hors des débats sur-le-champ. »

Cette effroyable décision, cette iniquité sans exemple mit Danton dans une fureur extrême; il se répandit en imprécations contre ses proscripteurs, et quand les accusés voulurent parler, le président leur ferma la bouche en disant : « Le décret existe; il faut qu'il soit exécuté. » Le tribunal, condamnant tous les accusés à la peine de mort, ordonna que le jugement serait exécuté dans les vingt-quatre heures, et le même jour, 5 avril, à cinq heures et demie du soir, ils subirent leur peine sur la place de la Révolution, sur cette même place où ils avaient envoyé Louis XVI et tant d'innocentes victimes à la mort, et par ordre de cet infâme tribunal que Danton lui-même avait institué. Ainsi se réalisait chaque jour la parole prophétique de Vergniaud : « La Révolution est comme « Saturne, elle dévorera tous ses enfants. »

Quelques jours après, Chaumette, l'un des directeurs des massacres de septembre, l'agent national de la Commune qui, avec Hébert, avait inventé les *fêtes de la Raison*; Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris; le Conventionnel Simon; la veuve de Camille Desmoulins, qui devait payer de sa vie le crime de son mari; Arthur Dillon, général de division à l'armée des Ardennes; le comédien Grammont, devenu adjudant général à l'armée de la Rochelle; la religieuse Goupil, veuve du fameux Hébert; le général Beysser et beaucoup d'autres comparaissaient devant le tribunal de Fouquier-Thinville, qui, le même jour, les jugeait, les condamnait et les envoyait au bourreau (13 avril).

Entre autres crimes, l'accusateur public reprochait à Chaumette et à Gobel d'avoir formé une coalition avec Anacharsis Clootz et Hébert pour effacer toute idée de la divinité, anéantir toute espèce de morale, étouffer tout principe de vertu, et de vouloir fonder le gouvernement français sur l'athéisme, afin de rendre le nom français odieux à toutes les nations et d'augmenter le nombre de ses ennemis.

XLIII.

Mais Robespierre, en se délivrant de tous ces effroyables égorgeurs, reste sous sa fatalité; il forme avec Couthon et Saint-Just ce ridicule et sanguinaire triumvirat qui exerça la puissance publique jusqu'au 9 thermidor, et comme si la justice divine fût impuissante à le punir, il se mit à redoubler d'assassinats.

Ce moment de règne est épouvantable. Les prisons de Paris regorgent (1) ; la guillotine se fatigue (2) ; Jacobins et royalistes sont livrés ensemble à ses coups. Chaque jour le tribunal lui envoie cinquante, soixante victimes, et lorsque dans la décade on n'avait pas exécuté cinq cents personnes, et surtout lorsque parmi ce nombre on ne comptait pas quelque sujet marquant, le sanguinaire dictateur en témoignait son mécontentement à l'accusateur public; car

(1) Au 28 avril 1794, le *Moniteur* constate sept mille huit cent quarante prisonniers, et chaque jour ils cèdent la place à d'autres.

(2) Le glaive de la guillotine n'ayant pas un mouvement assez accéléré, on fit à Bicêtre, en 1794, l'expérience d'une machine à neuf tranchants qui tombaient ensemble; mais l'expérience ne réussissant pas, on proposa publiquement aux Jacobins de mitrailler en masse trois mille contre-révolutionnaires dans le Champ-de-Mars ; et si Robespierre avait régné quelques jours encore, cette mesure d'extermination était adoptée.

il s'était proposé d'exterminer la triple aristocratie de la naissance, de la fortune et du talent.

En une seule nuit, on jeta dans les prisons trois cents familles du faubourg Saint-Germain, tous les grands noms de la France historique, militaire, parlementaire, épiscopale. On ne se donnait plus l'embarras de leur inventer un crime. Leurs noms suffisaient, leurs richesses les dénonçaient, leur rang les livrait. On était coupable par quartier, par rang, par fortune, par parenté, par famille, par religion, par opinion, par sentiments présumés; ou plutôt il n'y avait plus ni innocents ni coupables; il n'y avait plus que des proscripteurs et des proscrits. Ni l'âge, ni le sexe, ni la vieillesse, ni l'enfance, ni les infirmités, qui rendaient toute criminalité matériellement impossible, ne sauvaient de l'accusation et de la condamnation. Les vieillards paralytiques suivaient leurs fils, les enfants leurs pères, les femmes leurs maris, les filles leurs mères. Celui-ci mourait pour son nom, celui-là pour sa fortune; tel pour avoir manifesté une opinion, tel pour son silence, tel pour avoir servi la royauté, tel pour avoir embrassé avec ostentation la République, tel pour n'avoir pas adoré Marat, tel pour avoir regretté les Girondins, tel pour avoir applaudi à l'athéisme d'Hébert, tel pour avoir été l'ami de Danton, tel pour avoir émigré, tel pour être resté dans sa demeure, tel pour avoir affamé le peuple en ne dépensant pas son revenu, tel pour avoir affiché un luxe qui insultait à la misère publique. Raisons, soupçons, prétextes contradictoires, tout était bon. Il suffisait de trouver des délateurs dans sa section, et la loi les encourageait en leur donnant une part dans les confiscations.

Ainsi moururent, décimées dans leur élite, toutes les classes de la population, noblesse, église, bourgeoisie, magistrature, commerce, peuple même; ainsi moururent tous les grands et les obscurs citoyens qui représentaient

en France les rangs, les professions, les lumières, les situations, les richesses, les industries, les opinions, les sentiments proscrits par la sanguinaire Terreur; ainsi tombèrent une à une quatre mille têtes en quelques mois. La démocratie se faisait place avec le fer; mais, en se faisant place, elle faisait horreur à l'humanité.

La vieille maréchale duchesse de Noailles est frappée avec sa belle-fille la duchesse d'Ayen, née d'Aguesseau, et sa petite-fille la vicomtesse de Noailles. La maréchale était sourde; elle n'entendait point les accusations. « Dites « qu'elle a conspiré sourdement, dit le président Dumas. » Souvent la mort se trompe : M. de Loiserolle se laisse tuer pour son fils; le jeune abbé de Rohan de Rochefort se laisse de même frapper pour son frère. Alors périt Malesherbes, le défenseur du roi (1).

Le vénérable vieillard vit envelopper dans son supplice sa sœur, son gendre et sa fille, M. et Mme de Rosambo, ainsi que leurs enfants, Louis de Rosambo et les deux jeunes époux, M. et Mme de Châteaubriand : rien ne manqua à l'épreuve de l'ami de Louis XVI. Mais le courage de cette famille de victimes était sublime. Dans la prison, Mme de Rosambo s'était trouvée avec Mlle de Sombreuil. « Mademoiselle, lui dit-elle en allant à l'échafaud, vous « avez eu le bonheur de sauver votre père; je vais avoir « celui de mourir avec le mien. » On tua deux fois le vieillard en immolant devant lui sa sœur, sa fille et ses petits-enfants (22 avril 1794). Malesherbes atteignait alors sa soixante-douxième année.

Le même jour vit succomber dans cette lutte contre la mort un des principaux provocateurs de cette explosion révolutionnaire, qui enveloppait dans un même désastre

(1) Desèze fut également arrêté; mais il dut la vie au dévouement d'un porte-clefs. Tronchet échappa à toutes les poursuites.

amis et ennemis; c'était Duval d'Espréménil, que le peuple de Paris applaudissait en 1789 pour avoir excité le parlement à se mettre en pleine révolte contre Louis XVI, révolte qui eut pour résultat d'obliger ce prince à convoquer les états généraux.

Loménie de Brienne, archevêque de Sens, cardinal et ministre de Louis XVI, devait périr le même jour; mais il n'eut pas le courage de mourir en confesseur de la foi; il finit comme un apostat, en avalant un poison qu'il portait toujours sur lui, prévoyant les retours terribles d'une popularité qui demandait à la conscience l'abdication de tous les principes, le sacrifice de toutes les lois divines et humaines.

Le surlendemain, vient le tour de trente-quatre habitants de Verdun, et parmi eux les femmes et les jeunes filles qui, en 1792, avaient salué le roi de Prusse avec des fleurs à son entrée dans la ville. Trois sœurs, Henriette, Hélène, Agathe, filles d'un vieux militaire nommé Watrin, vont périr ensemble sur l'échafaud; Sophie Tabouillot, fille de l'ancien procureur du roi au baillage de Verdun, et Barbe Henry, fille d'un président au même tribunal, obtiennent quelque grâce: elles n'ont pas encore quatorze ans; elles sont exposées pendant six heures aux huées de la foule et condamnées à vingt ans de détention à la Salpétrière. Les autres périssent sur l'échafaud.

L'élite de la grande noblesse est immolée avec les prêtres; les femmes sont frappées avec une sorte de délices; Mme de Laval-Montmorency, abbesse de l'abbaye de Montmartre, avec toutes ses religieuses; la duchesse de Saint-Aignan Beauvillers et le duc son mari, Mme Joly de Fleury, se suivent sur l'échafaud; Mme de Marcellus, condamnée pour n'*avoir pas eu assez de confiance dans les assignats;* la maréchale de Biron, la jeune princesse de Monaco, la princesse de Chimay; puis, pêle-mêle, le marquis de Talaru, Boutin, trésorier de la marine; le fils de

Custine, jeune homme de vingt-quatre ans, emprisonné pour avoir pleuré son père; la Chalotais, le célèbre procureur au parlement de Rennes; de Laborde, premier valet de chambre du roi; deux de Vergennes, Gallet de Santerre, riche banquier; le poète Roucher, auteur du poëme des *Mois;* Boucher, secrétaire de Bailly, l'ancien maire de Paris; le jeune André Chénier, frère du Conventionnel Marie-Joseph Chénier et délaissé par lui; le marquis de Montalembert, le conseiller de Goëzman, rendu célèbre par les sarcasmes de Beaumarchais; Boucher d'Argis, le courageux conseiller du Châtelet, rapporteur de l'enquête sur le 6 octobre; l'abbé de Latille, curé de Saint-Thomas-d'Aquin; l'abbé d'Autichamp, chanoine de Notre-Dame; Raoul, doctrinaire; l'abbé de Fénelon, vieillard de quatre-vingts ans, voué depuis trente ans au soin des petits Savoyards dans Paris; le marquis de Créqui, le marquis de Beauharnais, mari de Joséphine, réservée à une si fatale élévation; le maréchal de Mouchy, le vieux Luckner, nommé maréchal en 1792, et d'autres généraux que les services rendus à la patrie ne mettaient point à l'abri des fureurs du tyran; le prince de Salm-Kirbourg, naguère un des partisans décidés de la Révolution, et avec lui cinquante-quatre membres de l'ancien parlement de Toulouse; le prince de la Trémouille, le président de Nicolaï et son jeune fils, le prince de Broglie, les ducs de Clermont-Tonnerre et de Saint-Aignan, l'évêque d'Agde, le comte de Polastron, fils de l'illustre Buffon; le baron de Trenck, cet aventurier prussien qui avait subi pendant trente-cinq ans une dure captivité dans son pays; il était accouru en France à l'aurore de la Révolution et en avait embrassé les principes avec chaleur, en haine des rois : ce qui ne le garantit pas de la mort; et tant d'autres que l'histoire ne saurait nombrer.

Parmi les victimes, on remarque encore Lavoisier, le

plus célèbre chimiste de son temps. Il demanda au tribunal révolutionnaire un sursis de quinze jours, qui lui étaient nécessaires pour terminer un travail spécial qui l'occupait depuis quatre ans; le président Coffinhal lui répondit que la République n'avait besoin ni de savants, ni de chimistes; en effet, elle n'avait besoin que de bourreaux (8 mai).

Durant ce redoublement de carnage à Paris, Pétion et Buzot, mis hors la loi, erraient sans asile dans les campagnes de Bordeaux et étaient dévorés par les bêtes fauves près de Saint-Émilion.

7 mai 1794. — C'est au milieu de ces flots de sang que Robespierre fit proclamer par un décret l'*existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*, comme « une « idée capable, disait-il, de moraliser le peuple et de « suppléer à l'insuffisance de l'autorité humaine par les « sentiments religieux qu'imprime dans les âmes l'idée « d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par « une puissance supérieure à l'homme. » Le même décret instituait des fêtes allégoriques comme pour fasciner l'imbécillité des masses; c'étaient des fêtes à l'Être suprême ou à la nature, au genre humain, au peuple français, aux bienfaiteurs de l'humanité, aux martyrs de la liberté, à la liberté et à l'égalité, à la République, à la liberté du monde, à l'amour de la patrie, à la haine des tyrans et des traîtres, à la vérité, à la justice, à la pudeur, à la gloire et à l'immortalité, à l'amitié, à la frugalité, au courage, à la bonne foi, à l'héroïsme, au désintéressement, au stoïscisme, à l'amour, à l'amour conjugal, à l'amour paternel, à la tendresse maternelle, à la piété filiale, à l'enfance, à la jeunesse, à l'âge viril, à la vieillesse, au malheur, à l'agriculture, à l'industrie, à nos aïeux, à la postérité, au bonheur. Ces fêtes devaient être célébrées les jours de décadi, et celle en l'honneur de l'Être suprême était fixée au 20 plairial (8 juin). Le peintre David fut chargé

d'en présenter le plan à la Convention nationale. Et de ces pompes de théâtre, qui durent paraître aux hommes de cette époque d'amères railleries ou de sanglants outrages, Robespierre revint aux assassinats.

Une sainte victime restait au Temple, Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI, ange tombé du ciel parmi les souillures de la terre. Rien ne la protége, ni la vertu, ni l'âge, ni la beauté. Le 1er mai, elle fut conduite à la Conciergerie, et puis, dix jours après, livrée au tribunal révolutionnaire, qui la condamna à la peine de mort. Elle mourut à l'âge de trente ans, pleine de piété; vingt-quatre victimes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs dames de la cour, lui firent cortége à l'échafaud (10 mai). Chaste au milieu des séductions de la beauté et de la jeunesse, pieuse et pure dans une cour légère, patiente dans les cachots, humble dans les grandeurs, fière dans le supplice, Mme Élisabeth laissa par sa vie et par sa mort un modèle d'innocence sur les marches du trône, un exemple à l'amitié, une admiration au monde, un opprobre éternel à la République.

Alors les deux enfants de Louis XVI restaient seuls aux mains des tyrans. Les mémoires ont dit quels raffinements de cruauté furent exercés sur leur innocence. Louis XVII, à peine âgé de neuf ans, fut remis à la garde de l'infâme cordonnier Simon et de sa femme, vraie mégère, qui se plurent à éteindre la vie du royal enfant en des épreuves inouïes de férocité.

XLIV.

Révolution du 9 thermidor an II (27 juillet 1794).—Mais tout à coup le tyran est arrêté dans ses vengeances. La Convention, frappée dans ses factions, se ravivait sous les coups. Robespierre frémissait des résistances et semblait résolu à

tout briser. Pour lui, gouverner c'était frapper. Son gouvernement n'était qu'un long assassinat. Mais le crime n'est pas durable dans la nature : on ne fonde pas la fureur, la vengeance, la spoliation, l'impiété, l'égorgement; on les traverse, on en rougit et on secoue la honte de ses pieds. Tel est l'ordre divin des sociétés humaines. La défense commune rapproche ceux qui sont les plus menacés. Tallien se met à la tête d'un complot pour renverser le tyran. La lutte est d'abord mystérieuse, puis elle éclate à la tribune. Robespierre prépare sa défense par des meurtres; mais il sent la puissance lui échapper.

Le 26 juillet, il reparaît enfin à la Convention, après avoir passé quarante jours dans la retraite, occupé, dit-on, à tracer des plans et à composer des discours. Le tyran monte à la tribune avec un long discours écrit à la main. Toute l'Assemblée, attendant un grand événement, restait dans le silence et l'effroi. Selon sa coutume, Robespierre vanta son patriotisme et sa vertu; il parla de probité, de morale, insista sur la nécessité de renouveler le comité de sûreté générale et de le soumettre au comité de salut public, qui devait être lui-même épuré; il s'adressa plus particulièrement au centre, sur lequel il fondait alors tout son espoir. Signalant ensuite le parti qui venait de se former contre lui, et qui voulait le charger de tous les torts, de tous les crimes commis, il désigna Vadier, qui présidait le comité de sûreté générale, accusa Cambon d'avoir porté la contre-révolution dans les finances de la République, se plaignit de la *légèreté académique* avec laquelle Barrère annonçait les victoires des armées, accusa les fripons; enfin il insista pour le maintien du gouvernement révolutionnaire.

Bourdon de l'Oise fut le premier qui osa parler après Robespierre; il demanda que son discours fût envoyé à l'examen des comités de salut public et de sûreté générale

avant d'en ordonner l'impression, sous prétexte qu'il pouvait s'y être glissé des erreurs. Des erreurs dans un discours de Robespierre! ce mot frappa tous les esprits, et le combat fut engagé. Vadier, Billaud, Cambon et d'autres encore parlèrent contre le tyran. L'impression de son discours fut mise aux voix, et vingt de ses amis seulement se levèrent pour l'obtenir. Cependant, le même jour, il alla le lire aux Jacobins, où il fut vivement applaudi; et la Société ordonna qu'il serait imprimé et distribué à tous les clubs.

Encouragé par ce succès et pressé par ses amis, Robespierre parut le lendemain, 27, à la Convention, décidé à braver l'orage. Dès ce moment, tout le monde put prévoir que la lutte serait terrible entre le dictateur et ses adversaires. Collot-d'Herbois lui-même, flottant entre les deux partis, n'osa pas occuper le fauteuil; il le céda à l'un des vice-présidents, Thuriot, partisan de Vadier, l'un des hommes les plus criminels de l'Assemblée. Les membres des deux comités de salut public et de sûreté générale, que Robespierre voulait *épurer*, arrivèrent tous ensemble à la séance. Après quelques instants, on vit paraître Robespierre, accompagné de son frère Augustin, qu'il avait surnommé *la bête*.

Une fermentation extraordinaire régnait dans Paris. Le club des Jacobins était resté en délibération, ainsi que la municipalité, réunie à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de Coffinhal. Henriot, commandant en chef de la garde nationale, gardait la Commune avec du canon et l'élite de la milice des faubourgs toute dévouée au dictateur; le reste de cette garde nationale, composée de tout ce que la capitale renfermait de plus impur, environnait les Tuileries, sous les ordres de Boulanger, un des agents les plus dévoués de Robespierre.

Saint-Just ouvrit la séance en affectant de prendre une attitude audacieuse. Après avoir prononcé quelques phrases

insignifiantes et assuré qu'il n'appartenait à aucun parti, à aucune faction, « et cette tribune, ajouta-t-il, dût-elle « devenir pour moi la roche Tarpéienne, je n'en dirai pas « moins mon opinion sur les causes et sur les motifs des « divisions qui ont éclaté...... » A ces mots, Tallien l'interrompt et demande la parole pour une motion d'ordre. Ce qui exalte sa haine, c'est que Robespierre a osé faire emprisonner Mme de Fontenay, sa maîtresse. C'est un combat à mort. « Et moi aussi, s'écrie-t-il, je proposerai des re- « mèdes aux maux de la patrie; c'est pour cela que je vais « faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut re- « tenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose « publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. « Je demande que le rideau soit entièrement déchiré. »

Billaud-Varennes, jusque-là l'instrument si dévoué et si cruel de Robespierre; Billaud-Varennes qui, trois jours auparavant, avait menacé Tallien d'une mort prochaine, se réunit à lui pour accuser le dictateur, et il déroule devant l'Assemblée ses crimes qu'il connaît si bien. Robespierre s'élance à la tribune; mais de toutes parts on crie avec indignation : « A bas, à bas le tyran! » C'est Tallien qui a de nouveau la parole :

« Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le voile, « s'écrie-t-il avec une nouvelle énergie. Je viens de voir « avec plaisir qu'il l'est entièrement, que les conspirateurs « sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis et que la « liberté triomphera. Tout annonce que l'ennemi de la re- « présentation nationale va tomber sous ses coups........ « J'ai vu hier à la séance des Jacobins se former l'armée « du nouveau Cromwell; j'ai frémi pour ma patrie, et je me « suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la « Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter « d'accusation.» Il fait alors briller son poignard en se tournant vers le buste de Brutus, au milieu de vifs applaudisse-

ments, et toute l'Assemblée se lève pour témoigner son adhésion.

La Convention, à la demande de Tallien, se déclare en permanence et décrète d'arrestation Robespierre et ses complices. Impassible sur son banc, Robespierre ne manifestait aucune émotion; il court à la tribune, son vrai champ de bataille; mais à peine a-t-il prononcé quelques paroles, que les cris de : « A bas! à bas le tyran! » étouffent entièrement sa voix. « Moi, vouloir faire rétrograder la Révo-« lution! s'écrie-t-il enfin; ma vertu n'est-elle pas assez « connue? »

A ce mot, une voix sépulcrale, qui paraît sortir des entrailles de la terre, remplit toute l'enceinte et fait entendre cette terrible apostrophe : « Scélérat! la vertu que tu in-« voques demande que tu montes à l'échafaud. » C'est Durand de Maillane qui parle ainsi (1). Cet élan d'indignation produisit un effet inattendu. Les membres du côté droit et de la Montagne se lèvent tous ensemble, comme frappés d'une commotion électrique, et demandent la mise en accusation, que le président Thuriot prononce de l'air le plus joyeux. Robespierre jeune, Couthon, Saint-Just, Lebas, Henriot avec tout son état-major, et les complices du tyran; Boulanger, Dufraisse et Dumas, membres influents du club des Jacobins, sont enveloppés dans le même décret. Les tribunes, remplies des partisans de Robespierre, étonnées de cette unanimité, gardent le silence, peut-être pour la première fois depuis trois ans; et tous ces Conventionnels, qui ne sont pour la plupart que les complices des crimes de Robespierre, se font un jeu de porter quelques coups à l'idole renversée.

Barrère l'accuse d'avoir fait égorger les vrais patriotes

(1) Durand de Maillane, député des Bouches-du-Rhône, était du très-petit nombre de Conventionnels présents qui n'avaient point voté la mort du roi.

et de vouloir anéantir tout ce qui a de l'énergie et de lumières, tout ce qui est pur et vrai républicain. Vadier lui reproche de s'être emparé de la police au mépris des décrets, d'avoir environné les représentants d'espions et de délateurs, et, prenant tous les masques, d'avoir envoyé lui-même à l'échafaud ses propres créatures, lorsqu'il n'a pas su les sauver. Bourdon de l'Oise le dénonce comme ayant sacrifié six patriotes de Lille. Fréron lui-même, Fréron le condisciple et l'ami de Robespierre, Fréron le principal auteur des massacres de Marseille et de Toulon, l'accuse à son tour d'avoir voulu former, avec Couthon et Saint-Just, un triumvirat qui devait renouveler les sanglantes proscriptions de Sylla; puis, il apostrophe Couthon, qu'il appelle « un tigre altéré du sang de la représentation na-« tionale. » Élie Lacoste, l'inventeur d'une prétendue conspiration du baron de Batz, organisée et défrayée par Pitt, invention étrange qui fit périr une multitude innombrable de victimes; Lacoste s'élève avec force contre Robespierre qu'il traite de scélérat, coupable, dit-il, ainsi que ses complices Couthon, Saint-Just et Lebas, d'avoir tenté d'étouffer la liberté. Merlin de Thionville, le fougueux Jacobin, demande que la Commune et le Département, où siégeaient les amis et les complices du dictateur, comparaissent à la barre et viennent y recevoir les ordres de la Convention. Legendre, ce démagogue sauvage, qui demandait un jour que le *tyran* (Louis XVI) fût coupé en quatre-vingt-trois morceaux pour les envoyer aux quatre-vingt-trois départements; Legendre, le zélé défenseur de toutes les motions de Robespierre, dont il avait célébré la vertu, la puissance et le civisme, deux ou trois jours auparavant; Legendre fait un portrait hideux de la tyrannie du dictateur, et on l'entend s'écrier qu'il faut purger l'atmosphère des vapeurs du crime.

Cependant, comme les troupes qui cernaient alors les

Tuileries, sous les ordres d'Henriot, étaient du parti de Robespierre, et qu'il y avait à craindre que les prisonniers ne fussent délivrés, s'ils eussent été reconnus, on fit venir des voitures de place, où l'on enferma tous ceux qui avaient été décrétés d'arrestation et qui traversèrent ainsi secrètement la foule pour aller en diverses maisons de détention. Ce fut un savetier, nommé Wilsetherich, qui conduisit Robespierre sous escorte à la prison du Luxembourg. Mais le concierge, qui était un agent de la Commune, se prosterna à ses genoux et lui ouvrit les portes dès que l'escorte fut partie.

Robespierre se rendit alors en toute hâte à l'Hôtel-de-Ville, où venait d'arriver le maire Fleuriot et les meneurs du club des Jacobins, qui tous jurent de le défendre. Des flots de peuple accourent en même temps du faubourg Saint-Antoine pour faire un rempart à *l'incorruptible*.

Fier de l'appui d'un si grand nombre de partisans, Robespierre annonça qu'il allait marcher contre la Convention. Il se crut un instant victorieux, et il pouvait l'être ; mais cette froide intrépidité qui caractérise l'homme d'action lui manquait complétement : il ne savait se battre qu'à la tribune; Robespierre ne se le cachait point : « Que ne sais-je « monter à cheval ! » répétait-il souvent.

Tandis qu'il perd un temps précieux à discourir, que le stupide Henriot pérore et que la Commune prend des arrêtés, l'Assemblée, restée en permanence, met *hors la loi* Robespierre et ses complices, et nomme Barras avec six commissaires pour diriger la force armée. Paris est dans un état d'agitation extraordinaire ; la ville est frappée de terreur, et la population hésite entre deux pouvoirs également infâmes. Les sections du faubourg Saint-Germain et des quartiers voisins du château des Tuileries où siégeait la Convention, accourent enfin se mettre à la disposition des représentants ; d'épaisses colonnes se mettent en

marche dans l'intention d'assaillir la Commune. A leur approche, Henriot perd la tête, ne sait plus donner des ordres aux compagnies qui l'entourent; il est ivre, et son abjection révolte. Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, indigné, saisit Henriot à bras le corps et le jette par une fenêtre. Le misérable, ivre de peur et de vin, tombe dans un égout, sur un tas d'ordures, qui amortissent sa chute et empêchent qu'elle ne soit mortelle. Couthon, en voulant se lever, chancelle sur ses jambes mortes et roule sous la table. Robespierre, épouvanté, voyant tous ses amis en fuite, se sent perdu; il veut se tuer; mais sa main, qui n'avait jamais tenu que la plume de la proscription, ne savait point manier une arme : il ne put que se fracasser la mâchoire d'un coup de pistolet (1). Porté alors dans la salle du comité de salut public, il fut étendu sur une table, la même où il avait signé tant d'arrêts de mort. On mit un léger appareil sur sa blessure, et il passa ainsi une journée tout entière en proie à d'horribles souffrances, ne pouvant se faire entendre et livré aux derniers outrages de ses ennemis. Vers la fin de la journée, des gendarmes le firent transporter à la Conciergerie, où il occupa le cachot de Danton.

Robespierre le jeune se précipita par une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville et se cassa une jambe. Lebas se tira un coup de pistolet dans le cœur et mourut. Saint-Just, le principal auxiliaire du tyran et l'un des plus sanguinaires proconsuls qui remplirent l'Alsace de carnage, tomba vivant aux mains des vainqueurs : il atteignait à peine sa

(1) On a dit dans le temps, et l'on a écrit dans le *Journal de l'Anarchie*, que c'était un gendarme nommé Médal qui lui avait tiré un coup de pistolet; mais Barrère affirma positivement, dans le rapport qu'il fit trois jours après, sur la journée du 9 thermidor, que Robespierre avait tenté de se tuer lui-même; et le rapport du chirurgien qui pansa sa blessure le prouve sans réplique.

vingt-septième année. Couthon s'était caché dans un trou, Henriot était resté dans son égout ; on les arracha de leurs asiles et on les réserva pour le supplice.

10 thermidor (28 juillet). — Le lendemain, à quatre heures de l'après-midi, on les conduisit tous au supplice sur une charrette. Dumas et Coffinhal (1), tous deux présidents du tribunal révolutionnaire, avaient été mis hors la loi; ils allèrent aussi porter leur tête au bourreau. Fouquier-Thinville, l'ami de Robespierre, fut réservé pour lire la sentence de mort. Elle enveloppait Henriot et ses lieutenants, le maire Fleuriot, Payan, procureur de la Commune; Vivier, président du club des Jacobins; le cordonnier Simon, l'affreux geôlier du jeune dauphin, que la protection spéciale de Robespierre entraînait aussi à l'échafaud, et quelques autres démagogues obscurs. Un peuple immense s'était levé de toutes parts pour assister à cette grande expiation. Il suit Robespierre avec des cris d'anathème. Une femme perce rapidement la haie des cavaliers, et, s'approchant de Robespierre, à demi-étendu dans la charrette, elle lui dit : « Ton supplice m'enivre de joie ; descends aux enfers « chargé des malédictions de toutes les épouses et de « toutes les mères ! » Quand il fut sur l'échafaud, le bourreau, au moment de le lier à la fatale planche, lui arracha le bandeau qui enveloppait sa mâchoire brisée ; barbarie sauvage que la multitude applaudit. Après quoi la hache fit son office. Il mourut le dernier de onze de ses complices. Le lendemain, soixante-dix membres de la Commune et du tribunal révolutionnaire, mis hors la loi par la Convention, périrent sur le même échafaud.

Ainsi finit cet homme qui a laissé le nom le plus abhorré, et dont la tyrannie populaire fut la plus funeste et la plus sanglante qui ait jamais tourmenté l'espèce humaine.

(1) Il ne fut exécuté que quelques jours après Robespierre.

Ainsi s'accomplit cette révolution qu'on appelle dans l'histoire le NEUF THERMIDOR ; révolution faite au nom de la justice et de l'humanité, mais qui, inspirée par la peur du tyran, ne fut en réalité qu'une halte au pied de l'échafaud.

XLV.

La mort de Robespierre fit respirer la France. On dirait, à lire les écrits du temps, qu'un air de vie s'est introduit soudainement dans une atmosphère qui donnait la mort. L'espérance entre dans les prisons. Les quatre cent mille captifs qui les peuplent dans toute la France cessent d'être appelés chaque matin par le bourreau. L'échafaud attend d'autres têtes. Ce sont les chefs de la Convention qui se frappent entre eux ; c'est la Révolution qui se décime. Fouquier-Thinville est arrêté (1), ainsi que Lebon, David, Héron, le chef des agents de la police instituée par Robespierre ; le général Rossignol, Hermann, le sanguinaire président du tribunal révolutionnaire, devenu le chef de la commission des tribunaux, et Maignet, le destructeur de Bédouin dans le Comtat. Carrier de Nantes ne tarde pas à périr (16 décembre) dans ces saturnales de représailles.

Le 1er septembre, le comité de salut public fut entièrement renouvelé. — Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien, Lindet et Carnot en sortirent ; on leur donna pour successeurs, Delmas, Cochon, Fourcroy et Merlin de Douai. Les premiers résultats de cette modification furent d'amener la Convention à rendre un décret

(1) Fréron, rappelant les crimes du ci-devant accusateur public, termina son discours par ces paroles épouvantables : « Je demande que Fouquier « aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré. »

qui réprimait l'audace des sociétés patriotiques, en défendant toutes affiliations contraires à l'unité de la République.

C'est alors que fut dispersé le club des Jacobins, en vertu d'un arrêté des comités de salut public, de sûreté générale, de la législation et de la guerre, approuvé par la Convention (12 novembre). Une réaction se faisait dans le peuple; on arrache le dieu Marat de son Panthéon; on brûle son effigie; on recueille les cendres du mannequin dans un pot de chambre, et on va les jeter dans l'égout de Montmartre.

Alors on sonde le gouffre où la France a été près d'être engloutie. Mais nulle autorité forte et réparatrice ne se montre. La *queue* de Robespierre, comme on parlait alors, s'agite encore. La terreur se survit, quoique tempérée par l'espérance. Les familles comptent leurs victimes (1); les oppresseurs et les opprimés sont en présence, dévorés de haine et de mépris; la religion est absente, nulle voix du ciel ne se fait entendre pour désarmer les vengeances ou calmer les douleurs; la France reste comme inanimée dans l'angoisse.

(1) Le dénombrement des victimes de la Terreur a été fait par le républicain Prudhomme, célèbre journaliste de la Révolution, et qui écrivait lorsque le sang était encore tout chaud. Les morts sont ainsi répartis : Ci-devant nobles, 1,278. — Femmes ci-devant nobles, 750. — Femmes de laboureurs et d'artisans, 1,467. — Religieuses, 350. — Prêtres, 1,135. — Hommes non nobles de divers états, 13,633. — Femmes mortes de frayeur ou par suite de couches prématurées, 3,400. — Femmes enceintes et en couches, 348. — Femmes tuées dans la Vendée, 15,000. — Enfants tués dans la Vendée, 22,000. — Morts dans la Vendée, 90,000. — Victimes sous le proconsulat de Carrier à Nantes, 32,000. Parmi lesquelles : enfants fusillés, 500. — Enfants noyés, 1,500. — Femmes fusillées, 264. — Femmes noyées, 500. — Prêtres fusillés, 300. — Prêtres noyés, 460. — Nobles noyés, 1,400. — Artisans noyés, 5,300. — Victimes de Lyon, 31,000. Dans cet affreux dénombrement ne sont pas compris les massacres de Toulon, de Marseille, de Versailles, de la glacière d'Avignon, de Bédouin, ni ceux des 2 et 3 septembre 1792.

1795. — Pour comble, la disette se montre. L'hiver de 1795 est plein de désastre. Paris est sous l'étreinte horrible de la faim. Les levées en masse avaient dépeuplé les campagnes ; l'effroi dominait le petit nombre de paysans échappés à la réquisition : on trouvait bien des fédérés prêts à piller et à égorger les Français, mais fort peu de laboureurs pour les nourrir ; on ne cultivait point les terres ; les biens ravis aux émigrés ne rapportaient pas le cinquième de leur revenu. Les chefs du gouvernement, démagogues aussi stupides que despotes féroces, prétendaient rendre le pain plus abondant en tuant beaucoup de monde (1) ; ils eurent même recours aux mesures les plus odieuses pour se procurer des subsistances. On les réunissait toutes en commun, et les autorités procédaient à la distribution. Peine de mort contre tout habitant qui ne livrait pas son blé. Que de gens périrent pour avoir caché un sac de farine !

C'est ici toute une histoire nouvelle. La Révolution n'avait point produit de gouvernement. L'administration était nulle. Toutes sortes d'approvisionnements manquaient dans Paris ; on y suppléait par des exactions furieuses. On lança la population sur les bois de Boulogne et de Vincennes, pour fournir aux besoins de chaque foyer. Ce seul indice révèle un état de barbarie ; fatal constraste avec l'ordonnance admirable de la vieille monarchie et particulièrement de la grande édilité de Paris.

XLVI.

Sur ces entrefaites, les armées de la République étaient partout triomphantes. Au plus fort de la Terreur, elles

(1) Lequinio, Conventionnel régicide, s'intitulant le *citoyen du globe*, disait, dans ses écrits sur l'agriculture, que la France n'avait besoin que de cinq millions d'habitants.

avaient couvert par la victoire les souillures de la France. Un mois avant le 9 thermidor, Jourdan avait gagné la grande bataille de Fleurus; Dugommier avait battu les Espagnols ; Moreau avait remporté sur le prince de Cobourg la victoire de Tourcoing, qui ouvrit une seconde fois la Belgique à la France; la nouvelle campagne fut pleine d'éclat. Ypres, Ostende, Mons, Tournai, Gand, Bruxelles, Landrecies, Namur, Nieuport, Anvers, Liége, Trèves, Le Quesnoy, Valenciennes, Condé, Aix-la-Chapelle, étaient tombées au pouvoir des armées françaises; Pichegru avait conquis la Hollande vainement défendue par ses digues et par ses marais glacés. Des traités étaient imposés à l'Europe (1). La Vendée même était obligée de subir la paix; toutefois, la guerre devait se survivre en cette terre de géants.

Journée du 12 germinal an III (1er avril 1795).—Cependant les Jacobins continuaient d'agiter Paris. Le 1er avril, ils arment la populace des faubourgs dans l'intention de délivrer Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier et Billaud-Varennes, que la Convention avait fait arrêter, et de rétablir le régime de la Terreur. Mais la Convention brave les menaces de ces forcenés, les fait expulser du lieu des séances et décrète à l'instant même la déportation des quatre accusés (2), ainsi

(1) 9 février 1795, traité de Paris entre la République et le grand-duc de Toscane. — 17 février, traité de Nantes avec Charette. — 5 avril, traité de Bâle avec le roi de Prusse. — 16 mai, traité de paix avec la Hollande. — 22 juillet, traité avec le roi d'Espagne.

(2) Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois furent déportés à la Guyanne; colonie insalubre à laquelle Collot avait lui-même donné le nom de *guillotine sèche*. A peine y fut-il arrivé qu'il s'efforça de soulever les noirs contre les blancs. On le renferma dans le fort de Synnamary, où il fut attaqué d'une fièvre chaude. Dans un moment de délire, ayant demandé à boire, on lui donna, soit par erreur, soit à dessein, une bouteille d'eau-de-vie, qu'il avala tout d'un trait, et il mourut, au milieu de tourments affreux, le 8 janvier 1796.

Quant à Billaud-Varennes, il fut transféré dans l'intérieur de la colonie,

que l'arrestation d'Amar, Choudieu, Léonard Bourdon et de cinq autres Conventionnels de la même faction. En vertu d'un troisième décret, Paris fut mis en état de siége, et le commandement de la capitale déféré au général Pichegru. Ces législateurs, si désordonnés dans leurs théories, sentent déjà que l'épée d'un soldat peut seule sauver la société réduite aux abois.

Bientôt d'autres décrets attestent la victoire du parti modéré de la Convention. Les terroristes sont désarmés; la Commune de Paris est divisée en douze arrondissements ou municipalités; et ce dernier coup anéantit l'autorité des factieux qui avaient si longtemps dominé par la terreur la Convention et le pays. Le tribunal révolutionnaire est aboli; il disparaît, laissant après lui une vaste traînée de sang; il avait, en dix-huit mois, envoyé plus de quatre mille victimes à l'échafaud.

XLVII.

Cependant Paris réclamait à grands cris la juste punition de Fouquier-Thinville, incarcéré depuis huit mois. La Con-

où la force de sa constitution le soutint encore longtemps. Il était à Synnamary lorsque les déportés du 18 fructidor y arrivèrent en 1797. Ce fut un spectacle bien remarquable et un exemple bien frappant des vicissitudes humaines, qu'un pareil homme subissant la même peine que les Pichegru, les Barthélemy et les Barbé-Marbois. Mais ce qui était plus bizarre encore, c'était de voir Bourdon de l'Oise, son ancien collègue à la Convention, le complice de la plupart de ses crimes révolutionnaires, condamné comme royaliste. On dit que son unique plaisir dans cet affreux climat, où il passa vingt ans, était d'élever des perroquets. S'étant évadé en 1816, il alla mourir au Port-au-Prince en 1819.

vention avait lutté pendant tout ce temps-là contre le parti terroriste; redoublant de courage, elle décida que le tribunal criminel resterait en permanence jusqu'au jugement définitif du ci-devant accusateur public. Il fut condamné à mort, le 7 mai, et exécuté en place de Grève, avec seize juges ou jurés de l'ancien tribunal révolutionnaire, parmi lesquels figuraient cinq ou six misérables qui avaient prononcé sur le sort de la reine. Ainsi que la plupart des grands criminels de cette époque, Fouquier-Thinville mourut comme un lâche : il s'évanouit au pied de l'échafaud; on dut le porter sous l'instrument fatal.

Journée du 1er prairial an III (20 mai 1795).—L'exécution du principal ministre des volontés de Robespierre excita la rage des démagogues, dont la plupart des chefs siégeaient encore à la Convention. Merlin de Douai, que les pamphlets du temps avaient surnommé *Merlin-Potence* et *Merlin-Suspect*, parce qu'il avait attaché son nom à la plus atroce de nos lois révolutionnaires; Cambacérès, Fouché, Sieyès, Legendre, ces dangereux Protées, avaient affecté d'applaudir à la chute de Robespierre, dont ils avaient secondé les fureurs; mais, au fond de l'âme, ces anarchistes complotaient des projets de vengeance. Profitant de l'exaspération que le supplice de Fouquier-Thinville excite parmi les Jacobins de bas étage, ils préparent une insurrection dans le but de réparer la défaite qu'ils avaient essuyée le 12 germinal.

Au milieu de la nuit du 19 au 20 mai, le tocsin rassemble aux abords du faubourg Saint-Antoine des milliers d'ouvriers, auxquels viennent se joindre les vieux *sans-culottes* de ce quartier et ceux des faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Marceau. Une formidable colonne d'insurgés s'organise sur la place de la Bastille; les chefs placent en avant de cette colonne un certain nombre de femmes et d'enfants, afin de jeter de l'hésitation parmi les troupes

envoyées pour arrêter leur marche. Les factieux, armés de piques, de sabres et d'armes de toute espèce, se précipitent vers les Tuileries, en poussant d'horribles clameurs et se recrutant sur leur passage de tout ce que Paris renferme d'individus faciles à entraîner au désordre, au meurtre et au pillage. Ils envahissent la cour des Tuileries, cernent le château, brisent les portes de la salle où siége la Convention, et pénètrent dans l'intérieur, en criant : *Du pain ! la Constitution de 1793 et la liberté des patriotes!* Des militaires essaient de contenir les assaillants; ils sont repoussés à coups de fusils. Le député Féraud (1) se jette lui-même au-devant de l'émeute pour garantir le président qu'elle menaçait de précipiter de son siége ; mais des furieux s'emparent de lui et l'entraînent dans un couloir, où l'un des insurgés, le nommé Tinette, forgeron, lui coupe la tête, qu'il vient ensuite présenter, comme un trophée, au bout d'une pique, au président Boissy-d'Anglas, qui reçoit la sédition hideuse avec un courage admirable. Des cris de mort retentissent ; il voit le fer levé sur sa tête, les fusils dirigés contre lui, son collègue Kervélégan assassiné sous ses yeux ; mais son visage est calme et son regard sans trouble; il n'est point ému. A l'aspect de la tête de Féraud, son ami, il se lève, se découvre en signe de respect et déconcerte par son sang-froid la furie de la Montagne en révolte.

Quelques orateurs demandent, en vociférant, le rétablissement de toutes les lois révolutionnaires, l'arrestation des membres des comités de gouvernement, l'élargissement de tous les prisonniers détenus depuis le 9 thermidor, le rappel de Barrère, de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois, des visites domiciliaires, la fermeture des bar-

(1) Féraud, député des Hautes-Alpes, fut un des instigateurs les plus actifs de la journée du 10 août; il vota la mort du roi.

rières, etc., etc.; mais Boissy-d'Anglas semble ne rien voir et ne rien entendre : son immobilité frappe la multitude étonnée (1)..... C'était le matin qu'avait commencé le désordre; déjà la nuit était venue; la générale battait, le tocsin retentissait dans les ténèbres; les troupes des sections s'étaient réunies, et le bataillon de la butte des Moulins, commandé par le représentant Delecloy, marchait sur la Convention contre l'insurrection des faubourgs. Enfin, après dix heures d'un tumulte effroyable, on entend, de la salle envahie, le bruit du pas de charge, et cette populace révoltée, déjà lasse de ses excès et de ses crimes impuissants, saisie d'une épouvante soudaine, prend la fuite, se disperse et s'évanouit en un moment.

Les factieux avaient amené des canons; on les leur enlève, et après deux jours d'efforts inouis, les habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau sont refoulés dans ces repaires du crime, où les sections du centre parviennent à les désarmer.

Cette révolte et le meurtre du député Féraud achevèrent de décider la chute de la Montagne; car Paris et la province, craignant de retomber sous l'empire de cette faction, témoignèrent le plus vif empressement pour appuyer sans réserve les mesures de la Convention. Trente membres de cette Assemblée furent décrétés d'accusation et condamnés à mort; Fouché était de ce nombre; mais il fut seulement décrété d'arrestation. Treize de ces Jacobins n'attendirent pas l'exécution du jugement : s'étant procuré, dans leur prison, un couteau, ils se le prêtèrent l'un à l'autre et se

(1) Boissy-d'Anglas a souvent raconté à sa famille et à ses amis qu'un jeune homme assez proprement mis s'était, au plus fort de l'émeute, approché de lui, et lui avait dit ironiquement et à voix basse : « Eh bien! « M. de Boissy, croyez-vous que ce peuple mérite la liberté que vous vou- « liez lui donner? » Boissy allait répondre, mais l'inconnu avait déjà disparu, et depuis il n'en a plus entendu parler.

donnèrent la mort ; les autres périrent sur l'échafaud. Quelques scélérats obscurs furent aussi exécutés, entre autres le forgeron Tinette, le meurtrier de Féraud. Ruhl, ce verbeux démagogue, qui avait demandé à la Convention qu'on brulât tous les châteaux à l'étranger et qu'on démolît tous ceux qui étaient en France, le même qui, en 1793, avait brisé sous ses pieds la sainte ampoule à Reims, se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet (29 mai) pour ne point porter sa tête sur l'échafaud.

La journée du 1er prairial devint le complément de celle du 9 thermidor.

L'annonce de la prise de Luxembourg vint ajouter à la joie qu'inspirait la chute de la Montagne. Ce fut Jourdan qui soumit cette place, une des plus redoutables de l'Europe, la seule des Pays-Bas autrichiens qui jusqu'alors avait su résister aux efforts des républicains : elle se rendit par famine le 24 juin 1795.

Quelque temps auparavant, la Convention ayant paru disposée à entendre les plaintes des victimes, une députation des habitants de Cambrai parut à la barre pour accuser Joseph Lebon. Il était alors à l'Assemblée et fut interpellé de répondre. Bourdon de l'Oise l'attaqua le premier ; André Dumont vint ensuite et fit de ses crimes une peinture affreuse, qu'il termina par cette apostrophe que Fréron avait déjà adressée à Fouquier-Thinville : « Monstre ! « c'est bien à toi que l'on pourrait dire : Va dans les « enfers cuver le sang de tes victimes ! »

Lebon, embarrassé, balbutia quelques phrases, où il plaça les mots de travaux, de *sueurs*. — « Tu as *sué* le » sang, lui dit Poultier, en l'interrompant. — Tu dinais « avec le bourreau, ajouta Bourdon de l'Oise. — La « Convention, répliqua Lebon, a ordonné mention hono- « rable d'un fait semblable de la part de Lequinio. » Un autre représentant l'accusa ensuite d'avoir fait placer une

de ses victimes sous le fer de la guillotine, pendant qu'on lisait un bulletin des armées (1).

Lebon convint de ce fait ; il dit seulement pour sa justification, qu'il en avait agi ainsi afin qu'un ennemi de la République mourût avec la douleur d'avoir été témoin de ses triomphes. Cet aveu détermina le décret d'arrestation; mais ce ne fut que le 19 juin 1795 que Quirot, au nom d'une commission de vingt-un membres, proposa de le décréter d'accusation, à la suite d'un rapport qui fit frémir d'horreur la Convention elle-même. Les crimes de Lebon étaient si bien prouvés dans ce rapport, qu'il ne s'éleva pas un seul doute ni la moindre contradiction.

L'accusé, dans sa défense à la barre, nia cependant la plupart des faits, atténua les autres, et reprocha vivement à ses collègues de le poursuivre pour avoir suivi leurs instructions et leurs ordres.

Comme on l'accusait d'avoir fait périr des hommes amnistiés par l'Assemblée constituante, il produisit un ordre que le comité de salut public lui avait envoyé. « L'amnistie « prononcée lors de la Constitution capétienne, et invoquée « par tous les scélérats, lui avaient écrit Barrère, Carnot « et Billaud-Varennes, est un crime qui ne peut en cou- « vrir d'autres. Les forfaits ne se rachètent pas contre « une République ; ils s'expient sous le glaive : le tyran « l'invoqua, le tyran fut frappé. Secouez sur les traîtres « le flambeau et le glaive. Marchez toujours, citoyen « collègue, sur cette ligne révolutionnaire que vous dé- « crivez avez courage. Le comité applaudit à vos travaux. »

(1) Ce malheureux s'appelait du Vieux-Fort, l'un des plus paisibles habitants d'Arras. Lebon l'avait envoyé à l'échafaud parce qu'il avait un perroquet, dans le jargon duquel les satellites de ce misérable crurent reconnaître les mots de *Vive le roi !* et il fut sérieusement question de guillotiner le perroquet lui-même. La femme du sanguinaire proconsul put seule le sauver, en promettant de lui apprendre à dire : *Vive la Montagne !*

Puis, il termina sa défense par cette apostrophe : « Regardez-moi bien tout entier ; comparez mes actes aux « vôtres : quand les miens étaient rigoureux, les vôtres « étaient terribles ; je demande donc qu'on ne me réserve « pas un privilége d'infamie. »

Enfin, le 17 juillet, après une séance permanente, le décret d'accusation fut prononcé, et Lebon fut traduit devant le tribunal criminel de la Somme, qui le condamna à mort le 13 vendémiaire an IV (4 octobre 1795), le même jour où son parti triomphait à Paris, et lorsqu'une amnistie, décrétée par la Convention nationale, allait l'absoudre de tous ses crimes. Il était âgé de trente ans. Quand le bourreau vint le revêtir de la chemise rouge dont on couvre les assassins, il dit : « Ce n'est pas moi qui dois la porter ; il « faut l'envoyer à la Convention nationale ; » et il disait vrai.

XLVIII.

8 Juin 1795. — Sur ces entrefaites, Louis XVII mourait dans ses angoisses, à l'âge de dix ans, deux mois, douze jours. Cette mort reste un mystère dans l'histoire, et tout, jusqu'au rapport fait à la Convention le 21 prairial (9 juin) par Sevestre, semble indiquer un besoin d'écarter l'image d'un crime enveloppé de ténèbres. On cacha jusqu'aux débris de la victime sur qui s'était épuisée une cruauté minutieuse et raffinée (1). Elle fut enterrée dans

(1) Le rapport des médecins Desault, Pelletan et Dumangin n'a point dissipé le mystére de cette mort. De la mort de la reine, 16 octobre 1793, à la mort du jeune prince, 8 juin 1795, il y a dix-huit mois. On s'étonne du changement de la santé de cet enfant en si peu de temps, et à tel point qu'il ait pu devenir un être dévoré d'ulcères, couvert de plaies, courbé en deux comme un vieillard, ne se tenant point sur ses jambes, rampant à terre....

Mais du doute de l'histoire à la poursuite d'un Louis XVII qui serait de

la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite.

Quelque temps après, sa sœur, madame Royale, victime sainte d'expiation, fut échangée contre les officiers que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens, et d'autres Français de distinction tombés au pouvoir des armées étrangères depuis l'ouverture des hostilités : c'étaient Beurnonville, Camus, Lamarque, Quinette, Bancal, Maret, rédacteur du *Moniteur ;* Sémonville et Drouet ; le maître de poste de Sainte-Menehould, qui fit arrêter Louis XVI à Varennes. L'échange s'effectua à Bâle le 26 décembre 1795. Madame Royale était sortie du Temple le 19 décembre, seule survivante à tant de martyrs. Il semblait que la Convention était lasse de crimes ; toutefois, une dernière extermination couronna toutes les autres.

LXIX.

La Vendée avait suivi sa destinée parmi des alternatives admirables de défaite et de victoire. Cette guerre étonnante se rallumait çà et là sous des aspects que variait la néces-

nos jours vivant encore, il y a un abîme. Le doute est de la raison, la poursuite est de la folie, surtout si l'on songe que nous avons eu trois ou quatre Louis XVII. Encore, s'il n'y en avait eu qu'un seul !

Voici une autre circonstance mystérieuse que les partisans de Louis XVII ne manquent jamais de faire valoir pour justifier leur croyance en un des Louis XVII vivants. Vers les derniers jours du mois de mai 1795, le comité de sûreté générale envoya près de l'enfant royal le fameux chirurgien Desault, qui déclara à sa première visite qu'on l'avait appelé trop tard et que la cure était impossible. Desault tomba lui-même dans un état effrayant au milieu de la nuit du 29 mai et expira au bout de quelques heures. Un second médecin, Chopart, fut appelé pour continuer le traitement ordonné par Desault, et mourut le surlendemain d'une manière aussi subite que son prédécesseur. L'enfant les suivit de près dans la tombe.

sité. La chouannerie, malgré des griefs communs à toutes les guerres de cette sorte, perpétuait la vaillance des premiers héros. Mais un élan suprême avait manqué à ces efforts, et tout faisait prévoir une fin fatale.

Cependant un corps de six mille émigrés, l'élite des anciens officiers de la marine de France qui s'étaient distingués pendant les guerres d'Amérique, fortifié de soldats prisonniers de la République, voulut relever la fortune royale. Ce corps, que commandait d'Hervilly, s'était formé en Angleterre, et il avait espéré qu'un prince de la maison de Bourbon se mettrait à sa tête. Une flotte anglaise le jeta sur la baie de Carnac (27 juin), entre le golfe du Morbihan et la presqu'ile de Quiberon, où se trouvèrent cinq mille paysans conduits par trois chefs illustres, Cadoudal, Vauban et Tintiniac, pour favoriser le débarquement.

Il n'y avait plus qu'à tenter le sort des armes. Mais la mésintelligence était déjà entre les généraux de Puisaye et d'Hervilly. Tandis que l'armée royale délibérait, incertaine du commandement, Hoche accourait. Son artillerie était formidable. Il lui fut aisé d'accabler par le nombre la petite armée d'émigrés et de chouans enfermés dans la presqu'île de Quiberon. Après quelques essais de combats inutiles (15, 16 et 17 juillet), le jeune comte de Sombreuil, qui commandait une division d'émigrés, parla de capituler (21 juillet 1795). Hoche avait promis la vie, mais il n'était pas maître de sa parole : Tallien était accouru, apportant avec lui la mort. Il forma à Vannes des conseils de guerre pour juger les prisonniers; plusieurs avaient pu fuir; il en resta quatre cents réservés au supplice. On les mena près d'Auray, dans une prairie isolée, comme pour cacher le crime. Les soldats républicains s'étonnaient d'avoir à tuer de la sorte de vaillants hommes désarmés; il fallut donner plusieurs fois l'ordre de tirer. Enfin les victimes tombèrent en masse dans ce lieu séparé par un ruisseau du champ

où s'était vidée en 1364 la querelle de Jean de Montfort et de Charles de Blois. Ce lieu s'appelle aujourd'hui le *Champ des Martyrs*. Un pieux et beau monument y est élevé dans la solitude ; il semble pleurer sur le malheur des factions civiles.

L.

La Convention allait enfin disparaître. Le 22 août 1795, une nouvelle Constitution, dite de l'an III, fut décrétée ; elle changeait tout le système de la centralisation démocratique; un directoire de cinq membres, chargé du pouvoir exécutif, était proclamé, avec deux conseils législatifs qu'on appelait le *Conseil des Anciens* et le *Conseil des Cinq-Cents ;* celui-ci proposait des lois ; celui-là, composé de deux cent cinquante membres, les sanctionnait.

Journée du 13 vendémiaire an IV (4 octobre 1795). — Mais, sur le déclin de sa puissance, la Convention eut à passer par un nouveau péril. Pour protéger ses derniers jours par un appareil de jacobinisme, elle avait armé les comités révolutionnaires au moment où se préparaient les élections nouvelles. Les sections de Paris, se croyant menacées par le retour des sicaires, s'armèrent à la hâte et se répandirent dans les rues. La Convention vit alors se lever contre elle une vaste émeute, qu'elle attaqua avec furie.

Barras commandait la force armée; il avait sous ses ordres Napoléon Bonaparte, dont le nom s'était levé au siége de Toulon, et dont la destinée commença à se révéler dans cette journée, restée fameuse dans l'histoire sous le nom de 13 vendémiaire. Les autres généraux, employés sous les ordres de Barras, étaient Verdier, Menou, Berruyer, Brune et Cartaux. Ils ne pouvaient disposer que d'un fort petit

nombre de troupes ; mais on leur procura une formidable artillerie.

Les principaux chefs des sections étaient le général Danican, que la Convention avait disgrâcié; le comte de Colbert de Maulevrier, ancien colonel de cavalerie; Lafont de Soulé, garde du corps de Louis XVI, homme remarquable par son courage et par son énergie ; Duhoux, maréchal-de-camp, employé quelque temps par la République et puis cassé par elle comme Danican. Parmi les jeunes officiers, on distinguait Delalot, Olivier, Rey, d'Aulnoy, Ferrand, et quantité d'émigrés rentrés furtivement et cachés sous de faux noms; les étudiants, et surtout ceux de l'*école centrale des travaux publics*, appelée quelques années plus tard *école polytechnique*, se montraient très-disposés à seconder les sections.

Après s'être concertées toute la journée du 4 octobre (13 vendémiaire), les sections, vers les quatre heures du soir, se décident à marcher sur la Convention. Quinze colonnes, formant environ vingt mille hommes, s'avancèrent sur les Tuileries par différentes directions et par les deux rives de la Seine; mais elles furent toutes contenues par l'artillerie que Bonaparte avait disposée d'une manière admirable. La section dite Lepelletier déploya une valeur qu'on aurait pu attendre de la part de vieilles phalanges : elle dispersa sur les boulevards les postes du général Menou et arriva jusqu'à la rue Saint-Honoré; elle se rendit maîtresse de Saint-Roch et vint se former en masse sur les degrés de cette église, afin d'y rallier les débris des autres sections et combiner une attaque sérieuse contre le château. L'artillerie de la Convention ne lui permit pas d'achever ces dispositions. Bonaparte, qui dirigeait en personne les pièces braquées dans l'impasse du Dauphin, écrasa par la mitraille les bataillons stationnés devant Saint-Roch; puis, ayant déblayé cette position, il sortit de l'im-

passe, s'établit au milieu de la rue Saint-Honoré, fit un feu soutenu dans les deux directions opposées et pulvérisa tout ce qui eut l'imprudence de s'engager dans ces étroits passages. Pendant ce temps, le général Verdier, ayant enlevé la barricade qui partageait le Pont-Neuf, marcha contre la colonne des étudiants qui arrivait de la place Maubert, précédée de plusieurs canons ; il l'enfonça, la mit en pleine déroute et s'empara de l'artillerie.

Le combat cessa avec la nuit sur tous les points. La Convention victorieuse fut assez habile pour user de clémence dans son triomphe ; elle parut satisfaite de la mort de deux mille personnes qui succombèrent dans cette journée du 13 vendémiaire, une des plus célèbres de la Révolution. Outre ces deux mille morts, on releva quantité de gens, des femmes même, blessées par les obus et les boulets.

26 octobre 1795. — Alors disparut la Convention, laissant de vastes ruines, et sur ces ruines une ombre de pouvoir, présage encore douteux contre l'anarchie. Cette Assemblée, d'exécrable mémoire, avait vu le jour au milieu des massacres de septembre ; elle disparut au milieu des mitraillades de vendémiaire, pour faire place au Directoire : désormais la fourberie va remplacer la cruauté.

LI.

Ici tout change d'aspect. Une sorte de monarchie oligarchique se montre. Les conseils législatifs sont élus, et ils s'installent le 28 octobre 1795, celui des Anciens au château des Tuileries, dans la salle de la Convention, et celui des Cinq-Cents à l'ancienne salle du manége, où Louis XVI s'était retiré le 10 août. A leur tour, le 1er novembre, ces conseils instituent le Directoire ; Rewbell, Barras, Laré-

veillère-Lépeaux, Letourneur, Carnot, tous régicides, sont chargés du pouvoir exécutif; ils vont s'établir au palais du Luxembourg (5 novembre). On distribue les commandements. Un ministère, divisé en six départements, se forme. La justice fut confiée à Merlin de Douai, auteur de la loi des suspects. La seule amélioration qui parut surgir du nouveau système adopté par le gouvernement fut la séparation des pouvoirs. Sur ces entrefaites, les armées françaises captivaient l'attention de la France et du monde.

1796.— Le Directoire ayant résolu de porter le principal théâtre de la guerre en Italie, Bonaparte, qui avait conseillé cette détermination à Barras, fut nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie, en récompense de sa conduite à la journée du 13 vendémiaire. Il entrait à peine dans sa vingt-septième année. Alors se révèle un nouveau système de guerre ; des hommes d'une nature inconnue semblent apparaître : l'instinct des combats supplée au génie; les soldats sont des héros.

Masséna, Augereau, Berthier, brillent à côté de Bonaparte.

Moreau, Jourdan, Kléber, jettent leur éclat sur le Rhin. L'Europe est traversée par des victoires.

En Italie, Montenotte, Millesimo, Dego, Lodi, Mondovi, Vérone, Castiglione, Roveredo, Bassano, illustrent les armes françaises.

De nouveaux traités sont imposés aux divers États vaincus.

Mais l'Autriche combat encore. Kléber, Lefebvre, Moreau, Bernadotte, Marceau, Desaix, rivalisent de courage; les succès sont divers.

L'archiduc Charles défait Bernadotte à Neumarck; Desaix effectue de vive force à Kehl le passage du Rhin; Moreau bat les Autrichiens à Radstadt et à Friedberg; Jourdan est battu à Würtzbourg; Bonaparte domine le Tyrol; Marceau est tué; Moreau fait sa retraite célèbre sur le Rhin, et dans

ses marches savantes, qui l'ont fait citer comme le plus habile tacticien des temps modernes, il bat les Autrichiens à Biberach. La campagne d'Italie se termine enfin par la victoire éclatante d'Arcole (15 et 17 novembre 1796), où la perte de l'ennemi fut de huit à dix mille hommes tués, blessés ou prisonniers. C'était la troisième armée que l'Autriche avait envoyée en Italie depuis le commencement de l'année.

LII.

Pendant ce temps, l'intérieur avait ses incidents révolutionnaires. Babœuf, journaliste démagogue, tente une conspiration, avec quelques Conventionnels, contre la Constitution de l'an III; mais il est arrêté et envoyé avec ses complices devant la haute cour nationale siégeant à Vendôme. La justice avait appris à être lente; un an après, le 25 mai 1797, il était mis à mort avec son complice Darthé, l'ancien secrétaire de Lebon et son digne coadjuteur au tribunal révolutionnaire d'Arras.

8 septembre 1796 (22 fructidor an IV). — La conspiration dite du *camp de Grenelle* a le même sort. Ce sont des restes de Jacobins qui, au nombre de sept à huit cents, ont entrepris de soulever les troupes réunies au camp de Grenelle. Ils comptent sur l'assentiment secret de Barras; mais, quand ils sont en face des troupes, ils sont reçus à coups de baïonnettes; plusieurs sont livrés à une commission militaire et fusillés.

Dans la Vendée, la pacification s'était accomplie sur les ruines de vingt villes et de dix-huit cents villages incendiés; le pays était entièrement dévasté, les villes dépeuplées, et comme, dans cette vaste solitude, il n'y avait plus de com-

battants à vaincre, la République s'attribua l'honneur de l'avoir pacifiée.

Mais le ferment de liberté bouillonnait encore. La grande guerre allait bientôt devenir une guerre de partisans; guerre dénaturée par les historiens, mais pleine de courage et d'héroïsme.

LIII.

1797. — La guerre d'Allemagne est ravivée. Hoche prend le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse; Beurnonville, l'armée du Nord; Moreau, l'armée du Rhin et Moselle.

Bonaparte agrandit ses succès. Toute l'Italie est dans ses mains, par l'insurrection ou par les armes. Il bat les Autrichiens à Rivoli, où les vaincus laissent cinq mille hommes sur le champ de bataille et vingt mille prisonniers. Le pape Pie VI voit le saint-siége menacé. L'esprit de révolution gronde de toutes parts et seconde les victoires des Français. Le 19 février 1797, un traité dépouille le pape d'Avignon, du Comtat Venaissin, du Ferrarais, du Boulonnais, de la Romagne. Ce n'était là que le commencement des mortelles épreuves du souverain pontife.

Les Autrichiens sont chassés de l'État de Venise; les Français s'emparent de Trente, de Mantoue, d'Ancône, de Gradisca, de Gortz, de Brizen, de Botzen, de Trieste, de Glugenfurt. C'est alors que le roi de Sardaigne, tremblant devant ces succès, signe un traité d'alliance offensive et défensive avec le Directoire.

Sur le Rhin, Hoche bat les Autrichiens à Neuwied et à Diersdorff. Moreau s'avance par Strasbourg, passe de

nouveau le Rhin, en présence de l'ennemi, et le frappe également de son épée.

Mais Bonaparte devance et enchaîne les événements. Le 18 avril, il signe à Léoben, à trente lieues de Vienne, des préliminaires de paix avec des ministres autrichiens; puis, la République de Venise ayant voulu s'arracher au joug, il envoie mille hommes, commandés par Augereau, pour renverser le doge et établir une autorité démocratique pour toute vengeance. Bientôt il fait proclamer à Milan la République cisalpine. Tout cède à l'autorité de Bonaparte; enfin le traité de Campo-Formio, du 17 octobre, annonce à l'Europe le triomphe de la Révolution sur les rois. L'empereur reconnait la République cisalpine et lui cède la Lombardie; la Belgique est cédée à la France; les États de Venise sont partagés.

Huit jours après, Bonaparte réunit par une espèce de sentence arbitrale la Valteline, Chiavenne et Bormio à la République cisalpine. Le roi de Prusse meurt, le 16 novembre 1797, et vers ce temps-là un congrès s'ouvre à Radstadt pour traiter de la paix entre la France et l'empire germanique.

LIV.

Révolution du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). — Pendant que les armées dominaient l'Europe, le Directoire, sentant l'autorité lui échapper, cherchait à la retenir par des violences. Des troupes séduites et des adresses séditieuses arrivaient en même temps et de tous côtés à Paris; des affiches insolentes et populacières, que protégeait la police Sotin, avilissaient la représentation nationale; les députés les plus remarquables étaient tantôt désignés aux poignards des assassins, tantôt outragés dans

les pamphlets ministériels et dans les discours de Laréveillère. On accusait le corps législatif de conspiration, mais la véritable conspiration se tramait au sein du Directoire; et la réunion à Clichy de quelques députés, qui semblaient avoir formé le dessein de rétablir une royauté, favorisa les projets du Directoire et servit de prétexte au coup d'État qu'il méditait depuis longtemps.

Le 18 fructidor, à trois heures du matin, le canon d'alarme donne le signal de l'attaque. A cinq heures, le palais et le jardin des Tuileries sont cernés, les postes enlevés, la garde désarmée, les inspecteurs arrêtés et la révolution consommée sans résistance et sans bruit, à l'aide d'une armée de trente-cinq mille hommes et de cinquante pièces de canon que commande Augereau, soldat intrépide, mais républicain farouche, venu tout exprès de l'armée d'Italie.

Le Directoire, entouré de ses canons et de ses troupes, dresse une liste de proscription; il y porte deux de ses membres, Barthélemy et Carnot; onze membres du conseil des Anciens; quarante-deux du conseil des Cinq-Cents, parmi lesquels on distingue Boissy d'Anglas, Barbé-Marbois, Pastoret, Quatremère-Quincy, Camille Jordan, Portalis, Henri Larivière, Tronçon-Ducoudrai, l'amiral Villaret-Joyeuse, et les généraux Pichegru, arrêté par Augereau lui-même, Mathieu Dumas et Willot. Le directeur Barthélemy, et Cochon, ministre de la police, sont arrêtés. Carnot, averti à temps, s'échappe. Cinquante journalistes ou hommes de lettres, signalés comme partisans de la royauté, de Fontanes, Michaud, Laharpe, Marmontel, Vauxhelles, Fiévée, Bertin, etc.; un grand nombre de citoyens sont également arrêtés et condamnés en masse à la déportation. Quinze d'entre eux, parmi lesquels était Pichegru, furent déportés à la Guyane, dans les déserts pestilentiels de Synnamary. Quelques-uns échappèrent à ce supplice pire que la mort.

On renouvelle les décrets contre les émigrés et contre les Bourbons ; le 15 septembre, on exclut les ci-devant nobles des fonctions publiques et on les prive de tous leurs droits politiques. On frappe de nullité les élections de quarante-neuf départements qui avaient choisi des députés professant des opinions indépendantes ; on établit quatre-vingt-dix commissions militaires à l'effet de condamner à mort tout Français qui, inscrit à son insu sur une liste d'émigrés, n'émigrerait pas sur-le-champ pour s'y soustraire. En même temps les autorités administratives sont suspendues; les prisons se remplissent de prêtres, de nobles, de femmes et de prétendus émigrés ; les spoliations reprennent leur cours ; et les hommes qui avaient couvert la France de ruines, de cadavres et d'échafauds, relèvent leurs bras sanglants et secouent de nouveau sur leur patrie les torches révolutionnaires : on eût dit un reflet de la Terreur. Merlin seul était capable d'imaginer tout cet horrible raffinement de tyrannie.

Cette révolution, œuvre des Jacobins, reste célèbre dans l'histoire sous le nom de 18 FRUCTIDOR.

1798.—Le Directoire se complète par Merlin de Douai, et François, dit de Neufchâteau, un mirmidon littéraire, ambitieux de toutes réputations et tout gonflé de théories raisonneuses. Le calme est fatal à son autorité, et il pense l'affermir en semant au loin des désordres et des guerres. L'État de Gênes, le Piémont, les Pays-Bas, la Suisse, se remplissent de révoltes, prétextes d'agressions ou de conquêtes. L'Italie est en feu, la ville éternelle est livrée aux Jacobins (15 janvier), favorisés par les troupes françaises que commande le général Berthier; le pape, saint vieillard de quatre-vingt-deux ans, est enlevé dans Rome (20 janvier). Des bandits font les Brutus. La liberté est souillée d'orgies. L'Autriche reprend les armes.

LV.

Bonaparte, après sa campagne d'Italie, était rentré à Paris, couvert de gloire, le 5 décembre 1797. Mais sa présence inquiète le Directoire. On lui laisse créer des desseins gigantesques, et on lui montre l'Angleterre comme la puissance qu'il doit atteindre de ses armes. De ces méditations sort le projet d'une expédition en Égypte, préparation à des desseins plus vastes.

Bonaparte se précipite avec enthousiasme en ces aventures, et s'abandonnant au destin, il s'élance vers ces régions où règne le dogme du fatalisme. L'Orient voit reparaître les armes françaises. Un nombre considérable de savants et d'artistes accompagnent le général français. Parmi les généraux on distingue Kléber, Berthier, Desaix, Reynier, Dammartin, Caffarelli, Murat, Lannes, Davoust, Belliard, Menou, Andréossy; et, parmi les officiers supérieurs, Marmont, Junot, Bessières, Duroc, Lasalle, Bacheleu, Beauharnais, Lagrange. Tout semble extraordinaire dans cette entreprise.

Tandis que Bonaparte renouvelle les exploits des vieux croisés, au nom d'un gouvernement qui a souillé les temples et brisé les croix, et qu'il remporte la célèbre victoire des pyramides, où il fit, dit-on, à ses soldats cette courte harangue devenue célèbre : « Français, songez que du « haut de ces monuments, quarante siècles ont les yeux « fixés sur vous, » l'amiral Nelson attaque à Aboukir la flotte française : le combat fut atroce. L'amiral Brueys est coupé en deux par un boulet et le vaisseau amiral incendié. Enfin, après deux jours de valeur et d'intrépidité, la flotte française finit par être exterminée. Bonaparte, vaincu

mais non découragé, revient au Caire. « Il n'y a plus de « flotte, dit-il; eh bien! il faut rester ici, ou en sortir « grands comme les anciens. »

La guerre s'était rallumée dans toute l'Europe; des réactions se faisaient contre la France; toutefois, ses armes gardaient leur honneur. Le 28 août 1798, la Porte ottomane ayant déclaré la guerre au Directoire en représailles de l'expédition d'Égypte, la Russie se prononce pour la Porte, et Paul Ier envoie une armée en Italie.

1799. — Alors la fortune change. Le Directoire déclare la guerre à l'Autriche et à la Toscane, et les combats recommencent en divers lieux. Jourdan, le vainqueur de Fleurus, est battu par l'archiduc Charles à Pfullendorf et à Feldkirch, près de Stockach, en Souabe. L'armée d'Helvétie, conduite par Masséna, repasse le Rhin, s'empare de Coire, bat les Autrichiens et opère la conquête du pays des Grisons; conquête aussi rapide que difficile, due en grande partie à l'extraordinaire bravoure du général Oudinot. Le général autrichien Kray bat le général Schérer à Vérone, puis à Magnano sur l'Adige. Enfin une nouvelle coalition se déclare; elle se compose de l'Angleterre, de l'Autriche, d'une partie de l'Empire, de Naples, du Portugal, de la Russie, de la Turquie, des États barbaresques; et, chose étrange! elle annonce que son dessein est de rétablir sur son siége le chef de l'Église catholique.

La violence se joint aux manifestes. Les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, Jean Debry, Bonnier et Roberjeot, sont assassinés par des hussards revêtus d'uniformes autrichiens le 28 avril 1799; l'opinion publique accuse le Directoire lui-même de ces meurtres; mais le Directoire crie aussitôt vengeance!

L'Italie est le principal théâtre de la guerre. Souwarow, à la tête de quarante mille Russes ou Kalmuks, accourus des bords du Volga pour délivrer le pape, bat les Français,

auprès de Cassano, le 22 avril. Moreau, Macdonald, Joubert, luttent avec des succès divers. Macdonald est battu par l'audacieux chef tartare au passage de la Trébia; la bataille fut sanglante; elle dura trois jours, les 17, 18, 19 juin, sur les mêmes bords où Annibal avait battu les Romains. Le général français perdit douze mille hommes. Joubert, forcé d'accepter un combat inégal, fut également battu par les Russes et les Autrichiens, près de Novi, le 15 août. A la première charge, une balle le frappe au milieu de la poitrine, et ce héros de trente ans expire, en disant à ses grenadiers : « Marchez toujours, la République nous a « ordonné de vaincre. » Moreau, qui servait en qualité de volontaire, prend le commandement des troupes et anéantit en quelques heures les deux divisions russes de Souwarow, qui allait abandonner la lutte, lorsque le général autrichien Mélas, ayant réussi après bien des efforts à tourner les hauteurs de Novi, vint assaillir le flanc droit des Français, à la tête de forces très-supérieures, et les contraignit à la retraite. Cette bataille, une des plus sanglantes qui eût été livrée depuis 1789, coûta aux Français vingt mille hommes tués, blessés ou prisonniers.

Durant cet intervalle, Milan, Turin, Alexandrie, Mantoue, étant tombées au pouvoir des Russes, la coalition finit par dominer toute l'Italie.

En Hollande, le général Brune frappe de défaites sanglantes les Anglais et les Russes; c'est une compensation des désastres. Ailleurs, les succès deviennent encore plus éclatants. Souwarow, partout vainqueur, avait fini par se trouver en face de Masséna près de Zurich. Masséna venait de disperser l'armée austro-russe; ainsi parlait-on dans les bulletins du temps. Souwarow, ignorant cette défaite, traverse le Saint-Gothard pour joindre les coalisés; il trouve à leur place le victorieux Masséna, qui le frappe à son tour de son épée. La Suisse est délivrée, la coalition

dispersée, et la République respire en célébrant ces victoires imprévues.

LVI.

Mais en France les partis s'étaient ravivés; les provinces se rallumaient.

A Paris, le Directoire était en proie à l'anarchie. L'éloignement des généraux dont il redoutait l'ambition ne l'avait rendu ni plus fort ni plus uni; il succombait sous le poids du mépris public. Le 30 prairial an VII (18 juin 1799), Laréveillère-Lépeaux, Treilhard et Merlin de Douai, accusés d'incapacité ou de trahison, furent éliminés par le corps législatif et remplacés par Roger-Ducos, Gohier et le général Moulins, hommes sans réputation ni talent. On les adjoignit à Barras et à Sieyès pour composer les cinq membres du pouvoir exécutif. Barras n'avait pour vertu politique que l'audace d'un habitué du vice, et Sieyès était doué de toute l'astuce d'un mauvais prêtre. La révolution se fit aussi dans le ministère. Cambacérès reçut le portefeuille de la justice, Quinette celui de l'intérieur, Bernadotte accepta la direction de la guerre; le général Clarke, dont l'esprit était des plus ternes et la capacité des plus communes, fut mis à la tête du bureau d'opérations militaires; Fouché de Nantes, l'affidé de Robespierre, l'exterminateur des Lyonnais, pénétra dans l'antre de la police, et pour couronnement, le citoyen de Talleyrand fut nommé aux relations extérieures.

Le parti démocratique triomphait; le 6 juillet 1799, les clubs se rouvrirent et les Jacobins levèrent de nouveau la tête. Ainsi s'accomplit la révolution dite du 30 prairial.

Durant toutes ces crises politiques, la religion continuait de manquer aux âmes. Quelques prêtres portaient furtive-

ment sa parole dans les familles où survivait la foi. Mais les églises continuaient d'être souillées : un culte nouveau s'était montré, celui des *Théophilanthropes;* Laréveillère-Lépeaux en était le grand prêtre. Il dogmatisait au Champ-de-Mars, au milieu des Tuileries, dans les églises tant de fois profanées ; de jeunes fanatiques assistaient leur patriarche dans ces grotesques cérémonies ; et parmi ces séides se trouvait un enfant dont le nom devait se placer vingt-deux ans plus tard auprès de ceux des Jacques Clément, des Ravaillac et des Damiens : c'était Louvel, alors âgé de quatorze ans.

La raison humaine, sans guide, se perdait dans les chimères et dans les folies, et ces essais de théophilanthropie ne servirent qu'à jeter plus de ridicule sur le Directoire.

LVII.

Bonaparte cependant étonnait l'Orient par des exploits éclatants ou par des revers pleins de gloire. La victoire du Monthabor, près du Jourdain, brille entre toutes les autres (16 avril). Mais le siége de Saint-Jean-d'Acre fut malheureux. Un Anglais, le contre-amiral sir Sidney-Smith, et un Français, nommé Phélippeaux, ancien officier au régiment d'artillerie de Besançon, dirigèrent la défense; tous deux valaient une armée. Enfin, le 21 mai, après soixante jours de tranchée ouverte et plusieurs tentatives meurtrières, durant lesquels il périt plus de sept mille hommes, Bonaparte se vit contraint de lever le siége. Mais deux mois après, le 25 juillet, il battit sur la plage d'Aboukir, avec neuf mille hommes seulement, une armée turque forte de dix-huit mille hommes, l'élite des armées ottomanes, que la flotte britannique venait de débarquer en Égypte. Il détruisit

en entier cette redoutable division, et le pacha qui les commandait fut fait prisonnier par le vainqueur.

Alors Bonaparte songe à la France. Il sait les désastres d'Italie et les crises qui travaillent le Directoire, et sa rare perspicacité lui faisant entrevoir les événements politiques qui vont bientôt se succéder en Europe, il laisse le commandement de l'armée française au général Kléber et s'embarque à la dérobée pour la France avec les généraux Berthier, Lannes, Murat et Marmont (22 août).

Échappé à la flotte de Nelson, grâce à l'habileté de l'amiral Gantheaume, il reparaît en France comme un génie sauveur. La guerre civile désolait vingt départements; le gouvernement flottait entre les périls, et l'arbitraire s'érigeait en système. Le Directoire avait essayé de se sauver en ravivant le Jacobinisme, en rouvrant ses clubs, et en renouvelant ses décrets de terreur contre les nobles et les émigrés; mais il n'avait fait qu'allumer des fureurs nouvelles.

LVIII.

Révolution du 18 brumaire (8 novembre 1799).—C'est au milieu de ces émotions d'anarchie qu'arrive à Paris, le 6 octobre 1799, le conquérant de l'Italie, le vainqueur des pyramides, l'homme de la destinée. Un cri de joie, qui tenait du délire, se fait entendre d'un bout de la France à l'autre; tous les cœurs, tous les bras sont à lui : politiques, citoyens, généraux, tous se précipitent vers lui, comme au seul chef qui doit sauver la patrie et laver ses humiliations. Aussitôt une révolution se délibère; elle a pour objet de renouveler le Directoire. Le conseil des Anciens la seconde. En vertu des droits que lui donne la Constitution de l'an III, il décrète que le corps législatif sera transféré à Saint-Cloud avec le

Directoire, et il remet la puissance d'exécution à Bonaparte. Alors se joue un drame terrible, Les conseils législatifs vont se réunir à Saint-Cloud, le 8 novembre, dans la salle de l'Orangerie, le conseil des Anciens sous la présidence de Lucien Bonaparte, l'autre sous la présidence de Lemercier. Six mille hommes se déploient autour du palais; un spectacle insolite d'armes enveloppe les délibérations nationales. Le conseil des Anciens suit avec anxiété la conjuration qu'il a faite; le conseil des Cinq-Cents s'étonne et frémit. Quelques députés sont dans la confidence, les autres poussent des cris; le Jacobinisme se tient en éveil, prêt à des crimes nouveaux. Mais nul acte ne se produit. Lucien attendait une communication des Anciens : tout reste immobile.

Enfin Bonaparte paraît à la porte de la salle des Cinq-Cents avec quatre grenadiers ; il vient se montrer, comme revêtu de grands pouvoirs. A son aspect, des cris s'élèvent de toutes parts; les menaces, les vociférations se succèdent rapidement; on n'entend que ces mots : « Des sabres ici! « des hommes armés ! A bas le dictateur ! à bas le Crom- « well ! hors la loi ! hors la loi ! » *Hors la loi* était un cri de mort; et même deux députés corses, Arena et Martinelli, se précipitent vers lui le poignard à la main. On put craindre le dénoûment de César; mais Bonaparte s'éloigne entouré de ses grenadiers et laisse son frère au milieu des orages.

Un tumulte inexprimable règne dans la salle; les plus forcenés faisaient des propositions extravagantes; ils veulent imposer au président la dure obligation de proposer la mise hors la loi. Lucien s'y refuse et cherche à donner des explications; sa voix est couverte par les clameurs; il cède le fauteuil à Chazal et monte à la tribune pour demander que le général soit introduit une seconde fois. Une violente opposition repousse cette motion; chaque phrase que pro-

nonce Lucien est interrompue par des apostrophes sanglantes : on le menace, on l'environne, on le presse. Enfin Lucien dépose sa toge; il s'enfuit au milieu des soldats, et c'est lui qui demande le secours des armes contre les législateurs. Alors Bonaparte, instruit du danger qui menace son frère, fait envahir la salle par des grenadiers que commandent Murat et Leclerc. Aussitôt l'effroi gagne les députés; ils cherchent à fuir; ils courent aux portes et aux fenêtres; en un moment tout a disparu; les chaises curules sont vides. Le conseil des Anciens, resté seul en séance, prononce pendant la nuit l'abolition du Directoire, l'expulsion de soixante membres du conseil des Cinq-Cents, et la création d'une magistrature nouvelle sous le nom de *Consulat*.

Bonaparte, Sieyès, Roger-Ducos, sont les trois premiers consuls de la République.

Telle est la révolution du 18 brumaire, qui mit un frein à l'anarchie et livra la France au despotisme d'un seul; ainsi finit le Directoire, sous le règne duquel la France descendit au dernier état de dégradation morale. La nation était fatiguée, découragée du chaos gouvernemental. Une grande fraction de l'élément parlementaire partageait, elle aussi, ce découragement universel des esprits ; de telle sorte qu'entre cette fraction et l'opinion générale, une sorte de conspiration tacite s'était organisée contre la forme républicaine. Bonaparte apparut alors comme l'expression de la Révolution disciplinée.

LIX.

1800. — Ici s'arrête notre récit. Les révolutions sont en effet consommées; et dès ce moment la logique humaine va produire un travail de réaction contre les démolitions

désordonnées qui viennent de tourmenter la nation française. C'est une œuvre nouvelle. La nation sort vivante de l'abîme, et, par un instinct de salut, elle réagit contre la destruction.

En 1800, il n'y avait plus de religion ni de temples ; la proscription gardait ses fureurs, et les décrets de mort étaient encore vivants. Bonaparte paraît; il ouvre la patrie aux prêtres : l'athéisme public se sent vaincu.

Le 12 juillet 1799, le Directoire avait lancé une loi d'ôtages contre les émigrés; Bonaparte la fait rapporter : la proscription est désarmée.

L'administration publique était un chaos ; Bonaparte jette de toutes parts des règles d'économie, de prévoyance et d'autorité. La caisse d'amortissement est créée, le conseil d'État institué, l'école polytechnique organisée, les services publics distribués : la France passe sous un régime réparateur, la Vendée se calme, l'espérance entre dans les âmes, l'avenir s'ouvre comme une consolation des douleurs publiques.

Un monument de ce retour soudain, ce sont les premières délibérations des conseils des départements, appelant à grands cris la restauration de la société par des lois contraires à toutes celles qui l'ont ravagée. Et ainsi se trouve tracée par l'instinct public la route où doit marcher Bonaparte.

Et sans doute Bonaparte, dans cette marche indiquée, ne sera exempt ni de fautes ni de passions ; mais sa destinée est de servir d'instrument à la réparation de l'anarchie, de quelque manière qu'il doive engager sa personnalité en cette lutte, soit qu'il doive y trouver la gloire ou la honte, l'empire ou la mort.

Et la preuve que Napoléon Bonaparte a un office public à remplir, c'est que l'ayant rempli, il disparaîtra comme n'ayant plus rien à faire dans l'humanité.

Tout ce qu'il aura fait en dehors de cet office aura eu de l'éclat et de la grandeur ; il aura traversé l'Europe en tous les sens par des victoires ; il aura remué le monde entier sur sa base. Mais ce ne sont là que des accidents de sa vie ; ils s'en iront comme un bruit qui n'est plus.

Une seule chose restera, c'est la réaction contre la démolition séculaire de la société française ; réaction si puissante, qui, après quatorze ans d'empire, et lorsque tous les vieux souvenirs de la monarchie devront sembler effacés, le frère de Louis XVI pourra reparaître au milieu de la nation et y trouver une exaltation d'amour et un enthousiasme de soumission, comme si nulle main barbare n'avait touché au trône, et que nulle interruption n'eût été faite dans les mœurs, dans les affections ou dans les droits.

La vie de Napoléon Bonaparte n'est racontée jusqu'ici que par des annalistes amoureux des coups d'épée, épris des chocs des peuples et des grands massacres. Il restera un jour à le montrer dans sa mission philosophique d'organisateur. Il y a comme deux vies en cet homme extraordinaire, la vie personnelle et la vie providentielle ; l'une pour le vulgaire, l'autre pour l'humanité ; l'une tourmentée de passions brûlantes et de crimes stériles, l'autre travaillée de pensées fécondes et de réformations salutaires. Otez le conquérant, vous avez un grand monarque. Le conquérant, c'est l'homme d'épée qui suit ses passions et s'en va de peuple en peuple porter la mort pour se faire puissant ; le monarque, c'est l'homme d'État qui obéit à l'instinct social, qui relève les ruines et refait l'ordre. Le conquérant a péri, le monarque a survécu.

FIN.

